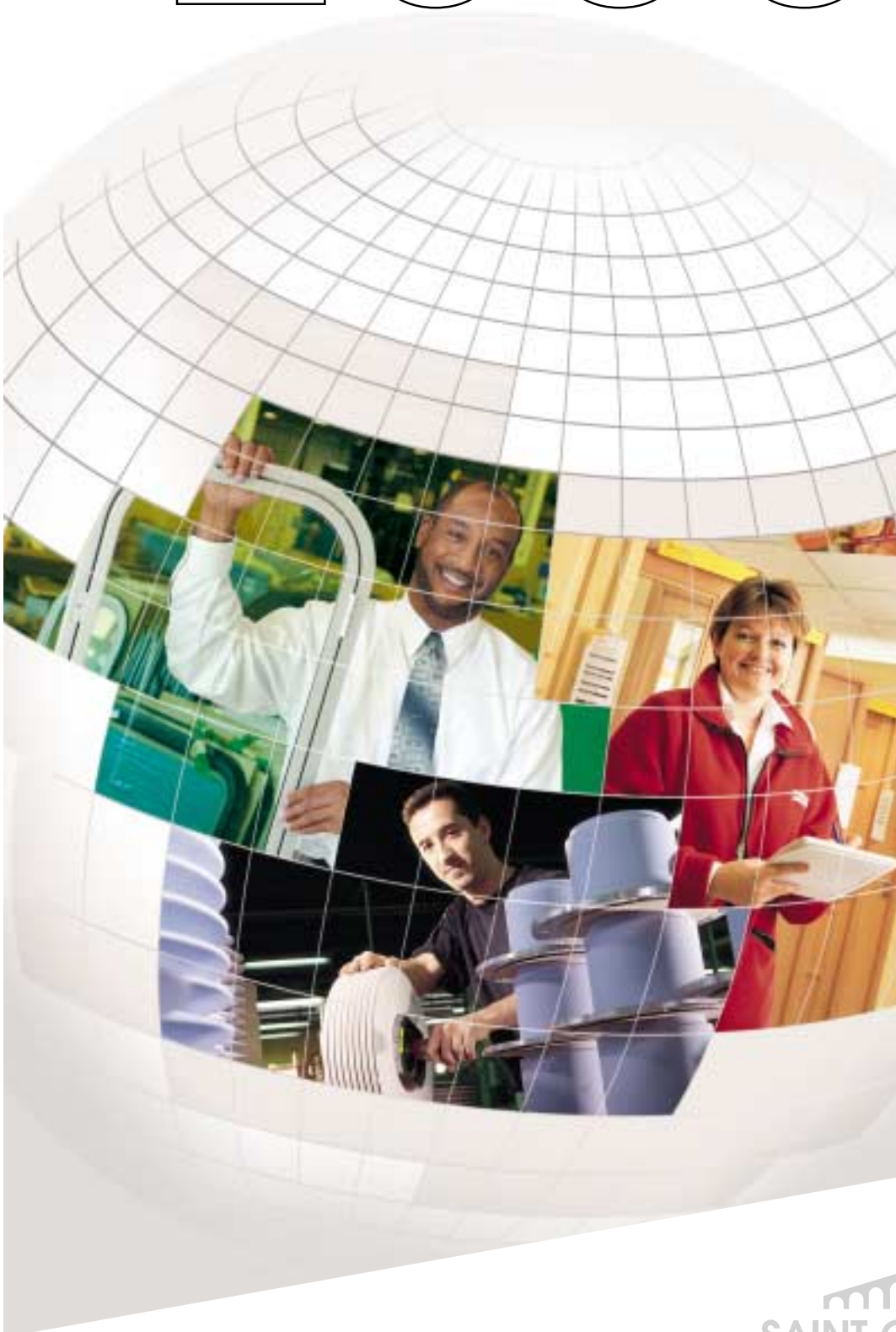


2000

Rapport
sur l'Exercice



Un *leader* mondial dans tous ses métiers

Le Groupe Saint Gobain s'est engagé

depuis plus d'une décennie dans la profonde mutation de ses activités et de ses structures. Il se définit désormais comme un producteur de matériaux à forts **contenus technologiques** et comme un prestataire de services associés à ces matériaux. Sa mission est double : produire et distribuer **les matériaux du futur**, dans des positions de *leader*, avec un objectif de **croissance rentable**.

VERRE

VITRAGE :

n°3 mondial

ISOLATION :

n°1 mondial

RENFORCEMENT :

n°1 en Europe, n°2 mondial

CONDITIONNEMENT :

n°1 en Europe, n°2 mondial

MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

CÉRAMIQUES ET PLASTIQUES :

n°1 en Europe pour les applications thermiques et mécaniques

ABRASIFS :

n°1 mondial

HABITAT

DISTRIBUTION BÂTIMENT :

n°1 en Europe pour la distribution de matériaux de construction

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :

n°2 mondial pour les produits de revêtement et de façade

CANALISATION :

n°1 mondial pour les tuyaux en fonte ductile

chiffre d'affaires	28 815 millions d'euros
résultat net	1 517 millions d'euros
Effectifs	171 125 personnes



Le Groupe Saint-Gobain a de nouveau réalisé de très bons résultats en 2000

Le chiffre d'affaires a progressé de 25,6 % tandis que le bénéfice net par action a crû de 26,6 % et le résultat net hors plus values de 16,2 %, franchissant pour la première fois le milliard d'€ et dépassant l'objectif de 15 % fixé en début d'année.

Ces performances sont d'abord le fruit d'une forte dynamique interne : la solidité de son modèle de développement, ses atouts technologiques et son savoir-faire commercial, alliés à la notoriété de ses marques, ont permis au Groupe de soutenir sa forte croissance organique : + 11 % à structure comparable et + 5,5 % hors effet change.

Toutes nos activités ont contribué à cette croissance. Au sein du pôle Verre, les ventes du Vitrage ont progressé de près de 8 %, les capacités de production ayant été saturées par une demande soutenue du Bâtiment et un positionnement privilégié sur les nouveaux modèles automobiles. Le pôle Matériaux Haute Performance (+ 6,8 %) a mis à profit ses positions avancées sur des marchés industriels dynamiques et accentué son innovation technologique dans des domaines porteurs comme, par exemple, les applications des polymères techniques, les filtres céramiques pour la dépollution automobile ou les composants pour fibres optiques et semi-conducteurs. Enfin, sans le ralentissement américain de fin d'année, le pôle Habitat (+ 6,6 %) aurait réalisé de meilleures performances encore, à l'instar de Point P et Lapeyre en France, dont la croissance a dépassé 10 %.

Il faut également souligner le potentiel important que représentent désormais les pays émergents, où sont réalisées plus de 12 % des ventes du Groupe. La forte croissance interne de Saint-Gobain en Amérique latine et en Asie (+ 14,7 % hors effet de change), accomplie sur la base d'une excellente rentabilité, le démarrage réussi d'une nouvelle usine de verre plat en Inde et d'installations performantes en Europe de l'Est, ainsi que l'avancement de projets prometteurs en Chine en sont autant d'illustrations en 2000.

De plus, la connaissance de nos clients, l'étendue de notre prescription de produits ou de services ainsi que notre maîtrise logistique permettent à chacune de nos activités de production ou de distribution de tirer directement parti des nouvelles technologies de l'information.

Les performances de Saint-Gobain démontrent aussi l'efficacité de notre stratégie de développement. Le Groupe a poursuivi une politique active d'acquisitions, centrée sur ses métiers à forte croissance. Saint-Gobain est désormais n°1 de

la Distribution Spécialisée de Matériaux de Construction en Europe, avec 10 milliards d'€ de ventes dans 2500 agences ; ce réseau constitue une base unique pour étendre à l'Europe les acquisitions de proximité engagées depuis plusieurs années en France.

Plusieurs opérations ambitieuses ont été aussi conduites en 2000 dans nos activités Céramiques, Plastiques et Fibres de verre. Leur forte croissance organique et leur retour élevé sur capitaux opérationnels justifient pleinement l'accélération de notre engagement visant à tirer le meilleur parti du potentiel de consolidation significatif de ces secteurs.

Fort de ces perspectives de croissance, Saint-Gobain est confiant pour l'avenir. Son modèle de développement est autofinancé, notamment grâce à la forte contribution de ses métiers historiques : après investissements industriels, l'autofinancement libre a dépassé 1 milliard d'€ en 2000. Dans une conjoncture mondiale plus incertaine au 2^e semestre 2000, combinée au renchérissement des matières premières, ses résultats ont aussi montré leur robustesse, construite sur l'équilibre des métiers et les efforts constants de productivité. Enfin, son modèle de développement vise une croissance régulière de la rentabilité des capitaux, grâce à la pleine utilisation des outils de production des métiers historiques et à la priorité stratégique donnée aux métiers à forte croissance, moins intenses en capital.

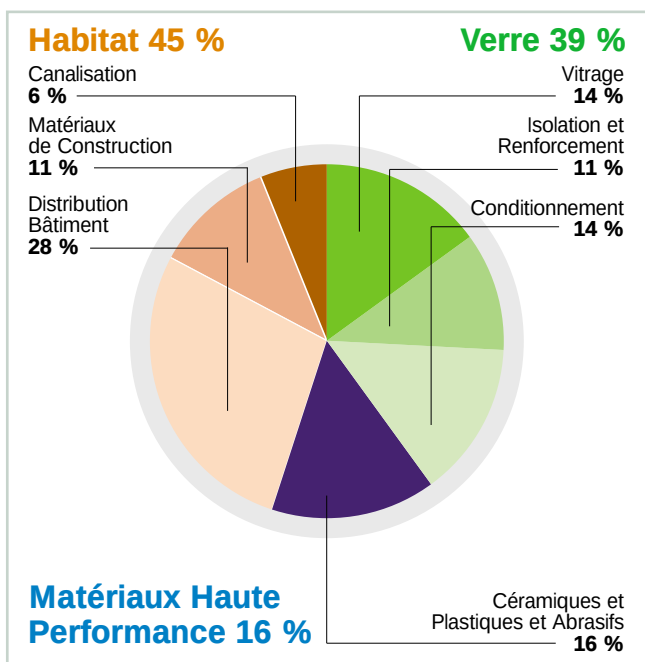
Notre unité apparaît désormais dans le nom de nos sociétés avec le logo de "Saint-Gobain" qui fédère les hommes et les entreprises du Groupe. L'ensemble de nos collaborateurs, par leur engagement continu au service du Groupe et de ses clients, étendent le rayonnement de Saint-Gobain aujourd'hui dans 46 pays du monde.

Saint-Gobain dépassera, en 2001, 30 milliards d'€ de ventes et poursuivra sa stratégie de croissance. Sans dégradation nouvelle de l'environnement économique, notre objectif est de faire croître le résultat net de 10 %.

Jean-Louis BEFFA

Chiffres clés

Répartition des ventes par pôle et par Branche

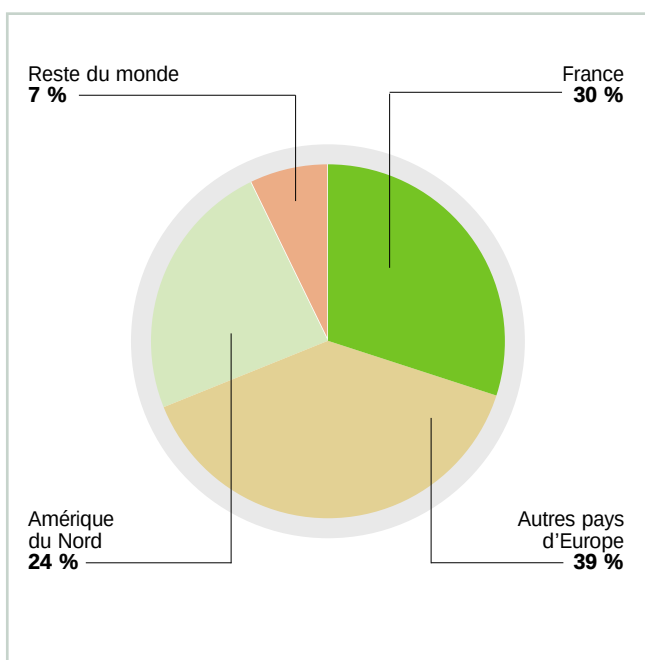


■ **Le pôle Verre**, bénéficiant d'une demande soutenue dans la plupart de ses métiers et de hausses de prix dans les branches Vitrage et Renforcement, a connu une nouvelle amélioration de son chiffre d'affaires.

■ **Le pôle Matériaux haute performance** affiche, à structure réelle, une progression modérée compte-tenu de la mise en équivalence d'Essilor du 1^{er} juillet à sa cession le 15 novembre 2000. Hors Essilor, le Pôle est en forte progression, à structure réelle et à structure comparable.

■ Les ventes du **pôle Habitat** ont fortement progressé, cette croissance étant liée pour une bonne part au changement de périmètre dans la Distribution Bâtiment, qui a représenté à lui seul 10 % de croissance organique.

Répartition des ventes par zone géographique



■ **La présence géographique** du Groupe se traduit par une répartition équilibrée selon les différentes zones d'activité. La France représente 30 %, dont 5 % à l'exportation ; les autres pays d'Europe, 39 % dont 14 % pour l'Allemagne et 10 % pour le Royaume-Uni où sont intervenues en 2000 d'importantes acquisitions ; l'Amérique du Nord 24 % et le reste du monde (Amérique du Sud, Asie) 7 %.

Chiffres clés



Rapport sur l'Exercice 2000

Sommaire

Saint-Gobain en 2000

Saint-Gobain aujourd'hui	5
Les métiers de Saint-Gobain	7
La stratégie : priorité à une forte croissance	8
Activités par pôle et par Branche	9
Fournisseurs et clients	21
Marchés et Distribution	21
Recherche : des procédés et des matériaux innovants	22
Les hommes de Saint-Gobain	23
Environnement et risques industriels	24

Rapport d'activité de l'exercice 2000

Conjoncture et marchés	26
Résultats 2000 : des objectifs et engagements tenus	27
Croissance interne et externe : une dynamique accélérée	28
Des résultats équilibrés et soutenus	28
Pôle Verre	30
Pôle Matériaux Haute Performance	36
Pôle Habitat	40

Bourse, Actionnariat, Conseil d'administration, Direction

Bourse	46
Actionnariat	49
Conseil d'administration	53
Direction	57

Comptes consolidés du Groupe 61

Comptes de la Compagnie (Société mère) 93

Renseignements sur les filiales 114

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes 130

Tableau de rapprochement avec l'instruction d'application
du règlement 98.01 de la Commission des Opérations de Bourse

Section	Rubrique	Page
1.1.	Nom et fonctions des responsables du document	130
1.2.	Attestation des responsables	130
1.3.	Nom et adresse des contrôleurs légaux	58
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	59
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	50
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	50
3.4.	Marché des titres de l'émetteur	47
3.5.	Dividendes	46
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe	45
4.3.	Faits exceptionnels et litiges	60
4.4.	Effectifs	23
4.5.	Politique d'investissement	8
5.1.	Comptes de l'émetteur	93
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	50
7.1.	Évolution récente	26
7.2.	Perspectives d'avenir	29

Saint-Gobain aujourd'hui

Riche d'une longue histoire qui débute en France en 1665 avec la création de la Manufacture Royale des Glaces de Miroirs, le Groupe Saint-Gobain s'est engagé depuis plus d'une décennie dans la profonde mutation de ses activités et de ses structures. Caractérisé dans les années soixante-dix et quatre-vingt comme producteur de biens intermédiaires à l'issue de la fusion entre Saint-Gobain et Pont-à-Mousson, il a consacré les années 1990 à un mouvement fondamental de réorientation stratégique.

Il se définit désormais comme un producteur de matériaux à forts contenus technologiques et comme un prestataire de services associé à ces matériaux. Sa mission est double : produire et distribuer les matériaux du futur, dans des positions de leader, avec un objectif de croissance. Les voies et les moyens de cette politique ont été d'abord la cession de métiers hérités d'anciennes diversifications ou en situation concurrentielle insuffisamment forte, comme les Entreprises et Services, la Mécanique, le Papier-Bois ; puis l'acquisition de nouveaux métiers et de nouvelles compétences : Céramiques et Abrasifs, Distribution Bâtiment notamment. Cette politique de croissance externe s'est matérialisée par d'importantes acquisitions charnières : Norton en 1990, le groupe Poliet en 1996.

En même temps, l'internationalisation du Groupe, déjà l'un de ses points forts historique en Europe et en Amérique Latine, s'en est trouvée amplifiée et accélérée. Elle a pour résultat une progression de la présence en Amérique du Nord, en Europe Centrale et en Asie.

Ce développement géographique a concerné toutes les branches ou métiers : Vitrage (Asie, Europe Centrale), Isolation (Europe Centrale), Renforcement (Asie, Europe Centrale), Conditionnement (Amérique du Nord et du Sud), Céramiques et Abrasifs (ensemble des continents), Canalisation (Europe, Chine, Afrique du Sud), Matériaux de Construction (Amérique du Sud). La Distribution Bâtiment issue du groupe Poliet, initialement limitée à la France, a entamé à son tour une phase d'internationalisation amplifiée par les acquisitions en 2000, de Meyer International, *leader* au Royaume-Uni de la distribution professionnelle de matériaux pour l'habitat, et celle de Raab Karcher en Allemagne, également numéro un national.



Principales données sur dix ans

(en millions d'euros, en millions de francs)

	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991
Chiffre d'affaires	28 815 189 014	22 952 150 555	17 821 116 901	16 324 107 078	13 931 91 384	10 719 70 310	11 357 74 494	10 906 71 539	11 282 74 007	11 444 75 065
Résultat brut d'exploitation	8 146 53 434	6 851 44 940	4 573 30 000	4 118 27 013	3 374 22 131	2 664 17 473	2 697 17 688	2 322 15 233	2 562 16 806	2 745 18 003
Résultat d'exploitation	2 693 17 665	2 314 15 179	1 776 11 647	1 593 10 451	1 434 9 406	1 187 7 783	1 112 7 295	759 4 978	978 6 414	1 082 7 099
Résultat courant	1 947 12 771	1 821 11 945	1 393 9 140	1 220 8 004	1 124 7 375	1 070 7 019	808 5 299	261 1 713	582 3 820	720 4 726
Résultat net du Groupe	1 642 10 771	1 389 9 111	1 182 7 756	970 6 365	767 5 031	716 4 698	724 4 750	196 1 284	395 2 590	439 2 882
Résultat net	1 517 9 951	1 226 8 042	1 097 7 196	858 5 628	659 4 323	642 4 212	553 3 625	200 1 314	362 2 377	382 2 509
Autofinancement	2 643 17 337	2 360 15 481	1 912 12 540	1 693 11 100	1 628 10 678	1 404 9 212	1 237 8 115	971 6 369	1 199 7 864	1 250 8 199
Investissements industriels	1 722 11 296	1 712 11 230	1 288 8 450	1 353 8 875	1 169 7 666	852 5 592	576 3 778	643 4 216	774 5 077	869 5 700
Investissements totaux	4 694 30 791	3 479 22 821	3 019 19 800	2 447 16 050	3 034 19 903	1 448 9 501	997 6 540	1 042 6 834	1 003 6 576	1 209 7 930
Capitaux propres	11 724 76 904	11 151 73 146	9 924 65 095	9 959 65 324	9 082 59 575	7 017 46 028	6 422 42 126	5 417 35 534	5 538 36 326	5 196 34 081
Dettes financières	6 858 44 986	5 005 32 831	3 027 19 859	2 576 16 896	1 894 12 424	1 398 9 173	1 875 12 297	2 643 17 338	2 155 14 134	2 513 16 484
Actif immobilisé	19 530 128 108	16 909 110 916	14 033 92 048	13 139 86 184	12 103 79 392	8 463 55 512	7 661 50 252	8 245 54 083	8 262 54 192	8 281 54 320
Fonds de roulement	3 222 21 135	2 612 17 134	1 838 12 055	2 262 14 835	1 757 11 524	2 499 16 392	2 990 19 613	2 103 13 797	1 339 8 783	1 462 9 591
Personnel (au 31 décembre)	171 125	164 698	117 287	107 968	111 701	89 852	80 909	92 348	100 373	104 653

Les données chiffrées relatives aux exercices 1999 et 2000 présentées dans la suite de ce document ont été établies en euros, celles de 1998 et antérieurement l'ont été en francs, puis converties en euros sur la base du cours officiel.

Après une première phase de cessions, la transformation de Saint-Gobain s'est ainsi opérée tant vers l'aval et les services qu'à travers le développement de métiers à forte croissance. Les axes de développement comme les activités Céramiques et

Composites ou la Distribution Bâtiment, présentent à la fois des synergies techniques et des synergies de marchés avec les métiers " historiques" de Saint-Gobain. C'est grâce à l'appui de ces derniers que le mouvement a pu être réalisé. Les métiers historiques présentent en effet un triple atout : des positions mondiales de premier rang, un savoir-faire technique de pointe, et la création régulière d'un fort autofinancement libre.

Les métiers de Saint-Gobain

La croissance et le redéploiement des activités ont permis la constitution progressive de trois pôles, qui regroupent chacun plusieurs branches au sein desquelles s'exerce la gestion opérationnelle des métiers. Saint-Gobain est en première position mondiale ou européenne dans chacun des trois pôles. Chaque pôle contient des métiers à forte croissance, qui ont représenté au total 50 % du chiffre d'affaires *pro forma* du Groupe en 2000.

Le pôle Verre regroupe le Vitrage, l'Isolation et le Renforcement, le Conditionnement : chacun de ces métiers est au premier rang mondial ou européen. Leur complémentarité cumulée fait de Saint-Gobain le premier verrier mondial. Les activités du pôle s'exercent sur la base de solides positions géographiques en Europe, Amérique du Nord et Amérique latine et de nouvelles positions en Asie. Ses marchés finals sont la construction, la rénovation, l'automobile, l'équipement industriel et des ménages, l'emballage. Deux axes : les produits nouveaux à forte valeur ajoutée, grâce aux technologies spécifiques à Saint-Gobain, et les pays émergents offrent de nombreuses opportunités de croissance.

Les Matériaux Haute Performance rassemblent les Céramiques et Plastiques Haute Performance, les Abrasifs. Le pôle est numéro un mondial pour les Abrasifs, et pour les applications thermiques et mécaniques des Céramiques Industrielles. Avec l'acquisition de Furon, en 1999, il est également devenu le

n°1 des Plastiques à Haute Performance. Au total, ces activités représentent des implantations géographiques équilibrées entre Europe, Amérique et Asie. Elles sont innovatrices, souvent dans des métiers de niches, avec une forte dynamique de développement.

Le pôle Habitat réunit les Matériaux de Construction, la Distribution Bâtiment et la Canalisation. Cette dernière branche est le premier équipementier mondial de canalisations en fonte ductile. Les Matériaux de Construction sont *co-leader* mondial pour les produits de revêtement et de façades et les toitures, et sont en tête en Europe pour les mortiers industriels. La Distribution Bâtiment a rang de premier européen pour la distribution professionnelle des matériaux de construction, depuis l'achat de Meyer International (Grande-Bretagne) et Raab Karcher (Allemagne). Avec des implantations industrielles en Europe, Amérique Latine et en Afrique du Sud, la Canalisation a également une activité très internationale grâce à la Grande Exportation. Pour répondre à l'évolution des marchés, elle s'est engagée depuis 1998 dans une stratégie de distribution spécialisée de ses produits.

La configuration de Saint-Gobain a donc été optimisée pour l'application d'une stratégie mondiale de tous les métiers. Son mouvement vers l'aval, chapitre le plus récent de sa mutation, permet, outre les vertus d'un secteur moins cyclique, de mieux connaître les tendances de la consommation et du client final.

La stratégie : priorité à une forte croissance

Disposant d'un portefeuille d'activités équilibré, autour de pôles de compétence cohérents, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une stratégie qui repose sur quatre objectifs : développer son *leadership* dans l'ensemble des métiers ; renforcer ses compétences technologiques et commerciales ; diminuer fortement sa cyclicité et sa vulnérabilité aux aléas conjoncturels ; assurer un haut niveau de rentabilité dans toutes ses activités.

L'appui offert par de solides métiers historiques, à l'origine d'un important autofinancement libre, a créé les conditions de la transformation de Saint-Gobain et permis de donner une priorité à des métiers à forte croissance. L'exercice 2000 a ainsi représenté une sixième année consécutive de croissance.

Les atouts communs des métiers à forte croissance sont d'abord ceux d'une croissance interne forte et régulière, de 6 à 7 % sur plusieurs années, par exemple pour la Distribution Bâtiment, les Plastiques Haute Performance ou les Composites Fibres de Verre. Bien ciblée, elle offre une meilleure rentabilité des capitaux investis, à moindre intensité capitalistique. Portant sur des marchés encore fragmentés, cette stratégie offre aussi de nombreuses opportunités de consolidation des métiers, par achat d'affaires de petite ou de moyenne taille. C'est le cas de la croissance interne de la Distribution Bâtiment, faite par acquisitions successives de positions de maillage, ou des Plastiques et composites.

Sans négliger la possibilité de quelques acquisitions dans les métiers historiques fondamentaux, la priorité est donc clairement donnée aux secteurs en forte croissance. L'allocation des ressources correspondantes a ainsi représenté 75 % du capital investi en acquisitions depuis 1996, et plus de 90 % de ce même capital investi pour l'année 2000.

Les principales opérations ont concerné les Plastiques, les Céramiques Avancées, le métier Transformation du Renforcement et la Distribution. Les performances de ces métiers à forte croissance pour l'exercice 2000 sont, à cet égard, en ligne avec les objectifs : une croissance interne de près de 10 %, dégageant un ROI moyen supérieur à 20 %. Dans le chiffre d'affaires *pro forma* 2000, qui intègre les acquisitions en année pleine, la part des métiers à forte croissance représente 50 % du tout.

Cette volonté de croissance s'appuie sur un modèle de développement qui, outre la recherche d'une croissance plus forte et vigoureuse, s'articule autour d'objectifs majeurs : une amélioration de la rentabilité ; des performances plus régulières ; un développement autofinancé.

Ces critères ont guidé l'action du Groupe au cours de l'exercice 2000 et leur mise en œuvre se poursuivra : baisse de l'intensité capitalistique des investissements, rotation accrue des capitaux investis, grâce à la modération désormais tendancielle des investissements dans les métiers "historiques", choix d'une dynamique d'acquisitions relatives, comme celles de Furon ou Chemfab dans les Plastiques, Meyer et Raab Karcher dans la Distribution. Avec des performances rendues plus régulières, Saint-Gobain se révèle ainsi moins sensible aux cycles conjoncturels. Le développement de la Distribution, métier de services qui étend en aval la chaîne de valeur du Groupe, représentera ainsi 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001. De même, l'engagement accru du Vitrage et du Renforcement dans leur aval aboutira à un doublement de ces activités pour le pôle Verre par rapports à 1999. Le développement des Céramiques Avancées et des Plastiques s'oriente principalement vers les marchés technologiques à forte croissance. Ainsi, l'effet stabilisateur des secteurs de la rénovation est désormais acquis : ce marché représente aujourd'hui 25 % des marchés finals du Groupe, soit autant que la construction neuve.

Les importantes opérations de croissance externe menées en 2000 ont conduit à reconsidérer l'intérêt stratégique de la participation dans Essilor, qui a été cédée courant novembre 2000.

Saint-Gobain aborde ainsi les années 2001 et suivantes avec un double atout, hérité des stratégies mises en œuvre : une répartition équilibrée de sa présence sur l'ensemble des grandes zones économiques et des grands pôles d'activité ; un autofinancement libre croissant, qui a atteint en 2000 un niveau record de près d'1 milliard d'euros. Le modèle de développement, validé par l'expérience de cinq années de croissance à deux chiffres, combinant les capacités d'autofinancement des métiers historiques et le potentiel de croissance des métiers à plus fort développement, rejoint ainsi la stratégie affichée avec constance par le Groupe : une croissance rentable, vigoureuse et régulière.

Activités par pôle et par Branche

(En millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Par Pôle						
Vitrage	4 167	27 334	3 718	24 388	2 270	14 891
Isolation et Renforcement	3 254	21 345	2 864	18 787	2 488	16 318
Conditionnement	3 906	25 622	3 640	23 877	3 416	22 407
(Ventes internes)	(10)	(66)	(5)	(33)	(3)	(21)
Verre	11 317	74 235	10 217	67 019	8 171	53 595
Céramiques & Plastiques et Abrasifs	4 095	26 862	3 066	20 112	2 762	18 119
Essilor	978	6 415	1 662	10 902	–	–
(Ventes internes)	–	–	(2)	(13)	–	–
Matériaux Haute Performance	5 073	33 277	4 726	31 001	2 762	18 119
Matériaux de Construction	3 067	20 118	2 625	17 219	2 233	14 648
Distribution Bâtiment	7 929	52 011	4 078	26 750	3 325	21 810
Canalisation	1 778	11 663	1 605	10 528	1 573	10 316
(Ventes internes)	(178)	(1 168)	(151)	(991)	(130)	(851)
Habitat	12 596	82 624	8 157	53 506	7 001	45 923
(Ventes internes)	(171)	(1 122)	(148)	(971)	(113)	(736)
Total	28 815	189 014	22 952	150 555	17 821	116 901

Pôle Verre

Le pôle Verre regroupe des compétences développées de longue date par le Groupe : Vitrage, Isolation et Renforcement, Conditionnement.

Représentant 39 % du chiffre d'affaires, les différentes composantes de cette entité ont toutes de fortes positions de leadership, au plan mondial ou européen.

Les différents produits s'adressent à de grands marchés finals: construction, rénovation, automobile et transports, équipements industriels et des ménages, emballage.

De forte intensité capitalistique, ces métiers créent en retour un autofinancement libre important. Le poids de leurs investissements industriels, en cycle élevé dans les années récentes, est en voie de réduction, après l'achèvement d'importants programmes, particulièrement dans le Vitrage et le Renforcement, dans les pays émergents.

Les perspectives et opportunités de croissance du pôle se situent en effet vers des produits nouveaux et dans des pays émergents, grâce à des technologies propres au Groupe.

Verre	Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
Vitrage	■ Produits de base du verre plat ■ Transformation et distribution	■ Verres clairs et teintés, verres à couche ■ Construction, bâtiment, aménagements intérieurs industrie du meuble	■ Pilkington (Royaume-Uni) ■ Guardian (États-Unis) ■ Asahi (Japon) ■ PPG (États-Unis)	■ <i>Leader</i> en Europe et parmi les trois premiers <i>leaders</i> mondiaux pour le Bâtiment et l'Automobile
	■ Verre automobile	■ Produits transparents et de sécurité pour l'automobile, verres de remplacement aéronautique et transports		
	■ Spécialités	■ Verres antifeu, verres de protection nucléaire, aéronautique et transports, optique industrielle, électroménager, réfrigération commerciale	■ Schott (Allemagne)	
Isolation et Renforcement	■ Laine de verre ■ Laine de roche ■ Plafonds acoustiques ■ Mousses isolantes	■ Isolation thermique et acoustique des bâtiments, installations techniques (laine, roche, mousse) ■ Culture hors sol (roche)	■ Owens Corning (États-Unis) ■ Johns-Manville (États-Unis) ■ Rockwool (Danemark) ■ Pfeiderer (Allemagne)	■ Isolation : <i>leader</i> mondial
	■ Fils de verre	■ Automobile, transports, construction, biens d'équipement et de loisirs, industrie électrique et électronique	■ Owens Corning (États-Unis) ■ PPG (États-Unis) ■ Johns-Manville (États-Unis) ■ Nippon Electric Glass (Japon)	■ Renforcement : <i>leader</i> européen et n° 2 mondial
	■ Transformation (grilles et tissus de verre)	■ Bâtiments, matériaux industriels, composites techniques	■ Nitto-Boseki (Japon)	
Conditionnement	■ Bouteilles et pots	■ Emballage alimentaire, (produits alimentaires, vin, bière, soft drinks, huiles, sauces)	■ Owens Illinois (États-Unis) ■ Vitro (Mexique) ■ Consumers (États-Unis/Canada) ■ PLM (Suède) ■ BSN Glass Pack (France / Allemagne)	■ <i>Co-leader</i> mondial ■ N° 1 en Europe pour l'ensemble des métiers réunis
	■ Flacons	■ Marchés de la parfumerie, de la pharmacie et du médical	■ Pochet (France) ■ Bormioli (Italie) ■ Gerresheim (Allemagne) ■ Wheaton (États-Unis)	■ <i>Leader</i> mondial
	■ Pompes en plastique	■ Produits d'entretien ■ Conditionnement des produits d'hygiène, et de beauté	■ OI (États-Unis) ■ Indesco (États-Unis)	■ Acteur mondial de premier plan

Vitrage

La Branche Vitrage est présente industriellement et commercialement dans 33 pays. Elle possède 29 unités de verre plat (ou *float*), dont 11 en participation, et un très large réseau de transformation et de service. Ayant pour principaux débouchés deux grands marchés, le Bâtiment et l'Automobile, son activité se répartit en quatre grands métiers : produits de base, transformation et distribution bâtiment, équipementier pour l'automobile, spécialités (électroménager, vitrages anti-feu, verres de protection nucléaire, verres électroniques). Les deux tiers du verre produit sur les lignes industrielles ne sont pas, en effet, vendus en l'état, mais transformés.

La fabrication du verre, produit de base ou demi-produit, se fait dans de grandes unités industrielles, les lignes de verre plat, qui produisent différents vitrages de base ou à forte valeur ajoutée grâce à des dépôts de couches spécifiques ou d'oxydes métalliques, par exemple pour le confort thermique ou le contrôle solaire.

La Branche se définit également comme équipementier automobile. Elle livre à ses clients, les grands constructeurs européens et mondiaux, des pare-brise, des glaces latérales, des lunettes arrière, des toits de verre, des modules prémontés. Trempés, feuilletés, teintés selon leur usage, les vitrages pour l'automobile sont ainsi des produits complexes à fort contenu technologique et en évolution rapide pour répondre aux besoins croissants de sécurité et de confort (vision, isolation thermique et acoustique) des usagers. La Branche produit également des vitrages pour l'Aéronautique et les Transports.

A ces deux premiers métiers, s'ajoute celui de la Transformation Bâtiment. Cette activité s'exerce à travers des sociétés de transformation ou de distribution, ou par des ventes à la clientèle indépendante. Elle couvre un vaste champ d'applications : façades, grands projets architecturaux, équipements urbains, menuiseries industrielles, meubles, éléments de salles de bains, verre de décoration intérieure. Toutes ces applications sont porteuses de fortes innovations comme les verres bas-émissifs, les verres électrochromes ou électro-commandés, les verres anti-effraction.

Autour de la notion de Spécialités, la Branche regroupe enfin différentes sociétés ayant des compétences spécifiques sur des marchés comme l'électroménager (Euroglass, Eurokera), les vitrages anti-feu (Saint-Gobain Vetrotech International), l'optique industrielle, les verres de protection nucléaire, la réfrigération commerciale.

Avec le succès confirmé des plaques de cuisson en vitrocéramique d'Eurokera, la Branche s'est récemment engagée, sous le nom de Saint-Gobain Display Glass, dans la production et la commercialisation de produits verriers destinés à l'industrie de l'affichage électronique (écrans émissifs du type plasma ou micro-pointes).



Nouveau centre commercial *Gostiny Dvor* à Moscou, comprenant 4000 m² de verre *Eglass* et dont les parois intérieures sont recouvertes de panneaux acoustiques *Ecophon*.

Pour répondre avec efficacité aux besoins des différents marchés, la Branche a adopté une organisation tournée vers ses clients avec :

- Saint-Gobain Glass pour les produits de base,
- Saint-Gobain Sekurit International pour les marchés de l'automobile et des transports,
- Les Vitrages de Saint-Gobain pour la transformation et la distribution du verre pour le Bâtiment,
- Les Spécialités.

La Branche déploie depuis de nombreuses années une vigoureuse politique de développement international. Présente depuis longtemps en Europe occidentale, plus récemment en Pologne, Mexique, Corée, elle a démarré en 2000 deux nouvelles usines de verre plat (Royaume-Uni, Inde). Elle accompagne également les constructeurs automobiles dans leur développement géographique en Europe de l'Est ou en Asie. Elle a créé aux États-Unis des unités spécialisées dans la fabrication des produits verriers pour l'électroménager, la réfrigération commerciale et les verres spéciaux pour l'électronique.

Isolation et Renforcement

Issue, à l'origine, du développement des techniques verrières et spécialiste de l'Isolation depuis 1936, la **Branche Isolation** a ses activités réparties entre la laine de Verre (procédé TEL), la laine de Roche et d'autres secteurs de taille plus modeste mais à la croissance prometteuse, à savoir les plafonds acoustiques et les mousses.

Les produits isolants sont commercialisés sous forme de rouleaux, de panneaux ou de coquilles. Ils sont principalement destinés au marché du bâtiment neuf ou ancien : équipement des toits, des murs, des sols et planchers pour réduire la consommation d'énergie ou les nuisances sonores. L'activité mousse qui offre de grandes complémentarités avec la laine de verre est une activité de négoce effectuée en partenariat avec les grands producteurs chimiques.

Outre ces usages pour la construction neuve et la rénovation, une partie des ventes couvre le domaine de l'isolation technique, des installations industrielles les plus complexes, aussi bien que des marchés spécifiques comme la culture hors-sol.

En Europe, Isover isole environ une maison sur trois, une sur cinq aux États-Unis. Présente sur tous les continents, soit comme producteur direct, soit à travers ses licenciés, la Branche est en effet *leader* mondial dans la laine de verre.

La stratégie de la Branche vise à renforcer cette position et à parachever le redressement de sa position dans la laine de Roche. Dans les autres secteurs, elle vise un taux de croissance minimum de 5 % par an.

La **Branche Renforcement** est présente industriellement dans dix huit pays. Elle s'est progressivement organisée en divisions autour de deux métiers fondamentaux : celui de filateur, avec des divisions mondiales ou continentales selon les caractéristiques des marchés, et le métier de la transformation. Ce dernier est en fort développement et représente près du cinquième du chiffre d'affaires consolidé de la Branche.

L'activité de filateur (producteur de fil de verre), qui regroupe sous l'identité "Saint-Gobain Vetrotex" six divisions spécialisées (Textile, CemFil, Plastique Amérique du Nord, Plastique Amérique du Sud, Plastique Europe, Plastique Asie) livre aux transformateurs, sous diverses présentations (mats, bobines, fils coupés, tissus, etc.) les différentes fibres de verre utilisées dans la fabrication de nombreux biens d'équipement sous forme de composites à base de résines thermodurcissables ou thermoplastiques. Les principaux marchés servis sont l'automobile et les transports pour les éléments de carrosserie, les pièces d'habitacle ou sous-capot ; les marchés de la construction ; les loisirs (sport, marine, etc), et aussi l'industrie électrique et électronique, où les renforts en verre constituent le support des circuits imprimés.

A ces unités s'est ajoutée en 2000 une division "Voile" mondiale, après regroupement des activités venant pour partie de la Branche Isolation.

L'activité Transformation est concentrée depuis 1999 au sein d'une nouvelle division "Saint-Gobain Technical Fabrics" pour les grilles et tissus de verre qui sont destinés à trois types de marchés : le bâtiment, les matériaux industriels et les composites techniques. Cette activité est en fort développement avec un taux de croissance moyen, y compris acquisitions, de 20 % depuis 1996, et constitue un deuxième cœur de métier autour des sociétés Bayex, au Canada, Vertex, en République Tchèque, LMC en Italie et Tevesa/Icasa en Espagne. Les acquisitions de l'année 2000 dans ce secteur ont été celles des sociétés BTI et Syncoglass.

Au total de ses deux activités, la Branche Renforcement réalise aujourd'hui 54 % de son chiffre d'affaires en Europe, 41% en Amérique (Nord et Sud), 5% en Asie.



Monospace Contact, isolant à très haute performance thermo-acoustiques.

Conditionnement

Co-leader mondial pour l'ensemble de ses métiers de verre creux, la Branche exerce trois activités : fabrication et vente de bouteilles et pots pour l'alimentaire ; de flacons pour la parfumerie et la pharmacie ; enfin une activité plastique, à travers le groupe Calmar, acquis en 1998, qui fabrique des pompes plastiques à haute performance destinées à l'emballage des produits liquides d'hygiène et de beauté ainsi que des produits d'entretien.

Dans un contexte très concurrentiel dans ses divers métiers, la Branche s'adapte constamment à l'internationalisation des marchés, à la compétition avec des produits de substitution, à la spécificité de certains marchés nationaux en matière de consommation : importance de la bière aux États-Unis, des vins en Europe du Sud par exemple. Les actions constantes et rigoureuses sur la productivité et les coûts répondent à un environnement de prix traditionnellement disputé. Elle a constitué au fil du temps de fortes positions internationales. Numéro 1 en bouteilles et pots en Europe de par ses implantations en France, Allemagne, Italie, Espagne, elle est numéro 2 aux États-Unis avec la société Saint-Gobain Containers (ex-Ball Foster Glass), issue d'une fusion intervenue en 1995 entre plusieurs producteurs nationaux. La Branche a également des positions fortes en Amérique du Sud, en Argentine et au Brésil : dans ce pays où s'ajoute une activité de gobeletterie (verrerie de table), elle est le deuxième producteur national.

Le secteur Flaconnage sert les marchés de la parfumerie et de la pharmacie, marchés mondiaux eux aussi. La Branche est *leader* mondial dans le domaine de la Parfumerie.



Ultra-Violet de Paco Rabanne, flacon réalisé par Saint-Gobain Desjonquères, équipé d'une pompe de Saint-Gobain Calmar.

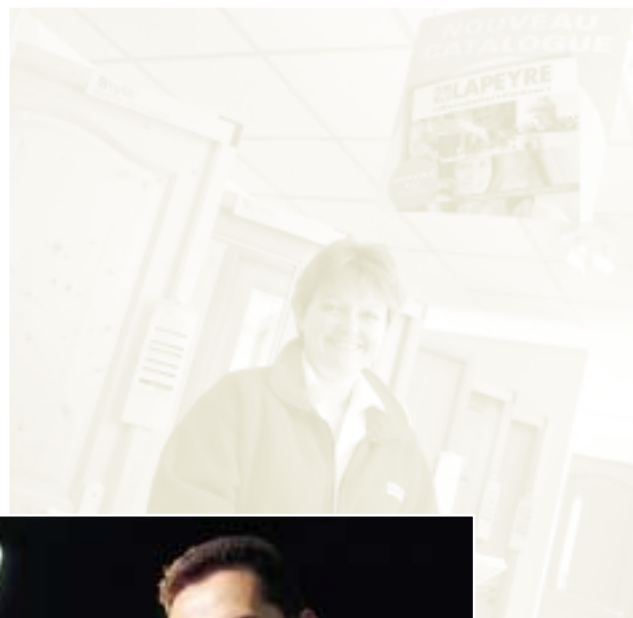
L'activité Pompes en plastique est exercée dans huit pays par Saint-Gobain Calmar.

Pôle Matériaux Haute Performance

Le pôle Matériaux Haute Performance est constitué des Céramiques & Plastiques Haute Performance et Abrasifs, acquis avec le groupe Norton en 1990 et réunis aux activités Céramiques et Réfractaires de Saint-Gobain. Il incluait jusqu'à mi-novembre 2000 la société Essilor International.

Couvrant des marchés finals très variés, le pôle comprend des métiers à forte croissance, comme les Plastiques Haute Performance, en croissance régulière et soutenue pour les marchés de "niches" et les produits de spécialité à forte valeur ajoutée.

Exposées à une concurrence diversifiée et très segmentées, les activités du pôle bénéficient d'une présence mondiale équilibrée entre l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Amérique Latine et l'Asie. L'intensité capitalistique de ces activités étant relativement plus faible que d'autres, le potentiel de rentabilité des capitaux engagés est élevé.



Matériaux Haute Performance	Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
Céramiques et Plastiques	■ Céramiques ■ Céramiques industrielles	■ Réfractaires pour les fours de verrerie, de céramique et de métallurgie ■ Grains et poudres céramiques pour l'industrie réfractaire ou céramique	■ Cookson (Grande-Bretagne) ■ Morgan Crucible (Grande-Bretagne) ■ Foseco (Grande-Bretagne) ■ General Electric (États-Unis) ■ RHI (Autriche)	■ <i>Leader</i> mondial pour les applications thermiques et mécaniques
	■ Céramiques de spécialités (y.c Cristaux)	■ Équipements pour la fabrication des semi-conducteurs ■ Médical, électroménager, industrie ■ Médical, nucléaire, pétrole et pétrochimie ■ Produits pour la pétrochimie	■ Kyocera (Japon) ■ Toshiba Ceramics (Japon) ■ Asahi (Japon) ■ Coorstek (États-Unis) ■ Ceramtech (Allemagne)	■ N° 2 mondial pour les céramiques de spécialité
	■ Plastiques techniques ■ Plastiques Haute Performance	■ Fluides ■ Produits de précision ■ Médical ■ Composants techniques, ■ Films et revêtements, ■ Mousses de spécialité	■ Parker Hannifin (États-Unis) ■ Fluoroware (États-Unis) ■ TI Group (Grande-Bretagne) ■ DuPont (États-Unis) ■ 3M (États-Unis)	■ N° 1 ou n° 2 mondial dans chacun des métiers Plastiques Haute Performance
Abrasifs	■ Abrasifs agglomérés (meules)	■ Finition ébarbage, affûtage des matériaux et outils ■ Aéronautique, automobile, transformation des métaux, sidérurgie, électronique	■ Noritake (Japon) ■ Tyrolit (Autriche) ■ Cincinnati (États-Unis)	■ <i>Leader</i> mondial pour l'ensemble des métiers
	■ Abrasifs appliqués	■ Traitement des surfaces, ponçage : aéronautique, automobile, ameublement, machines portatives, sidérurgie, bijouterie, horlogerie, biomédical	■ 3M (États-Unis) ■ SIA (Suisse) ■ Hermes (Allemagne)	
	■ Super-abrasifs	■ Travaux de précision (aéronautique, automobile, roulements) ■ Construction et matériaux composites ■ Électronique ■ Verre ■ Outils coupants	■ Asahi (Japon) ■ Diamant Boart (Belgique)	

Céramiques et Plastiques

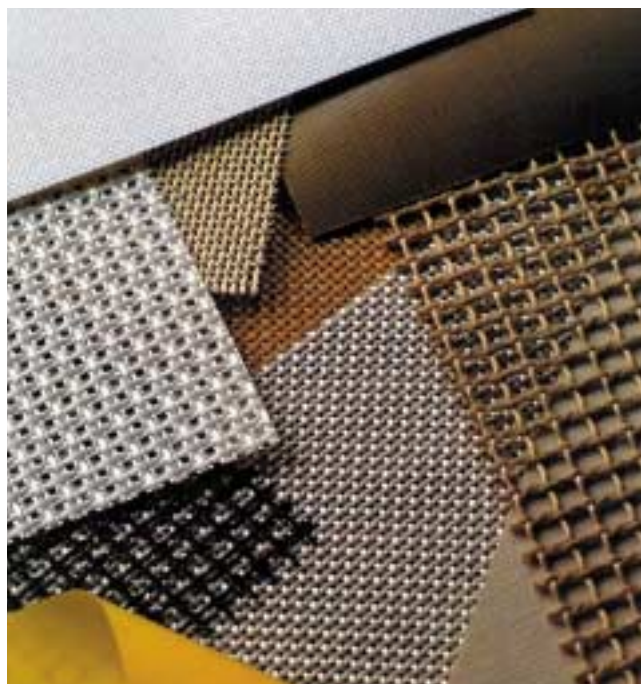
La Branche, organisée autour de deux familles de produits, les Céramiques Techniques et les Plastiques Haute Performance est, dans sa configuration actuelle, de constitution récente. Elle a été organisée autour des activités traditionnelles Céramiques et Réfractaires de Saint-Gobain, des métiers de Norton acquis en 1990 et de ceux de Furon acquis en 1999. Sa croissance, tant interne que par acquisitions, a été soutenue en dix ans avec une progression moyenne des ventes de 15 % par an et une transformation importante de son portefeuille d'activités.

Cette transformation a abouti à une répartition équilibrée des activités en trois secteurs : Céramiques Industrielles pour 37 % des ventes, Céramiques de spécialités pour 28 % et Plastiques Haute Performance pour 35 %. A travers ces trois activités, la Branche a une présence mondiale. Elle réalise 34 % de ses ventes en Europe, 58 % en Amérique du Nord, 3 % en Amérique du Sud et 5 % en Asie Pacifique.

Les trois activités de la Branche sont fortement complémentaires. Elles bénéficient d'une croissance annuelle régulière, la meilleure dynamique concernant les Plastiques Haute Performance, métier par ailleurs le plus faiblement capitalistique des trois. Si la croissance des Céramiques Industrielles est plus faible, cette activité dégage un fort autofinancement libre. Plus demandeurs d'investissements pour faire face à la demande, les deux autres secteurs offrent un potentiel de développement plus prometteur.

L'activité Céramiques Industrielles correspond à la fabrication de matériaux et pièces mettant en œuvre les propriétés thermomécaniques des céramiques traditionnelles (résistance aux très hautes températures, à l'abrasion et à la corrosion), à travers trois familles technologiques : les céramiques électrofondues (fours verriers, billes céramiques), les réfractaires Haute Performance (fours céramiques, métallurgie/fonderie, énergie), les grains et poudres céramiques (abrasifs, réfractaires, céramiques). Face à une concurrence nombreuse mais spécialisée, la Branche est leader sur ces trois segments techniques.

Les Céramiques de Spécialité produisent des pièces de forme ou systèmes pour applications techniques exigeantes en matière de tolérances dimensionnelles, de pureté, de stabilité dans des environnements extrêmes. Ces fabrications représentent une grande variété de matériaux céramiques et de cristaux. On les classe en quatre familles de produits : Céramiques Techniques, Structurales et Fines pour le médical, l'électroménager, l'industrie ; Céramiques et Equipements pour l'industrie de fabrication des semi-conducteurs ; Cristaux et Détecteurs à destination du médical, nucléaire, pétrole et pétrochimie ; et les produits NorPro destinés aux supports de catalyse et au transfert de masse utilisés dans l'industrie pétrochimique. L'année



Tissus en fibre de verre enduits de fluoropolymères.

2000 a confirmé le développement engagé dans le secteur des équipements et services pour l'industrie des semi-conducteurs par la concrétisation des acquisitions de Holz Précision et Magic aux États-Unis. Face à une concurrence de plusieurs grands acteurs, la Branche est le numéro 2 mondial des Céramiques de Spécialités.

L'activité Plastiques Haute Performance consiste en la transformation des polymères et élastomères techniques parmi lesquels les fluoropolymères, les silicones et les thermoplastiques, répondant à de fortes exigences, de pureté, résistance à la corrosion, températures élevées et formage de précision. Elle se situe sur des marchés à forte croissance, peu-cycliques et rentables, en raison d'une tendance de fond à se substituer aux matériaux traditionnels. Son portefeuille d'activités est très diversifié et s'organise autour de cinq grandes familles de produits : les Composants Techniques (pièces composites pour l'aéronautique et matériel électronique, instrumentation) ; les Films et Tissus Avancés (films, rubans adhésifs et tissus spéciaux pour applications aéronautiques, électriques, architecturales et de protection) ; les Systèmes pour Fluides (tuyaux, raccords, tubes pour l'industrie, l'automobile, l'agro-alimentaire) ; les Produits de Précision (paliers et joints autolubrifiants et à faible frottement pour l'automobile, l'électroménager, la machine-outil, l'aéronautique) ; les Elastomères de Spécialités (mousses flexible pour étanchéité, anti-vibration pour l'automobile, l'industrie et le bâtiment). En phase de consolidation, ces marchés sont offerts à Saint-Gobain l'opportunité de devenir le fournisseur de référence dans les domaines de l'automobile et de l'industrie. C'est le sens des renforcements intervenus depuis 1999 dans ce secteur, avec en particulier l'acquisition de Furon cette même année, puis en 2000 celles de Chemfab dans le secteur des polymères techniques et de Norwood, qui présentent d'importantes synergies.

Abrasifs

Devenu le *leader* mondial des Abrasifs grâce à l'entrée de Norton dans le Groupe en 1990, Saint-Gobain a renforcé cette position depuis avec, notamment, l'acquisition d'importantes sociétés comme Winter, Unicorn, Flexovit en Europe et, plus récemment, Korund, en Pologne.

Les abrasifs interviennent dans pratiquement tous les procédés de fabrication de produits manufacturés. La Branche est positionnée de façon unique pour offrir des solutions techniques d'abrasion à ses clients, professionnels ou particuliers, partout où des matériaux doivent être tronçonnés, polis, affûtés, rectifiés ou finis.

Elle est en effet le seul fabricant qui produise à l'échelle mondiale les trois grands types de produits du métier des abrasifs : les abrasifs agglomérés (comprenant notamment meules de précision et meules minces), les abrasifs appliqués (appelés communément papier de verre) et les super-abrasifs (appelés ainsi en raison de la très grande dureté du grain abrasif utilisé dans ces produits). Il existe des milliers (plus de 250 000) de produits de type et de taille différents, la plupart d'entre eux ayant été conçus pour des applications spécifiques.

- Les abrasifs agglomérés sont constitués de grains abrasifs, naturels ou synthétiques, agglomérés entre eux par un liant en une forme rigide, généralement en forme de meule. Leur taille varie considérablement depuis celle des petites meules

montées sur tige pour la joaillerie jusqu'à des meules de 12 tonnes pour le dépulpage du bois dans l'industrie papetière. Les meules minces constituent un segment particulier au sein des abrasifs agglomérés, dont la production est la plus automatisée.

- Les abrasifs appliqués sont formés à partir de grains abrasifs, naturels ou synthétiques, collés sur papier, toile, fibre ou supports synthétiques, puis transformés en bandes, disques, rouleaux, feuilles. Leur taille varie depuis celle d'une pièce de monnaie jusqu'à des bandes de grande largeur pour des opérations de ponçage de sols ou de panneaux en bois en un seul passage. Les abrasifs appliqués sont vendus dans l'industrie, les grandes surfaces de bricolage et dans la réparation automobile.

- Les super-abrasifs sont des meules ou des outils confectionnés à base de diamant ou de nitrure de bore. Utilisés pour l'usinage de matériaux trop durs ou trop fragiles pour les abrasifs conventionnels, les super-abrasifs interviennent dans un large spectre d'industries, allant de l'électronique au bâtiment.

La Branche sert ses clients à partir d'unités situées dans 26 pays sur les cinq continents et emploie environ 15 700 personnes à travers le monde. Ses marchés sont très diversifiés. Les canaux de vente des produits sont adaptés aux deux grandes catégories de clients : particuliers, avec une approche distribution et marketing ; clients industriels, avec des solutions sur mesure.



Tronçonnage de cuve inox. Meule mince.

Pôle Habitat

Le pôle Habitat, issu en grande partie de l'acquisition du groupe Poliet en 1996, comprend une activité industrielle de fabrication de Matériaux de Construction qui regroupe, depuis 1997, les métiers de Poliet et de Saint-Gobain. Elle couvre une large gamme de solutions adaptées aux demandes des constructeurs de bâtiments individuels ou industriels.

S'y ajoute la Distribution Bâtiment qui regroupe les diverses activités françaises et européennes de distribution de matériaux de construction. Enfin, la Branche Canalisation, qui fait partie des métiers fondateurs du Groupe, se définit et se positionne comme un équipementier spécialisé pour les marchés du cycle de l'eau. Elle a développé, elle aussi, des positions européennes dans la distribution des systèmes de canalisation. L'ensemble Habitat couvre les marchés de la Construction et de la Rénovation, du Génie Civil, et de l'Équipement des ménages.

Les différents métiers du pôle partagent plusieurs traits communs, autour d'une volonté forte et marquée du Groupe de se développer dans le domaine de la distribution. Elle souligne, au profit de tous les métiers de Saint-Gobain, l'import-

tance du marketing, des services et de la logistique. Positionnée sur des métiers régionaux, l'activité Habitat a une croissance supérieure à celle de la moyenne du Groupe, une cyclicité faible grâce au poids de la Rénovation et des besoins en investissements modérés. Les opportunités de croissance, tant interne qu'externe, sont nombreuses, avec un potentiel important de développement à l'international pour les métiers des Matériaux ou de la Distribution, tout comme pour celui de la Canalisation.



Habitat	Métiers et produits	Principales utilisations	Principaux concurrents	Position compétitive
Distribution Bâtiment	■ Distribution de matériaux de construction pour le neuf et la rénovation ■ Menuiseries industrielles	■ Marché du bâtiment individuel et collectif ■ Équipement de la maison : cuisines, menuiseries, salles de bains, chauffage	■ Home Depot (États-Unis) ■ Lowe's (États-Unis) ■ Wolseley (Grande-Bretagne) ■ Kingfisher/Castorama (Grande-Bretagne/France) ■ Pinault-Becob (France)	■ <i>Leader</i> européen pour la distribution des matériaux et la menuiserie industrielle
Matériaux de Construction	■ Produits de façade et d'extérieur en PVC (États-Unis) ■ Matériaux de toiture (États-Unis) ■ Produits en béton ■ Matériaux composites, mortiers ■ Tuiles et briques en terre cuite	■ Maison individuelle (neuf et rénovation) ■ Enduits de façade, colles et joints de carrelage ■ Voiries et réseaux ■ Génie civil ■ Mobilier urbain ■ Éléments pour jardins et paysages ■ Funéraire	■ Lafarge (France) ■ Owens Corning (États-Unis) ■ James Hardie (États-Unis) ■ Etex (ex-Eternit) (Belgique) ■ Wienerberger (Autriche) ■ Royal (Canada)	■ <i>Leader</i> en Europe pour les mortiers industriels ■ Un des <i>leader</i> mondiaux pour les produits de revêtement et de façade ■ <i>Co-leader</i> mondial pour les toitures
Canalisation	■ Tuyaux, raccords et accessoires en fonte ductile ■ Robinetterie-fontainerie, hydraulique ■ Voirie ■ Tuyaux et raccords pour les eaux usées et pluviales dans le bâtiment ■ Distribution spécialisée	■ Adduction d'eau potable ■ Irrigation ■ Assainissement ■ Voirie et génie civil	■ US Pipe (États-Unis) ■ Mac Wane (États-Unis) ■ Kubota (Japon) ■ Buderus (Allemagne) ■ Norinco (France) ■ Tyco (États-Unis)	■ <i>Leader</i> mondial pour les tuyaux en fonte ductile

Distribution Bâtiment

La Distribution Bâtiment de Saint-Gobain, qui trouve son origine dans l'acquisition du groupe Poliet en 1996, a été constituée par celui-ci en une vingtaine d'années par croissance interne et acquisitions. Elle couvre l'ensemble des besoins du monde du Bâtiment comme distributeur de matériaux de construction, tant pour la construction neuve que pour le marché de la rénovation. Longtemps exclusivement française, la présence du Groupe dans la Distribution Bâtiment a été développée dans les années récentes en Europe, notamment en Pologne en 1999. L'année 2000 a été marquée par l'acquisition de Meyer International Plc, *leader* britannique de la distribution aux professionnels de matériaux pour l'habitat et par celle de Raab Karcher en Allemagne, également *leader* national. Ces deux opérations ont donné à la Branche une nouvelle dimension et une position de *leader* européen.

En France, s'adressant à la fois au grand public, aux artisans et entreprises, aux chantiers, Saint-Gobain Distribution Bâtiment, qui possède aussi en amont des unités de fabrication de menuiseries industrielles, remplit une fonction essentielle de démultiplication à travers trois grands secteurs d'activité : Point P pour la distribution de matériaux de construction en France, avec une organisation décentralisée en 14 régions opérationnelles et près de 1 100 points de vente ; Lapeyre qui produit, distribue et installe, menuiseries industrielles, cuisines et salles de bain et constitue un ensemble unique en Europe ; La Plateforme du Bâtiment, nouveau concept de distribution, destiné aux seuls professionnels avec une offre complète de produits en stock, disponibles sur un même site. La Plateforme comptait, fin 2000, huit implantations en France. De nouvelles ouvertures sont programmées dans plusieurs pays. Ce maillage multi-enseignes constitue un atout essentiel de l'activité considérée dans son ensemble.

Le marché des matériaux de construction reste en effet encore très atomisé en France, en raison du très grand nombre de clients finals, entreprises de taille petite ou moyenne : dans le secteur de la rénovation, 260 000 entreprises comptent ainsi moins de 50 employés. Les principales entreprises sont donc loin de couvrir tous les créneaux de clientèle du marché. Derrière Point P qui a procédé à une politique de croissance externe soutenue, la concurrence s'exerce à travers des entités comme Pinault-Becob, Gedimat, Bigmat, etc.

En Europe, la Branche a pris l'initiative d'une politique de mouvement. Outre l'ouverture d'une Plateforme en Pologne à la fin de l'année 2000, la Branche a réalisé deux importantes acquisitions, celle de Meyer, avec son enseigne Jewson, au Royaume-Uni, et celle de Raab Karcher en Allemagne, n°1 respectivement dans chacun de leur deux pays. Outre une position de *leader* incontesté, ces deux intégrations ont apporté à la Branche un doublement de périmètre de chiffre d'affaires à structure réelle, venu s'ajouter à la croissance organique.



Raab Karcher, 1^{er} distributeur allemand de matériaux de construction, acquis en avril 2000

Désormais forte d'un maillage de 2 500 points de vente en Europe, la Branche a mis en place une structure Build2Group qui regroupe et anime l'ensemble de la stratégie e-commerce. Build2Group coordonne tous les projets de commerce en ligne des enseignes de la Branche et assure les synergies et la fertilisation croisée des expériences dans ce domaine.

Il est également en charge de la création d'un portail européen, Build2Pro, destiné aux professionnels du Bâtiment. Il aiguillera les internautes vers les offres des enseignes de la Branche et celles des partenaires associés, SONEPAR et SygmaKalon, auxquelles s'ajouteront un ensemble d'informations et de services. Son lancement est prévu en juin 2001 avec un premier pilote en France, qui sera ensuite déployé en Europe.

Matériaux de Construction

Les Matériaux de Construction de Saint-Gobain représentent une activité constituée depuis 1997 par le regroupement des sociétés et métiers respectifs de Saint-Gobain et de Poliet dans ce domaine. La Branche est un des *leader* de ce secteur d'activité, à des degrés divers, dans le monde, en Europe, aux États-Unis, selon les spécialités concernées.

La Branche propose une offre complète pour l'extérieur de l'Habitat, tant sur le marché de la construction neuve que celui de la rénovation : produits en vinyle pour la façade et l'aménagement extérieur de la construction individuelle américaine ; matériaux de toiture et systèmes de ventilation pour ces mêmes constructions ; produits en béton ; mortiers de façade et colles à carrelage ; tuiles et briques, éléments de couverture ou de parement en terre cuite.

La présence de la Branche est mondiale. Elle offre des produits et solutions pour servir les traditions du métier de la construction, tout en s'adaptant aux habitudes culturelles et au caractère architectural particulier de l'habitat individuel dans chaque région, enduits et revêtement de façade propres à chaque pays européen, variantes régionales des couvertures



Terreal®, nouvelle marque fédératrice du secteur tuiles et briques de la Branche.

en tuile, etc. La Branche réalise ainsi plus de la moitié de son chiffre d'affaires sur l'ensemble du continent américain, mais son offre de produits est vaste à travers une présence dans plus de vingt pays.

Le marché américain est servi par la société CertainTeed dont l'activité et les débouchés se répartissent entre les produits PVC pour la façade et l'aménagement extérieur de la maison (clins de façade, fenêtres, canalisations, balustrades, équipements de terrasses) d'une part, et les matériaux

de toiture et de ventilation d'autre part (bardeaux asphaltés, équipements de ventilation mécanique des combles).

Les mortiers, avec Saint-Gobain Weber, sont un métier mondial. Leader des colles et joints de carrelage, Saint-Gobain Weber est aussi numéro 1 en Europe pour les enduits de façade et numéro 1 en Europe et au Brésil pour les mortiers industriels.

Les tuiles et briques en terre cuite pour la couverture ou les parements de façade sont une activité essentiellement européenne. Le secteur, nouvellement structuré autour de la marque Terreal, bénéficie en Europe d'un phénomène régulier de substitution à la tuile béton, qui a justifié récemment des investissements de modernisation et de création de nouvelles capacités.

Les bétons industriels, métier français de Saint-Gobain Stradal, offrent une gamme de produits pour les voiries et réseaux divers, pour le génie civil (traverses de chemins de fer, voussoirs, soutènement) mais aussi du mobilier urbain, des dalles et pavés pour les sols, des éléments de jardin ou de paysage.

Canalisation

La Branche Canalisation se définit comme un équipementier spécialisé pour les marchés du cycle de l'eau. Son activité consiste à concevoir, fabriquer et distribuer des systèmes complets de canalisation.

Un savoir-faire continu en la matière, une activité de recherche et développement soutenue, permettent de proposer la plus vaste gamme de produits et de solutions techniques répondant aux divers besoins de ses clients : tuyaux, raccords et pièces de robinetterie, fontainerie hydraulique en fonte pour l'adduction d'eau potable, l'irrigation et l'assainissement ; pièces de voirie en fonte et en acier pour l'accès aux réseaux ; systèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales en fonte pour les marchés du bâtiment.

Le développement de nouvelles gammes et une recherche permanente d'améliorations techniques permettent à Saint-Gobain Canalisation de répondre à l'évolution du marché de l'eau, aux nouveaux besoins des collectivités urbaines et ru-

rales, et de se positionner sur de nouveaux segments de marché. Leur résistance, leur fiabilité en matière d'hygiène publique et d'environnement, leur longévité, qui abaisse le coût d'entretien des réseaux, valent aux produits de la Branche Canalisation une réputation mondiale de qualité et d'innovation.

Saint-Gobain Canalisation est *leader* mondial pour la production et l'exportation de tuyaux et raccords en fonte ductile et de pièces de voirie. Elle est *leader* européen pour les systèmes d'évacuation des eaux usées en fonte, et n°3 européen en robinetterie hydraulique. La compétition mondiale dans ces métiers s'exerce à la fois face aux autres producteurs de produits fonte, et face aux matériaux concurrents (plastique, acier, béton, grès). Les principaux concurrents mondiaux de la Branche sont européens (Etex, Wavin, Uponor, Buderus, Norinco), américains (US Pipe, Mc Wane, Acipco, Tyco) et asiatiques (Kubota, Xing-Xing, Electrosteel). Face à cette concurrence, la stratégie de la Branche est de se différencier par la qualité et les caractéristiques de ses produits et de son service, et d'améliorer en permanence sa compétitivité.

Saint-Gobain Canalisation est implantée industriellement dans cinq pays européens (France, Allemagne, Espagne, Grande Bretagne, Italie), au Brésil, et depuis deux ans, en Colombie, en Chine et en Afrique du Sud. A partir de ses unités de production, grâce à ses délégations locales, implantées en Amérique, en Afrique, et en Asie, et en s'appuyant sur un important réseau d'agents, la Branche intervient sur les grands marchés mondiaux, dans une centaine de pays. Elle a récemment renforcé sa présence commerciale directe sur certains marchés par développement de filiales de commercialisation en Amérique Latine (Argentine, Chili, Pérou), en Europe du Sud et Europe Centrale (Grèce et Autriche) et en Asie (Hong-Kong).

Elle a par ailleurs développé depuis trois ans une nouvelle activité de distribution tous matériaux, orientée vers les marchés de l'adduction d'eau potable, de l'assainissement et du bâtiment, pour laquelle elle bénéficie de son excellente connaissance des marchés et des effets de synergie de son implantation multinationale. Présente au Royaume-Uni, en Allemagne, au Benelux, en Espagne et en Finlande, elle s'affirme déjà comme une des premières entreprises européennes de la distribution de systèmes de canalisations, répondant ainsi à l'évolution de ces marchés orientés vers l'entretien et la rénovation.

La Branche Canalisation emploie plus de 10 000 personnes, dont un tiers en France, le solde se partageant entre le Royaume-Uni et hors d'Europe.



Salle de contrôle des hauts fourneaux à l'usine de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Activité par zone géographique

La présence géographique du Groupe se traduit par une répartition équilibrée selon les différentes zones d'activité. La France représente 29,6 % des ventes 2000 calculées *pro forma* (hors Essilor mis en équivalence) dont 5 % à l'exportation ; les autres pays d'Europe, 38,8 % dont 14 % pour l'Allemagne et 10 % pour le Royaume-Uni où sont intervenues d'importantes acquisitions récentes (Raab Karcher en Allemagne, Meyer

International au Royaume-Uni). 15 % des autres pays d'Europe représentent essentiellement l'activité des pays latins (Espagne, Italie), du Benelux et de la Scandinavie. L'Amérique du Nord a une part importante de 24,2 %, qui tient aux activités Matériaux de Construction, Céramiques et Plastiques, Conditionnement. Le reste du monde (Amérique du Sud, Asie) s'établit à 7,4 %.

(En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Essilor	Ventes internes	Total
<i>Au 31 décembre 2000</i>							
Chiffre d'affaires net	8 541	11 203	7 002	2 149	978	(1 058)	28 815
Actifs immobilisés	4 099	7 334	5 903	2 194	–	–	19 530
<i>Au 31 décembre 1999</i>							
Chiffre d'affaires net	7 631	7 561	5 306	1 614	1 662	(822)	22 952
Actifs immobilisés	4 360	4 631	4 873	1 856	1 189	–	16 909
<i>Au 31 décembre 1998</i>							
Chiffre d'affaires net	6 953	5 494	4 512	1 547	–	(685)	17 821
Actifs immobilisés	5 057	4 103	3 483	1 390	–	–	14 033

Fournisseurs et Clients

Utilisateur de matières premières abondantes, disponibles sur toute la planète, ou de produits semi-finis, le Groupe a des fournisseurs mondiaux ou nationaux pour la plupart de ses besoins : carbonate de soude, sable pour les industries verrières, ciment, vinyle, pour les matériaux de construction, colorants chimiques pour les mortiers, alumine pour les céramiques, ferrailles pour la canalisation et la fonderie, polyvinyle butyral pour la transformation automobile. Il n'est pas toutefois

en position de dépendance significative à l'égard de fournisseurs. Ses clients sont aussi pour beaucoup des acheteurs mondiaux (par exemple constructeurs automobiles pour le Verre et les Plastiques ; filateurs ou industriels de l'électronique pour le Renforcement). La spécificité d'autres métiers est, au contraire, nationale ou régionale : bouteilles et pots, tuiles et matériaux de construction, menuiseries industrielles, matériaux isolants.

Marchés et Distribution

Le Groupe vend ses produits à travers un réseau étendu de filiales de transformation et de distribution, de clients indépendants, de licenciés, de prescripteurs, de maîtres d'ouvrage, d'entrepreneurs de pose. C'est le cas du marché du bâtiment pour les produits semi-finis ou transformés (double vitrage, vitrages de sécurité, de contrôle solaire, produits isolants, bétons, tuiles, éléments de façade).

Il a aussi pour clients directs des industriels, souvent organisés à l'échelle mondiale – constructeurs automobile, de matériel médical ou de laboratoire (Céramiques), d'électronique (Céramiques, Renforcement). Enfin, dans certains métiers (Canalisation notamment), ses clients sont de grands prescripteurs, maîtres d'ouvrage (états, collectivités, sociétés d'eaux) pour la construction ou le génie civil.

Dans le but de compléter et renforcer leurs canaux de distribution toutes les branches ont également développé des sites de commerce électronique avec des portails spécialisés s'adressant aux partenaires professionnels (fournisseurs ou clients) ou aux clients individuels (par exemple dans le cas du site

Lapeyre). Les principaux sites dits "B to B" (*business to business*) lancés ou annoncés en 2000 sont :

- Le site pilote de la Branche Distribution Bâtiment Build2pro
- La participation de CertainTeed à l'espace Internet BuildNet Inc.
- Le site Internet de la Branche Isolation (www.isover.com)
- Le site Internet de Saint-Gobain Glass (www.saint-gobain-glass.com)

Certaines branches ou sociétés ont mis en place des systèmes de vente en ligne, par exemple pour les produits d'isolation en Finlande ou les Abrasifs aux États-Unis.

L'Extranet "Verre Vous" de Saint-Gobain Emballage (Conditionnement), premier extranet lancé dans le monde de l'emballage verrier, constitue un salon virtuel de l'emballage pour les Bouteilles et Pots.

C'est au total 235 sites d'entreprises ou de branches qui étaient référencés à fin 2000, dans lesquels la proportion des sites interactifs prend une place de plus en plus importante. Cette mise en œuvre de sites est appelée à être étendue rapidement à l'ensemble des métiers.

Recherche : des procédés et des matériaux innovants

(En millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Dépenses de R & D	300	1 968	342 (*)	2 243 (*)	250	1 638

* dont 73 millions d'euros (479 millions de francs) pour Essilor.

S'il est une longue tradition à Saint-Gobain, c'est celle de se trouver toujours à la pointe du progrès technologique dans chacun de ses métiers. Aujourd'hui, la Recherche et le Développement (R&D) du Groupe répond à un triple objectif : apporter tout d'abord aux activités industrielles historiques un courant permanent d'innovation. Cette innovation concerne tant les procédés dont les performances en termes d'efficacité, de qualité, de fiabilité, de respect de l'environnement, évoluent en permanence, que les produits dont les fonctionnalités s'enrichissent et se diversifient, en liaison étroite avec une attention permanente aux demandes des marchés auxquels ils s'adressent.

C'est ensuite le développement de produits s'adressant à des marchés nouveaux en croissance structurelle importante, afin qu'avec ses compétences propres Saint-Gobain participe pleinement à la dynamique de ces marchés. Ainsi par exemple, de nouveaux produits ont été développés pour le marché de la communication (produits utilisés pour la réalisation des circuits intégrés, des écrans d'affichage, pour le transport optique de l'information etc.), pour le marché de l'environnement, du transport et du traitement de l'eau, de la santé...

C'est, enfin, la volonté de faire bénéficier le Groupe de toute la complémentarité des compétences techniques qui sont développées dans ses différents métiers : Verre, Céramiques, Plastiques, Matériaux métalliques, Ciments et Mortiers. La connaissance profonde de ces différents matériaux permet de les associer de façon unique et de bénéficier d'un ensemble de compétences exceptionnelles.

La Recherche du Groupe s'appuie, pour développer ses ambitions, sur 16 centres de R & D en Europe et aux États-Unis et sur une centaine d'Unités de Développement de taille plus restreinte, réparties dans le monde entier, partout où le Groupe exerce une activité industrielle. Au cœur du dispositif, plusieurs sites jouent un rôle fédérateur particulier :

- Aubervilliers (France) qui regroupe le plus important Centre de Recherche verrier du Groupe (SGR) ainsi qu'un Centre de Recherche sur les Matériaux de Construction.
- Cavillon (France) où s'achève actuellement la construction d'un important Centre de Recherche du Groupe sur les Céramiques.
- Northboro et Worcester aux États-Unis (Massachusetts), qui regroupent une partie importante des recherches sur les Céramiques et les Abrasifs.

L'ensemble des Centres de R & D figure sur le tableau suivant :

Saint-Gobain Recherche (SGR)	Toutes branches Verrières	Aubervilliers (France)
Centre de Développement Industriel	Vitrage	Thourotte (France)
Sekurit Saint-Gobain (ZAF)	Vitrage	Herzogenrath (Allemagne)
Centro de Investigacion y Desarrollo	Vitrage	Avilés (Espagne)
Centre R&D de SEPR	Céramiques	Le Pontet (France)
Centre Développement de Solon	Cristaux et Détecteurs	Solon (États-Unis)
Centre de R&D de Northboro	Céramiques	Northboro (États-Unis)
Centre Développement de Wayne	Plastiques Haute Performance	Wayne (États-Unis)
R&D Center	Abrasifs	Worcester (États-Unis)
Centre Recherche/Développement (CRIR)	Isolation	Rantigny (France)
Technology Center	Isolation/Matériaux de Construction	Blue Bell (États-Unis)
Centre R&D Vetrotex	Renforcement	Chambéry (France)
Development Center Wichita Falls	Renforcement	Wichita Falls (États-Unis)
Direction Développement Procédés & Produits	Canalisation	Pont-à-Mousson (France)
Centre Technique de Chalon	Conditionnement	Chalon-sur-Saône (France)
Winyl Siding & Windows	Matériaux de Construction	Jackson (États-Unis)

Forte de 2 800 personnes environ, la Communauté de la R & D de Saint-Gobain constitue un ensemble très interactif et très mobile. De nombreuses structures de communication et de partage des connaissances permettent une mise en commun des compétences et une animation permanente de l'innovation. Les relations avec les laboratoires de Recherche Universitaires sont nombreuses, notamment en Europe et en Amérique du Nord, concrétisées et formalisées même en France par l'existence d'un laboratoire mixte de recherche Centre National de Recherche Scientifique / Saint-Gobain. La mobilité des chercheurs entre la recherche et d'autres activités du Groupe est vivement encouragée, ainsi que la mobilité internationale et entre les différents métiers. C'est un élément important d'enrichissement culturel pour le Groupe, et de motivation pour les personnels.

Avec près de 250 premiers dépôts de brevets par an et 2 000 extensions internationales, de nombreux produits nouveaux, toujours plus performants, une volonté d'apporter des solutions originales à des marchés en permanente évolution, la capacité de mobiliser des compétences très diverses dans le monde entier, la R & D de Saint-Gobain participe pleinement à la croissance du Groupe dans tous ses métiers.

Site à consulter : www.saint-gobain-recherche.com

Les Hommes de Saint-Gobain

Principes

Saint-Gobain a pour objectif de développer une communauté performante et confiante dans les perspectives et la stratégie du Groupe, dont la mise en œuvre repose sur sa dimension humaine. Il s'agit de recruter, de former et d'assurer le développement des hommes et des femmes qui ont choisi d'appartenir au Groupe ; de les associer à ses objectifs et de renforcer leur cohésion.

L'organisation du travail est largement décentralisée avec, au sein de chacun des trois pôles d'activité, des unités de petite taille. Par la mobilité interne, que ce soit au niveau d'une entreprise, d'un pays ou sur le plan international, le Groupe tire aussi parti de la complémentarité de métiers et de cultures qui le caractérisent.

Une dimension internationale

La structure des effectifs du Groupe, qui s'élevaient au total à plus de 170 000 personnes au 31 décembre 2000, décrit sa profonde dimension internationale. Aujourd'hui, près de trois employés sur quatre ne sont pas français et près de 5 % des cadres travaillent en dehors de leur pays d'origine. L'équilibre de l'implantation géographique du Groupe se révèle aussi par grandes régions et grands pays : on compte par exemple plus de 45.000 personnes sur le continent américain, plus de 20 000 en Allemagne et 18 000 au Royaume-Uni. La création en 2000 de deux nouvelles délégations générales, en Asie-Pacifique et en Inde, est aussi représentative de ces nouveaux équilibres.

au 31 décembre

Par Pôle	2000	1999	1998
Verre	72 425	70 594	54 057
Matériaux			
Haute Performance	30 967	48 003	22 977
Habitat	66 670	45 138	39 309
Divers	1 063	963	944
Total	171 125	164 698	117 287
Par zone géographique			
France	45 995	46 667	37 303
Autres pays d'Europe	71 441	55 178	38 724
Amérique du Nord	30 578	36 938	25 228
Reste du monde	23 111	25 915	16 032
Total	171 125	164 698	117 287

La progression de 6 427 personnes résulte essentiellement de l'entrée en consolidation des sociétés britannique Meyer et allemande Raab Karcher dans l'Habitat, diminuée de la cession d'Essilor dans les Matériaux Haute Performance. A structure identique, les effectifs ont augmenté en 2000 de près de 1 000 personnes, soit de 0,6%.

Une mobilité accrue

Dans ce contexte, des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années dans le sens d'une mobilité accrue, entre les pays et entre les branches du Groupe, où plus de 350 mouvements de cadres sont intervenus en 1999 et 2000. La notion de mobilité des cadres est désormais inscrite comme un critère d'embauche, au même titre qu'un nécessaire multilinguisme. L'offre d'un premier emploi hors du pays d'origine, lors de l'embauche de jeunes cadres est un des moyens privilégiés de mise en place de la mobilité.

Des mécanismes de participation

Attaché à une politique de croissance des résultats, le Groupe a une politique incitative de bonus pour ses dirigeants et responsables opérationnels. Ses critères d'attribution sont fortement liés à la capacité de la personne à contribuer au développement du résultat du Groupe et de l'entité opérationnelle concernée, ainsi qu'à la réalisation d'objectifs personnels préalablement définis.

Un autre outil d'encouragement à la performance sont les plans d'options d'achat d'actions (voir pages 51 et 52). Pour mieux reconnaître les mérites ou les performances individuelles, notamment des jeunes cadres, il a été décidé de doubler le nombre des bénéficiaires à compter du plan d'attribution de l'année 2000.

Le Groupe a également développé depuis de nombreuses années l'actionnariat salarié à travers un Plan d'Épargne Groupe, initialement établi en France puis étendu à l'Europe et aux autres pays du monde, selon les législations et pratiques nationales autorisées.

En 2000, grâce entre autres au programme exceptionnel "Développement 2000", une forte progression des actions souscrites a été enregistrée (+ 67 %, soit près de 2 millions d'actions). A l'issue de la dernière augmentation de capital, le personnel détenait ainsi 6,1% des actions et 8% des droits de vote. D'autres systèmes collectifs de rémunération existent, comme les contrats d'intéressement en France ou des systèmes similaires dans d'autres pays.

Un dialogue suivi avec les partenaires sociaux

Le dialogue social a principalement lieu au sein des comités d'entreprises des diverses filiales, avec les partenaires sociaux élus au sein des instances syndicales représentatives. Il a revêtu une importance particulière en France en 2000, pour la mise en place des accords sur les 35 heures. Un Comité de Groupe, instance consultative, se réunit régulièrement. Il a été re-

nouvelé en 2000. Au plan européen se tiennent également des réunions périodiques des signataires de la Convention pour le Dialogue Social Européen, instaurée il y a douze ans.

En cas de mise en œuvre de plans sociaux en France, un rôle particulier est dévolu à une structure décentralisée, Saint-Gobain Développement, pour l'aide aux restructurations des tissus industriels concernés et à la reconversion individuelle des salariés. Dotée de trois grandes délégations régionales, la société est intervenue sur de nombreux cas et dossiers en 2000.

Des efforts de recrutement et de formation intensifiés

La formation est une autre des priorités visant à adapter les qualifications aux métiers du Groupe. Dans le contexte de sa croissance, Saint-Gobain met l'accent sur le recrutement auprès des meilleures grandes écoles et universités et développement de partenariats avec certaines d'entre elles.

En 2000, ont été également menées les premières expériences de recrutement sur la Toile grâce aux portails spécialisés du Groupe. En matière de formation commerciale, l'expérience originale et très positive de l'Ecole de ventes Point P à Nantes a encouragé la création d'un deuxième site-école, à Arles. Plus généralement, la formation dans le domaine de la relation-client, proposée à l'ensemble des sociétés, a été renforcée. Les premières expériences de formation par ordinateur ont également été lancées.

Une communication interne active

La Direction Générale du Groupe, les directions des branches, des délégations et des entreprises consacrent une part importante de leur temps à la communication avec le personnel, pour faire connaître et expliquer les objectifs stratégiques du Groupe. A cet effet, de très nombreux média sont mis en œuvre et largement diffusés : journaux d'entreprises, films, CD, Intranet Groupe et les différents sites Internet de la Compagnie, des branches et des sociétés.

Environnement et risques industriels

Politique générale

En matière d'environnement, Saint-Gobain s'est fixé comme première règle le respect rigoureux des différentes législations, internationales, nationales et régionales. Au-delà de ce principe, la recherche renouvelée d'objectifs plus ambitieux (zéro déchet, zéro rejet d'eau, etc.) constitue le véritable moteur des actions engagées. Les contraintes liées aux législations et réglementations sont ressenties par le Groupe Saint-Gobain comme des opportunités devant s'inscrire dans un effort constant d'amélioration continue, applicable aux produits eux-mêmes, mais également aux processus de production, dont la bonne maîtrise par des mesures primaires - réduction de la pollution à la source - constitue un axe majeur.

Les effets des réglementations sur les activités sont de deux ordres : travaux de recherche et de développement suivis d'investissements ciblés pour la mise en place de technologies propres ou de systèmes de dépollution adaptés, mais aussi élaboration de produits nouveaux thermiquement plus performants, (isolation et verre plat) permettant des réductions très significatives de consommation d'énergie.

Les agents en charge du contrôle des installations soumises à permis sont suivant les pays, soit les autorités nationales par le biais de "services extérieurs" dédiés (France), soit les autorités régionales (Allemagne, Espagne, Italie) ou l'Agence pour la Protection de l'Environnement (États-Unis).

Enfin, certains établissements dont la nature ou le volume des activités les place hors du champ d'application des réglementations spécifiques aux établissements industriels soumis à permis, relèvent soit des services en charge de l'hygiène publique, soit directement des autorités locales. Pour tenir compte de la diversité des situations, une organisation matricielle a été mise en place, donnant une responsabilité directe aux métiers (branches) mais également un rôle d'appui aux délégations représentant les pays ou des ensembles de ce pays.

La Direction Environnement, Hygiène et Sécurité de Saint-Gobain définit et anime ainsi une politique de groupe, mise en œuvre au sein des entités industrielles.

A ainsi été adoptée en 2000, en liaison avec chacune des branches et délégations, une approche commune des problèmes pour une gestion globale respectueuse des structures de chaque société et offrant donc, soit le choix d'une intégration complète de la démarche Environnement, Hygiène et Sécurité, soit la mise en œuvre de politiques spécifiques, reposant sur des principes identiques (compatibilité des systèmes développés).

Cette politique implique trois niveaux : stratégique à l'échelle de la direction de la société, opérationnel pour les responsables des sites de production, commercial pour tenir compte des besoins du client et les satisfaire en optimisant les phases d'utilisation et d'élimination.

Outils

Développés avec les sociétés et établissements, d'abord pour eux-mêmes, cinq types d'outils sont mis en œuvre au sein du Groupe. Un référentiel EHS, fusion des référentiels internationaux relatifs à l'environnement, mais également à l'hygiène et à la sécurité, permet aux responsables de sociétés de d'organiser leurs actions dans ces domaines. Un autodiagnostic EHS permet aux responsables de sites, éventuellement aidés d'un spécialiste interne ou externe, d'apprécier la situation de leur établissement au regard des standards définis par le Groupe : des suggestions de plans d'actions mais également des rappels réglementaires accompagnant cette démarche. Un référentiel d'audit appelé " 20 étapes " renforce l'ensemble et sert à la réalisation d'audits internes permettant par ailleurs d'apprécier la situation des établissements au regard des exigences propres à d'éventuelles certifications ISO 9000 (qualité), ISO 14001 (environnement), voire BS 8800 (hygiène et sécurité).

Enfin, en matière d'hygiène industrielle et de sécurité, les dispositions à prendre lors de l'intervention d'agents extérieurs au Groupe – sous-traitants – ont fait l'objet d'un recueil spécifique intitulé "Recommandations concernant la sécurité et l'hygiène du personnel des entreprises extérieures".

Chaque année une manifestation regroupant des représentants venant de toutes les localisations du Groupe dans le monde, les "Diamants de la Sécurité", analyse les résultats de tous les établissements, en tire les enseignements, tant dans le domaine de l'hygiène que de la sécurité et fixe à chacun de nou-

veaux objectifs. Cette manifestation favorise le retour d'expériences, permet les comparaisons entre métiers, sociétés, pays et assure la diffusion des programmes à développer en fonction des situations.

Certifications

Les branches industrielles sont engagées depuis longtemps dans des processus de certification au titre de la qualité, avec une couverture presque totale de leurs sites et la Distribution Bâtiment entame la démarche à son tour.

Plus des deux tiers des sites du Groupe sont ainsi certifiés ISO 9000 ou engagés dans cette démarche. En ce qui concerne l'environnement, plus de 50 sites sont classés ISO 14001.

Des indicateurs de performances EHS développés en 2000 permettront, dès 2001, de disposer d'une appréciation globale homogène des performances des établissements les plus importants.

Investissements

Le Groupe consacre chaque année des investissements et des dépenses de fonctionnement importants liés à la préservation de l'environnement. Mais l'accent est particulièrement mis sur le développement des technologies propres et des mesures primaires destinées à réduire les rejets en amont, par des dispositions constructives innovantes. Cette démarche est indissociable de l'évolution des procédés eux-mêmes. La combinaison des différentes approches doit permettre d'atteindre les exigences des réglementations les plus ambitieuses. Le plus souvent toutefois, des moyens complémentaires doivent être mis en place, relançant ainsi chaque fois la volonté d'innover.

Saint-Gobain veille ainsi à préserver les ressources naturelles, à maîtriser au plus près les conditions d'exploitation et de distribution des produits de façon à ce que, pendant leur cycle de vie, ils aient l'impact le plus faible possible sur l'environnement et contribuent, lorsque c'est possible, de façon efficace aux économies d'énergie. Le développement des produits isolants et des verres peu émissifs concourt à la lutte contre les émissions nocives (CO₂ par exemple), en permettant la réduction de consommation d'énergie dans les immeubles neufs ou rénovés.

Rapport d'activité sur l'Exercice 2000

Conjoncture et marchés

Le rythme de croissance de l'économie mondiale s'est encore accéléré en 2000. Il a atteint 4,8 % (après 3,4 % en 1999 et 2,5 % en 1998). Cependant le deuxième semestre de l'année s'est inscrit en nette décélération par rapport aux premiers six mois, ralentissant ainsi la progression des ventes du Groupe.

Les États-Unis sont restés le moteur de l'économie mondiale. La croissance de leur PIB en 2000 (5,1 %) a été réalisée grâce à des gains de productivité élevés. Le ralentissement qui s'est précisé au cours du second semestre s'est progressivement opéré et a ramené la consommation privée et l'investissement à des niveaux plus soutenables à long terme. La performance américaine a, en outre, fortement contribué au redressement des pays émergents d'Amérique latine et d'Asie. Le Brésil est parvenu ainsi à relancer sa production industrielle et à surmonter la crise financière de 1999.

Sur l'ensemble de l'année, le PIB européen a connu sa meilleure progression de la décennie. Son taux de croissance a atteint 3,4 %, soit pratiquement un point au dessus de celui de 1999. Vigoureuse, l'expansion européenne s'est faite sur des bases solides : une demande intérieure soutenue et une formation brute de capital fixe élevée. La vigueur de l'économie nord-américaine et la sortie de crise en Amérique Latine ont également fortement stimulé les exportations européennes. Ainsi, malgré le bas niveau de l'Euro, l'économie européenne a-t-elle plutôt bien résisté au choc lié à la forte hausse du prix des matières premières importées et ses perspectives à venir demeurent très encourageantes.

- En Allemagne, le marché du travail a retrouvé une pente plus dynamique et la croissance est repartie (3,2 % en 2000 contre 1,4 % en 1999).
- En France, le PIB 2000, estimé à 3,1 %, a progressé plus vite que sa moyenne de longue période. La consommation de produits manufacturés s'est bien tenue (à 3,7 %) malgré le ralentissement de fin de période. La vigueur du marché de l'emploi y est pour beaucoup. Elle a permis de ramener le taux de chômage en dessous de la barre des dix points, à 9,2 % fin décembre, et d'amorcer un cycle vertueux où la consommation des ménages est venue alimenter un secteur productif qui, dans le même temps, bénéficiait à plein de la demande extérieure.

- Au Royaume-Uni, la demande interne a progressé avec vigueur dans un contexte de plein emploi et d'excédents budgétaires.
- L'Italie, qui a enregistré la plus faible croissance de l'Union en 2000 (+ 2,6 %) peine un peu.

L'Europe centrale et orientale a profité de la bonne activité de l'Union Européenne mais le choc pétrolier a aggravé ses déficits. A contrario, ce choc a soutenu la croissance de la Russie qui a enregistré en 2000 des taux de croissance positifs.

Pour ce qui concerne le marché de la Construction, l'activité BTP a été vigoureuse en Europe, dans tous les pays exceptée l'Allemagne et l'investissement/logement de l'Union Européenne s'est maintenu à des niveaux proches de ceux de 1999.

- En Allemagne, l'investissement construction a reculé de 2,1 %. La construction non résidentielle a été dynamique mais la demande de logements a continué à se modérer. Ce retrait trouve en partie son explication dans la stagnation des revenus réels des ménages. En 2001, la mise en œuvre du plan fiscal 2001-2005 d'allègement d'impôts devrait desserrer ce frein.
- En France, dans la continuité d'une année 1999 exceptionnelle, l'activité du BTP est restée soutenue à + 5,7 % en volume (la demande excédentaire due à "l'effet tempête" apportant environ 1 %) et les prix de matériaux de construction se sont redressés. Les perspectives des professionnels du BTP sont très positives pour l'année en cours tant dans le neuf que dans la rénovation.

Aux États-Unis, les mises en chantier de logements qui avaient atteint un pic à plus de 1,7 million d'unités (en rythme annuel) se sont sensiblement rétractées, jusqu'à un point bas à 1,55 million d'unités (rythme annuel) au début du second semestre 2000. Elles sont en phase de redressement depuis. Toutefois les crédits à l'habitat pour les ménages continuent à décélérer. La baisse des taux d'intérêt, si elle se poursuit, aidera le secteur dans son redémarrage.

Avec, pour l'Europe occidentale, des immatriculations en baisse de 2,2 % seulement par rapport à une année 1999 record, 2000 restera comme un bon cru de l'automobile. L'envolée des prix du pétrole et la hausse des taux n'ont finalement que modérément affecté ce marché.

C'est l'Allemagne qui a le plus reculé (- 11 %). La faiblesse de la consommation des ménages, l'insuffisance de l'offre en nouveaux modèles automobiles de moyenne gamme et la concurrence du marché de l'occasion expliquent ce repli.

Les immatriculations françaises ont, en revanche, assez bien résisté, s'inscrivant seulement en légère baisse (à - 0,7 %), mieux que l'Espagne (- 1,8 %) et que les Pays-Bas (- 2,3 %). Les ventes ont par contraste augmenté en Italie (+ 3,3 %) et outre-Manche (+ 1,1 %) grâce à la baisse des prix.

Aux États-Unis, les immatriculations de véhicules légers (*cars and light trucks*) auront finalement progressé de 2,5 % en 2000 mais elles n'ont pratiquement pas cessé de diminuer au fil des mois (de 19 millions rythme annuel- en février 2000 à 15,4 millions d'unités en novembre). Il est encore trop tôt pour juger si le rebond intervenu en décembre amorce un retournement positif.

Sur cette toile de fond, Saint-Gobain a manifesté en 2000 une bonne résistance dans un environnement global pourtant contrasté. Des conditions favorables ont été retrouvées dans les métiers verriers. La conjoncture porteuse en France a soutenu l'ensemble des métiers. Enfin, les marchés technologiques - électronique, semi-conducteurs- se sont révélés dynamiques. Les points de préoccupation ont été en regard, avec leurs effets négatifs sur les résultats, le ralentissement des mises en chantier aux États-Unis au deuxième semestre, la baisse de l'activité Construction en Allemagne et la hausse des prix de l'énergie et des matières premières telles que l'asphalte, les résines, les ferrailles.

Résultats 2000 : des objectifs et engagements tenus

(En millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	28 815	189 014	22 952	150 555	17 821	116 901
Résultat d'exploitation	2 693	17 665	2 314	15 179	1 776	11 647
Résultat courant	1 947	12 771	1 821	11 945	1 393	9 140
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 642	10 771	1 389	9 111	1 182	7 756
Résultat net	1 517	9 951	1 226	8 042	1 097	7 196
Autofinancement	2 643	17 337	2 360	15 481	1 912	12 540

En raison de la cession d'Essilor en cours d'exercice, les comptes consolidés 2000 du Groupe tiennent compte de sa consolidation par intégration globale jusqu'au 30 juin seulement. A cette date, la société a été consolidée par mise en équivalence jusqu'au 15 novembre, date à laquelle le Groupe a cédé sa participation.

Les résultats de Saint-Gobain pour l'exercice 2000 traduisent une nouvelle année de croissance à deux chiffres et une progression légèrement supérieure aux objectifs ambitieux que le Groupe s'était fixés.

Le chiffre d'affaires à périmètre réel est en hausse de 25,5 % à 28,8 milliards d'euros (189 milliards de francs). Le résultat net consolidé croît de 23,7 % à 1,5 milliard d'euros, soit près de 10 milliards de francs. Il comprend les plus-values de cession dégagées sur les ventes de 4 millions de titres Vivendi en février 2000 et de l'ensemble de titres Essilor courant novembre 2000. La plus-value dégagée par la cession d'Essilor s'est élevée dans les comptes de la Compagnie à 515 millions d'euros avant impôts.

Hors plus-values de cession, ce résultat net s'établit à 1 026 millions d'euros (6 730 MF), en hausse de 16,2 % sur celui de 1999. L'objectif affiché de croissance de 15 % a donc été atteint et même légèrement dépassé, malgré un environnement économique moins porteur au second semestre.

Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 2000, après annulation de 5 % du capital (85 213 263

actions), ce résultat représente un bénéfice net par action (BNPA) de 17,80 euros, en progression de 26,7 % par rapport à 1999. Hors plus-values, le BNPA ressort à 12,04 euros, en hausse de 19 %.

L'autofinancement, en progression de 12% atteint à nouveau un record historique (2 643 millions d'€, contre 2 360 en 1999), tout comme l'autofinancement libre, dont le différentiel avec les investissements industriels dépasse pour la première fois 1 milliard d'euros.

Ce bon résultat global, le meilleur de la longue histoire du Groupe, est le reflet de plusieurs tendances favorables : une forte croissance interne des trois pôles d'activité, une amélioration de la rentabilité des pôles Verre et Matériaux Haute Performance, mais aussi la combinaison d'opérations stratégiques majeures, comme la cession des participations de Vivendi et d'Essilor, le développement des Céramiques et Composites, l'internationalisation de la Branche Distribution. Croissance interne et croissance externe ont ainsi été conjuguées à des gains de productivité (3,5% hors Essilor) plus satisfaisants qu'en 1999.

Croissance interne et externe : une dynamique accélérée

Croissance organique et acquisitions se sont combinées en 2000 pour soutenir la progression des résultats. La croissance interne globale du Groupe à structure comparable et en monnaies nationales s'améliore (5,5 % en moyenne pour l'année 2000, en regard d'un taux annuel moyen de 3,6 % depuis 1995). Elle se répartit de façon équilibrée entre les métiers fondamentaux ou historiques et ceux à forte croissance.

Cette croissance organique est mesurable. A structure comparable et en monnaies nationales, celle du pôle Verre a été de 4,3 % (dont 7,8 % pour le Vitrage), celle du pôle Matériaux Haute Performance de 6,9 % et celle du pôle Habitat de 6,6 % (dont 10% pour la Distribution Bâtiment). Il faut y voir l'effet des investissements, des créations ou des rénovations d'outils de production : nouvelle ligne de production de verres à couches à Salaise (France), nouveaux *float* anglais et indien de la Branche Vitrage, augmentation de capacité de la ligne de production de Kansas City pour l'Isolation, nouvelles lignes de production de bouteilles en Argentine pour le Conditionnement, effet à plein des nouvelles capacités de tuiles et briques pour les Matériaux de Construction, politique de nouveaux produits pour la Canalisation, intégration des acquisitions de proximité pour la Distribution Bâtiment.

Les pôles ont également poursuivi leur croissance externe par de nouvelles acquisitions, dont certaines d'une importance stratégique majeure. Les principales de ces opérations ont concerné les secteurs ou métiers à forte croissance, qui ont

mobilisé 90 % du capital investi. Les Céramiques et Plastiques ont complété l'achat de Furon en 1999 par celui de Chemfab (pour 190 millions d'euros) dans le secteur des polymères techniques. Sur le marché des composants pour semi-conducteurs relevant des Céramiques avancées ont été également acquises deux sociétés américaines : Holz et Magic.

Le Renforcement a complété ses activités de *Technical Fabrics* avec BTI et Syncoglass. La Distribution Bâtiment a procédé à un mouvement de déploiement majeur, celui de la conquête d'une dimension européenne, par l'achat de Meyer en Grande-Bretagne et celui de Raab Karcher en Allemagne, auxquels s'est ajouté un début d'élargissement vers le continent américain, avec Telhanorte au Brésil.

La Branche Canalisation a fait, pour sa part, l'acquisition des activités spécialisées du groupe britannique Biwater, Biwater Industries, et d'une société allemande de distribution de canalisation, Leysser, pour un total de 91 millions d'euros.

Cette politique combinée de croissance interne et externe se traduit par des progressions très importantes pour les secteurs en fort développement. Les Composites Fibres de Verre ont eu ainsi un taux de croissance total des ventes de 41 % en 2000 par rapport à 1999 (dont 12,4 % de croissance interne). Celui des Plastiques Haute Performance a été de 127 %. La Distribution Bâtiment a pratiquement doublé la taille de son activité (+ 94,4 % des ventes).

Des résultats équilibrés et soutenus

La mise en œuvre de la stratégie a abouti à une nette progression du chiffre d'affaires à structure réelle, dans tous les pôles. Cette progression est de 30,8 %, hors Essilor, et de 11 % à structure comparable en euros. Elle s'analyse à partir de différents facteurs.

Le volume des ventes (+ 3,3 %), après avoir fortement progressé au premier semestre, particulièrement en Europe, s'est stabilisé lors de la deuxième partie de l'année, pour une bonne part en raison du ralentissement intervenu aux États-Unis et en Allemagne sur le marché de la construction. Les prix, en revanche, ont augmenté de 2,1 %, grâce à une progression tout au long de l'année dans les branches Vitrage, Renforcement et Matériaux de Construction. Le solde prix/volume s'établit ainsi à 5,5 %. S'y ajoute un effet de change favorable, également de 5,2 % et un important effet périmètre (+ 19,8 %).

On retrouve ces éléments explicatifs de la croissance des ventes dans celles des pôles et branches. Le pôle Verre croît de 10,8 % à structure réelle, grâce à une demande soutenue et des prix en augmentation dans le Vitrage et le Renforcement. Les Matériaux Haute Performance progressent de 16,3 % à structure

comparable hors Essilor. Le pôle Habitat, sous l'effet du changement de taille de la Distribution Bâtiment, progresse de 54,4 % à structure réelle et de 10,4% à structure comparable.

Par zone géographique, les ventes courantes se répartissent (hors Essilor) à raison de 29,6 % pour la France, 38,8 % pour les autres pays d'Europe, 24,2 % pour l'Amérique du Nord et 7,4 % pour le reste du Monde. Elles ont progressé en 2000 dans chacune de ces zones, mais selon des scénarios différents : forte poussée française (+ 8,7 % en euros comme en monnaie nationale) ; croissance des autres Europe (6,1 % en euros) malgré le ralentissement du marché allemand de la Construction au deuxième semestre et des perturbations climatiques de fin d'année en Grande-Bretagne ; bons progrès également de l'Amérique Latine et de l'Asie (14,7 % en monnaies nationales et près de 32 % en euros). En revanche, la performance de l'Amérique du Nord est très inférieure. Si les ventes croissent de 17,3 % en euros, il faut y voir un effet majorant du taux de change du dollar. En monnaie nationale, la progression est de 1,2 % compte tenu du ralentissement du deuxième semestre. En volume des ventes la croissance est à zéro sur l'ensemble de l'année.

Le résultat d'exploitation progresse, hors Essilor, de 22,9 % en valeur absolue et de 12,2 % d'une année sur l'autre à structure comparable. Il représente 9,2 % du chiffre d'affaire (9,3 % avec Essilor), contre 9,8 % en 1999. Cette baisse est imputable à la transformation du portefeuille, dans laquelle joue l'effet de mix du poids de la Distribution, dont la marge d'exploitation est structurellement plus faible. Hors Essilor et la Distribution Bâtiment, le résultat d'exploitation représente en revanche 10,8 % du chiffre d'affaires, contre 10,6 % en 1999.

Il progresse en valeur absolue dans chacun des pôles. Le pôle Verre (+ 16,6 %) bénéficie du très bon niveau de l'Isolation et du Renforcement (13 % du chiffre d'affaires), de la bonne résistance du Conditionnement, malgré la hausse des prix de l'énergie, et du rétablissement du Vitrage (+ 10,3 % du chiffre d'affaires).

Hors Essilor, le pôle Matériaux Haute Performance (+ 47,4 % et 13,1 % du chiffre d'affaires) bénéficie de l'effet de levier des acquisitions et de l'amélioration des performances intrinsèques des Céramiques et Abrasifs.

Le résultat d'exploitation du Pôle Habitat croît en valeur absolu (+ 17,4 %) sous l'effet du changement de périmètre, mais subit une dégradation en pourcentage du chiffre d'affaires (6,2 % contre 8,1 % en 1999). La Distribution Bâtiment a en effet été affectée par l'impact de l'acquisition de Raab Karcher et des difficultés de Lapeyre International. Les Matériaux de Construction ont souffert de la situation américaine (renchérissement des matières premières, stagnation des volumes et des prix).

La Canalisation, pour sa part, a enregistré les effets d'une conjoncture difficile, notamment en Grande-Bretagne, avec la hausse du coût des matières premières et du coût des très rapides mesures de restructuration exécutées à la suite de l'achat de Schalker Verein (ex-Thyssen) en Allemagne en 1999 et Biwater en Angleterre en 2000, sur fond de dégradation de ces deux marchés nationaux.

Par zone géographique, les quatre zones ont amélioré sensiblement leur résultat d'exploitation en valeur absolue, mais la rentabilité exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires est variable selon les régions. Elle a progressé partout, en France, dans les autres pays européens (hors Distribution), ainsi que dans les pays émergents, sauf en Amérique du Nord, le ralentissement général, déjà mentionné, du deuxième semestre, ayant pesé sur les marges.

L'autofinancement, avec Essilor mis en équivalence et une fois neutralisée la charge d'impôt sur plus-values de cession, s'établit à 2 634 millions d'euros, en hausse de 16,9%. L'autofinancement libre, une nouvelle fois en progression, atteint un niveau record en dépassant, hors Essilor, le milliard d'euros. Il est positif dans les trois pôles : pôle Verre où les investissements lourds se réduisent, tout en continuant à produire une forte contribution d'autofinancement ; pôle Matériaux Haute Performance malgré les ambitions de croissance ; pôle Distribution où les Matériaux de Construction et la Canalisation ont prouvé leur capacité à réduire les investissements lorsque la

conjoncture l'exige. Chacune des branches a dégagé un autofinancement libre positif en 2000.

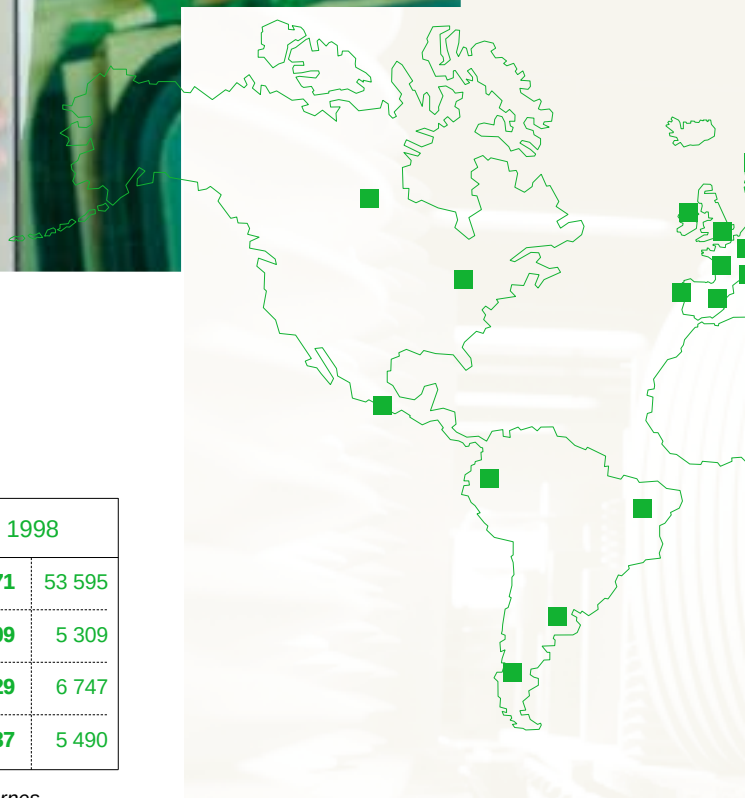
Les investissements financiers et en titres se sont accrus de 34,9 % (3 347 M€ contre 2 481 M€) en raison notamment du rachat de 5 % du capital (376 M€ pour 2,5 millions d'actions), et de l'important programme d'acquisitions réalisées dans la Distribution Bâtiment (2 099 M€), les Céramiques et Plastiques (425 M€) et le Renforcement (107 M€).

Les investissements industriels s'élèvent à 1 722 M€ contre 1 712 M€ en 1999.

L'endettement net s'établit au 31 décembre à 8,2 milliards d'€ et représente 70 % des capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Perspectives

Engagé dans une stratégie maîtrisée de croissance durable, le Groupe Saint-Gobain s'est fixé un objectif de progression de 10 % de son résultat net hors plus-values de cession, hors hypothèse d'une dégradation accrue de l'environnement macro-économique.

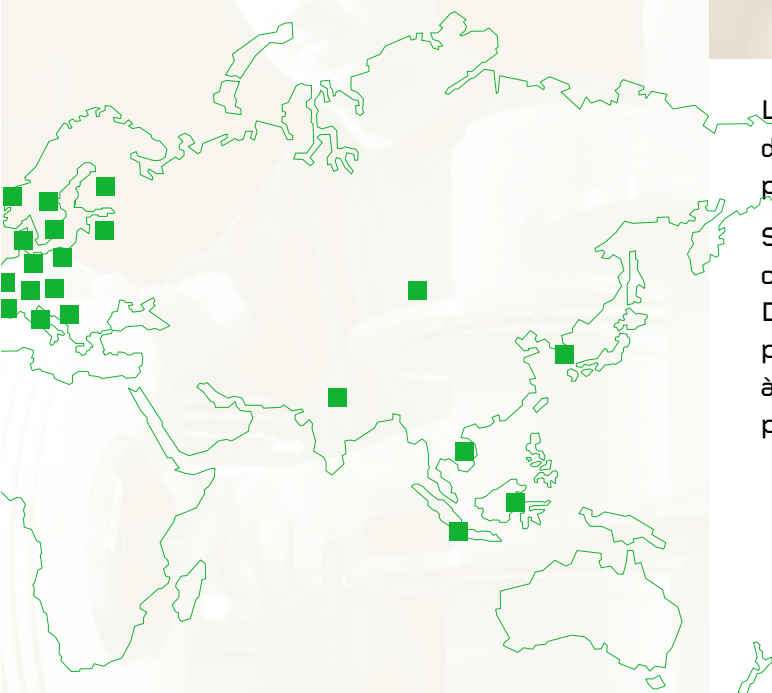


en millions d'euros et de francs	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	11 317	74 235	10 217	67 019	8 171	53 595
Résultat d'exploitation	1 228	8 055	1 053	6 907	809	5 309
Autofinancement	1 421	9 321	1 273	8 350	1 029	6 747
Investissements industriels	961	6 304	995	6 257	837	5 490

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.

VERRE

VITRAGE
ISOLATION
ET RENFORCEMENT
CONDITIONNEMENT



Le pôle Verre a bénéficié d'une demande soutenue dans la plupart de ses métiers et de hausses de prix dans les branches Vitrage et Renforcement.

S'est ainsi ensuivie une nouvelle amélioration du chiffre d'affaires et de la rentabilité des activités. D'une année à l'autre, le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 10,8 % à structure réelle et de 10 % à structure comparable en euros. Le résultat d'exploitation progresse de 16,6 %.

Vitrage

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	14 %	16 %	13 %
en % du résultat d'exploitation	16 %	14 %	12 %
en % de l'autofinancement	19 %	17 %	15 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	4 167	27 334	3 718
Résultat d'exploitation	430	2 821	328
Autofinancement	489	3 208	408
Investissements industriels	425	2 788	389

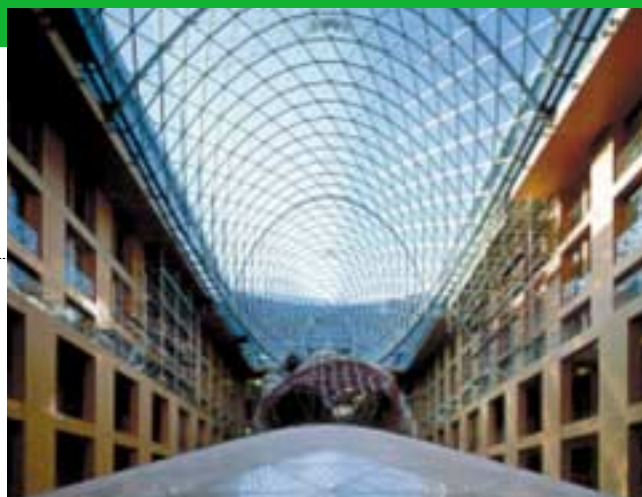
Le chiffre d'affaires de la Branche Vitrage s'est élevé à 4 167 M€ en 2000 contre 3 718 M€ en 1999, soit une progression de 12 %.

Hors effets périmètre et taux de change pour lesquels a joué l'appréciation des monnaies d'Amérique Latine, d'Asie et du Royaume-Uni face à l'euro, la progression est de 7,8 %.

La plus forte contribution à cette croissance est venue des produits de base des lignes de verre plat en Europe qui ont bénéficié, tant en volume qu'en prix, de la bonne tenue du marché du bâtiment. L'activité de transformation/distribution pour le bâtiment en Europe a aussi connu une progression de ses volumes de vente, mais avec une évolution plus modérée des prix de vente. Hors d'Europe, la conjoncture favorable des marchés d'Amérique Latine et d'Asie a permis aux float de la Branche d'enregistrer une forte croissance de leur chiffre d'affaires.



L'Avantime de Renault, entièrement vitrée par Saint-Gobain Sekurit.



Siège de la DG Bank AG à Berlin (architecte : Gartner GundelInfigen).

L'activité automobile a connu également un fort développement grâce, d'une part, à la très forte croissance des marchés automobile en Amérique Latine et en Asie, d'autre part à une croissance européenne, plus modérée en volume mais plus riche en produits nouveaux à forte valeur ajoutée. Quant aux spécialités, et en particulier l'activité vitro-céramique, elles ont poursuivi sur leur tendance de croissance rapide des années antérieures.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation de la Branche a progressé de 328 M€ (8,8 % des ventes) en 1999 à 430 M€ (10,3 % des ventes) en 2000 (+ 31 %) et toutes les activités de la Branche ont contribué à cette progression.

La revalorisation des prix du verre plat, en Europe et hors d'Europe, a permis une amélioration de la marge, malgré l'impact significatif de la hausse du coût de l'énergie, la croissance des volumes de ventes et des performances techniques permettant par ailleurs d'absorber les surcoûts exceptionnels liés aux démarrages ou arrêts pour reconstruction de lignes.

Grâce à une croissance en volume et à une gestion rigoureuse, l'activité de transformation / distribution pour le bâtiment en Europe a pu améliorer de son côté, très significativement ses résultats, malgré la hausse du coût du verre de base.

Les résultats de la transformation pour l'automobile ont profité avant tout de la bonne conjoncture et de la progression des performances techniques en Asie et en Amérique Latine.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2001, la conjoncture du bâtiment et de l'automobile (en Europe et en Amérique du Sud) devrait encore être porteuse pour la Branche, lui permettant ainsi de poursuivre la progression de ses résultats. Les implantations récentes de lignes float et ateliers de transformation pour l'automobile seront consolidées, le réseau européen de filiales de transformation/ distribution pour le bâtiment continuera ses efforts en vue d'une forte progression de rentabilité. Par ailleurs, une bonne saturation des float au niveau mondial devrait permettre, en 2001, une nouvelle amélioration des prix moyens par rapport à ceux observés en 2000.

Enfin, la Branche intégrera, au sein des spécialités, les premiers résultats de ses développements verriers pour certains marchés de l'affichage électronique.

Isolation et Renforcement

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	11 %	12 %	14 %
en % du résultat d'exploitation	16 %	15 %	15 %
en % de l'autofinancement	17 %	16 %	17 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	3 254	21 345	2 864	18 787	2 488	16 318
Résultat d'exploitation	423	2 775	358	2 348	273	1 788
Autofinancement	451	2 958	389	2 552	323	2 177
Investissements industriels	258	1 962	345	2 263	264	1 735

Le secteur Isolation et Renforcement a marqué une bonne progression en 2000, tant en terme de chiffre d'affaires (+ 13,6 % à structure réelle, + 11,4 % à structure comparable en euros) que par une nouvelle amélioration de sa rentabilité (+ 18,2 %). Le résultat d'exploitation exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires (13 %) situe cet ensemble aux meilleurs niveaux du Groupe. Cette performance est intégralement due aux très bons résultats du Renforcement qui a bénéficié, en 2000, d'un marché très porteur et des effets de la stratégie de rationalisation industrielle et de développement vers l'aval menée au cours des dernières années. La Branche Isolation, quant à elle, a connu une légère érosion de sa rentabilité, compte-tenu des



Produits de renforcement

baisses de prix intervenues aux États-Unis. L'autofinancement libre représente un différentiel très positif, grâce à des investissements bien contrôlés.

Dans l'Isolation, les ventes de l'année 2000 ont progressé de façon modérée par rapport à celles de 1999, ce qui traduit principalement un ralentissement sur le marché américain, compensé par une légère croissance des ventes en Europe.

Pour le Renforcement, l'année a été marquée par une accélération de la progression des ventes, qui tient à une forte reprise de la demande et à la hausse des prix moyens de la fibre de verre. La Branche a pu également utiliser pleinement les capacités disponibles et réduire les stocks pour mieux servir le marché. Sa part de marché s'est accrue au cours de cet exercice.

Géographiquement, la bonne tenue des marchés américain et européen et la nette reprise intervenue en Asie (principalement en Corée et Chine), sont venues soutenir la demande.

Les variations de périmètre concernent essentiellement l'acquisition, aux États-Unis, de la société Brunswick Technologies Inc, dont le siège social est dans l'Etat du Maine, et d'une usine de Voile dans l'Alabama, ainsi que celle de la société Tevesa, en Espagne, dans le domaine des "grilles pour meules".



Isolation des cabines du funiculaire de Tignes.

Les activités voile "voie sèche", en provenance de la Branche Isolation, ont été intégrées dans la Branche Renforcement au début de l'exercice 2000.

L'ensemble des zones et des métiers ont connu une amélioration sensible de leur rentabilité au cours de l'exercice 2000, malgré quelques incidents techniques, lors du démarrage en Inde et avec une coulée de four aux États-Unis.

En 2001, la croissance du métier de producteur de fibres de verre devrait se poursuivre, notamment pour rattraper une partie de la sous-capacité mondiale. L'essentiel du développe-

ment aura lieu en Asie (Chine) et à partir du site mexicain de Xicohtencatl. L'augmentation de capacité produira ses effets opérationnels en juillet 2001.

Dans la transformation, le développement des ventes proviendra d'une mondialisation des activités (développement en Amérique et en Asie), d'une forte demande sur certains marchés en très forte croissance (renforts pour la fabrication des éoliennes), ainsi que sur de nouvelles applications (rénovation d'ouvrages d'art).



Flacons *Flower*
by Kenzo.

Conditionnement

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	14 %	16 %	19 %
en % du résultat d'exploitation	14 %	16 %	19 %
en % de l'autofinancement	18 %	20 %	22 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	3 906	25 622	3 640	23 877	3 416	22 407
Résultat d'exploitation	374	2 453	367	2 407	332	2 181
Autofinancement	480	3 149	476	3 122	427	2 799
Investissements industriels	278	1 824	261	1 712	370	2 421

Avec un chiffre d'affaires consolidé en 2000 de 3 906 M€, la Branche a connu une progression à périmètre réel de 7,3 % par rapport à l'exercice précédent. La société Zhanjiang Saint Hua Glass, détenue à 69 % par le Groupe en Chine, a été consolidée par intégration globale. Sa prise en compte n'a contribué que modestement à l'activité. Ont été également consolidées pour la première fois en intégration globale les sociétés de décor sur flaconnage des Verreries de l'Orne et des Verreries de la Somme, sans impact sur le chiffre d'affaires, leur production étant vendue exclusivement à Saint-Gobain Desjonquères. Hors effet de change, la progression de l'activité est d'environ 1 %.

Dans le secteur Bouteilles et Pots Europe, l'activité a été globalement stable. L'Allemagne et l'Espagne sont toujours en légère régression, compensée par l'activité de l'Italie. Aux États-Unis, la baisse d'activité avait été anticipée en 1999, avec l'arrêt de cinq fours et de dix neuf lignes. En Amérique latine, l'activité progresse, tant au Brésil qu'en Argentine.

L'activité Flaconnage a poursuivi une croissance soutenue. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à une montée en gamme. Le niveau de l'activité en pharmacie s'est stabilisé au deuxième semestre et la parfumerie a connu un nombre de créations satisfaisant.

L'activité des pompes plastiques a progressé tant aux USA qu'en Europe.

Le résultat d'exploitation (RE) de la Branche a progressé de 1,9%. La baisse du RE des activités européennes de bouteilles et pots, marquée en Espagne et en Allemagne, est compensée par l'effet de change dans les autres zones, la progression de la rentabilité du flaconnage et de l'activité pompes plastiques. La rentabilité du conditionnement a été fortement pénalisée par les augmentations de prix du fuel en Europe et du prix du gaz aux États-Unis.

Les actions de productivité ont été poursuivies, notamment aux États-Unis, où cependant le niveau très élevé du prix du gaz dû pour une part à la pénurie de l'offre en fin d'année, est un sujet de préoccupation.

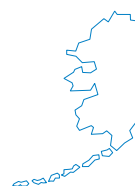
Pour l'année 2001, la Branche a prévu, compte tenu du poids croissant des charges liées à l'énergie et à l'emballage, des augmentations de prix. L'effort de productivité va se poursuivre en 2001, notamment aux États-Unis.



Oscar de l'Emballage pour la bouteille Dorelei des brasseries Fischer.

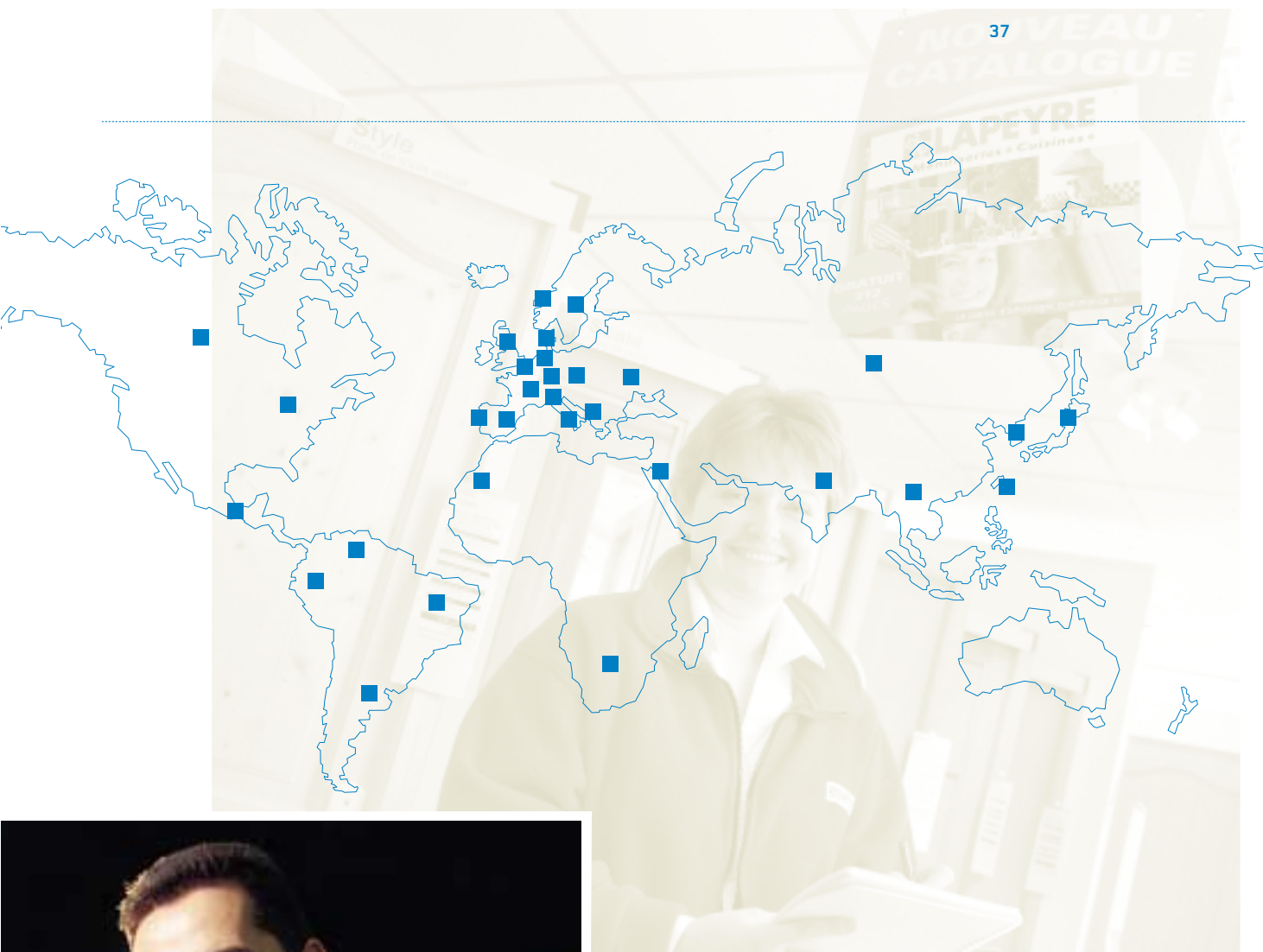
MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE

CÉRAMIQUES
ET PLASTIQUES
ABRASIFS



en millions d'euros et de francs	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	5 073	33 277	4 726	31 001	2 762	18 119
Résultat d'exploitation	668	4 382	594	3 896	325	2 134
Autofinancement	582	3 818	554	3 634	288	1 892
Investissements industriels	290	1 902	266	1 745	131	859

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.



Sur la base d'une comparaison des exercices 1999 et 2000 hors Essilor, les résultats du pôle sont en forte progression, tant à structure réelle qu'à structure comparable, grâce aux bonnes performances de la Branche Céramiques et Plastiques et à la bonne résistance des Abrasifs.

Le chiffre d'affaires progresse de 33,6 % à structure réelle et de 16,3 % à structure comparable en euros. Le résultat d'exploitation s'améliore de 47,4 % (hors Essilor). Il faut y voir l'effet de levier des acquisitions, telles que Furon dans les Plastiques et celui de l'amélioration des performances intrinsèques tant des Céramiques que des Abrasifs.

De surcroît, il n'a pas été constaté d'impact sensible du ralentissement américain au deuxième semestre.

Céramiques et Plastiques

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	15 %	14 %	15 %
en % du résultat d'exploitation	21 %	18 %	18 %
en % de l'autofinancement	18 %	15 %	15 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	4 095	26 861	3 066	20 112	2 762	18 119
Résultat d'exploitation	538	3 529	365	2 394	325	2 134
Autofinancement	458	3 004	315	2 066	288	1 892
Investissements industriels	206	1 351	137	899	131	859

Les ventes 2000 ont été marquées par une forte progression à structure réelle comme à structure comparable. Les modifications de périmètre représentent essentiellement la prise en compte sur une année pleine des ventes de Furon, acquis en novembre 1999, ainsi que l'impact des acquisitions réalisées en 2000 (pour 90 millions d'euros de ventes supplémentaires) dans les secteurs des Céramiques de Spécialités (Holz et Saphikon aux États-Unis, Keramus au Brésil, ETA au Royaume-Uni) et des Plastiques Haute Performance (Norwood et Chemfab aux États-Unis).



Tubes et baguettes en saphir pour l'industrie des semi-conducteurs.



Assemblage dans une chambre propre.

L'année 2000 a été marquée par la reprise de l'activité dans la plupart des secteurs, dont en particulier les Céramiques Industrielles, qui ont confirmé la poursuite de leur redressement, et les Céramiques de Spécialités, portées par le dynamisme des ventes dans le secteur des semi-conducteurs. Le résultat d'exploitation a évolué de façon très favorable, tant en valeur absolue qu'en pourcentage des ventes.

Les trois secteurs de la Branche ont amélioré leurs performances. En particulier, le secteur des Plastiques Haute Performance a intégré en 2000 les résultats de Furon sur une année pleine. Les Céramiques Industrielles ont bénéficié de la reprise des volumes et des efforts de réduction de coûts engagés précédemment. Dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur ses métiers clés et ses positions de *leader*, la Branche a cédé son activité fibres céramiques, réunies au sein de Carborundum Insulation Technology, société réalisant un chiffre d'affaires annuel de 80 millions de dollars.

L'année 2001 devrait confirmer le redressement des Céramiques Industrielles amorcé en 2000. La conjoncture devrait être favorable aux Céramiques de Spécialités qui, à l'aide d'un programme significatif d'investissements de capacité, pourront faire face à la forte demande des différents secteurs d'activités. Présents sur des marchés porteurs, et grâce à la constante innovation de leurs produits, les Plastiques Haute Performance poursuivront leur croissance.

Dans un contexte favorable, la Branche Céramiques et Plastiques maintiendra sur 2001 son objectif de croissance rentable en poursuivant sa politique de développement sur les marchés porteurs, tout en maintenant ses efforts de réduction des coûts et frais de structure.

Abrasifs

Dans un contexte économique de croissance modérée de ses marchés, la Branche Abrasifs a poursuivi sa croissance, tout en bénéficiant d'effets de change globalement favorables.

En Amérique du Nord, également à structure comparable, la croissance plus faible du marché du BTP ainsi que le ralentissement de l'activité économique en fin d'année ont pesé sur les ventes, particulièrement au dernier trimestre. En Europe, le retour à une conjoncture favorable, tout en restant faible dans certains pays comme l'Allemagne et l'Angleterre, a permis une progression des ventes par rapport à 1999. Au Brésil, l'activité a été particulièrement forte grâce à une croissance soutenue de l'ensemble des marchés servis. Enfin, en Asie, les ventes de la Branche ont progressé dans les pays à forte croissance comme la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde, où la Branche a une présence industrielle forte.

S'inscrivant dans la continuité des exercices 1998 et 1999, l'année 2000 a permis de poursuivre la progression du résultat d'exploitation. Par ligne de produits, abrasifs agglomérés, abrasifs appliqués et super-abrasifs, l'évolution de l'activité en 2000 a été relativement contrastée :

- En abrasifs agglomérés, le niveau des ventes a été affecté par une évolution de la demande vers des produits à plus faible valeur ajoutée. Par ailleurs, l'année 2000 a permis d'engager l'intégration de la société polonaise Korund qui doit améliorer les positions de coûts de la Branche en Europe.
- En abrasifs appliqués, le niveau des ventes a été globalement résistant, notamment grâce à la poursuite de la bonne tenue du marché du bricolage aux États-Unis. Le redressement de la rentabilité d'exploitation a été poursuivi en Amérique du Nord.
- Concernant les super-abrasifs, les résultats d'exploitation des deux activités, Industrie et Construction, ont poursuivi leur progression dans un contexte de marché en croissance modérée. Ces résultats ont été atteints grâce à des gains de productivité réguliers en Europe et aux États-Unis.

L'année 2001 se présente sous le signe d'une incertitude conjoncturelle aux États-Unis. Le dernier trimestre de l'année 2000 laisse craindre un ralentissement dans l'industrie. En Europe, la croissance devrait rester modérée, en léger recul sur celle de 2000. Le Brésil poursuit son évolution favorable, tout comme l'Asie.

Dans ce contexte, la progression attendue des ventes de la Branche en 2001 repose sur la recherche de gains de parts de marché, qui devrait résulter de la réorganisation des forces de ventes dans l'ensemble de la Branche, de l'amélioration de la logistique et du succès commercial des nouveaux produits.



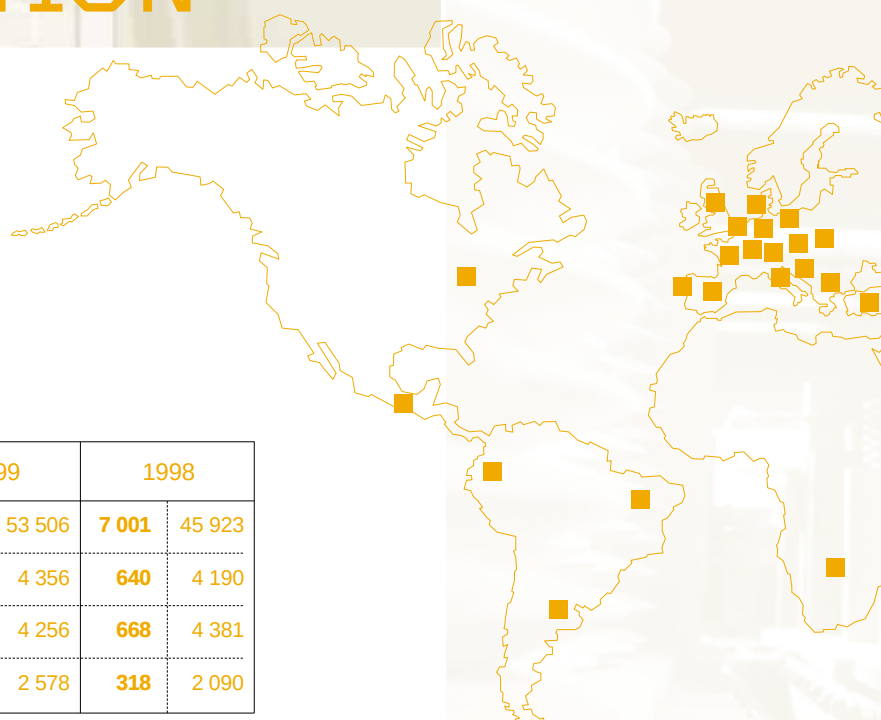
Gamme de produits abrasifs.



HABITAT

DISTRIBUTION/
BÂTIMENT

MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION
CANALISATION



en millions d'euros et de francs	2000		1999		1998	
Chiffre d'affaires	12 596	82 624	8 157	53 506	7 001	45 923
Résultat d'exploitation	780	5 116	664	4 356	640	4 190
Autofinancement	702	4 605	690	4 256	668	4 381
Investissements industriels	469	3 076	393	2 578	318	2 090

Les chiffres d'affaires par Pôle et par Branche sont retraités des ventes internes.



Malgré un bon développement de ses ventes, en particulier dans la Distribution Bâtiment, le pôle a connu un recul sensible de sa rentabilité. Les branches Matériaux de Construction et Canalisation ont, en effet, été affectées par les fortes augmentations des coûts des matières premières et de l'énergie aux États-Unis.

La Branche Distribution Bâtiment, pour sa part, a vu sa marge d'exploitation diminuée par l'acquisition de Raab Karcher, en Allemagne et les difficultés de Lapeyre International. A périmètre constant, sa rentabilité a progressé.

Le chiffre d'affaires a fortement progressé (+ 54,4%) en raison pour une bonne part des acquisitions de la Distribution Bâtiment. Le résultat d'exploitation progresse de 17,5% en valeur absolue. Sa dégradation en pourcentage du chiffre d'affaires (6,2% contre 8,1%) provient de l'intégration de Raab Karcher d'une part, de la situation des marchés et des renchérissements des matières premières pour les Matériaux de Construction et la Canalisation d'autre part.

Distribution Bâtiment

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	28 %	18 %	19 %
en % du résultat d'exploitation	16 %	11 %	11 %
en % de l'autofinancement	12 %	10 %	11 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	7 929	52 011	4 078
Résultat d'exploitation	422	2 768	252
Autofinancement	309	2 027	241
Investissements industriels	229	1 502	145

L'année 2000 a été marquée par un changement de dimension de la Branche. Le chiffre d'affaires est passé de 4 078 M€ en 1999 à 7 929 M€ en 2000 à la suite de deux acquisitions majeures : Meyer International, en avril et Raab Karcher en juillet, pour 1 978 millions d'euros.

Hors ces deux acquisitions, le chiffre d'affaires est en augmentation de 16,9 % en raison, en particulier, de l'excellente activité des entreprises du bâtiment en France.

En France, le marché de l'entretien et de la rénovation, sur lequel la Branche a une bonne position par le maillage de ses réseaux de distribution, a profité pleinement de la mesure gouvernementale de réduction du taux de TVA pour les travaux de rénovation de l'habitat réalisés par les entreprises du bâtiment. Ce marché a également été porté par les réparations des dégâts provoqués par les deux tempêtes de décembre 1999.

Dans la construction neuve, les mises en chantier de maisons individuelles au cours des douze derniers mois ont progressé de 6 %. C'est le domaine des artisans et des petites et moyennes entreprises, clientèle privilégiée de Point P, La Plateforme et Lapeyre. Les mises en chantier de logements collectifs ont baissé de 15,2 % après les fortes progressions enregistrées en 1999 liées aux mesures temporaires d'incitation à l'investissement immobilier (loi Périssol). Enfin, la construction de bâtiments non résidentiels a enregistré une croissance de 15,1 %.

L'évolution favorable du chiffre d'affaires de la Branche en France s'explique également par des gains de parts de marché pour l'ensemble des réseaux. Ceux-ci ont été renforcés par de nouvelles agences pour Lapeyre/GME, combinées au succès du nouveau service d'installation de menuiseries chez les particuliers, lancée depuis 1998, et par l'implantation de trois nou-

veaux sites de La Plateforme, portant leur nombre à huit dans les principales agglomérations françaises.

Chez Point P, la croissance externe par acquisitions s'est poursuivie. Le nombre d'implantations en France a été porté à près de 1 100 agences à fin 2000.

Hors de France : le chiffre d'affaires, à structure comparable et provenant uniquement du Groupe Lapeyre, a baissé sensiblement en raison de la poursuite de la dégradation du marché du bâtiment en Allemagne. Les mises en chantier sont en régression depuis plusieurs années dans ce pays de près de 9 % en 2000, dont 16,2 % pour le logement. Les capacités de production disponibles des industriels allemands se sont déversées sur le marché polonais, entraînant une forte baisse des prix affectant ainsi les bonnes performances de Erg Okfens. Les mesures d'adaptation prises par Lapeyre, en particulier la cessation de l'activité chantiers en Allemagne et la fermeture de six agences en Espagne, ont contribué également à la baisse du chiffre d'affaires.

La croissance externe, comme indiqué plus haut, a été exceptionnellement forte en 2000.

Meyer International, dont l'essentiel de l'activité est réalisé au Royaume-Uni, dans la distribution de matériaux de construction, principalement sous les enseignes Jewson et Graham a contribué, en 9 mois, pour 2 038 M€ au chiffre d'affaires de la Branche. Le reste de l'activité est réalisé aux États-Unis dans la location de matériel et la distribution spécialisée de produits mélaminés.

Raab Karcher a contribué en 6 mois au chiffre d'affaires du second semestre pour 1 122 M€ dont 71 % en Allemagne et le reste en Hollande, Pologne, Hongrie et République Tchèque.



Jewson, 1^{er} distributeur britannique de matériaux de construction, acquis avec Meyer en février 2000

Deux autres acquisitions, plus modestes mais porteuses de développements futurs dans ces pays, sont à noter : Point P a acquis le fonds de commerce de Mercader en Espagne et Lapeyre celui du Brésilien Telhanorte, dans la distribution aux particuliers de produits de l'univers de la salle de bains. La rentabilité de l'ensemble de l'activité est passée de 252 M€ de résultat d'exploitation en 1999, soit 6,2 % du chiffre d'affaires, à 422 M€ (5,3 %).

Les perspectives de l'année 2001 restent encore celles d'une croissance élevée. L'activité reflètera ainsi pleinement la nouvelle dimension de la Branche dont le chiffre d'affaires pro forma 2000 s'élève à près de 10 milliards d'€.

Celui-ci devrait croître en 2001, compte tenu des prévisions de marchés en Europe, et grâce aux nouvelles implantations commerciales et à la dynamique impulsée par la nouvelle position de la Branche en Europe. La rentabilité, différente selon les pays, devrait également trouver des sources d'amélioration.

Matériaux de Construction

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	11 %	11 %	13 %
en % du résultat d'exploitation	9 %	12 %	14 %
en % de l'autofinancement	10 %	13 %	14 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	3 067	2 625	2 233
Résultat d'exploitation	252	283	250
Autofinancement	273	306	267
Investissements industriels	172	159	135

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2000 s'est élevé à 3 067 M€, contre 2 625 M€ en 1999, ce qui représente une progression de 16,8 %, soit 442 M€ à structure réelle.

L'impact sur le chiffre d'affaires des modifications de périmètre est modeste. Il résulte, pour l'essentiel de la cession des activités mexicaine et colombienne, et des acquisitions dans les produits de toiture en 1999 et 2000 (GS Roofing et Celotex) pour un prix d'achat total de 155 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires bénéficie d'un écart de change favorable. A structure et taux de change comparables, il progresse de 99 M€, soit + 3,8 %. Cette progression est due, pour l'essentiel, aux secteurs Tuiles et Briques et Mortiers. En revanche, l'activité de CertainTeed est en léger recul.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2000 s'élève à 252 M€, soit 8,2 % du PNV contre 283 M€ (10,8 %) en 1999, ce qui représente une diminution de 11 %.

Cette diminution est attribuable pour l'essentiel à la situation du marché nord-américain. L'activité américaine a en effet fortement souffert en 2000 de la hausse des matières premières, qui n'a pu être totalement repercutée dans les prix de vente.



Bardeaux asphaltés de toiture Celotex, société américaine acquise en 2000.

Les activités Vinyl et Roofing ont été ainsi fortement pénalisées par la hausse des matières premières en 2000, l'augmentation du prix moyen de l'asphalte et de la résine ayant représenté respectivement 36 % et 50 %. En ce qui concerne les perspectives de la construction neuve, les conjoncturistes ne prévoient pas d'amélioration significative en 2001. Le Roofing anticipe en 2001 une légère augmentation du prix de l'asphalte. Le Vinyl prévoit en revanche une baisse du prix moyen de la résine. La priorité sera donc mise sur les réductions de coûts et les gains de productivité.

Par ailleurs, la Branche a subi aux États-Unis une baisse des volumes depuis le second trimestre 2000 qui devrait persister au 1er semestre 2001.

En Europe, les perspectives sont plus favorables, même si le marché des tuiles ne devrait pas progresser en 2001 aussi favorablement qu'en 2000.

Canalisation

Contribution au Groupe	2000	1999	1998
en % du chiffre d'affaires	6 %	7 %	9 %
en % du résultat d'exploitation	4 %	6 %	11 %
en % de l'autofinancement	5 %	6 %	10 %

Principales données consolidées (millions d'euros/de francs)	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	1 778	11 663	1 605
Résultat d'exploitation	106	695	129
Autofinancement	120	787	143
Investissements industriels	67	439	89

En 2000, le chiffre d'affaires de la Branche s'est élevé à 1 778 M€, soit une progression de 10,8 % par rapport à 1999. A structure comparable, il progresse de 5,6 %.

Cette progression intègre l'effet d'une augmentation de 20 % du chiffre d'affaires sur les marchés de la Grande Exportation, en raison principalement de la forte reprise des marchés du Moyen-Orient en liaison avec la remontée des cours du pétrole, déjà amorcée en 1999. La pression sur les prix s'est poursuivie, du fait de la forte concurrence, notamment sur les affaires les plus importantes au Moyen-Orient.

Sur les marchés européens, la croissance des ventes a continué sur les marchés d'Europe du Sud, portée par la bonne tenue des investissements publics dans le domaine de l'eau en Espagne et surtout en Italie (projets d'adduction d'eau et d'assainissement subventionnés par les fonds d'aide européens). En France, les ventes ont progressé sensiblement, portées par la livraison de plusieurs affaires importantes, le lancement réussi à partir de juillet de la nouvelle gamme de tuyaux et raccords Natural, et l'effet de l'augmentation des ventes de pièces de voirie dans le cadre d'un contrat de sous-traitance. Les marchés d'Europe du Nord sont restés en revanche très difficiles. Au Royaume Uni, le marché de la canalisation est resté affecté tout

au long de l'année par les fortes réductions du prix de l'eau au consommateur décidées par le Régulateur. Le développement des ventes de la filiale de distribution anglaise Saint-Gobain Pipe Systems sur les marchés du bâtiment a permis de compenser en partie cette baisse. En Allemagne, les ventes de la Branche ont été affectées par la poursuite de la forte baisse des marchés du bâtiment et des travaux publics en 2000.

Les ventes sur le marché brésilien progressent à nouveau en 2000, mais restent à des niveaux très inférieurs à ceux d'avant 1999, en raison de la poursuite de la limitation des investissements par les compagnies publiques de distribution d'eau.

Les principaux effets de périmètre sur l'année concernent la prise en compte, sur quatre mois, de l'acquisition de l'activité de fabrication et de vente de tuyaux et raccords du groupe anglais Biwater, l'acquisition en cours d'année des sociétés de distribution de produits de Canalisations Travaux Publics allemande (Leysser) et espagnole (Saniplast), et l'effet de l'intégration par consolidation globale de la société de distribution finlandaise Saint-Gobain Pipe Systems, soit un total de 72,8 millions d'euros.



Contrôle diamètre intérieur DN 2000.

En 2000, le résultat d'exploitation de la Branche s'est élevé à 106 M€, soit une baisse de 17,8 % par rapport à 1999. Il ressort à 6 % du chiffre d'affaires, contre 8 % en 1999.

Les principaux facteurs explicatifs de cette baisse sont :

- La chute du résultat d'exploitation des filiales industrielles de la Branche au Royaume-Uni, pénalisées sur le marché intérieur par la forte réduction des investissements sur le marché de l'eau, et à l'exportation par le niveau élevé de la livre.
- La hausse du coût des principales matières premières consommées par la Branche (Ferrailles, minerais, charbon et fil de zinc).
- L'effet de la baisse des prix de vente moyen, en Europe et à la Grande Exportation, qui compense en partie l'effet positif de l'augmentation des expéditions.
- La baisse du résultat d'exploitation de la Division distribution, pénalisée par les difficultés des marchés anglais et allemand.

En 2000, la Branche a renforcé ses capacités de production dans les pays émergents, avec le démarrage en début d'année d'une nouvelle unité de production de raccords au Brésil. Par ailleurs, la montée en régime des deux unités de production de tuyaux démarrées en 1999 en Chine et en Colombie, s'est poursuivie.

Le lancement de la nouvelle gamme Natural représente un développement majeur de l'année face à la concurrence des autres producteurs de fonte et des autres matériaux. Cette gamme de tuyaux et raccords destinée au segment des petits diamètres pour l'adduction d'eau potable, sur lequel elle se substitue à l'offre précédente, se caractérise principalement par un nouveau revêtement zinc + aluminium offrant une résistance anti-corrosion exceptionnelle quelque soit l'environnement. Cette gamme, déjà lancée en France en 2000 sera progressivement développée sur les autres marchés européens.

L'acquisition de la société anglaise Biwater en septembre 2000, et la fermeture de son unité de production, effective à fin 2000, et la poursuite de rationalisation en cours d'année de l'usine de Gelsenkirchen (Allemagne), contribuent à l'amélioration de l'utilisation des capacités de production de la Branche. Les efforts de productivité importants se sont poursuivis au cours de l'année, se traduisant par une réduction de 12 % des effectifs pour les activités industrielles.

Bourse

Cotée au Premier Marché de la Bourse de Paris (code Euroclear France SA : 12 500), où elle est, au 29 décembre 2000, la vingt-troisième capitalisation boursière française (14 361 millions d'euros, soit 94 202 millions de F) et au vingt et unième rang des valeurs les plus actives de cette Bourse avec une moyenne de 331 626 actions échangées quotidiennement en 2000, l'action Saint-Gobain est également présente sur les principales bourses européennes : Francfort, Londres, Zurich (depuis 1987), Amsterdam, Bruxelles (depuis 1988). Elle a cessé d'être cotée à Stockholm en février 2001. Les transactions sur

ces marchés ont également été importantes, notamment à la Bourse de Londres. Par ailleurs, l'action Saint-Gobain a fait partie de l'indice des 50 valeurs européennes ("DJ Euro Stoxx 50") jusqu'au 20 mars 2000.

L'action Saint-Gobain sert aussi de support aux marchés des options négociables de la Bourse de Paris (MONEP) et de la Bourse de Londres. À la Bourse de Paris, les volumes traités sur les options Saint-Gobain ont atteint 804 325 lots en 2000, contre 894 091 lots en 1999.

Cours extrêmes

(source : Euronext)

Année	Plus haut		Plus bas		Dernier cours de l'année	
	en €	en francs	en €	en francs	en €	en francs
1996	116,62	765	81,87	537	111,90	734
1997	144,67	949	109,46	718	130,34	855
1998	182,48	1 197	99,70	654	120,28	789
1999	189,90	1 246	103,10	676	186,70	1 225
2000	195,70	1 284	116,50	764	167,30	1 097

D'autres sociétés du Groupe sont admises aux négociations d'une Bourse de valeurs : Lapeyre à Paris, Saint-Gobain Cristaleria à Madrid, Saint-Gobain Oberland à Francfort, Munich et Stuttgart, Saint-Gobain Canalização à Rio de Janeiro et à São Paulo, Brasilit et Saint-Gobain Vidros SA à São Paulo.

Egalement cotée au Premier Marché de la Bourse de Paris, Essilor International a été consolidée dans les comptes du Groupe par intégration globale jusqu'au 30 juin 2000, puis par mise en équivalence jusqu'au 15 novembre 2000, date de la cession de l'intégralité de la participation que la Compagnie de Saint-Gobain détenait dans cette société.

Dividendes

Année	Nombre de titres rémunérés	Revenu par action = revenu global				Rendement du dividende sur le dernier cours de l'année
		Dividende + avoir fiscal		en francs	en €	
1998	90 295 788 actions	20,99	10,50	31,49	4,80	3,99 %
1999	87 236 750 actions	23,61	11,81	35,42	5,40	2,89 %
2000	85 213 263 actions	28,21	14,10	42,31	6,45	3,86 %

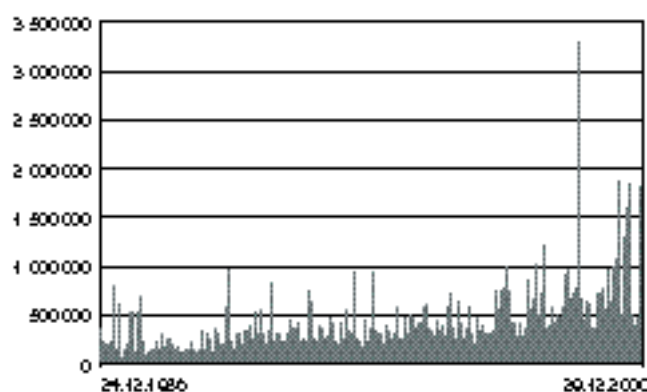
Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

Transactions depuis janvier 2000 (source : Euronext)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux		Plus haut		Plus bas	
		milliers d'€	milliers de F	en €	en F	en €	en F
2000							
Janvier	7 231 073	1 238 843	8 126 277	195,7	1 284	143,3	940
Février	10 215 388	1 470 557	9 646 222	156,0	1 023	129,6	850
Mars	9 295 671	1 237 130	8 115 041	144,9	950	121,0	794
Avril	6 488 094	946 377	6 207 825	157,0	1 030	133,6	876
Mai	8 175 607	1 288 586	8 452 570	168,8	1 107	144,2	946
Juin	8 391 246	1 211 774	7 948 715	156,3	1 025	135,2	887
Juillet	6 799 592	1 036 650	6 799 980	160,7	1 054	140,5	922
Août	7 755 860	904 439	5 932 730	164,5	1 079	148,8	976
Septembre	4 837 611	714 819	4 688 907	160,7	1 054	133,3	874
Octobre	4 424 211	643 460	4 220 820	157,6	1 034	134,0	879
Novembre	5 369 885	833 065	5 464 550	159,8	1 048	150,0	984
Décembre	6 450 933	1 055 318	6 922 435	170,5	1 118	154,7	1 015
Totaux	84 977 395	12 790 612	83 900 917				
2001							
Janvier	8 454 164	1 416 686	9 292 851	176,2	1 156	157,1	1 031
Février	5 944 236	1 014 126	6 652 230	177,5	1 164	163,9	1 075
Mars (au 29)	6 541 606	1 069 030	7 012 377	180,0	1 181	143,0	938

Nombre d'actions échangées

(sources : internes sur la base du serveur
Téléco de Victoire Télématique)



Cours de l'action (en francs)



(sources : London Stock Exchange)

Bourse de Londres	En nombre de titres	En milliers de livres
Janvier	2 894 293	303 868
Février	6 060 630	539 329
Mars	5 620 025	531 330
Avril	2 432 936	211 724
Mai	5 095 274	483 800
Juin	5 759 345	526 194
Juillet	4 041 269	380 472
Août	1 515 839	147 780
Septembre	4 220 289	350 853
Octobre	1 212 408	103 319
Novembre	1 922 073	177 645
Décembre	2 561 690	255 354
Totaux	44 236 071	4 012 626

A la Bourse de Francfort, les volumes échangés atteignent 287 100 titres en 2000. (Source : Datastream).

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain avait réalisé une émission de titres participatifs de 700 millions de francs assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un nouveau montant de 700 millions de francs de titres participatifs. Au total, 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs ont été émis. Leur nominal est maintenant fixé à 152,45 €, depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

La rémunération de ces titres participatifs a toujours atteint le plafond contractuellement fixé, soit 125 % du TMO. Compte tenu des résultats de 2000, elle se maintiendra à ce plafond en 2001. La rémunération est en effet comprise entre 75 et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés de Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2000 au titre de l'Exercice 1999 s'est élevé à 9,24 €.

Transactions depuis janvier 2000 (source : Euronext)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux		Plus haut		Plus bas	
		milliers d'€	milliers de F	en €	en F	en €	en F
Janvier	2 122	354	2 322	172,9	1 134	163,0	1 069
Février	4 634	778	5 103	171,2	1 123	165,0	1 082
Mars	2 577	434	2 847	173,8	1 140	166,0	1 089
Avril	2 830	480	3 149	174,4	1 144	167,5	1 099
Mai	1 248	214	1 404	174,4	1 144	169,8	1 114
Juin	3 824	653	4 283	174,5	1 145	170,0	1 115
Juillet	2 208	367	2 407	174,0	1 141	162,0	1 063
Août	6 203	989	6 487	164,0	1 076	155,8	1 022
Septembre	3 267	579	3 798	163,0	1 069	157,0	1 030
Octobre	15 579	2 478	16 255	163,0	1 069	158,5	1 040
Novembre	2 605	418	2 742	162,0	1 063	158,5	1 040
Décembre	6 855	1 087	7 130	161,0	1 056	157,2	1 031
Totaux	54 312	8 831	57 928				

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain avait également réalisé une émission de titres participatifs de 100 millions d'écus, assortis de bons de souscription permettant la souscription d'un montant égal de titres participatifs en écus. Au total, 194 633 titres participatifs de 1 000 écus ont été émis. Leur nominal est désormais de 1 000€.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an, d'une part, et d'une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre TMOE - 0,50 % et TMOE + 1,75 %. Le montant versé par titre en 2000 s'est élevé à 72,51€, payés en deux fois.

Transactions depuis janvier 2000 (source : Euronext)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux		Plus haut		Plus bas	
		milliers d'€	milliers de F	en €	en F	en €	en F
Janvier	416	65	426	165,0	1 082	155,2	1 018
Février	551	86	564	164,4	1 078	160,4	1 052
Mars	214	34	223	163,4	1 072	158,1	1 037
Avril	151	24	157	166,1	1 090	165,9	1 088
Mai	269	43	282	169,0	1 109	164,0	1 076
Juin	2 862	492	3 227	172,0	1 128	167,7	1 100
Juillet	144	23	151	165,0	1 082	158,5	1 040
Août	206	32	210	160,0	1 050	159,5	1 046
Septembre	149	23	151	160,5	1 053	155,7	1 021
Octobre	445	67	439	155,5	1 020	153,9	1 009
Novembre	3 690	576	3 778	159,8	1 048	157,0	1 030
Décembre	611	96	630	159,9	1 049	159,8	1 048
Totaux	9 708	1 561	10 239				

Il n'y a pas d'autres titres émis par la Compagnie de Saint-Gobain négociés sur un marché boursier que les actions et les titres participatifs.

Information des actionnaires

Le Service des Relations avec les Actionnaires est à la disposition de toutes personnes souhaitant s'informer sur la vie du Groupe. Il assure notamment l'envoi régulier d'une Lettre aux Actionnaires, ainsi que d'un Guide de l'Actionnaire, sur simple demande auprès de :

Saint-Gobain
Service des Relations avec les Actionnaires
Les Miroirs
92096 La Défense Cedex
N° VERT 0800 32 33 33

Une adresse de messagerie est à la disposition des actionnaires :

actionnaires@saint-gobain.com

Au cours de l'année 2000, Saint-Gobain a organisé des réunions avec ses actionnaires à Lille en avril et à Strasbourg en octobre, et a participé aux Journées Investir, pour la quinzième année consécutive, en mars à Reims et en septembre à Tours, ainsi qu'au premier Salon Actionaria à Lyon en septembre et au troisième à Paris en novembre. Outre les deux réunions annuelles d'analystes et de journalistes à l'occasion de la publication des résultats estimés en janvier et en juillet, d'autres réunions d'information ont également été organisées, tant à Paris qu'en province, ainsi que sur les différentes places européennes où le titre est coté, et aux États-Unis, au Canada et au Japon.

Pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée Générale de la Compagnie de Saint-Gobain du 29 juin 2000 a été distinguée par l'hebdomadaire Le Revenu qui lui a décerné, cette année, le *"Trophée de Bronze de la Meilleure Assemblée"*. Par ailleurs, dans le cadre du Prix Cristal des sociétés cotées, organisé chaque année par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en partenariat avec le journal Investir et la société de communication Ecocom, la Compagnie s'est également vue décerner le *"Trophée de l'information sectorielle"*. Enfin, le Cabinet Déminor a attribué en décembre 2000 à la Compagnie, un prix pour la *"structure du Conseil d'administration"* au titre du Gouvernement d'entreprise.

Le Service Minitel 3615 code GOBAIN (1,01 F/mn) permet aux actionnaires, analystes financiers, sociétés de Bourse, gérants de portefeuille ou particuliers, de se tenir au courant des événements du Groupe, de connaître le cours de l'action ou de dialoguer avec lui.

La Compagnie de Saint-Gobain dispose d'un site Internet, destiné également à présenter le Groupe et ses activités. Son adresse est :

www.saint-gobain.com



La Compagnie de Saint-Gobain met aussi à la disposition de ses actionnaires, par l'intermédiaire de la BNP Paribas, des services complémentaires pour améliorer la gestion de leurs titres inscrits au nominatif pur. Pour tous renseignements, s'adresser au Service des Relations avec les Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain ou à :

BNP Paribas
Les Collines de l'Arche
GIS - EMETTEURS
75450 PARIS CEDEX 09

par téléphone : N° VERT 0 800 03 33 33
par télécopie : N° VERT 0 800 77 25 85

Actionnariat

Capital social

Au 31 décembre 2000, le capital de la Compagnie de Saint-Gobain est fixé à 1 363 412 208 euros et composé de 85 213 263 actions ordinaires au nominal de 16 euros, contre 87 236 750 actions au 31 décembre 1999. La diminution du nombre d'actions correspond au solde résultant, d'une part, de l'émission de 1 956 224 actions réservées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe et de la souscription de 88 854 actions par exercice d'autant d'options de souscription⁽¹⁾ et, d'autre part, de l'annulation de 3 359 441 actions en juin 2000 et de 709 124 actions en novembre 2000. Au 31 décembre 2000, les principaux actionnaires sont, à la connaissance du Conseil d'administration :

	Capital	Droits de vote
Plan d'Épargne du Groupe	6,1 %	8 %
Groupe BNP Paribas	3 %	5,5 %
Groupe Vivendi Universal	1,6 %	3 %
Groupe AXA	1,7 %	1,7 %
Autodétention et autocontrôle	2,3 %	—
Public	85,3 %	81,8 %
Total	100 %	100 %

La répartition du capital et des droits de vote a sensiblement évolué depuis 1998. Du fait de la mise en oeuvre de la politique de décroisement des participations réciproques, Suez

ne possède plus aucun titre Saint-Gobain depuis cette date et Vivendi Universal a largement réduit sa participation dans Saint-Gobain : celle-ci s'élevait à 6,3 % du capital et 9,9 % des droits de vote en mars 1998. Par ailleurs, le Plan d'Épargne du Groupe a vu sa participation tant en capital qu'en droits de vote fortement progresser, puisqu'il n'en détenait en 1998 que 2,8 % et 3,5 % respectivement. Enfin, à l'autocontrôle de 1,5 %, s'est ajoutée une autodétention liée au programme de rachat d'actions en cours depuis le début de 1999.

Il n'existe pas d'autres actionnaires ayant déclaré le franchissement du seuil de 5 % des droits de vote ni d'autre autodétention et autocontrôle que ceux indiqués dans ce tableau. A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de pacte relatif au capital social. Le nombre d'actionnaires est estimé à environ 300 000.

Au 31 décembre 2000, le nombre des droits de vote est de 90 501 980, pour un nombre d'actions s'établissant à 85 213 263. Compte tenu des options de souscription en cours⁽¹⁾ (351 710) et en l'absence d'autres titres donnant accès au capital, le capital potentiel – tous droits exercés – est composé de 85 564 973 actions à la même date.

Le pourcentage du capital détenu personnellement par les membres du Conseil d'administration est inférieur à 0,5 %. Il en est de même des membres de la Direction du Groupe.

(1) Il s'agit d'options de souscription consenties antérieurement à 1997 ; depuis 1997, seules des options d'achat d'actions ont été attribuées.

Évolution du capital sur cinq ans

	Montant du capital	Nombre d'actions	
5-96	8 456 159 100 F	84 561 591	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 020 743 actions (à 458 F)
9-96	8 642 912 100 F	86 429 121	Païement du dividende en actions : émission de 1 867 530 actions (à 581 F)
12-96	8 664 221 600 F	86 642 216	Souscription de 213 095 actions par exercice d'autant d'options de souscription
5-97	8 737 321 300 F	87 373 213	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 730 997 actions (à 620 F)
9-97	8 905 542 000 F	89 055 420	Païement du dividende en actions : émission de 1 682 207 actions (à 723 F)
12-97	8 922 681 300 F	89 226 813	Souscription de 171 393 actions par exercice d'autant d'options de souscription
5-98	9 019 220 500 F	90 192 205	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 965 392 actions (à 666 F)
12-98	9 029 578 800 F	90 295 788	Souscription de 103 583 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-99	1 307 722 916 €	85 781 000	Annulation de 4 514 788 actions
6-99	1 391 283 744 €	86 955 234	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 174 234 actions (à 97 e)
12-99	1 395 788 000 €	87 236 750	Souscription de 281 516 actions par exercice d'autant d'options de souscription
6-00	1 342 036 944 €	83 877 309	Annulation de 3 359 441 actions
9-00	1 373 336 528 €	85 833 533	Plan d'Épargne du Groupe : émission de 1 956 224 actions (à 106 €)
11-00	1 361 990 544 €	85 124 409	Annulation de 709 124 actions
12-00	1 363 412 208 €	85 213 263	Souscription de 88 854 actions par exercice d'autant d'options de souscription

Autorisations financières

Aux termes des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999, le Conseil d'administration dispose jusqu'en août 2001 de la faculté d'émettre, s'il le juge opportun, toutes sortes de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Compagnie. Ces délégations ont été données pour un montant nominal maximum de sept cent soixante millions d'euros chacune, les mon-

tants n'étant pas cumulables, avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En outre, la même Assemblée a, pour la même durée de validité, renouvelé au Conseil d'administration la délégation antérieure à l'effet de consentir des options d'achat d'actions, dans la limite de deux pour cent du capital social, et a autorisé le Conseil d'administration à annuler jusqu'à 5 % du capital d'ici à juin 2001 (l'autorisation a été mise en oeuvre en 2000).

Enfin, l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000 a renouvelé l'autorisation de procéder jusqu'en août 2002 à des augmentations de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe dans la limite d'un montant nominal de soixante-quatre millions d'euros, et a par ailleurs donné au Conseil d'administration autorisation expresse de faire usage des délégations d'augmentation de capital décrites ci-dessus en période d'offre publique visant les titres de la société, jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Plan d'Épargne du Groupe

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est un élément fort du contrat social dans le Groupe et constitue une voie privilégiée d'association des salariés à l'entreprise et de participation à ses résultats.

Aux deux formules mises en oeuvre précédemment (l'une à échéance de cinq ans, l'autre de dix ans), a été ajoutée en 2000 une formule nouvelle "Développement 2000" dite à effet de levier, qui permet de démultiplier l'investissement initial des salariés (dont le montant maximum a été fixé à 1 000 €), et, à échéance de cinq ans, de garantir un rendement annuel minimum ou, en cas de hausse du cours de l'action Saint-Gobain, une participation à cette hausse.

Le montant total des souscriptions au PEG toutes formules confondues s'est élevé à 207 millions d'euros, en augmentation de 82 % par rapport à 1999.

En France, plus de 65 % des salariés ont participé au PEG par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Le PEG a été en outre proposé dans dix-sept autres pays européens : Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, République Tchèque, Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Estonie et Pologne.

Le Plan d'Épargne du Groupe détient à fin 2000 6,1 % du capital et 8 % des droits de vote de la Compagnie.

En janvier 2001, un nouveau Plan d'Épargne du Groupe a été lancé ; il propose les deux formules classiques à échéance de cinq ans et de dix ans. 1 500 000 actions Saint-Gobain sont offertes à la souscription, étant précisé que le Conseil d'administration pourra majorer ce nombre dans la mesure nécessaire pour servir, le cas échéant, la totalité de la demande dans la limite de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000, soit 4 millions d'actions (Note d'opération du 31 janvier 2001, visa n° 01-065 de la COB).

Plan d'options sur actions Saint-Gobain

Des plans d'options sur actions ont été approuvés annuellement par le Conseil d'administration depuis 1987 ; les plans de 1987 à 1992 inclus sont aujourd'hui achevés étant donné que le délai maximum d'exercice des options de ces plans avait été fixé à cinq ans ou huit ans (1992).

Les plans d'options sur actions Saint-Gobain sont arrêtés par le Conseil d'administration après examen et sur proposition du Comité des Mandataires, qui était composé au cours de l'exercice de M. Bernard ESAMBERT, Président, et de MM. Jean-Louis BEFFA ⁽¹⁾, Jacques-Louis LIONS et Bruno ROGER.

Outre la Direction Générale (10 personnes), l'attribution d'options effectuée en novembre 2000 concerne trois catégories de bénéficiaires :

- la catégorie A comprend les Directeurs de branches, les Délégués Généraux et les directeurs fonctionnels de la Compagnie qui sont membres du Comité de Liaison du Groupe (20 personnes) ;
- la catégorie B comprend les principaux responsables opérationnels et fonctionnels des branches et délégations générales (634 personnes) ;
- la catégorie C comprend des cadres à haut potentiel ainsi que des salariés, cadres et non-cadres, ayant accompli une performance particulière (116 personnes).

Le nombre total de bénéficiaires du plan de novembre 2000 est ainsi de 780, ce qui représente une augmentation de 98 % par rapport à 1999. Dans chacune des catégories, le nombre d'options attribuées est individualisé en fonction des responsabilités exercées et des performances réalisées. Le nombre total d'options attribuées est de 674 125, en augmentation de 54 % par rapport à 1999, et représente 0,79 % du capital social à fin 2000.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des *options d'achat d'actions existantes* pour l'exercice desquelles sont utilisées des actions conservées en autodétention.

Tout rabais sur le cours moyen de l'action au moment de l'attribution par le Conseil d'administration a été supprimé depuis 1999 : le prix d'achat correspond donc à 100 % de ce cours moyen, soit 150,89 € pour les attributions de novembre 2000.

Les principales conditions arrêtées par le Conseil pour l'exercice des options sont les suivantes :

- le délai maximum de levée est dix ans,
- le délai minimum de levée est de trois ans ou de cinq ans selon les cas,
- le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe avant leur levée, sauf accord exprès de la Direction Générale

En outre, le Conseil d'administration a assujéti la levée de près de 15 % des options attribuées en novembre 2000 à une double condition de performance du cours de bourse de l'action Saint-Gobain, au terme du délai minimum de levée, par rapport au prix d'exercice et à l'évolution de l'indice CAC 40.

Enfin, conformément à une décision du Conseil d'administration de 1997, les bénéficiaires de la Direction Générale et

(1) M. Jean-Louis BEFFA a démissionné le 16 novembre 2000 du Comité des Mandataires, qui est composé depuis lors de MM. Bernard ESAMBERT, Président, Jacques-Louis LIONS et Bruno ROGER.

de la catégorie A, qui constituent ensemble le Comité de Liaison du Groupe, devaient, lorsqu'ils sont en fonction depuis cette date, détenir en permanence au nominatif à fin 2000 au moins 500 actions Saint-Gobain et doivent accroître leur détention de 100 actions au moins chacune des années suivantes ; les principaux autres bénéficiaires de la catégorie B doivent détenir pour leur part au moins 100 actions en permanence au nominatif.

En application des recommandations faites par l'AFEP et par le MEDEF en janvier 2001, il est précisé qu'en 2000, le Conseil d'administration a attribué à M. BEFFA, Président-Directeur Général, et à M. CACCINI, Directeur Général, respectivement 50 000 et 25 000 options d'achat d'actions Saint-

Gobain au prix unitaire de 150,89 €, parmi lesquelles 30 000 et 15 000 ne pourront être levées à leur échéance que si la double condition de performance indiquée ci-dessus a été remplie. Le délai minimum de levée pour l'ensemble des options qui leur ont été attribuées a été fixé à trois ans (novembre 2003). Par ailleurs, au cours de l'exercice 2000, M. Beffa a levé 38 500 options qui lui avaient été antérieurement attribuées (au prix de 562 F). M. Caccini n'a pas effectué de levée au cours de l'exercice. Enfin, M. Beffa dispose de 150 000 options non levées à fin 2000 mais encore exerçables, aux prix de 747 F pour 50 000 options, 775 F pour 55 000 options, 162,53 € pour 45 000 options. Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2000 :

Date d'Assemblée	14.06.1991 11.06.1992	14.06.1991 11.06.1992	13.06.1995	13.06.1995	25.06.1997	25.06.1998	24.06.1999	24.06.1999
Date du Conseil d'administration	18.11.1993	15.09.1994	16.11.1995	21.11.1996	20.11.1997	19.11.1998	18.11.1999	16.11.2000***
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	achat	achat	achat	achat
Nombre total d'actions pouvant être obtenues	207 213*	210 775	208 790	303 690	296 865	321 995	437 725	674 125
Dont :								
• nombre d'actions pouvant être obtenues par les membres de la Direction du Groupe **	71 400	78 700	83 800	121 200	137 600	137 000	134 500	202 600
• nombre de dirigeants concernés	15	15	14	20	19	19	19	20
Point de départ d'exercice des options	18.11.1995	15.09.1996	16.11.1997	21.11.1998	20.11.1999 ou 20.11.2002	19.11.2001 ou 19.11.2003	18.11.2002 ou 18.11.2004	16.11.2003 ou 16.11.2005
Date d'expiration	17.11.2001	14.09.2002	15.11.2003	20.11.2004	19.11.2005	18.11.2006	17.11.2009	15.11.2010
Prix de souscription/d'achat	434,88*	535 F	460 F	562 F	747 F	775 F	162,53 €	150,89 €
Rabais sur cours moyen	20 %	20 %	20 %	20 %	10 %	5 %	0 %	0 %
Nombre d'options non levées au 31/12/2000	18 676	29 820	88 455	211 295	287 515	321 995	437 725	674 125

(*) Après ajustement, compte tenu de l'augmentation de capital de mars 1994.

(**) La liste nominative des 20 personnes composant en 2000 la Direction du Groupe figure à la page 57.

(***) En outre, une attribution particulière portant sur 5 000 options d'achat au prix de 132,43€ est intervenue le 30 mars 2000.

Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours portant sur les actions de sociétés du Groupe françaises ou étrangères cotées ou non cotées, à l'exception de Poliet et de sociétés du groupe Lapeyre, dont les derniers plans remontent à 1995 et 1996 respectivement.

Décroissements, rachats et annulations d'actions Saint-Gobain

Depuis 1998, le Groupe a mis en œuvre une politique de décroissement progressif de ses participations réciproques. Après avoir racheté à Vivendi 3 millions d'actions Saint-Gobain et lui avoir cédé 4 700 000 actions Vivendi au terme d'opérations réalisées le 30 avril 1999, la Compagnie a cédé, le 16 février 2000, 4 millions d'actions Vivendi, société dont elle ne détient plus à fin

2000 – compte tenu de la dilution consécutive à la fusion avec Universal – que 1,14 % du capital et 1,22 % des droits de vote.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2000, la Compagnie a acheté 2 494 342 de ses actions sur la base des autorisations accordées par les Assemblées Générales Mixtes des 24 juin 1999 (Note d'information du 9 juin 1999 visa n° 99-575 de la COB) et 29 juin 2000 (Note d'information du 8 juin 2000, visa n° 00-1021 de la COB).

Parmi les actions Saint-Gobain autodétenues, le Conseil d'administration de la Compagnie, usant de la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999, a procédé à l'annulation de 3 359 441 actions par décision du 29 juin 2000 et de 709 124 actions par décision du 20 novembre 2000 : soit au total 4 068 565 actions annulées en 2000.

Conseil d'administration - Direction

La Compagnie de Saint-Gobain adhère aux principes du Gouvernement d'entreprise énoncés par les Comités (dont M. BEFFA a été membre) présidés par M. VIÉNOT et met en œuvre l'ensemble des recommandations que ces Comités ont émises.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain est ainsi composé ⁽¹⁾ :

- **Jean-Louis BEFFA**

Président-Directeur Général.

Agé de 59 ans, M. BEFFA est également Vice-Président de BNP Paribas, Administrateur de Vivendi Universal, du Groupe Bruxelles Lambert et de plusieurs filiales du Groupe Saint-Gobain. Il détient 42 500 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

- **Daniel BERNARD** ⁽²⁾

Président-Directeur Général de Carrefour.

Agé de 55 ans, M. BERNARD est également Administrateur d'Alcatel et de plusieurs filiales du Groupe Carrefour. Il détient 200 actions Saint-Gobain.

6 avenue Raymond Poincaré – 75769 Paris Cedex 16

- **Isabelle BOUILLLOT**

Président du Directoire de CDC IXIS.

Agée de 52 ans, Mme BOUILLLOT est également Administrateur de La Poste, membre du Conseil de surveillance d'Accor et Administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Caisse des Dépôts. Elle détient 300 actions Saint-Gobain.

56 rue de Lille - 75007 Paris

- **Rolf-E. BREUER**

Président du Directoire de Deutsche Bank AG.

Agé de 63 ans, de nationalité allemande, M. BREUER est également Président du Conseil de surveillance de Deutsche Börse AG, Vice-Président du Conseil de surveillance de Siemens AG, membre du Conseil de surveillance de Deutsche Lufthansa AG, E.ON AG, Bertelsmann AG et Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft AG, membre du Conseil d'administration de Landwirtschaftliche-Rentenbank. Il détient 1 129 actions Saint-Gobain.

Taunusanlage 12, D-60262 Frankfurt am Main (Allemagne)

- **Bernard ESAMBERT**

Vice-Président du Conseil de surveillance de Lagardère Groupe.

Agé de 66 ans, M. ESAMBERT est également Président du Conseil de surveillance de Banque Arjil et Cie, Vice-Président de Bolloré, Administrateur de Hachette Filipacchi Medias et membre du Conseil de surveillance de Biomerieux-Pierre Fabre. Il détient 1 050 actions Saint-Gobain.

31-32, quai de Dion-Bouton - 92811 Puteaux Cedex

- **Éric d'HAUTEFEUILLE** ⁽³⁾

Conseiller du Président de la Compagnie de Saint-Gobain.

Agé de 61 ans, M. d'HAUTEFEUILLE est également Administrateur de Gaz de France et de plusieurs filiales du Groupe Saint-Gobain. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs – 92096 La Défense Cedex

- **José-Luis LEAL MALDONADO**

Président de l'Association espagnole des Banques.

Agé de 61 ans, de nationalité espagnole, M. LEAL MALDONADO est également Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria, de CEPESA, d'Alcatel España, de FASA Renault et membre de l'European Advisory Committee d'Accenture. Il détient 1 000 actions Saint-Gobain.

C/Velasquez, 64-6e E-28001 Madrid (Espagne)

- **Jacques-Louis LIONS**

Professeur au Collège de France, ancien Président de l'Académie des Sciences.

Agé de 72 ans, M. LIONS est également Administrateur de Pechiney, de Thomson Multi Média et de Dassault Systèmes. Il détient 227 actions Saint-Gobain.

3 rue d'Ulm - 75231 Paris Cedex 05

- **Jean-Maurice MALOT**

Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain et du Conseil de surveillance des Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne du Groupe.

Agé de 61 ans, M. MALOT est Président de la SA Sivaq. Il détient 200 actions Saint-Gobain.

Les Miroirs - 92096 La Défense Cedex

- **Jean-Marie MESSIER**

Président-Directeur Général de Vivendi Universal.

Agé de 44 ans, M. MESSIER est également Président du Conseil de surveillance du Groupe Canal + et Administrateur de Cegetel, LVMH, UGC, BNP Paribas et Alcatel. Il détient 205 actions Saint-Gobain.

42, avenue de Friedland - 75008 Paris

(1) Tous les renseignements sont donnés au 1er mars 2001. Pour chaque Administrateur sont indiqués, s'il y a lieu, ses principaux mandats dans d'autres sociétés à la même date.

(2) Depuis le 29 juin 2000.

(3) Administrateur-Directeur Général jusqu'au 31 août 2000.

• **Gérard MESTRALLET**

Président du Directoire de Suez-Lyonnaise des Eaux.

Agé de 51 ans, M. MESTRALLET est également Président du Conseil de Tractebel, membre du Conseil de surveillance d'AXA, de Casino, de Crédit Agricole Indosuez et de Société du Louvre, Administrateur de Sagem SA. Il détient 210 actions Saint-Gobain.

16 rue de la Ville-l'Evêque - 75008 Paris

• **Michel PÉBEREAU**

Président-Directeur Général de BNP Paribas.

Agé de 59 ans, M. PÉBEREAU est également Administrateur de Lafarge et TotalFinaElf, membre du Conseil de surveillance d'AXA, des Galeries Lafayette et de la Dresdner Bank, représentant permanent de BNP Paribas au Conseil d'administration de Renault. Il détient 205 actions Saint-Gobain.

3 rue d'Antin - 75002 Paris

• **Bruno ROGER**

Membre du Comité Exécutif de Lazard et Senior Manager de Lazard Paris.

Agé de 67 ans, M. ROGER est également Président-Directeur Général d'Azeo, Vice-Président Directeur Général d'Eurafrance, Administrateur de Cap Gemini Ernst & Young, Sofina et Thales, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Pinault Printemps Redoute. Il détient 12 010 actions Saint-Gobain.

121, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Directeur Général nommé par le Conseil d'administration : **Gian Paolo CACCINI** ⁽⁴⁾

Secrétaire du Conseil d'administration : **Bernard FIELD**,
Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

Pierre FAURRE, Président-Directeur Général de Sagem SA, nommé pour la première fois en 1988, est demeuré Administrateur de la Compagnie jusqu'à son décès le 6 février 2001. Le Président et le Conseil d'administration tiennent à rendre hommage à l'action remarquable qu'il a exercée au sein du Conseil par sa participation assidue et éclairée aux travaux qui y ont été effectués.

Composition du Conseil d'administration

Au sein du Conseil :

- MM. BEFFA et d'HAUTEFEUILLE sont les seuls administrateurs exerçant des fonctions dans le Groupe;
- MM. MALOT, MESSIER, PÉBEREAU et ROGER représentent des actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital de la Compagnie;
- M. BERNARD, MME BOUILLOT, MM. BREUER, ESAMBERT, LEAL MALDONADO, LIONS et MESTRALLET sont des administrateurs indépendants au sens des Rapports Viénot (absence

de lien de capital, d'intérêts, d'affaires ou de relation de quelque nature que ce soit avec la Compagnie ou les sociétés du Groupe qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement).

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration a décidé d'une part de coopter M. Jean-Martin FOLZ, Président du Directoire de Peugeot SA, en remplacement de M. Pierre FAURRE, décédé, et d'autre part de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2001 la nomination en qualité d'Administrateur de M. Paul Allan DAVID, Professeur d'économie à l'Université de Stanford (États-Unis) et Professeur d'économie et d'histoire économique à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).

Agé de 54 ans, ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines, M. Jean-Martin FOLZ, après avoir exercé différentes fonctions dans l'administration (1970-1978), a été nommé successivement directeur de l'usine Rhône-Poulenc Polymères à Saint-Fons (1979), Directeur Général Adjoint de Rhône-Poulenc Spécialités Chimiques (1981), Directeur Général Adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider (1984), Directeur Général de Péchiney, Président de Carbone Lorraine (1987), Directeur Général d'Eridiana Béghin-Say (1991) et Directeur de la division automobile de PSA Peugeot Citroën (1996).

Depuis 1997, M. FOLZ est Président du Directoire de Peugeot SA, Président du Conseil d'administration d'Automobiles Citroën, d'Automobiles Peugeot, de Banque PSA Finance et de Peugeot Citroën Automobiles SA.

Il est par ailleurs Administrateur de Faurecia, et détient 300 actions Saint-Gobain.

Agé de 66 ans, M. Paul A. DAVID, de nationalité américaine, est Professeur d'économie à l'Université de Stanford (États-Unis) où il dirige le programme de recherche sur l'impact économique des hautes technologies, et Professeur d'économie et d'histoire économique à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).

M. Paul DAVID est l'un des principaux contributeurs de l'économie historique contemporaine, et l'un des pères de la théorie de la "dépendance à l'histoire". Il est également spécialisé dans l'étude des institutions économiques et dans l'analyse du changement technique, en particulier des technologies de l'information et des réseaux.

Le Professeur DAVID est l'auteur de très nombreux ouvrages et publications, dont les plus récents ont pour titre : *The economic Future in Historical Perspective* (en collaboration, 2001), *Heart of Darkness : Modeling Public-private Funding interactions inside the R & D Black Box* (en collaboration, 2000), et *Early Twentieth Century Productivity Growth Dynamics : an Inquiry into the economic History of our Ignorance* (en collaboration, 1999).

Il ne détient aucun autre mandat d'administrateur.

(4) A compter du 1^{er} septembre 2000.

Renouvellement du Conseil d'administration

Les dates d'entrée en fonction des administrateurs sont les suivantes :

- MM. BEFFA, ESAMBERT et ROGER : février 1987;
- MM. BREUER et PÉBEREAU : juin 1993;
- M. LIONS : septembre 1994;
- M. MESTRALLET : novembre 1995;
- MM. MALOT et MESSIER : juin 1997;
- Mme BOUILLOT et M. LEAL MALDONADO : juin 1998 ;
- M. d'HAUTEFEUILLE : juin 1999 ;
- M. BERNARD : juin 2000.

Les dates d'expiration du mandat des administrateurs sont les suivantes :

- MM. ESAMBERT, MALOT, MESSIER et MESTRALLET : Assemblée annuelle de 2003.
- Mme BOUILLOT, MM. BEFFA, LEAL MALDONADO et LIONS : Assemblée annuelle de 2004.
- MM. BREUER, d'HAUTEFEUILLE, PÉBEREAU et ROGER : Assemblée annuelle de 2005.
- M. BERNARD : Assemblée annuelle de 2006.

Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu sept réunions au cours de l'exercice 2000. Chacune de ces réunions a été tenue avec la présence effective d'au moins 11 administrateurs, le nombre total d'administrateurs en fonction ayant été de 13 au premier semestre et de 14 au second.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations des Rapports Viénot, le Conseil a procédé en 2000 à l'examen de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Sur proposition du Comité des Mandataires, il a confié une mission d'assistance à un consultant spécialisé en vue de cette évaluation. Le Conseil a examiné les conclusions de la mission du consultant dans sa séance du 30 mars 2000 et a arrêté un ensemble de dispositions relatives notamment à l'information permanente des administrateurs et à leur information préalable aux réunions, dans sa séance du 27 juillet 2000.

Comités du Conseil d'administration

Comité des Comptes

- M. Michel PÉBEREAU, Président,
- Mme Isabelle BOUILLOT,
- M. Pierre FAURRE †

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2000. Tous les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions.

Lors de chacune de ses réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes.

Il a en premier lieu procédé à l'examen préalable approfondi des comptes consolidés annuels estimés (janvier), des comptes sociaux et consolidés annuels (mars) et des comptes consolidés semestriels estimés (juillet) et définitifs (septembre).

Il a examiné chaque fois, en présence des Commissaires aux Comptes, le relevé dressé par ceux-ci des principaux points discutés avec la Direction Financière lors de l'établissement de ces comptes.

En outre, le Comité a pris connaissance du budget pour 2000, des questions liées au référentiel comptable et du bilan du passage à l'an 2000. Il s'est également fait communiquer les montants respectifs des honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers au titre du contrôle des comptes et de ses autres activités. Il a notamment examiné le rapport sur les opérations de trésorerie au 31 décembre 1999 et la revue du contrôle interne de la Direction de la Trésorerie, ainsi que le rapport d'activité du service d'audit interne pour 1999 et pour les deux premiers trimestres 2000.

Le Comité a rendu compte de ses diligences au Conseil d'administration dans ses séances des 27 janvier, 30 mars, 27 juillet et 21 septembre 2000.

Comité des Mandataires ⁽¹⁾

- M. Bernard ESAMBERT, Président,
- M. Jacques-Louis LIONS,
- M. Bruno ROGER.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2000. L'ensemble des membres du Comité ont été présents à toutes les réunions, à l'exception de l'une d'entre elles (3 présents sur 4).

Dans ces séances, il a procédé au réexamen de la politique d'attribution d'options sur actions Saint-Gobain⁽²⁾ et arrêté ses recommandations au Conseil sur le nombre et la répartition des bénéficiaires ainsi que sur les conditions d'exercice des options et les conditions de performance auxquelles une partie d'entre elles sont subordonnées. Préalablement à leur présentation au Conseil, il a examiné les propositions d'attribution faites sur la base des objectifs ainsi retenus, et a arrêté ses propositions d'attribution aux membres de la Direction du Groupe.⁽³⁾

Par ailleurs, le Comité a examiné les changements apportés à la Direction du Groupe à compter du 1er septembre 2000, et procédé à l'étude des modalités de rémunération et autres dispositions concernant MM. CACCINI et d'HAUTEFEUILLE.

(1) M. Jean-Louis BEFFA a démissionné du Comité des Mandataires le 16 novembre 2000 ; il ne siégeait pas au Comité lorsqu'il était personnellement concerné.

(2) La description de la politique d'attribution d'options sur actions et les caractéristiques des plans d'options en vigueur figurent aux pages 56 à 58.

(3) Voir page 57.

Enfin, il s'est saisi de la question de la succession éventuelle des mandataires sociaux, conformément aux recommandations des Rapports Viénot.

Le Comité a rendu compte de ses délibérations au Conseil d'administration dans ses séances des 27 juillet et 16 novembre 2000.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000 a fixé à 0,39 million d'euros le montant annuel maximum des jetons de présence alloués aux administrateurs.

Le Conseil d'administration a décidé de répartir ce montant selon les règles suivantes :

- le Président et le Conseiller du Président de la Compagnie ne perçoivent pas de jetons de présence;
- chacun des autres membres du Conseil d'administration se voit allouer à titre de partie fixe la somme annuelle de 15 250 € et à titre de partie variable 1 525 € par présence effective aux séances ;
- en outre, les Présidents et membres du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires se voient allouer à titre de partie fixe respectivement les sommes annuelles de 4 575 € et de 1 525 €, et à titre de partie variable 1 525 € par présence effective aux réunions ;
- les règlements sont faits semestriellement, à semestre échu.

Le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2000 s'est élevé à 0,31 million d'euros (0,26 million d'euros au titre de l'exercice 1999).

Dans les sociétés du Groupe autres que la Compagnie, les jetons de présence qui sont alloués aux administrateurs représentant le Groupe – et notamment aux membres de la Direction du Groupe – sont soit reversés à leur société employeur, soit versés directement à celle-ci.

Dans les sociétés extérieures au Groupe dans lesquelles celui-ci détient des participations, les jetons de présence qui sont alloués au Président de la Compagnie à raison de ses fonctions d'Administrateur de ces sociétés, sont également intégralement reversés à la Compagnie.

Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations des membres de la Direction du Groupe sont déterminées avec le double objectif de les situer correctement au regard des rémunérations en vigueur dans des groupes industriels comparables et de les structurer de façon que l'action personnelle de ces dirigeants contribue à la progression des résultats du Groupe.

La définition des rémunérations s'appuie notamment sur des études spécifiques réalisées à la demande de la Direction Générale par des consultants spécialisés dans ce domaine, études qui permettent de situer les deux objectifs précités.

Depuis plusieurs années déjà, les rémunérations des dirigeants comportent une part variable dépendant directement de l'action personnelle du dirigeant dans la conduite du secteur dont il est chargé. La généralisation progressive de ce principe dans l'ensemble des pays européens induit la mise en place de formules prenant en compte des données quantifiables comme le retour sur actifs nets ("ROA") ou le retour sur investissements ("ROI") et également des objectifs plus qualitatifs comme le développement de tel type d'activité ou l'implantation du Groupe dans un pays.

La rémunération des dirigeants est donc clairement liée à une gestion par objectifs nécessitant l'engagement personnel très marqué de la part de chacun d'eux, et peut connaître des variations significatives d'une année à l'autre en fonction des résultats obtenus.

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2000 des sociétés françaises et étrangères du Groupe ⁽¹⁾ par les membres de la Direction du Groupe, telle que définie ci-après, s'est élevé à 12,6 millions d'euros (le montant perçu en 1999 était de 11,7 millions d'euros), dont 5,2 millions (4,3 en 1999) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

En application des recommandations faites par l'AFEP et le MEDEF en janvier 2001, il est précisé que la rémunération brute fixe versée en 2000 à M. BEFFA, Président-Directeur Général, et à M. CACCINI, Directeur Général, par les sociétés du Groupe ⁽¹⁾ s'est élevée respectivement à 710 370 € (708 990 € en 1999) et à 383 540 € ⁽²⁾ Leur rémunération variable est fonction principalement de l'évolution du bénéfice net par action (sur base consolidée et hors plus-values de réalisation d'actif et rachat d'actions) d'un exercice sur l'autre, et secondairement de la croissance du montant distribué par la Compagnie sous forme de dividendes par rapport au montant distribué au titre de l'exercice précédent. Son montant brut qui devrait être versé au titre de l'année 2000 par les sociétés du Groupe ⁽¹⁾ s'élève à 1 189 000 € pour M. BEFFA (998 900 € au titre de 1999) et à 838 500 € pour M. CACCINI ⁽²⁾.

L'ensemble des rémunérations ainsi versées correspond sur une base pro forma ⁽³⁾ à une rémunération nette d'environ 797 000 € pour M. BEFFA et 513 000 € pour M. CACCINI ⁽²⁾.

Par ailleurs MM. BEFFA et CACCINI ne perçoivent pas de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe ⁽¹⁾.

(1) Toutes sociétés françaises et étrangères incluses, y compris par mise en équivalence, dans les comptes consolidés du Groupe.

(2) Sur une base annualisée (M. CACCINI a été nommé mandataire social à compter du 1er septembre 2000).

(3) Rémunération brute moins impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, soit 58 % environ sur une base pro forma.

Direction du Groupe

Direction Générale

Jean-Louis BEFFA (*)
Président-Directeur Général

Gian-Paolo CACCINI (*)
Directeur Général

Eric d'HAUTEFEUILLE (*)
Conseiller du Président

Philippe CROUZET (*)
Directeur Général Adjoint

Emile FRANÇOIS
Directeur Général Adjoint

Jean-François PHELIZON
Directeur Général Adjoint

Claude PICOT
Directeur Général Adjoint

Marc VAN OSSEL
Directeur Général Adjoint

Bernard FIELD (*)
Secrétaire Général
(*) membres du Comité Exécutif.

Directions Fonctionnelles

Jean-Claude LEHMANN
Directeur de la Recherche

Benoît BAZIN
Directeur du Plan

Nicole GRISONI-BACHELIER
Directrice des Relations Extérieures

Directeurs de Branche

Jacques ASCHENBROICH
Directeur de la Branche Vitrage

Roberto CALIARI
Directeur de la Branche Renforcement

Pierre-André de CHALENDAR
Directeur de Branche Délégué
pour la Branche Distribution Bâtiment
au Royaume-Uni et aux États-Unis

Gilles COLAS
Directeur de la Branche Abrasifs

Peter DACHOWSKI
Directeur de la Branche
Isolation

Martin ELLIS
Directeur de la Branche
Matériaux de Construction

Emile FRANCOIS
Directeur de la Branche
Distribution Bâtiment

Gilles MICHEL
Directeur de la Branche
Céramiques et Plastiques

Claude PICOT
Directeur de la Branche
Conditionnement

Christian STREIFF
Directeur de la Branche
Canalisation

Délégués Généraux

Olivier du BOUCHERON
Délégué Général au Benelux

Jean-Claude BREFFORT
Délégué Général au Brésil
et en Argentine

Pierre-André de CHALENDAR
Délégué Général au Royaume-Uni
et en République d'Irlande

Thierry FULCONIS
Délégué Général en Italie
et en Grèce

Lars GRÄNSE
Délégué Général
pour les Pays Nordiques
et les Pays Baltes

Jean LARONZE
Délégué Général en Pologne

Anand MAHAJAN
Délégué Général en Inde

Paul NEETESON
Délégué Général en Allemagne
et en Europe Centrale et Orientale

Jean-François PHELIZON
Délégué Général aux États-Unis
et au Canada

Guy ROLLI
Délégué Général au Mexique,
au Venezuela et en Colombie

Patrick ROUX-VAILLARD
Délégué Général en Asie-Pacifique

Pierre TRACOL
Délégué Général en Espagne,
Portugal et Maroc

Contrôle externe de la Société

Les Commissaires aux Comptes de la Compagnie sont :

- Le Cabinet Befec – Price Waterhouse, membre de Price-waterhouseCoopers, 11 rue Marguerite, 75017 PARIS représenté par Messieurs Mike MORALEE et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 25 juin 1998 pour une durée de six années.
- La Société d'Expertise Comptable Economique et Financière (SECEF), 3 rue de Turique, 54000 NANCY, représentée par M. Jacques TENETTE, renouvelée dans ses fonctions le 29 juin 2000 pour une durée de six années.

Établissements assurant le service financier

- BNP Paribas
- Lazard Frères & Cie
- Crédit Commercial de France
- Crédit Lyonnais
- Société Générale
- Crédit Agricole Indosuez
- Caisse des Dépôts et Consignations
- CIC Paris
- Caisse Nationale de Crédit Agricole
- Caisse Centrale des Banques Populaires
- Morgan et Cie SA
- Banque Worms
- Crédit du Nord
- Banque Générale du Phénix
- Deutsche Bank AG
- Crédit Suisse First Boston
- Dresdner KB
- Banque Bruxelles Lambert
- Société Générale de Banque
- ABN Amro Bank
- Unicredito Italiano
- Enskilda Fondkommission
- Banque Degroof

Statuts

Société anonyme de nationalité française régie par les dispositions des articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce, la Compagnie de Saint-Gobain a pour siège social Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE et est immatriculée sous le n° 542039532 R.C.S. NANTERRE (Code APE 741J), Siret : 54203953200040.

Son objet social résumé est, généralement, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation et la gestion de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant aux activités industrielles et d'entreprise, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations, françaises ou étrangères (article 3 des statuts). L'exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, Les Miroirs, 18, avenue d'Alsace, 92400 COURBEVOIE, Service des Relations avec les Actionnaires.

Dispositions particulières des statuts

Ces dispositions sont ci-après résumées :

Capital social

Les statuts prévoient l'obligation de déclaration à la société de la détention directe, indirecte ou de concert de titres représentant au moins 0,50 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage. La même obligation s'applique lorsque la participation directe, indirecte ou de concert, devient inférieure à chacun de ces seuils. La violation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote excédant la fraction non déclarée, pendant une durée de deux ans à compter de la date de régularisation, si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale (décisions des AGM du 23 juin 1988 et du 15 juin 1990).

En outre, la société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses titres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Administration de la Société

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quatorze au plus.

Chaque administrateur doit être propriétaire de deux cents actions au moins. (Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999).

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire, à la condition de justifier de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme et aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le tout conformément à ce que la loi dispose pour la participation des actionnaires aux assemblées générales. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout titulaire d'actions ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées d'actionnaires. Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (décision de l'AGM du 27 février 1987).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Répartition du bénéfice

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'Assemblée Générale :

1. Les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer des fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

2. Sur le surplus, s'il en existe, la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs titres sont libérés et non amortis sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur le bénéfice des années suivantes.

3. Le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice

Dans sa séance du 27 janvier 2000, le Conseil a autorisé :

- la conclusion, notamment avec BNP Paribas, des contrats de financement provisoire et définitif ainsi que des accords accéssoires à ces contrats, destinés à permettre l'acquisition par voie d'offre publique de la société britannique Meyer International Plc. Administrateurs concernés : MM. BEFFA, MESSIER et PÉBEREAU.

- la constitution d'une société de droit anglais au capital intégralement détenu par la Compagnie destinée à être l'initiatrice de ladite offre publique, et la conclusion entre la Compagnie et la société de tous contrats et accords utiles ou nécessaires au financement et à la bonne fin de l'offre.

Administrateur concerné : M. d'HAUTEFEUILLE

Ces conventions ont été conclues en avril 2000.

Dans sa séance du 27 juillet 2000, le Conseil a autorisé la conclusion entre la Compagnie et M. d'HAUTEFEUILLE d'une convention destinée à la remise en vigueur, à compter du 1^{er} septembre 2000, du contrat de travail de ce dernier en sa nouvelle qualité, à la reconnaissance de ses droits à retraite et à diverses autres dispositions.

Administrateurs concernés : MM. BEFFA et d'HAUTEFEUILLE.

Cette convention a été conclue le 1^{er} septembre 2000.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Comptes consolidés du Groupe



Bilan consolidé au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF	Notes	2000	1999	1998
Écarts d'acquisition	3	6 004	4 981	3 633
Autres immobilisations incorporelles nettes	4	1 766	1 155	997
		7 770	6 136	4 630
Immobilisations corporelles	5 et 6	21 938	20 255	15 613
Moins : amortissements	5 et 6	(11 825)	(11 037)	(8 659)
		10 113	9 218	6 954
Titres mis en équivalence	7	393	439	816
Autres titres de participation	8	178	351	787
Titres immobilisés	9	310	367	613
Autres actifs immobilisés	10	766	398	233
		1 647	1 555	2 449
Total de l'actif immobilisé		19 530	16 909	14 033
Stocks	11	4 752	4 153	3 053
Clients et comptes rattachés	12	4 643	4 201	2 842
Autres créances	13	1 161	1 042	695
Prêts à court terme	21	139	238	479
Valeurs mobilières de placement	9	530	644	647
Disponibilités	21	666	729	433
Total de l'actif circulant		11 891	11 007	8 149
TOTAL DE L'ACTIF		31 421	27 916	22 182

en millions d'euros

PASSIF	Notes	2000	1999	1998
Capital (composé d'actions au nominal de 16 € ; nombre d'actions autorisées : 136 713 263 ; nombre d'actions émises en 2000 : 85 213 263, en 1999 : 87 236 750, en 1998 : 90 295 788)		1 363	1 396	1 376
Primes		2 082	2 463	3 042
Réserves et résultat consolidé		7 948	6 656	5 708
Écarts de conversion		(310)	(543)	(941)
Actions conservées	14	(182)	(434)	(415)
Capitaux propres du Groupe		10 901	9 538	8 770
Intérêts minoritaires	15	823	1 613	1 154
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		11 724	11 151	9 924
Titres participatifs	16	391	391	391
Provisions pour retraites	17	1 682	1 531	1 311
Impôts différés	18	709	328	275
Autres passifs	19	1 388	1 115	942
Dettes long terme	21	4 999	4 139	2 897
Total capitaux propres du Groupe et passifs à long terme		20 893	18 655	15 740
Fournisseurs et comptes rattachés		3 378	3 024	2 098
Autres dettes	20	2 597	2 459	1 797
Partie court terme des dettes long terme	21	1 859	866	130
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	21	2 694	2 912	2 417
Total des dettes à court terme		10 528	9 261	6 442
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		31 421	27 916	22 182

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés. Pour l'exercice 1998, les montants en francs ont été convertis en euros au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999 (voir note 1).

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros

	Notes	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires		28 815	22 952	17 821
Coût des produits vendus		(20 669)	(16 101)	(13 248)
Résultat brut d'exploitation		8 146	6 851	4 573
Frais généraux et de recherche	23	(5 209)	(4 318)	(2 601)
Autres charges et produits d'exploitation	24	(244)	(219)	(196)
Résultat d'exploitation		2 693	2 314	1 776
Dividendes reçus de participations non consolidées		24	26	58
Charge nette de financement	25	(612)	(328)	(300)
Charges hors exploitation	26	(158)	(191)	(141)
Résultat courant des sociétés intégrées		1 947	1 821	1 393
Résultat des réalisations d'actifs	27	584	457	394
Impôts sur les bénéfices	18	(791)	(775)	(589)
Résultat net des sociétés intégrées avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		1 740	1 503	1 198
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(182)	(142)	(102)
Résultat net des sociétés intégrées		1 558	1 361	1 096
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	84	28	86
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 642	1 389	1 182
Part revenant aux intérêts minoritaires	15	(125)	(163)	(85)
Résultat net		1 517	1 226	1 097
Résultat par action (en euros)				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		83 054 214	84 636 599	88 074 445
■ Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		29,29	25,57	20,11
■ Résultat net par action		18,27	14,49	12,46
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		83 356 426	84 851 597	88 395 557
■ Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		29,19	25,50	20,03
■ Résultat net dilué par action		18,20	14,45	12,40
Nombre de titres émis en fin de période		85 213 263	87 236 750	90 295 788
■ Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires par action		28,55	24,81	19,61
■ Résultat net par action		17,80	14,05	12,15

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés. Pour l'exercice 1998, les montants en francs ont été convertis en euros au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999 (voir note 1).

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	en nombre d'actions		en millions d'euros					
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes	Bénéfices accumulés	Écarts de conversion	Actions conservées	Capitaux propres Part du Groupe
Situation au 31 décembre 1997	89 226 813	87 972 375	1 360	2 952	4 859	(687)	(70)	8 414
Augmentation de capital								
■ Plan d'Épargne Groupe	965 392	965 392	15	83				98
■ Options de souscription d'actions	103 583	103 583	1	7				8
Résultat de l'exercice 1998					1 097			1 097
Dividendes distribués (par action : 2,82 €)					(248)			(248)
Écarts de conversion						(254)		(254)
Actions rachetées et conservées		(2 300 000)					(345)	(345)
Situation au 31 décembre 1998	90 295 788	86 741 350	1 376	3 042	5 708	(941)	(415)	8 770
Augmentation de capital								
■ Plan d'Épargne Groupe	1 174 234	1 174 234	19	95				114
■ Options de souscription d'actions	281 516	281 516	5	17				22
■ Nominal porté à 16 euros			65	(65)				0
Résultat de l'exercice 1999					1 226			1 226
Dividendes distribués (par action : 3,20 €)					(278)			(278)
Écarts de conversion						398		398
Actions rachetées		(4 544 000)					(714)	(714)
Actions annulées	(4 514 788)		(69)	(626)			695	0
Actions revendues		5 700					-	0
Situation au 31 décembre 1999	87 236 750	83 658 800	1 396	2 463	6 656	(543)	(434)	9 538
Augmentation de capital								
■ Plan d'Épargne Groupe	1 956 224	1 956 224	31	175				206
■ Options de souscription d'actions	88 854	88 854	1	6				7
Résultat de l'exercice 2000					1 517			1 517
Dividendes distribués (par action : 3.60 €)					(284)			(284)
Écarts de conversion						233		233
Actions rachetées		(2 494 342)					(376)	(376)
Actions annulées	(4 068 565)		(65)	(562)			627	0
Actions revendues		6 756					1	1
Changement de méthode en matière d'engagements de retraite					59			59
Situation au 31 décembre 2000	85 213 263	83 216 292	1 363	2 082	7 948	(310)	(182)	10 901

Au 31 décembre 2000, le nombre d'actions existantes composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 85 213 263.

En vertu des autorisations d'augmentation de capital accordées par les Assemblées Générales Mixtes du 24 juin 1999 et du 29 juin 2000, le Conseil d'administration de la Compagnie a, en outre, le pouvoir d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre total maximum de 47 500 000 actions nouvelles comportant ou non un droit préférentiel de souscription ou un droit de priorité au profit des actionnaires de la Compagnie (11^e et 12^e résolutions de l'Assemblée du 24 juin 1999) et de 4 millions d'actions nouvelles réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (7^e résolution de l'Assemblée du 29 juin 2000). Si elles étaient intégralement utilisées par le Conseil d'administration, ces émissions nouvelles porteraient potentiellement le nombre d'actions composant le capital social à 136 713 263.

La différence de conversion au 31 décembre 2000 comprend un montant net de 61 millions d'euros au titre des différences de conversion des bilans des sociétés étrangères de la zone euro. Ces écarts seront constatés en résultat en cas de cession des sociétés concernées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés. Pour l'exercice 1998, les montants en francs ont été convertis en euros au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999 (voir note 1).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Résultat net	1 517	1 226	1 097
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	125	163	85
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(46)	(5)	(12)
Dotation aux amortissements	1 631	1 433	1 136
Résultat des réalisations d'actifs	(584)	(457)	(394)
Marge brute d'autofinancement	2 643	2 360	1 912
(Augmentation) diminution des stocks	(224)	(93)	(174)
(Augmentation) diminution des comptes clients et comptes rattachés	40	(585)	(59)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et comptes rattachés	(73)	345	79
Variation de la dette d'impôt et des impôts différés	141	26	14
Autres	(115)	122	(48)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	(231)	(185)	(188)
Trésorerie provenant de l'exploitation	2 412	2 175	1 724
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 722)	(1 712)	(1 288)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2000 : (2 913), en 1999 : (1 528), en 1998 : (1 158)] nets de la trésorerie acquise	(2 709)	(1 392)	(1 072)
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	943	23	87
Cessions d'autres titres de participation	497	871	1 043
Acquisitions d'autres titres de participation	(59)	(239)	(573)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	105	112	25
(Augmentation) diminution des valeurs mobilières de placement	67	91	96
Autres	114	(44)	(185)
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement/de désinvestissement	(2 764)	(2 290)	(1 867)
Augmentation de capital	213	136	105
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	28	53	4
(Augmentation) diminution des actions conservées	(375)	(714)	(344)
Dividendes mis en distribution	(284)	(278)	(248)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(91)	(54)	(44)
(Augmentation) diminution des prêts court terme	61	355	(78)
Augmentation (diminution) des dettes financières	1 152	1 090	132
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	(425)	(192)	574
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement	279	396	101
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	10	16	(5)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(63)	297	(47)
Disponibilités en début de période	729	432	479
Disponibilités en fin de période	666	729	432

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés. Pour l'exercice 1998, les montants en francs ont été convertis en euros au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999 (voir note 1).

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Principes comptables

Présentation des comptes

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant "Le Groupe") sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

Le Groupe pourrait à l'avenir être conduit à produire certaines données financières selon les normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique. Dès lors, afin d'assurer une meilleure cohérence et compréhension des informations financières présentées, le Groupe a décidé de déterminer, depuis le 1^{er} janvier 2000, ses engagements en matière de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités en appliquant une méthode actuarielle prospective conforme aux normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique.

L'impact de ce changement de méthode se traduit, au 1^{er} janvier 2000, par une augmentation des capitaux propres de 59 millions d'euros.

Les comptes consolidés, qui étaient présentés en francs français antérieurement à 1999, sont présentés en euros. Les comptes consolidés de l'exercice 1998 ont été préparés en francs français, puis convertis en euros, au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999, soit 6,55957 francs français pour 1 euro.

La comparabilité des comptes du Groupe d'un exercice à l'autre n'est pas affectée par la conversion en euros. Par ailleurs, la comparabilité des comptes consolidés du Groupe avec ceux d'autres entreprises, ayant présenté leurs comptes en francs français en 1998, n'est pas affectée. En revanche, pour les exercices antérieurs au 1^{er} janvier 1999, les comptes consolidés du Groupe en euros ne sont pas comparables avec les comptes en euros d'une société ayant précédemment présenté ses comptes 1998 dans une devise autre que le franc français.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes comptables généralement admis nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain, de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement, ainsi que toutes celles qui sont contrôlées, directement ou indirectement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

Les participations dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées au coût historique. Lorsque cela est nécessaire, une provision est constatée pour ramener ce coût à la valeur nette de réalisation.

Le résultat des sociétés acquises ou cédées durant l'exercice est retenu dans le compte de résultat consolidé de l'exercice pour la période postérieure à la date d'acquisition ou antérieure à la date de cession.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2000 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2000 est présentée en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de l'exercice.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion, après déduction, s'il y a lieu, de l'effet fiscal y afférent, est comprise dans le poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le surplus entre le prix d'achat et la juste valeur de l'actif net de la société acquise. Cet écart d'acquisition est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie prévue et sur une période ne pouvant pas excéder quarante ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les fonds de commerce, les brevets, les marques, les logiciels et les frais d'émission d'emprunts.

Les marques autres que les marques de distribution sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas quarante ans. Les marques de distribution ne sont pas amorties.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais d'émission d'emprunts relatifs à des émissions d'obligations ou à d'autres emprunts à long terme sont immobilisés et amortis sur la durée de l'emprunt.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique, à l'exception des immobilisations des sociétés situées dans des pays antérieurement à forte inflation, qui ont été réévaluées conformément aux dispositions légales adoptées par ces pays.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Usines et bureaux principaux	40 ans
Autres immeubles	15 - 25 ans
Machines de production et équipements	5 - 16 ans
Véhicules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les subventions d'investissements reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Lors de ventes ou de mises au rebut d'immobilisations, la valeur d'origine des actifs cédés et les amortissements cumulés s'y rapportant sont extournés des comptes, et les gains ou pertes qui en résultent sont enregistrés dans le compte de résultat.

Évaluation des immobilisations

Le Groupe évalue régulièrement la valeur de ses immobilisations : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles. La valeur d'une immobilisation est considérée comme durablement dépréciée lorsque la somme des marges brutes d'autofinancement futures non actualisées liées à l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur comptable. Dans ce cas, un amortissement exceptionnel est constaté pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa juste valeur. Cette juste valeur est en général déterminée par actualisation des marges brutes d'autofinancement futures, selon un taux proportionnel au risque encouru.

Crédits baux et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de locations simples sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient réel ou au prix de marché lorsque celui-ci est inférieur. Le prix de revient est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré-Premier Sorti.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux et de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des devises et des taux d'intérêt qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes, des swaps de devises et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme fermes sont valorisées dans le bilan à leur taux de couverture. Les gains et les pertes latents sur les options de change utilisées dans ce cadre sont comptabilisés dans le compte de résultat, et les primes payées ou reçues sont réévaluées en fin d'exercice comptable. Les pertes latentes constatées sur des options couvrant un risque économique non spécifiquement identifié sont enregistrées dans le compte de résultat alors que les gains latents sur ces mêmes opérations ne sont pas pris en compte.

Pour couvrir les risques de taux, le Groupe utilise des options et des swaps de taux, des caps et floors ainsi que des FRA. Les produits et les charges relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Les primes d'options de taux sont amorties linéairement sur la durée la plus courte entre la date d'achat de l'opération et la date d'échéance de celle-ci ou entre la date d'achat de l'opération et la date d'échéance du sous-jacent.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de participation, de participations dans des fonds de placement et de placements court terme qui sont valorisés à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché lorsque celle-ci est inférieure.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires.

Engagements de retraite et autres avantages consentis aux retraités

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. À ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provi-

sions inscrites au bilan. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la méthode utilisée est conforme aux normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique.

Aux États-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

En outre, aux États-Unis, les salariés peuvent, dans certains cas, après leur départ de la société mais avant leur retraite, bénéficier d'une garantie de ressources et de couverture sociale. Ces engagements sont actualisés aux taux utilisés pour les retraites et couverts par une provision constatée au bilan.

Capitaux propres négatifs

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises consenties et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu. Une provision pour risque est comptabilisée dès lors qu'un contentieux avec un client apparaît et qu'il est probable qu'il donnera lieu à une indemnisation.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus, ils sont comptabilisés dans le poste "Frais généraux et de recherche".

Charges d'intérêts

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des charges encourues lors de la construction d'immobilisations significatives, qui sont prises en compte dans la détermination du coût de construction de ces immobilisations.

Impôts sur les bénéfices

Selon un accord avec les autorités fiscales françaises, la Compagnie de Saint-Gobain est imposée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. Les montants à payer ou à recevoir par la Compagnie de Saint-Gobain en application du régime fiscal consolidé sont comptabilisés en autres créances ou en autres dettes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes

futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Une provision pour dépréciation des impôts différés actifs résultant de différences temporaires déductibles ou de pertes reportables est constatée lorsque l'imputation future de ces différences temporaires est plus improbable que probable. Cette provision est calculée au niveau du Groupe pour les sociétés comprises dans le périmètre du bénéfice fiscal consolidé et au niveau de chaque entité fiscale pour les sociétés qui ne relèvent pas de ce régime.

Les impôts payables en cas de distribution des réserves des filiales ne font pas l'objet de provision lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

En application de l'article 3150 du règlement CRC n° 99-02, les impôts différés n'ont pas fait l'objet d'une actualisation.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les marques de distribution identifiées dans les comptes même lorsque celles-ci ne sont pas cessibles séparément de l'entreprise acquise. Compte tenu des évolutions anticipées par le Groupe, celui-ci a jugé préférable de ne pas modifier la méthode qu'il appliquait antérieurement à la promulgation du règlement CRC n° 99-02.

Le montant des impôts différés actifs comptabilisés à ce titre est indiqué dans la note 18.

Frais de publicité

Les frais de publicité sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action en retenant d'une part, le résultat net et d'autre part, le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt et intérêts minoritaires.

Les résultats par action sont calculés en divisant les résultats par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Les résultats dilués par action sont calculés en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

Le Groupe présente également des résultats par action calculés en divisant les résultats par le nombre de titres émis à la clôture de chaque exercice pour lesquels les comptes sont présentés.

Reclassements et informations complémentaires

Certains montants présentés dans les états financiers de l'exercice 1998 ont été reclassés afin d'être conformes à la nouvelle présentation adoptée en 1999.

Note 2 - Évolution du périmètre de consolidation

Suite à leur rachat, les groupes britannique, Meyer (devenu depuis Saint-Gobain Building Distribution) et allemand, Raab Karcher, ont été consolidés par intégration globale à partir, respectivement, du 1^{er} avril et du 1^{er} juillet 2000.

Le compte de résultat du groupe Essilor a été intégré globalement jusqu'au 30 juin 2000 puis mis en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2000 (en raison du passage en-dessous du seuil de 40 % du pourcentage de détention des droits de vote à fin juin 2000) et jusqu'à sa date de cession.

Au 31 décembre 2000, l'impact des changements de périmètre sur les postes du bilan se présente comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>		
	Acquisitions	Cessions	Total
Actif immobilisé	3 676	(1 231)	2 445
Actif circulant hors disponibilités	1 699	(888)	811
Capitaux propres	11	490	501
Provision pour risques et charges	(662)	(90)	(752)
Dettes d'exploitation, financières et crédit de trésorerie	(2 015)	776	(1 239)
Disponibilités	204	(56)	148
Total des acquisitions et des cessions	2 913	(999)	1 914
Disponibilités	(204)	56	(148)
Flux de trésorerie	2 709	(943)	1 766

Avec Essilor consolidé par mise en équivalence sur les deux derniers exercices, le compte de résultat consolidé pour l'année 2000 et pour l'année 1999 aurait été le suivant :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2000 pro forma	1999 pro forma
Chiffre d'affaires	27 837	21 290
Coût des produits vendus	(20 268)	(15 387)
Résultat brut d'exploitation	7 569	5 903
Frais généraux et de recherche	(4 765)	(3 603)
Autres charges et produits d'exploitation	(241)	(215)
Résultat d'exploitation	2 563	2 085
Dividendes reçus de participations non consolidées	24	26
Charge nette de financement	(594)	(298)
Charges hors exploitation	(157)	(185)
Résultat courant des sociétés intégrées	1 836	1 628
Résultat des réalisations d'actifs	584	457
Impôts sur les bénéfices	(758)	(725)
Résultat net des sociétés intégrées avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	1 662	1 360
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(171)	(122)
Résultat net des sociétés intégrées	1 491	1 238
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	103	67
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 594	1 305
Part revenant aux intérêts minoritaires	(77)	(79)
Résultat net	1 517	1 226
Résultat par action (<i>en euros</i>)		
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	83 054 214	84 636 599
■ Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt par action	28,32	23,98
■ Résultat net par action	18,27	14,49
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	83 356 426	84 851 597
■ Résultat net dilué de l'ensemble consolidé avant impôt par action	28,22	23,92
■ Résultat net dilué par action	18,20	14,45
Nombre de titres émis en fin de période	85 213 263	87 236 750
■ Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôt par action	27,60	23,27
■ Résultat net par action	17,80	14,05

Note 3 - Écarts d'acquisition

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	4 981	3 633	3 128
Acquisitions	1 623	1 122	702
Écarts de conversion et incidence de l'évolution du périmètre de consolidation	(412)	368	(93)
Dotation aux amortissements et reprises	(188)	(142)	(104)
Valeur nette au 31 décembre	6 004	4 981	3 633

En 2000, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par la cession d'Essilor et par la consolidation du groupe Meyer (devenu Saint-Gobain Building Distribution – coût d'acquisition : 1 783 millions d'euros, écart d'acquisition : 778 millions d'euros), du groupe Raab Karcher (coût d'acquisition : 195 millions d'euros, écart d'acquisition : 110 millions d'euros), Chemfab (prix d'acquisition : 190 millions d'euros, écart d'acquisition : 84 millions d'euros) et Holz Precision (prix d'acquisition : 109 millions d'euros, écart d'acquisition : 69 millions d'euros).

En 1999, l'augmentation des écarts d'acquisition provenait essentiellement de l'acquisition de Furon, de Schalker Verein, et de la consolidation par intégration globale des filiales d'Essilor ainsi que des petites filiales de transformation de la Branche Vitrage.

En 1998, l'augmentation des écarts d'acquisition provenait essentiellement de l'acquisition des sociétés Calmar Inc., Vertex, Flexovit International, Hankuk Vetrotex, Oliver Ashworth, Lapeyre Allemagne, Point P (filiales), Weber & Broutin Allemagne et Turquie.

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles nettes

Les variations des immobilisations incorporelles sont indiquées ci-dessous :

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 155	997	932
Acquisitions et mouvements du périmètre	844	195	129
Cessions externes	(144)	(8)	(4)
Écarts de conversion	(10)	34	(14)
Amortissements de l'exercice	(79)	(63)	(46)
Valeur nette au 31 décembre	1 766	1 155	997

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en millions d'euros

31 décembre	2000	1999	1998
Valeurs brutes			
Fonds de commerce	74	106	81
Brevets	183	212	107
Marques de l'activité Distribution	1 344	672	672
Logiciels	227	172	114
Autres	355	354	265
Total valeurs brutes	2 183	1 516	1 239
Amortissements et dépréciations			
Fonds de commerce	(36)	(32)	(15)
Brevets	(119)	(113)	(77)
Logiciels	(123)	(95)	(66)
Autres	(139)	(121)	(84)
Total amortissement et dépréciations	(417)	(361)	(242)
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	1 766	1 155	997

Compte tenu de leur juste valeur, les marques de distribution ne nécessitent pas la constatation d'une dépréciation.

La variation des marques s'explique par l'acquisition du groupe Meyer (devenu Saint-Gobain Building Distribution) et Raab Karcher dont une partie des écarts d'acquisition a été affectée aux marques.

Note 5 – Immobilisations corporelles

2000

en millions d'euros

	31 décembre 1999	Évolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotation aux amortissements	31 décembre 2000
Valeurs brutes :								
Terrains	970	245	32	(29)	16	2	–	1 236
Constructions	4 442	485	191	(86)	104	63	–	5 199
Matériels et outillage	13 873	(312)	834	(513)	522	267	–	14 671
Immobilisations en-cours	970	(166)	665	(23)	(642)	28	–	832
Total valeurs brutes	20 255	252	1 722	(651)	0	360	–	21 938
Amortissements :								
Terrains	(61)	(7)	–	4	–	–	(9)	(73)
Constructions	(2 087)	(8)	–	49	–	(19)	(214)	(2 279)
Matériels et outillage	(8 848)	224	–	427	–	(110)	(1 147)	(9 454)
Immobilisations en-cours	(41)	22	–	–	0	–	0	(19)
Total amortissements	(11 037)	231	–	480	0	(129)	(1 370)	(11 825)
Valeur nette	9 218	483	1 722	(171)	0	231	(1 370)	10 113

1999

en millions d'euros

	31 décembre 1998	Évolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotation aux amortissements	31 décembre 1999
Valeurs brutes :								
Terrains	777	123	36	(10)	6	38	–	970
Constructions	3 532	623	138	(49)	74	124	–	4 442
Matériels et outillage	10 623	2 172	727	(551)	406	496	–	13 873
Immobilisations en-cours	681	(75)	811	(8)	(486)	47	–	970
Total valeurs brutes	15 613	2 843	1 712	(618)	0	705	–	20 255
Amortissements :								
Terrains	(46)	(10)	–	2	0	0	(7)	(61)
Constructions	(1 626)	(273)	–	28	1	(33)	(184)	(2 087)
Matériels et outillage	(6 946)	(1 061)	–	382	(1)	(185)	(1 037)	(8 848)
Immobilisations en-cours	(41)	0	–	0	0	0	0	(41)
Total amortissements	(8 659)	(1 344)	–	412	0	(218)	(1 228)	(11 037)
Valeur nette	6 954	1 499	1 712	(206)	0	487	(1 228)	9 218

1998

en millions d'euros

	31 décembre 1997	Évolution du périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Écarts de conversion	Dotation aux amortissements	31 décembre 1998
Valeurs brutes :								
Terrains	722	47	34	(13)	0	(13)	–	777
Constructions	3 272	162	111	(34)	110	(89)	–	3 532
Matériels et outillage	9 771	431	591	(283)	441	(328)	–	10 623
Immobilisations en-cours	679	58	552	(29)	(551)	(28)	–	681
Total valeurs brutes	14 444	698	1 288	(359)	0	(458)	–	15 613
Amortissements :								
Terrains	(51)	(3)	–	1	–	1	6	(46)
Constructions	(1 497)	(24)	–	20	–	30	(155)	(1 626)
Matériels et outillage	(6 392)	(178)	–	252	–	196	(824)	(6 946)
Immobilisations en-cours	(30)	0	–	4	–	0	(15)	(41)
Total amortissements	(7 970)	(205)	–	277	0	227	(988)	(8 659)
Valeur nette	6 474	493	1 288	(82)	0	(231)	(988)	6 954

Groupe industriel, Saint-Gobain ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif, à l'exception de l'immeuble de son siège social.

Les immobilisations corporelles comprennent des crédits-baux immobilisés pour les montants suivants :

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Valeurs brutes :			
Terrains et constructions	173	183	159
Matériel et outillage	47	36	30
Total valeurs brutes	220	219	189
Amortissements	(93)	(85)	(58)
Valeur nette	127	134	131

Les dotations aux comptes d'amortissements se décomposent de la façon suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Autres immobilisations incorporelles (note 4)	79	63	46
Écarts d'acquisition	182	142	102
Immobilisations corporelles (*)	1 370	1 228	988
Dotations aux amortissements	1 631	1 433	1 136
(*) dont inclus dans le coût produits vendus	1 275	1 067	876

En 2000, au titre de la dépréciation permanente de certains écarts d'acquisition, le Groupe a constaté une charge de 64 millions d'euros.

En 1999, au titre de la dépréciation permanente de certaines immobilisations industrielles, le Groupe avait enregistré une charge de 45 millions d'euros.

Note 6 – Crédits-baux et locations simples

Crédits-Baux

Les engagements futurs minimums au titre des contrats de crédits-baux capitalisés se décomposent comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>	
Crédits-baux immobilisés	Loyers futurs	
2001	21	
2002	19	
2003	18	
2004	16	
2005	15	
Exercices suivants	84	
Total	173	
Moins frais accessoires inclus dans les loyers de crédits-baux immobilisés	(1)	
Total des loyers futurs minimums	172	
Moins frais financiers	(53)	
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	119	

Locations simples

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériel, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2000, les charges de location s'élèvent à 329 millions d'euros (202 millions d'euros en 1999) et les produits de sous-location à 14 millions d'euros (17 millions d'euros en 1999), soit une charge nette de location de 315 millions d'euros (185 millions d'euros en 1999). L'augmentation des charges de location simple entre 1999 et 2000 s'explique principalement par les charges relatives aux groupes Meyer (devenu Saint-Gobain Building Distribution) et Raab Karcher.

Les charges nettes futures minimum au titre des locations simples se décomposent comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>		
Locations simples	Charges de location	Produits de sous-location	Charge nette
2001	(279)	14	(265)
2002	(195)	12	(183)
2003	(161)	11	(150)
2004	(134)	10	(124)
2005	(118)	9	(109)
Exercices suivants	(519)	45	(474)
Total	(1 406)	101	(1 305)

Note 7 – Titres mis en équivalence

La part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence (sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et certaines sociétés non significatives contrôlées par le Groupe) s'analyse de la façon suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Situation au 1 ^{er} janvier	439	816	513
Évolution du périmètre de consolidation	(80)	(378)	310
Dividendes payés	(38)	(23)	(74)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	84	28	86
Écarts de conversion	(12)	(4)	(19)
Situation au 31 décembre	393	439	816

Les principaux mouvements constatés au cours de l'exercice 1999 résultaient de la consolidation par intégration globale du groupe Essilor et de ses filiales antérieurement mis en équivalence dans le Groupe Saint-Gobain.

Au 1^{er} semestre 2000, Essilor a été consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe Saint-Gobain jusqu'au 30 juin 2000, date à laquelle, Essilor a été mis en équivalence jusqu'à sa date de cession.

La société Medex, mise en équivalence en 2000, a été cédée, le 12 février 2001, pour un montant de 54 millions d'euros.

Contribution aux résultats consolidés des principales sociétés mises en équivalence :

<i>en millions d'euros</i>			
	2000	1999	1998
Hankuk Glass Industries	34	7	(1)
Essilor	19	–	39

Note 8 - Autres titres de participation

<i>en millions d'euros</i>						
	2000		1999		1998	
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Situation au 1 ^{er} janvier :	432	351	896	787	816	707
Acquisitions de l'exercice	59	59	239	239	378	378
Cessions de l'exercice	(40)	(25)	(96)	(96)	(54)	(41)
Dotation à la provision pour dépréciation	–	(2)	–	(31)	–	(13)
Mouvements de périmètre	(235)	(212)	(606)	(546)	(238)	(238)
Écart de conversion	8	7	(1)	(2)	(6)	(6)
Situation au 31 décembre	224	178	432	351	896	787

La juste valeur de ces titres est équivalente à leur valeur nette.

En 1999, la diminution des autres titres de participation résultait principalement de la consolidation par intégration globale des petites filiales de transformation de la Branche Vitrage.

Note 9 – Valeurs mobilières : titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV, des fonds communs de placement ainsi que des placements à court terme qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs mobilières de placement est à taux variable. Les plus-

values latentes sur ces valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme significatives pour les comptes consolidés du Groupe.

Les valeurs mobilières qui ne sont pas assimilables à des liquidités sont considérées par le Groupe comme étant "disponibles à la vente". Ces valeurs mobilières sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>				
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Plus-value latente	Valeur de marché estimative ⁽¹⁾
Participations stratégiques-				
■ BNP-Paribas	132	132	191	323
■ Vivendi Universal	171	171	692	863
Autres participations	7	7	9	16
Total participations	310	310	892	1 202
Valeurs mobilières de placement	530	530	–	530

31 décembre 1999

en millions d'euros

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Plus-value latente	Valeur de marché estimative ⁽¹⁾
Participations stratégiques-				
■ BNP-Paribas	132	132	185	317
■ Vivendi Universal	227	227	1 236	1 463
Autres participations	8	8	9	17
Total participations	367	367	1 430	1 797
Valeurs mobilières de placement	644	644	–	644

31 décembre 1998

en millions d'euros

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Plus-value latente	Valeur de marché estimative ⁽¹⁾
Participations stratégiques-				
■ BNP-Paribas	132	132	110	242
■ Vivendi Universal	481	481	1 760	2 241
Autres participations	0	0	3	3
Total participations	613	613	1 873	2 486
Valeurs mobilières de placement	647	647	–	647

(1) Sur la base des cours de Bourse au 31 décembre.

Note 10 - Autres actifs immobilisés

en millions d'euros

31 décembre	2000	1999	1998
Prêts, dépôts et cautions	313	398	233
Retraites - Engagement minimum additionnel	57	–	–
Retraites - Charges financées d'avance	396	–	–
Autres actifs immobilisés	766	398	233

Les postes "Retraites – Engagement minimum additionnel" et "Retraites – Charges financées d'avance" résultent de l'adoption au cours de l'exercice 2000 des normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique en matière d'engagements de retraite.

Conformément aux normes comptables françaises, l'intégralité de l'engagement minimum additionnel a été comptabilisée en "Autres actifs immobilisés" alors que selon les normes américaines, une partie de cet engagement s'élevant à 51 millions d'euros, se comptabilise en déduction des capitaux propres.

Note 11 - Stocks

Au 31 décembre 2000, 1999 et 1998, les matières premières, les produits finis et en-cours de production ainsi que les provisions pour dépréciation des stocks s'analysent de la façon suivante :

en millions d'euros

31 décembre	2000	1999	1998
Valeur brute :			
Matières premières	1 250	1 108	885
En-cours de production	417	911	672
Produits finis	3 436	2 435	1 698
Valeur brute des stocks	5 103	4 454	3 255
Provisions pour dépréciation :			
Matières premières	(87)	(72)	(56)
En-cours de production	(22)	(87)	(58)
Produits finis	(242)	(142)	(88)
Provisions pour dépréciation des stocks	(351)	(301)	(202)
Valeur nette des stocks	4 752	4 153	3 053

Note 12 - Clients et comptes rattachés

Le poste "Clients et comptes rattachés" représente des créances à court terme.

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Clients et comptes rattachés	4 992	4 501	3 038
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	(349)	(300)	(196)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	4 643	4 201	2 842

Variation des provisions pour dépréciation des créances douteuses :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Situation au 1 ^{er} janvier	(300)	(196)	(153)
Dotation et reprise de l'exercice	(2)	(10)	(25)
Mouvements de périmètre	(44)	(88)	(19)
Écart de conversion	(3)	(6)	1
Situation au 31 décembre	(349)	(300)	(196)

Au 31 décembre 2000, la charge totale au titre des clients irrécouvrables s'élève à 84 millions d'euros (62 millions d'euros au 31 décembre 1999).

Aux États-Unis, le Groupe a conclu un accord avec une institution financière lui permettant de céder sans recours, sur une base journalière, des créances dans la limite de 400 millions de dollars et moyennant une commission calculée sur la base du taux d'intérêt du "commercial paper". Les commissions, incluses dans la charge d'intérêt de l'exercice, s'élèvent à 22 millions d'euros en 2000, 15 millions d'euros en 1999 et 14 millions d'euros en 1998. Les créances cédées par le Groupe se décomposent comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Total des créances cédées	406	258	236

Les montants des créances cédées correspondent aux produits de cession aux institutions financières.

Note 13 – Autres créances

Le poste "Autres créances" est constitué d'éléments à court terme.

	<i>en millions d'euros</i>	
31 décembre	2000	1999
Avances versées aux fournisseurs	76	51
Créances sociales	24	16
Créances fiscales	399	184
Produits à recevoir	121	43
Créances diverses	545	753
Provisions pour dépréciation des autres créances	(4)	(5)
Autres créances	1 161	1 042

Note 14 – Actions conservées

Les titres de la Compagnie de Saint-Gobain détenus par les sociétés consolidées du Groupe sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "Actions conservées" et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions conservées s'élève à 1 996 971, 3 577 950 et 3 554 438 respectivement au 31 décembre 2000, 1999 et 1998.

Des accords ont été conclus entre la Compagnie de Saint-Gobain et Vivendi le 9 juillet 1998. Suite à ces accords, le Groupe a acheté en 1999 à Vivendi Universal 3 000 000 d'actions Compagnie de Saint-Gobain, et le Groupe a vendu à Vivendi Universal 4 700 000 actions Vivendi Universal. De plus, en 1999, le Groupe a acheté sur le marché 1 544 000 actions de la Compagnie de Saint-Gobain et en a revendu 5 700. En 2000, le Groupe en a racheté 2 494 342 et revendu 6 756.

En outre, 4 068 565 actions ont été annulées sur l'exercice 2000, faisant suite aux 4 514 788 actions déjà annulées sur l'exercice 1999, soit au total 10 % du capital.

En application d'un accord conclu le 2 juin 1998 avec Suez-Lyonnaise des Eaux visant au décroisement de leurs participations réciproques, le Groupe avait acheté, en 1998, 2 300 000 actions de la Compagnie de Saint-Gobain à Suez-Lyonnaise des Eaux et cédé les 4 223 082 actions de cette société qu'il possédait. Les actions rachetées en 2000, 1999 et 1998, l'ont été dans le cadre d'objectifs multiples sans affecter un nombre précis d'actions à chaque objectif. Dès lors, ces actions rachetées ont été comptabilisées en actions conservées.

Note 15 – Variation des intérêts minoritaires

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Situation au 1 ^{er} janvier	1 613	1 154	1 545
Résultat de l'exercice	125	163	85
Dividendes distribués par les filiales consolidées	(91)	(54)	(44)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	28	53	4
Rachat de titres de sociétés consolidées aux minoritaires	(11)	(495)	(397)
Évolution du périmètre de consolidation	(865)	722	15
Écarts de conversion	24	70	(54)
Situation au 31 décembre	823	1 613	1 154

La diminution des intérêts minoritaires intervenue en 2000 s'explique essentiellement par la déconsolidation de la société Mexalit et du groupe Essilor, intégré globalement jusqu'au 30 juin 2000. En 1999, la variation des intérêts minoritaires résultait principalement de la consolidation par intégration globale du groupe Essilor et de ses filiales ainsi que de l'acquisition de l'intégralité des intérêts résiduels de Paribas et des autres actionnaires dans Poliet. En 1998, la participation de Paribas dans le groupe Poliet, qui n'était pas encore juridiquement transférée au Groupe Saint-Gobain, était comptabilisée au bilan en "Intérêts minoritaires" pour un montant de 397 millions d'euros. Les frais financiers générés par l'engagement pris par le Groupe d'acquiescer les titres Poliet encore juridiquement détenus par Paribas étaient comptabilisés au bilan en "Provision pour charge". Les frais financiers supportés étaient comptabilisés au compte de résultat.

Note 16 – Titres participatifs

En 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 700 000 titres participatifs libellés en francs et en 1984, 100 000 titres participatifs libellés en écus. Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers. Ces titres ont été redénominés en euros en 1999.

À chaque titre participatif émis était attaché un bon donnant droit à la souscription d'un nouveau titre participatif, jusqu'en janvier 1988 pour les titres participatifs émis en 1983 et jusqu'en février 1987 pour les titres émis en 1984 ; à ce titre, il a été émis respectivement 588 299 titres et 94 633 titres.

La rémunération des 1 288 299 titres émis en 1983 comporte, dans la limite d'un taux de rendement égal à 125 % du taux

moyen des obligations, une partie fixe et une partie variable assise sur les résultats du Groupe. La rémunération des 194 633 titres émis en 1984 est composée d'une partie fixe applicable à 60 % du titre et égale à 7,5 % l'an d'une part, et d'autre part, à une partie variable applicable à 40 % du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission.

Au 31 décembre des exercices 2000, 1999 et 1998, les titres participatifs émis s'élèvent à :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Titres participatifs émis en 1983 (indexés TMO)	196	196	196
Titres participatifs émis en 1984 (indexés Euribor)	195	195	195
Total	391	391	391

De 1998 à 2000, la rémunération des titres participatifs a été de :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Titres participatifs émis en 1983	14	12	12
Titres participatifs émis en 1984	15	13	13
Total	29	25	25

Note 17 – Provisions pour retraites et autres avantages consentis aux retraités

Provisions pour retraites et indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). Depuis le 1^{er} janvier 2000, la méthode utilisée est conforme aux normes comptables généralement admises aux États-Unis d'Amérique. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés a été déterminé. Pour les indemnités de départ en retraite, le calcul est effectué en linéarisant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'intérêt utilisés en 2000 pour actualiser la valeur des engagements futurs sont généralement compris entre 4,5 % et 7,75 % selon les pays.

Pour la détermination de la provision, telle que détaillée ci-dessous, la valeur vénale des fonds vient en déduction du montant de l'engagement total :

en millions d'euros

	France	Autres pays d'Europe		Amérique du Nord		Reste du monde	
	Retraites et indemnités de départ en retraite	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs au montant total des engagements	Plans dont le montant total des engagements est supérieur aux fonds	Retraites et indemnités de départ en retraite	Total net
31 décembre 2000							
Montant total des engagements de retraite	401	1 690	1 061	1 310	90	48	4 600
Fonds de retraite	105	2 123	56	1 547	7	38	3 876
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	296	(433)	1 005	(237)	83	10	724
Écarts à amortir	(36)	99	(2)	176	(12)		225
Engagements de retraite provisionnés (excédents enregistrés)	260	(334)	1 003	(61)	71	10	949
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			5		275		280
Total des engagements nets	260	(334)	1 008	(61)	346	10	1 229
Engagement minimum additionnel (note 10)							57
Charges financées d'avance (note 10))							396
Provisions pour retraite au bilan							1 682
31 décembre 1999							
Montant total des engagements de retraite	394	586	1 114	848	406	19	3 367
Fonds de retraite	74	736	105	1 095	320	2	2 332
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	320	(150)	1 009	(247)	86	17	1 035
Écarts à amortir	(77)	138	(46)	221	(34)	(2)	200
Engagements de retraite provisionnés (excédents enregistrés)	243	(12)	963	(26)	52	15	1 235
Montants provisionnés au titre des avantages annexes	4		6		286		296
Provisions pour retraite au bilan							1 531
31 décembre 1998							
Montant total des engagements de retraite	326	396	999	694	307	12	2 734
Fonds de retraite	79	434	201	911	257	1	1 883
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraite	247	(38)	798	(217)	50	11	851
Écarts à amortir	(17)	30	44	199	(37)	0	219
Engagements de retraite provisionnés (excédents enregistrés)	230	(8)	842	(18)	13	11	1 070
Montants provisionnés au titre des avantages annexes			4		237		241
Provisions pour retraite au bilan							1 311

Les écarts restant à amortir regroupent les écarts actuariels et les écarts relevant de modifications de régimes ainsi que, pour l'exercice 2000, les écarts sur la situation initiale. Ils sont étalés sur la durée d'activité ou de vie résiduelle moyenne des bénéficiaires concernés.

Pour les sociétés françaises du Groupe, un fonds de retraite est progressivement constitué par des cotisations versées à une compagnie d'assurances. Pour l'année 2000, les cotisations s'élèvent à 23 millions d'euros (23 millions en 1999 et 20 millions en 1998).

Pour l'ensemble du Groupe Saint-Gobain, les droits définitivement acquis par les bénéficiaires des plans de retraite s'élèvent à 2 857 millions d'euros. Ils représentent la part des engagements relatifs aux retraités, et dans certaines filiales étrangères (principalement États-Unis, Allemagne et au Royaume-Uni) les droits acquis par les salariés sans qu'il y ait obligation de présence dans la société à la date de départ en retraite.

Les charges de retraite se décomposent de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Droits acquis de l'exercice	117	82	69
Intérêts	260	192	173
Rendement des fonds	(258)	(229)	(164)
Écarts	10	78	20
Total	129	123	98

Provisions pour autres avantages accordés aux retraités et avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des autres avantages accordés aux retraités et des avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle. L'ensemble des engagements concernant les retraités a été provisionné ainsi que les droits acquis par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisé pour actualiser la valeur des engagements futurs sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites.

Les charges pour autres avantages accordés aux retraités et avantages postérieurs à l'emploi se décomposent de la façon suivante :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Droits acquis de l'exercice	10	4	3
Intérêts	20	17	16
Écarts	2	4	4
Total	32	25	23

Note 18 – Impôts sur les bénéfices et provisions pour impôts différés

La Compagnie de Saint-Gobain est placée sous le régime du bénéfice fiscal consolidé. L'agrément qui couvrait les exercices 1998 à 2000, a fait l'objet d'une demande de renouvellement portant sur les années 2001 à 2003. Il résulte de ce régime que la quote-part Groupe du montant total des impôts sur les bénéfices supportés par les sociétés du Groupe placées sous le régime du bénéfice fiscal consolidé est prise en compte pour la détermination du résultat fiscal consolidé.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain, en application des articles 223 et suivants du Code Général des Impôts, a été autorisée à opter pour le régime d'intégration fiscale qui complète le régime du bénéfice fiscal consolidé mentionné ci-dessus.

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices est le suivant :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Résultat net des sociétés intégrées	1 558	1 361	1 096
Impôts sur les bénéfices	791	775	589
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices	2 349	2 136	1 685

Ce résultat se décompose comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Sociétés françaises	1 360	1 094	881
Sociétés étrangères	989	1 042	804
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les bénéfices	2 349	2 136	1 685

La charge d'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Impôts sur résultats fiscaux	(723)	(713)	(589)
France	(327)	(318)	(288)
Étranger	(396)	(395)	(301)
Impôts différés	(68)	(62)	0
France	(38)	8	(11)
Étranger	(30)	(70)	11
Charge totale d'impôts sur les bénéfices	(791)	(775)	(589)

En 2000, la charge d'impôt représente 34 % du résultat net des sociétés intégrées du Groupe avant impôts (36 % en 1999 et 35 % en 1998). Ces taux effectifs s'analysent de la manière suivante :

	<i>en pourcentage</i>		
	2000	1999	1998
Taux de l'impôt sur les sociétés	33	33	33
Supplément d'impôt français	2	2	3
Dividendes des sociétés non consolidées	–	–	(1)
Redevances techniques et plus-values nettes imposables à taux réduits	(2)	(3)	(4)
Amortissement des écarts d'acquisition et divers	1	4	4
Taux effectif	34	36	35

Au bilan, la provision pour impôts différés comptabilisée au 31 décembre 2000 s'élève à 709 millions d'euros et s'analyse de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>
Situation au 1 ^{er} janvier 2000	328
Dotation de l'exercice	68
Écarts de conversion	2
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	311
Situation au 31 décembre 2000	709

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

	<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999	1998
Retraites	171	288	288
Marques de distribution	(340)	(145)	(141)
Amortissements	(364)	(176)	(169)
Autres	(176)	(295)	(253)
Total impôts différés passifs nets	(709)	(328)	(275)

Note 19 - Autres passifs

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Provisions pour litiges et environnement	317	212	186
Provisions pour grosses réparations	125	125	121
Provisions pour restructuration	259	374	298
Provisions pour frais de personnel	157	84	75
Écarts d'acquisition créditeurs	101	85	21
Autres	429	235	241
Total autres passifs	1 388	1 115	942

Variation des provisions pour litiges et environnement :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2000	1999
Situation au 1 ^{er} janvier	212	186
Dotation et reprise de l'exercice	16	(56)
Évolution du périmètre	83	75
Écarts de conversion	6	7
Situation au 31 décembre	317	212

Variation des provisions pour restructuration :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2000	1999
Situation au 1 ^{er} janvier	374	298
Dotation et reprise de l'exercice	(64)	1
Évolution du périmètre	(57)	57
Écarts de conversion	6	18
Situation au 31 décembre	259	374

Les éléments expliquant la variation des provisions pour restructuration sont communiqués en note 26.

Note 20 – Autres dettes

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Acomptes reçus des clients	72	58	47
Impôt sur les sociétés à payer	292	189	147
Fournisseurs d'immobilisations	229	141	95
Subventions reçues	33	30	29
Dettes sociales	703	666	557
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	237	180	151
Autres	1 031	1 195	771
Total des autres dettes	2 597	2 459	1 797

En 1999, l'augmentation des autres dettes résulte principalement de l'intégration des filiales de transformation de la Branche Vitrage.

Note 21 – Dettes long terme et court terme

Emprunts et Dettes Financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>			
Encours au 31 décembre	2000	1999	1998
Dettes à long terme :			
Émissions obligataires	3 565	2 886	1 497
Medium Term Notes	450	434	355
Placements privés euro	471	495	289
Emprunt perpétuel	33	101	101
Autres dettes à long terme y compris leasing	480	223	655
Total dettes long terme	4 999	4 139	2 897
Dettes court terme :			
Partie court terme des dettes à long terme	1 859	866	130
Programmes court terme (US CP, euro CP, Billets de trésorerie)	923	1 283	707
Concours bancaires	1 771	1 629	1 710
Total dettes court terme	4 553	3 778	2 547
Total dette brute	9 552	7 917	5 444
Prêts court terme	(139)	(238)	(479)
Valeurs mobilières de placement	(530)	(644)	(647)
Disponibilités	(666)	(729)	(433)
Total dette nette	8 217	6 306	3 885

Le taux d'intérêt moyen sur les postes significatifs de la dette à long terme du Groupe avant couverture s'exprime comme suit :

<i>en pourcentage</i>			
Au 31 décembre	2000	1999	1998
Taux d'intérêt sur encours			
Émissions obligataires	5,58	5,21	5,80
Medium Term Notes	6,09	5,38	5,81
Placements privés Euro	5,30	4,26	4,63
Emprunt perpétuel	5,50	3,81	4,00

Une partie de ces dettes, pour un montant de 51 millions d'euros au 31 décembre 2000, est garantie par divers actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

En support de ses programmes de financement à court terme (US commercial paper, euro commercial paper et Billets de trésorerie), la Compagnie de Saint-Gobain a mis en place une ligne syndiquée (1000 M\$) et des lignes de crédit bilatérales pour un montant global de 1 365 millions d'euros.

Les commissions d'engagement payées en 2000 au titre de ces lignes de crédit s'élèvent à 2,14 millions d'euros.

Les valeurs mobilières de placement comprennent des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût. La totalité de ces valeurs porte une rémunération variable.

Par échéances, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>						
	Obligations	Placements privés	2000 MTN	Autres	Total	
						1999 1998
2000	–	–	–	–	–	– 396
2001	–	–	–	–	–	489 466
2002	322	23	258	95	698	501 446
2003	152	13	46	71	282	285 93
2004	263	61	48	45	417	437 266
2005	1 221	84	0	55	1 360	102
Maturités supérieures à 6 ans	1 607	291	98	213	2 209	2 274 772
Echéances indéterminées (dont emprunt perpétuel)	–	–	–	33	33	51 129
Crédits revolving	–	–	–	–	–	– 329
Total dettes long terme	3 565	472	450	512	4 999	4 139 2 897
Dettes court terme ⁽¹⁾	392	33	327	3 801	4 553	3 778 2 547
Total dettes	3 957	505	777	4 313	9 552	7 917 5 444

(1) Dont part < à 1 an des dettes long terme.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (Medium Term Notes), ainsi qu'à court terme (Commercial Paper et Billets de trésorerie).

À la date du 31 décembre 2000, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

en millions de devises

	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31.12.2000	Encours 31.12.2000	Encours 31.12.1999	Encours 31.12.1998
Medium term notes (USD)	1 à 30 ans	1000 ⁽¹⁾	716	435	415
US commercial paper (USD)	jusqu'à 12 mois	1000 ⁽¹⁾	481	515	400
Euro commercial paper (USD)	jusqu'à 12 mois	1000 ⁽¹⁾	292	252	145
Billets de trésorerie (EUR)	jusqu'à 12 mois	1500	92	519	241

(1) Équivalent à 1 075 millions d'euros sur la base du taux de change du 31 décembre 2000 (0,9305 \$).

Note 22 – Instruments financiers

Gestion du risque de taux

La direction de la trésorerie de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette nette globale du Groupe. Cette dette est connue à travers un système de reporting, qui décrit la dette de chaque filiale, en précisant ses différentes composantes et caractéristiques ainsi que les produits dérivés qui y sont attachés. Dans le cas où une filiale couvre sa dette, sa contrepartie est toujours Compagnie de Saint-Gobain, la holding du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette nette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les options – y compris les caps, les floors et les swaptions –, les contrats de taux à terme. Ces instruments sont traités de gré à gré avec des contreparties ayant un rating minimum défini dans la Doctrine du Groupe.

La moyenne pondérée des taux d'intérêt de la dette brute totale, après couverture, se situe à la fin de l'année 2000 à 5,8 % contre 5,3 % à la fin de l'année 1999 et 5,9% à la fin de l'année 1998.

Au 31 décembre 2000, la dette nette du Groupe après couvertures fermes et couvertures optionnelles dans la monnaie est à taux fixe pour 68 % du montant total et 32 % à taux variable.

Le Groupe dispose par ailleurs de couverture optionnelle (caps de taux d'intérêt) pour un notionnel de 423 millions d'euros, en dehors de la monnaie au 31 décembre 2000.

Au 31 décembre 2000, la dette nette avant et après prise en compte des cross-currency swaps et des swaps de change est libellée dans les devises suivantes (la différence entre le montant total figurant dans ce tableau et le total de la dette nette présentée plus haut correspond au montant des intérêts courus).

en millions d'euros

	Avant CC swaps	Après CC swaps et swaps de change
Dette nette libellée en devise		
EUR	4 960	3 675
% dette totale	61 %	45 %
USD	1 696	2 949
% dette totale	21 %	36 %
GBP	1 053	1 345
% dette totale	13 %	17 %
CHF	257	– 122
% dette totale	3 %	– 1 %
Autres devises	153	272
% dette totale	2 %	3 %
Dette totale	8 119	8 119

Le montant nominal des instruments financiers de couverture de taux en cours à la date du 31 décembre 2000 est :

en millions d'euros

Au 31 décembre	2000
Swaps de taux d'intérêts payeurs du taux fixe	984
Swaps de taux d'intérêts receveurs du taux fixe	443
Swaps de taux d'intérêts taux variables longs/ taux variables courts	122
Autres swaps d'intérêts variable/variable	107
Caps achetés	741
Caps vendus	236

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'option de conversion de taux (swaptions) ou de remboursement anticipé d'emprunts est respectivement de 460 millions d'euros et de 257 millions d'euros.

Impact d'une hausse des taux

Au 31 décembre 2000, l'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux aurait l'impact suivant sur la charge financière du Groupe en 2001, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette reste stable et que les tombées de dette fixe sont remplacées par de la dette à taux variable.

en millions d'euros

Impact sur la CNF d'une hausse des taux de 1 %	
Incidence hors swaps de taux d'intérêt, swaptions et caps	33
Incidence hors swaptions et caps	28
Incidence avec swaptions et caps	26

Gestion du risque de change

Transactions commerciales

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir leurs expositions nées de transactions commerciales.

Dans le cas des options, les filiales ne sont pas autorisées à négocier avec des contreparties extérieures : elles contractent exclusivement avec la holding Compagnie de Saint-Gobain, qui exécute pour leur compte ces couvertures.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut aller jusqu'à deux ans. Les filiales peuvent conclure des contrats de change à terme de durée inférieure à deux ans avec leur banques. Elles peuvent également utiliser un logiciel de couverture, géré par la Compagnie de Saint-Gobain, grâce auquel toutes leurs factures et engagements libellés dans des devises étrangères sont systématiquement couverts.

Transactions financières

La couverture des transactions financières est gérée au cas par cas, par exemple lors d'acquisitions en monnaies étrangères, de rapatriement de dividendes ou de contribution au capital de filiales. Dans ce cas là, les stratégies optionnelles sont privilégiées.

Le montant nominal des instruments financiers de couverture de change en cours à la date du 31 décembre 2000 est :

en millions d'euros

Montant notionnel	
Swaps de devises	3 485
Options de change achetées	64
Options de change vendues	64

Le Groupe n'effectue pas de trading d'instruments de change. En conséquence, il n'a pas de position de trading au 31 décembre 2000.

Gestion du risque de crédit et de liquidité

Les opérations financières – placements en valeurs mobilières, produits de couverture de change ou de taux – sont effectuées avec des contreparties de qualité et diversifiées, de sorte que le risque de contrepartie est faible. Le choix de ces contreparties ainsi que l'évaluation des encours auprès d'elles s'inscrivent dans une politique rigoureuse et sélective.

De même, le risque de liquidité du Groupe n'est pas significatif.

Gestion du risque énergie

Le Groupe couvre une partie de ses coûts de gaz naturel aux États-Unis depuis 1998 au moyen de swaps, payeurs de fixes, receveurs de variables sur NYMEX d'une part et de futures d'autre part. L'encours de swap au 31 décembre 2000 se monte à 3 550 000 MMBTU. L'encours des futures au 31 décembre 2000 est de 1 950 000 MMBTU.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à une campagne de couverture du coût de fuel de certaines de ses filiales européennes entre octobre et décembre : il s'agit exclusivement de swaps payeurs de fixe et receveur de variable sur différentes références Platt's. L'encours au 31 décembre 2000 est limité à un swap de 1 350 tonnes (FOB Barge).

Juste valeur

Comme évoqué précédemment, la politique suivie par le Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt est de se protéger d'une évolution à la hausse de la courbe des taux. En conséquence, la majeure partie de l'endettement net du Groupe est fixé, soit par emprunt direct à taux fixe, soit par l'usage de swaps ou de caps appliqués aux emprunts à taux variables.

La juste valeur de l'endettement net variable non couvert par des instruments financiers est identique à la valeur comptable.

La juste valeur des instruments dérivés utilisés par le groupe est la suivante :

en millions d'euros

Type d'instrument	Juste valeur
Swaps de taux	+ 7
Swaps de devises (*)	- 240
Caps achetés	+ 1
Caps vendus	n/s
Options de change	+ 2
Swaps et futures sur gaz	+ 13
Swaps de fuel	n/s

La variation de la juste valeur des produits dérivés de couverture est compensée par une variation de sens inverse de la valeur des éléments couverts.

(*) La Compagnie de Saint-Gobain finance une partie de sa dette libellée en devises, en particulier la dette en US dollars, par des cross currency swaps transformant l'euro en devise étrangère. Le montant de 240 millions d'euros est la valeur de mise au marché de ces swaps à la date de la clôture. Toutefois, ces swaps étant des produits dérivés de couverture, ils seront conservés en portefeuille jusqu'à leur maturité, dès lors aucune perte de change ne sera encourue par le Groupe lors de l'arrivée à échéance de ces cross currency swaps et des instruments couverts.

Note 23 – Frais de recherche et développement et de publicité

Les frais généraux incluent des frais de recherche et développement à hauteur de 300, 342 et 250 millions d'euros, respectivement pour les exercices 2000, 1999 et 1998. Les frais de publicité s'élèvent à 246 millions d'euros pour l'exercice 2000 (255 millions d'euros pour l'exercice 1999).

Note 24 – Autres charges et produits d'exploitation

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Retraites et avantages annexes (note 17)	(161)	(148)	(121)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(79)	(63)	(46)
Participation et intéressement des salariés au résultat	(118)	(106)	(95)
Résultat sur ventes diverses et autres charges et produits exceptionnels	114	98	66
Total autres charges et produits d'exploitation	(244)	(219)	(196)

Note 25 – Charge nette de financement

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Rémunération des titres participatifs (note 16)	(29)	(25)	(25)
Frais financiers	(577)	(396)	(344)
Autres charges financières	(156)	(105)	(76)
Produits financiers et autres revenus financiers	154	196	151
Pertes et (profits) de change	(4)	2	(6)
Total charge nette de financement	(612)	(328)	(300)

Le montant des intérêts capitalisés au cours des exercices 2000, 1999 et 1998 s'élève respectivement à 7, 3 et 7 millions d'euros.

Note 26 – Charges et produits hors exploitation

Les charges et produits hors exploitation comprennent principalement les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel affecté par des mesures d'ajustements d'effectifs.

	en millions d'euros		
	2000	1999	1998
Charges de restructuration			
■ France	(37)	(100)	(39)
■ Autres pays européens	(109)	(61)	(60)
■ Amérique du Nord	(6)	(17)	(17)
■ Reste du monde	(8)	(13)	(11)
Autres	2	0	(14)
Total des charges et produits hors exploitation	(158)	(191)	(141)

En 2000, les charges de restructuration concernent principalement les branches Vitrage (Saint-Gobain Cristaleria, Saint-Gobain Glass Benelux, Saint-Gobain Glass France), Canalisation (Saint-Gobain Pam, Saint-Gobain Gussrohr) et Conditionnement (Vicasa). En 1999, les charges de restructuration concernaient notamment les branches Vitrage (Saint-Gobain Sekurit Véhicules Industriels, Solaglas, Saint-Gobain Glass France), Canalisation (Saint-Gobain Pam), Conditionnement (Saint-Gobain Emballage) et Céramiques & Plastiques (Norton HTK, Saint-Gobain Ceramics & Plastics). En 1998, les charges de restructuration concernaient notamment les branches Vitrage (Saint-Gobain Cristaleria), Isolation (Saint-Gobain Isover G+H, Saint-Gobain Isover), Matériaux de Construction (CertainTeed), Canalisation (Saint-Gobain Pam) et Conditionnement (Saint-Gobain Emballage).

Note 27 – Résultat des réalisations d'actifs

En 2000, la plus-value nette dégagée sur les réalisations d'actifs provient essentiellement de la cession de titres Vivendi Universal et de la totalité des titres Essilor.

En 1999, la plus-value nette dégagée sur les réalisations d'actifs provient essentiellement de la cession de titres Vivendi Universal.

En 1998, la plus-value nette dégagée sur les réalisations d'actifs provenait principalement de la cession de titres Vivendi Universal ainsi que du solde des participations dans Suez-Lyonnaise des Eaux, Saur et Axa.

Note 28 – Plans d'options sur actions et plans d'épargne salariale

Plan d'options portant sur des actions de la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain met en oeuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe ("PEG").

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des options est de deux, trois ou de cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ou dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des options d'achat d'actions existantes.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 1998, 1999 et 2000 sont récapitulées ci-après :

en euros		
	Actions	Prix moyen d'exercice
Nombre d'options non levées au 1 ^{er} janvier 1998	1 122 523	86,90
Options attribuées	321 995	118,15
Options exercées	(103 583)	68,78
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1998	1 340 935	95,81
Options attribuées	437 725	162,53
Options exercées	(287 216)	77,22
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1999	1 491 444	118,97
Options attribuées le 30 mars 2000	5 000	132,43
Options attribuées le 16 novembre 2000	674 125	150,89
Options exercées	(92 504)	79,07
Options annulées	(3 459)	62,10
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	2 074 606	131,24

Au 31 décembre 1998, 1999 et 2000, 722 075, 618 279 et 522 316 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 78,41 euros et 91,51 euros.

Au 31 décembre 2000, 607 415 options étaient disponibles pour être attribuées.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2000 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice	Nombre d'options		
	(en euros)			(en euros)		Nombre d'options	
1993	66,30	18 676	11			18 676	Souscription
1994	81,56	29 820	21			29 820	Souscription
1995	70,13	88 455	35			88 455	Souscription
1996	85,68	211 295	47			211 295	Souscription
1997	113,88	174 070	59	113,88	113 445	287 515	Achat
1998	118,15	0	71	118,15	321 995	321 995	Achat
1999	162,53	0	107	162,53	437 725	437 725	Achat
30 mars 2000	132,43	0	111	132,43	5 000	5 000	Achat
16 novembre 2000	150,89	0	119	150,89	674 125	674 125	Achat
Total	–	522 316	–	–	1 552 290	2 074 606	–

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de trois mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur le cours moyen de l'action durant les vingt jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de cinq ou dix ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2000, 1999 et 1998, le Groupe a respectivement émis, au titre du PEG, 1 956 224, 1 174 234 et 965 392 actions nouvelles réservées à ses salariés, à un prix moyen de 106 euros, 97,11 euros et 101,53 euros.

Plan d'options portant sur des actions de Lapeyre

Les transactions relatives aux plans d'options sur actions de Lapeyre intervenues au cours des exercices 1998, 1999 et 2000 sont récapitulées ci-après :

	<i>en euros</i>	
	Actions	Prix moyen d'exercice
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1997	152 650	31,23
Options exercées	(15 000)	18,00
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1998	137 650	32,67
Options exercées	(32 200)	37,08
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1999	105 450	31,33
Options exercées	(33 450)	31,70
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	72 000	31,16

Au 31 décembre 1998, 1999, et 2000, 137 650, 105 450 et 72 000 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 31,16 euros et 32,67 euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2000 :

Date d'attribution	Options non levées et exerçables			Nature des options
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée contractuelle restante en mois	
	(en euros)			
1995	29,27	22 500	10,5	Souscription
1996	32,01	49 500	22,5	Souscription
Total		72 000		

Note 29 – Autres engagements hors-bilan

	<i>en millions d'euros</i>		
31 décembre	2000	1999	1998
Engagements donnés	237	271	1 027
Engagements reçus	(61)	(78)	(896)
Engagements nets	176	193	131

Les engagements hors-bilan au titre de l'endettement et des instruments financiers ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus puisqu'ils sont présentés respectivement en note 21 et 22.

Les engagements donnés au 31 décembre 1998 incluaient la promesse de Saint-Gobain de vendre à Vivendi Universal 4,7 millions d'actions Vivendi Universal. En 1999, cette promesse a été exercée.

Les engagements reçus au 31 décembre 1998 incluaient la promesse de Vivendi Universal de vendre à Saint-Gobain 3 millions d'actions de la Compagnie de Saint-Gobain. En 1999, cette promesse a été exercée.

Note 30 – Effectifs et charges de personnel

Effectif moyen et charges de personnel correspondantes

Effectifs moyens	2000	1999	1998
Sociétés consolidées par intégration globale			
Cadres	15 083	12 183	9 898
Employés	56 375	48 793	33 077
Ouvriers	96 019	99 902	71 391
Total	167 477	160 878	114 366
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle			
Cadres	25	17	2
Employés	213	167	24
Ouvriers	459	308	41
Total	697	492	67
Total général	168 174	161 370	114 433
		<i>en millions d'euros</i>	
Charges de personnel	2000	1999	1998
Rémunération (y compris les charges sociales)	6 416	5 701	4 247

Rémunération des administrateurs et dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2000 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 12,6 millions d'euros, à 11,7 millions d'euros en 1999 et à 11 millions d'euros en 1998, dont 5,2 millions (4,3 en 1999 et 3,2 en 1998) constituant la part variable brute de ces rémunérations. Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2000 est de 0,3 million d'euros (exercice 1999 : 0,3 million d'euros, exercice 1998 : 0,3 million d'euros).

Note 31 – Litiges

En France, où les sociétés Everite et Pont-à-Mousson ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont atteints, sont venues s'ajouter en 2000 à celles engagées depuis 1997 : au 31 décembre 2000, 253 actions au total étaient ainsi engagées en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

À cette date, 31 actions étaient en cours de procédure administrative devant des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, 74 étaient pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 113 devant des Cours d'appel, tandis que 35 avaient donné lieu à arrêts rendus par des Cours d'appel.

Les 35 décisions rendues par ces Cours d'appel ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable mais font l'objet d'un pourvoi devant la Cour de Cassation de la part de l'employeur concerné.

Dans 23 des 35 arrêts ainsi rendus, la charge financière de l'indemnisation des victimes a été imputée pour des motifs de procédure aux Caisses d'Assurance Maladie.

Les 12 actions restantes ont donné lieu à des décisions d'indemnisation à la charge des employeurs : 9 sont en cours d'expertise pour évaluation des préjudices ; le montant global des indemnisations allouées dans les 3 autres dossiers est inférieur à 0,4 million d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2000, le nombre de demandes individuelles émanant de salariés (d'autres sociétés françaises du Groupe que les deux précitées) ayant utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur est de 26. À ce jour, une seule de ces demandes a donné lieu à décision devenue définitive : le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Beauvais a écarté la responsabilité de l'employeur. À l'inverse, dans 10 autres dossiers, les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale saisis ont retenu la faute inexcusable de l'employeur. Appel a été interjeté de ces 10 décisions : l'une de ces décisions a été infirmée en appel, les neuf autres sont pendantes devant les Cours compétentes. Les 15 autres demandes sont en instance, soit en cours de procédure administrative, soit pendantes devant les juridictions.

Il convient de signaler en outre que la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2001 vient de créer un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante destiné à indemniser intégralement de leur préjudice les personnes reconnues en maladie professionnelle occasionnée par l'amiante ainsi que toute personne ayant subi une exposition à l'amiante sur le territoire français. La saisine du fonds et l'acceptation de l'offre d'indemnisation émanant du fonds rend irrecevable toute autre action juridictionnelle en réparation du même préjudice. Le fonds est subrogé dans les droits du demandeur contre le responsable du dommage. Les modalités d'application de ce texte doivent être fixées par décret, non paru à ce jour.

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe, qui ont fabriqué dans le passé des produits en fibre-ciment et des produits isolants spéciaux, principalement CertainTeed, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts qui visent également, et simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe, fabricants, distributeurs ou installateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Au cours de l'exercice 2000, CertainTeed a fait partie d'une organisation ("Center for Claims Resolution" - CCR) regroupant en fin d'exercice douze défendeurs à ces actions (à la suite de la défaillance de deux membres au cours de l'exercice) et assurant leur défense devant les juridictions concernées. Les indemnisations qui ont été accordées ou ont fait l'objet de transactions ont été ensuite réparties selon une clé de répartition convenue entre les membres du CCR et réglées par les assurances ou, en cas de défaut ou d'insuffisance de couverture d'assurances, par les sociétés elles-mêmes. À ce titre, CertainTeed dispose à ce jour d'une provision d'environ 10 millions de dollars pour faire face à un éventuel défaut ou à une éventuelle insuffisance de couverture d'assurances.

Depuis le 1^{er} février 2001, CertainTeed assume directement sa défense dans les actions dirigées contre elle et les indemnisations qui peuvent en résulter.

Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger sur le plan juridique l'impact des actions et des recours engagés au motif de préjudices liés à l'utilisation de l'amiante par ces sociétés compte tenu en particulier de la diversité des situations de droit, de fait et des décisions des juridictions, le Groupe considère ne pas encourir de risque significatif à ce titre.

Note 32 – Relations avec les parties liées

Les principaux soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>		
	2000	1999
Actif		
Créances financières	1	7
Stocks	7	13
Créances	14	31
Valeurs disponibles	20	34
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	(2)	–
Passif		
Dettes à court terme	18	41
Crédits de trésorerie	8	8
Charges		
Achats	121	180
Produits		
Ventes	79	114

Note 33 – Informations sectorielles

Dans ses métiers, le Groupe Saint-Gobain est un *leader* mondial de la production et de la distribution de matériaux. Son activité s'exerce autour de trois pôles, eux-mêmes subdivisés en branches d'activités.

Par pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

Verre

- Vitrage
- Isolation et Renforcement
- Conditionnement

Matériaux Haute Performance

- Céramiques & Plastiques et Abrasifs
- Essilor (jusqu'au 30 juin 2000)

Habitat

- Matériaux de Construction
- Distribution Bâtiment
- Canalisation

Le Groupe a des activités dans plus de quarante pays, ses marchés principaux se trouvent essentiellement en Europe (principalement en France, où se trouve son siège social) et en Amérique du Nord. La Direction utilise plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités de chacune de ses branches ainsi qu'en ce qui concerne l'affectation des ressources aux branches. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés. Les ventes entre branches sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis par les branches sont les mêmes que ceux décrits dans la note 1.

Informations sectorielles par pôle et par Branche

31 décembre 2000

en millions d'euros

	Pôle Verre			Pôle Matériaux Haute Performance		Pôle Habitat			Autres	Total
	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Essilor	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	4 144	3 172	3 903	4 059	978	2 906	7 929	1 724	–	28 815
Ventes internes	23	82	3	36	0	161	1	54	(360)	0
Chiffre d'affaires	4 167	3 254	3 906	4 095	978	3 067	7 930	1 778	(360)	28 815
Résultat d'exploitation	430	423	374	538	130	252	422	106	18	2 693
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(322)	(224)	(307)	(184)	(46)	(133)	(153)	(75)	(5)	(1 449)
Amortissements des écarts d'acquisition	(7)	(10)	(16)	(60)	(13)	(30)	(37)	(8)	(1)	(182)
Écarts d'acquisition nets	297	322	769	1 908	–	835	1 529	337	7	6 004
Total de l'actif	4 073	3 258	2 876	3 884	–	2 152	5 194	1 433	8 551	31 421
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	1	–	(2)	8	–	–	–	–	–	7
Acquisitions d'immobilisations corporelles	425	258	278	205	84	172	229	67	4	1 722
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33	–	1	9	2	8	8	3	20	84

Pour l'exercice 2000, les données concernant la colonne "Essilor" recouvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2000, période pendant laquelle Essilor a été consolidé par intégration globale. Le résultat de la mise en équivalence pour la période du 1^{er} juillet

2000 à la date de cession des titres Essilor est inclus dans la "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence" dans la colonne "Autres".

31 décembre 1999

en millions d'euros

	Pôle Verre			Pôle Matériaux Haute Performance		Pôle Habitat			Autres	Total
	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Essilor	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	3 701	2 808	3 637	3 026	1 662	2 490	4 077	1 551	0	22 952
Ventes internes	17	56	3	40	–	135	1	54	(306)	0
Chiffre d'affaires	3 718	2 864	3 640	3 066	1 662	2 625	4 078	1 605	(306)	22 952
Résultat d'exploitation	328	358	367	365	229	283	252	129	3	2 314
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(283)	(190)	(288)	(143)	(95)	(119)	(98)	(69)	(6)	(1 291)
Amortissements des écarts d'acquisition	(17)	(9)	(15)	(33)	(25)	(25)	(17)	(3)	2	(142)
Écarts d'acquisition nets	267	234	741	1 621	507	777	623	202	9	4 981
Total de l'actif	4 055	3 019	2 948	3 388	1 985	2 213	3 521	1 364	5 423	27 916
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	16	0	1	7	0	2	0	0	3	29
Acquisitions d'immobilisations corporelles	389	345	261	137	129	159	145	89	58	1 712
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	(1)	3	3	(1)	14	1	2	0	28

31 décembre 1998

en millions d'euros

	Pôle Verre			Pôle Matériaux Haute Performance		Pôle Habitat			Autres	Total
	Vitrage	Isolation et Renforcement	Conditionnement	Céramiques & Plastiques et Abrasifs	Essilor	Matériaux de Construction	Distribution Bâtiment	Canalisation		
Ventes externes	2 270	2 443	3 414	2 730	–	2 115	3 325	1 524	0	17 821
Ventes internes	–	45	2	32	–	118	–	49	(246)	(0)
Chiffre d'affaires	2 270	2 488	3 416	2 762	–	2 233	3 325	1 573	(246)	17 821
Résultat d'exploitation	204	273	332	325	–	250	193	197	2	1 776
Amortissements (hors écarts d'acquisition)	(193)	(177)	(265)	(127)	–	(118)	(86)	(63)	(5)	(1 034)
Amortissements des écarts d'acquisition	(4)	(7)	(14)	(32)	–	(21)	(15)	(2)	(7)	(102)
Écarts d'acquisition nets	168	223	661	972	–	679	547	138	245	3 633
Total de l'actif	3 228	2 669	3 905	2 910	–	2 112	3 331	1 375	2 652	22 182
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	116	0	3	24	–	12	0	8	6	169
Acquisitions d'immobilisations corporelles	203	264	370	131	–	135	107	76	2	1 288
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	27	1	0	15	–	3	0	1	39	86

Informations sectorielles par zone géographique

Les informations sélectionnées sur les activités du Groupe par zone géographique sont les suivantes :

en millions d'euros

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Ventes internes	Total
Au 31 décembre 2000						
Chiffre d'affaires net	8 731	11 452	7 452	2 239	(1 059)	28 815
Actifs immobilisés	4 099	7 334	5 903	2 194	–	19 530
Au 31 décembre 1999						
Chiffre d'affaires net	7 966	8 021	6 058	1 729	(822)	22 952
Actifs immobilisés	4 760	4 726	5 463	1 960	–	16 909
Au 31 décembre 1998						
Chiffre d'affaires net	6 953	5 494	4 512	1 547	(685)	17 821
Actifs immobilisés	5 057	4 103	3 483	1 390	–	14 033

Le chiffre d'affaires par destination des exercices 2000, 1999 et 1998 s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	France	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Au 31 décembre 2000					
Ventes externes	7 494	11 249	7 249	2 823	28 815
Au 31 décembre 1999					
Ventes externes	6 814	7 956	5 941	2 241	22 952
Au 31 décembre 1998					
Ventes externes	5 483	5 794	4 344	2 200	17 821

Note 34 – Principales sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2000

Pourcentage de détention
direct et indirect

PÔLE VERRE

■ Vitrage

Saint-Gobain Glass France	France	100,00
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,82
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,82
Cebrace Cristal Plano Ltda (pourcentage de contrôle : 50 %)	Brésil	39,21
Saint-Gobain Cristaleria	Espagne	73,13
Solaglas Ltd	Royaume-Uni	99,96

■ Isolation et Renforcement

Saint-Gobain Isover	France	100,00
Saint-Gobain Vetrotex France	France	100,00
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,88
Saint-Gobain Vetrotex Italia SpA	Italie	100,00
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Vetrotex America Inc.	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Ecophon Group	Suède	99,28

		Pourcentage de détention direct et indirect
PÔLE VERRE (suite)		
■ Conditionnement		
Saint-Gobain Desjonquères	France	99,99
Saint-Gobain Emballage	France	100,00
Saint-Gobain Oberland AG	Allemagne	96,67
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	73,03
Saint-Gobain Containers Inc.	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Calmar Inc.	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Vetri SpA	Italie	99,97
PÔLE MATÉRIAUX HAUTE PERFORMANCE		
■ Céramiques & Plastiques et Abrasifs		
Saint-Gobain Abrasifs	France	99,92
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00
Norton Company	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Ceramics & Plastics Inc.	États-Unis	100,00
Saint-Gobain Performance Plastics	États-Unis	100,00
PÔLE HABITAT		
■ Matériaux de Construction		
Saint-Gobain Weber	France	99,99
Saint-Gobain Stradal	France	100,00
Saint-Gobain Terreal	France	99,86
CertainTeed Corporation	États-Unis	100,00
■ Distribution Bâtiment		
Sanitaire et Matériaux	France	74,78
Lapeyre	France	74,78
Point P SA	France	100,00
Raab Karcher GmbH	Allemagne	100,00
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	100,00
■ Canalisation		
Saint-Gobain Pam SA	France	100,00
Saint-Gobain Gussrohr KG	Allemagne	100,00
Saint-Gobain Rohrsysteme GmbH	Allemagne	100,00
Saint-Gobain Pipelines Plc	Royaume-Uni	99,96
Saint-Gobain Pipe Systems Plc	Royaume-Uni	99,96

Rapport des Commissaires aux comptes et de l'auditeur contractuel

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2000

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain établis en euros, relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2000, 1999 et 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose un changement de méthode concernant la comptabilisation des engagements de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 29 mars 2001

Les Commissaires aux comptes

Befec – Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

S.E.C.E.F.

Mike MORALEE

Christian MARCELLIN

Jacques TENETTE

L'auditeur contractuel
PricewaterhouseCoopers London
Southwark Towers
32 London Bridge Street
London SE1 9SY

Comptes de la Compagnie (société mère)



Compte de résultat

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Produits des participations	672 598	592 409	483 524
Produits nets des placements ⁽¹⁾	24 061	17 578	40 121
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(570 736)	(331 411)	(291 700)
Autres produits (et charges) financiers	(4 193)	(139)	10 747
Résultat financier (note 2)	121 730	278 437	242 692
Autres produits (et charges) d'exploitation	(5 831)	(8 196)	(8 488)
Résultat courant	115 899	270 241	234 204
Résultat exceptionnel (note 3)	945 176	339 828	444 911
Impôts sur les bénéfices (note 4)	(46 464)	(36 209)	(85 228)
Résultat net social	1 014 611	573 860	593 887

Analyse du compte de résultat

1 - Produits des participations

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Revenus des titres de participation	157 960	342 043	271 208
Revenus des créances rattachées et des prêts	514 638	250 366	212 316
Total	672 598	592 409	483 524

2 - Produits nets des placements

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	20 677	11 420	33 988
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 384	6 158	6 133
Total	24 061	17 578	40 121

3 - Charges d'intérêts

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Titres participatifs	29 221	25 120	25 485
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	541 515	306 291	266 215
Total	570 736	331 411	291 700

(1) Pour une meilleure présentation des charges et produits financiers, les produits financiers relatifs à des instruments de hors bilan sont rattachés aux opérations couvertes et inscrits en diminution des charges pour un montant de 158 728 milliers d'euros en 2000, 143 749 milliers d'euros en 1999 et de 127 216 milliers d'euros en 1998.

4 - Autres produits et (charges) financiers

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Produits provenant des valeurs de l'actif immobilisé	83	106	98
Dotations aux amortissements et provisions financiers	(2 870)	(639)	(127)
Différence nette de change	(1 406)	394	10 776
	(4 193)	(139)	10 747

5 - Autres produits et (charges) d'exploitation

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Autres produits d'exploitation			
■ Groupe	136 718	102 798	96 362
■ Hors Groupe	8 317	15 908	10 735
Total	145 035	118 706	107 097
Autres charges d'exploitation			
■ Frais de personnel	(40 722)	(35 009)	(34 791)
■ Autres charges	(109 571)	(91 871)	(80 772)
Total	(150 293)	(126 880)	(115 563)
Résultat sur opérations faites en commun	(573)	(22)	(22)
Total net	(5 831)	(8 196)	(8 488)

6 - Résultat exceptionnel

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Produits exceptionnels			
■ Sur opérations de gestion	50 137	18 970	24 892
■ Sur opérations en capital	2 836 863	420 749	1 248 046
■ Reprises de provisions	732	28 220	14 156
Total	2 887 732	467 939	1 287 094
Charges exceptionnelles			
■ Sur opérations de gestion	7 567	10 939	3 267
■ Sur opérations en capital	1 914 807	103 476	801 412
■ Dotations aux amortissements et provisions	20 182	13 696	37 504
Total	1 942 556	128 111	842 184
Résultat exceptionnel	945 176	339 828	444 911

Bilan au 31 décembre

en milliers d'euros

ACTIF	2000			1999	1998
	Brut	Amortissements	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles (note 5)					
Fonds commercial ⁽¹⁾	567	386	181	204	227
Autres immobilisations incorporelles	21 513	11 805	9 708	3 505	5 287
Immobilisations incorporelles en cours	6 958	–	6 958	8 053	3 283
Immobilisations corporelles (note 6)					
Terrains	620	–	620	620	1 135
Constructions	487	214	273	283	303
Autres	11 024	7 619	3 405	2 805	2 455
Immobilisations corporelles en cours	–	–	–	85	–
Immobilisations financières ⁽²⁾ (note 7)					
Participations	7 344 758	6 012	7 338 746	7 611 340	7 047 039
Créances rattachées à des participations	6 298 655	–	6 298 655	3 389 321	2 037 700
Autres titres immobilisés	112 478	12 110	100 368	356 207	350 542
Prêts	771 043	731	770 312	1 011 930	942 519
Autres immobilisations financières	1 062	–	1 062	1 186	1 200
TOTAL I	14 569 165	38 877	14 530 288	12 385 539	10 391 690
ACTIF CIRCULANT (note 8)					
Créances autres ⁽³⁾	159 442		159 442	176 525	58 623
Valeurs mobilières de placement	73 061		73 061	89 553	168 634
Disponibilités	2 686 665		2 686 665	1 689 461	1 554 444
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	18 102		18 102	24 159	20 156
TOTAL II	2 937 270	–	2 937 270	1 979 698	1 801 857
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL III	2 868		2 868	2 504	254
Écarts de conversion actif TOTAL IV	–	–	–	–	–
TOTAL GÉNÉRAL	17 509 303	38 877	17 470 426	14 367 741	12 193 801

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

–

4 064 129

5 206

–

2 654 407

7 021

–

1 879 447

9 228

en milliers d'euros

PASSIF	2000	1999	1998
CAPITAUX PROPRES (note 9)			
Capital social	1 363 412	1 395 788	1 376 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 133 617	2 511 575	3 042 472
Écart de réévaluation	56 213	56 797	206 509
Réserves :			
■ Réserve légale ⁽¹⁾	136 341	139 579	137 655
■ Réserves réglementées	1 601 019	1 076 532	698 859
■ Autres réserves	106 415	106 415	106 415
Report à nouveau	441 402	679 761	569 644
Résultat de l'exercice	1 014 611	573 860	593 887
Provisions réglementées (note 11)	6 568	6 495	6 440
TOTAL I	6 859 598	6 546 802	6 738 431
AUTRES FONDS PROPRES (note 10)			
Produits des émissions de titres participatifs TOTAL I bis	391 034	391 034	391 033
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note 11)			
Provisions pour risques	431 362	412 763	440 539
Provisions pour charges	9 061	7 646	6 645
TOTAL II	440 423	420 409	447 184
DETTES ⁽²⁾ (note 12)			
Autres emprunts obligataires	301 894	356 911	125 875
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽³⁾	1 703 986	471 753	478 339
Emprunts et dettes financières divers	7 460 958	5 857 235	3 883 481
Dettes fiscales et sociales	118 781	23 736	88 035
Autres dettes	192 091	296 703	37 562
Comptes de régularisation ⁽²⁾			
Produits constatés d'avance	1 661	3 158	3 861
TOTAL III	9 779 371	7 009 496	4 617 153
Écarts de conversion passif TOTAL IV	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	17 470 426	14 367 741	12 193 801
(1) dont réserve de plus-values long terme affectée	14 225	14 225	14 225
(2) dont à plus d'un an	5 266 308	3 518 468	2 190 729
dont à moins d'un an	4 513 063	3 491 028	2 426 424
(3) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	357 882	87 996	285 964

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	2000	1999	1998
Résultat net	1 014 611	573 860	593 887
Dotation aux amortissements	7 088	4 234	4 161
Dotation/Reprise de provisions	19 349	(13 885)	23 308
Résultat des réalisations d'actifs	(921 902)	(317 274)	(446 634)
Capacité d'autofinancement	119 146	246 935	174 722
(Augmentation) diminution des créances autres	19 906	(124 794)	(5 249)
Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales	95 045	(64 299)	63 696
Augmentation (diminution) des autres dettes	(106 109)	258 427	(144 056)
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement de l'exercice	8 842	69 334	(85 609)
Trésorerie provenant de l'exploitation	127 988	316 269	89 113
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(8 119)	(6 143)	(3 232)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 727)	(1 551)	(1 723)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	79	557	4 034
Acquisition de titres de participation et autres titres immobilisés	(1 636 699)	(589 814)	(780 913)
Acquisition d'actions propres	(376 173)	(715 040)	(344 181)
Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	2 836 784	420 192	1 244 012
(Augmentation) diminution des créances rattachées à des participations	(2 909 334)	(1 351 621)	(292 439)
(Augmentation) diminution des prêts long terme	241 618	(69 413)	(110 716)
(Augmentation) diminution des autres immobilisations financières	124	17	(447)
Trésorerie nette affectée à des opérations d'investissement / de désinvestissement	(1 853 447)	(2 312 816)	(285 605)
Augmentation de capital	212 964	135 529	105 137
Dividendes distribués	(300 916)	(281 587)	(251 647)
Augmentation (diminution) du report à nouveau	13 184		
Augmentation (diminution) des écarts de réévaluation			(202)
Augmentation (diminution) des autres fonds propres			(8 430)
Augmentation (diminution) des dettes financières	2 309 553	1 570 054	497 981
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	471 386	628 152	613 864
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement	16 492	79 416	121 276
Trésorerie nette dégagée par ou (utilisée par) des opérations de financement	2 722 663	2 131 564	1 077 979
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	997 204	135 017	881 487
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	1 689 461	1 554 444	672 957
Disponibilités au 31 décembre	2 686 665	1 689 461	1 554 444

Annexe

Les états financiers de la Compagnie de Saint-Gobain, qui étaient auparavant présentés en francs, sont depuis l'exercice 1999 présentés en euros. Les comptes de l'exercice 1998 ont été préparés en francs puis convertis en euros, au cours officiel de l'euro au 1^{er} janvier 1999, soit : 6,55957 francs pour un euro.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29 mars 2001 par le Conseil d'administration.

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain sont établis en conformité avec les principes comptables français.

La présentation du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding financière de la Compagnie de Saint-Gobain.

Le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respecté à l'exception de la méthode de comptabilisation des comptes de l'établissement stable en Allemagne qui a été modifiée au 1^{er} janvier 1999 et qui est décrite ci-après :

Les états financiers de l'établissement allemand sont incorporés dans ceux du siège de la Compagnie de Saint-Gobain.

Jusqu'au 31 décembre 1998, les immobilisations de l'établissement stable allemand étaient converties de Deutschmarks en francs en utilisant le taux historique en vigueur à la date de leur acquisition, l'établissement stable étant jusqu'à cette date considéré comme non autonome.

Du fait du passage à l'euro à partir du 1^{er} janvier 1999, l'établissement stable allemand est maintenant considéré comme un établissement autonome. Dès lors, les immobilisations incorporelles, corporelles et les titres de participation ainsi que les amortissements et provisions correspondants sont converties directement de Deutschmarks en euros, par application directe de la parité définitive (1 euro pour 1,95583 Deutschmark).

Par ailleurs, la réévaluation des titres de participation de l'établissement allemand pratiquée en 1976 a été annulée.

Les autres postes du bilan avaient été convertis de Deutschmarks en francs au 31 décembre 1998 par application des parités définitives. De ce fait, le passage à l'euro au 1^{er} janvier 1999 ne génère aucun écart de conversion.

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial reçu en apport, ne bénéficiant pas de protection juridique, est amorti en 25 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur trois ans à l'exception de la dotation initiale à la fondation d'entreprise : Centre Saint-Gobain pour la Recherche en Économie, qui est amortie sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

Constructions	40 ans	Linéaire
Agencements des constructions	12 ans	Linéaire
Installations générales	5 ou 12 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire ou Dégressif

Immobilisations financières, participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'évaluation des titres des sociétés holding a été effectuée sur la base de l'actif net réévalué, les dépréciations ou reprises de provisions sur les autres titres ont été généralement décidées en application d'une méthode d'évaluation des actions qui consiste à faire la moyenne entre, d'une part la valeur d'actif net réévalué de la société concernée, et d'autre part une capitalisation d'une moyenne des cash-flow nets courants. Les dotations et reprises de provisions sur titres sont inscrites en résultat exceptionnel.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances bénéficiant d'une couverture spécifique sont converties au bilan au cours garanti correspondant. Les autres dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de clôture, de même que les instruments de couverture correspondants, les différences résultant de cette actualisation figurent en "différences de change". Une provision pour pertes de change est constituée pour faire face aux pertes latentes exceptionnelles non couvertes.

Instruments financiers

La Compagnie de Saint-Gobain gère, essentiellement pour le compte de ses filiales, la couverture des risques de change et de taux d'intérêt résultant des activités internationales du Groupe.

De même, le risque de liquidité est géré par la Compagnie de Saint-Gobain et n'est pas significatif.

Le risque de marché porte exclusivement sur des participations stratégiques.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change sont principalement des contrats d'achat ou de vente à terme fermes, des swaps de devises et des options de change. Les créances et les dettes en devises qui sont couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme fermes sont valorisées dans le bilan à leur taux de couverture. Les gains ou les pertes latents sur les options de change utilisées dans ce cadre sont comptabilisés dans le compte de résultat, et les primes payées ou reçues sont réévaluées en fin d'exercice comptable. Les pertes latentes constatées sur des options couvrant un risque économique non spécifiquement identifié sont enregistrées dans le compte de résultat alors que les gains latents sur ces mêmes opérations ne sont pas pris en compte.

Pour couvrir les risques de taux, la Compagnie de Saint-Gobain utilise des options et des swaps de taux, des caps et floors ainsi que des FRA. Les produits et les charges relatifs aux swaps de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Les primes d'options de taux sont amorties linéairement sur la durée la plus courte entre la date d'achat de l'opération et la date d'échéance de celle-ci ou entre la date d'achat de l'opération et la date d'échéance du sous-jacent.

Régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé

La Compagnie de Saint-Gobain bénéficie du régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts ainsi que du régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. L'agrément qui couvrait les exercices 1998 à 2000 a fait l'objet d'une demande de renouvellement pour les années 2001 à 2003. La charge d'impôt de la Compagnie de Saint-Gobain comprend la charge qui est propre à cette dernière ainsi que celle résultant de l'effet du bénéfice fiscal consolidé au titre des filiales du Groupe.

Les impôts susceptibles d'être mis ultérieurement à la charge de la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre de l'effet du bénéfice fiscal consolidé dans les filiales, font l'objet d'une provision pour impôt latent. La variation de cette provision est comptabilisée en résultat exceptionnel.

Note 2 – Résultat financier

Le résultat financier est en diminution de 157 millions d'euros, qui provient :

- pour 80 millions d'euros d'une augmentation des produits des participations ;
- pour 234 millions d'euros d'une augmentation des autres intérêts et produits assimilés nets des charges de même nature ;
- pour 3 millions d'euros d'une diminution des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Note 3 – Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels comprennent notamment les produits sur opérations de gestion pour 50 millions d'euros, la valeur de vente des éléments cédés pour 2 837 millions d'euros et des reprises de provisions pour risques et charges et dépréciations pour 0,7 million d'euros.

Les charges exceptionnelles correspondent à des charges sur opérations de gestion pour 7 millions d'euros, à la valeur nette des éléments d'actif cédés pour 1 915 millions d'euros et à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 20 millions d'euros, dont 18,6 millions d'euros au titre de la provision pour impôt latent.

Note 4 – Impôts sur les bénéfices

Dans le cadre des régimes du bénéfice fiscal consolidé et de l'intégration fiscale, la charge d'impôt attribuable à la Compagnie de Saint-Gobain a été estimée pour l'exercice 2000 à 46 millions d'euros.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain est amenée à doter la réserve des plus-values à long terme au titre des revenus taxables au taux réduit de 19 %, constatés par l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale. Au titre des revenus de 2000, la dotation à effectuer en 2001 s'élève à 682 millions d'euros par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds commercial et aux autres immobilisations incorporelles amorties sur trois ans.

en milliers d'euros

	Immobilisations			Amortissements				
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen-tations	Dimi-nutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen-tations	Dimi-nutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Fonds commercial	567	–	–	567	363	23	–	386
Autres immobilisations incorporelles	12 299	9 214	–	21 513	8 794	3 011	–	11 805
Immobilisations incorporelles en cours	8 053	7 652	(8 747)	6 958	–	–	–	–
Total	20 919	16 866	(8 747)	29 038	9 157	3 034	0	12 191

Note 6 – Immobilisations corporelles

en milliers d'euros

	Immobilisations			Amortissements				
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen-tations	Dimi-nutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen-tations	Dimi-nutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Terrains	620	–	–	620	–	–	–	–
Constructions	487	–	–	487	204	10	–	214
Autres immobilisations corporelles	9 681	1 813	(470)	11 024	6 876	1 174	(431)	7 619
Immobilisations corporelles en cours	85	1 665	(1 750)	0	–	–	–	–
Total	10 873	3 478	(2 220)	12 131	7 080	1 184	(431)	7 833

Note 7 – Immobilisations financières

en milliers d'euros

	Immobilisations			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	7 617 352	1 636 699	(1 909 293)	7 344 758
Créances rattachées	3 389 321	6 298 655	(3 389 321)	6 298 655
Autres titres immobilisés	368 471	376 172	(632 165)	112 478
Prêts	1 012 661	770 310	(1 011 928)	771 043
Autres immobilisations financières	1 186	195	(319)	1 062
Total	12 388 991	9 082 031	(6 943 026)	14 527 996

Mouvements sur les titres de participation

en milliers d'euros

	Augmentations	Diminutions
Augmentation de capital de Orchardflint Plc	1 440 169	
Augmentation de capital de Raab Karcher GmbH	194 600	
Augmentation de capital de SCI Ile-de-France	1 434	
Achat d'actions Poliet	401	
Achat d'actions Saint-Gobain Isover G+H	95	
Cession des actions Orchardflint Plc à Poliet		(1 440 169)
Cession des actions Essilor International		(413 345)
Cession partielle d'actions Vivendi		(54 569)
Cession des actions Mexalit		(1 070)
Cession partielle d'actions Ruhrglas à Oberland Glas AG		(139)
Divers		(1)
Total	1 636 699	(1 909 293)

Mouvements sur les autres titres immobilisés

en milliers d'euros

	Augmentations	Diminutions
Achat d'actions propres	376 172	
Annulation d'actions propres (CA des 29 juin et 16 novembre 2000)		(626 536)
Cession d'actions Autres		(5 629)
Total	376 172	(632 165)

Créances de l'actif immobilisé

en milliers d'euros

	Échéance		
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	6 298 655	3 293 817	3 004 838
Prêts ⁽¹⁾	771 043	770 312	731
Autres	1 062	–	1 062
Total	7 070 760	4 064 129	3 006 631

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts remboursés en cours d'exercice

770 310
1 011 928

Note 8 – Actif circulant

L'actif circulant (2 937 millions d'euros) est en augmentation de 958 millions d'euros. Cette variation traduit une augmentation des disponibilités (997 millions d'euros) ainsi qu'une diminution des

autres créances (17 millions d'euros), des charges constatées d'avance (6 millions d'euros) et des valeurs mobilières de placement (16 millions d'euros).

Échéances des créances de l'actif circulant

en milliers d'euros

	Échéance		
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres	159 442	159 442	–
Charges constatées d'avance	18 102	12 896	5 206
Total	177 544	172 338	5 206

Note 9 – Capitaux propres

Tableau de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Montants
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 1999	6 546 802
Distribution en 2000 du dividende afférent à l'exercice 1999	(300 916)
Régularisation du dividende afférent à l'exercice 1998 correspondant aux 4 120 000 actions propres acquises entre le 25 mars 1999, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 29 juin 1999, date de mise en paiement de ce dividende	13 184
Augmentation de capital réservée au Personnel (Capital et primes)	212 964
Réduction de capital par annulation de 4 068 565 actions (Capital et primes)	(626 536)
Autres variations - Écart de réévaluation et Provisions réglementées	(511)
Résultat de l'exercice 2000	1 014 611
Capitaux propres avant répartition du résultat de l'exercice 2000	6 859 598

Tableau des mouvements sur capital

Valeur du nominal au 01.01.2000 : 16 euros	Nombre d'actions	Montant en milliers d'euros
Valeur du nominal au 31.12.2000 : 16 euros		
Situation au début de l'exercice	87 236 750	1 395 788
Émission d'actions au titre du Plan d'Épargne Groupe	1 956 224	31 300
Émission d'actions à la suite de la levée d'options de souscription d'actions attribuées en 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996	88 854	1 421
Annulation d'actions (Conseil d'administration des 29 juin et 16 novembre 2000)	(4 068 565)	(65 097)
Situation en fin d'exercice	85 213 263	1 363 412

La prime d'émission diminue de 378 millions d'euros correspondant aux primes d'émission liées aux opérations d'augmentation ou d'annulation de capital mentionnées ci-dessus, sous déduction des frais y afférents et de l'ajustement de la réserve légale, qui diminue de 3 millions d'euros.

L'écart de réévaluation (56 millions d'euros) diminue de 0,6 million d'euros, compte tenu de la cession des titres Mexalit.

À la suite des décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000, sur l'affectation des résultats de 1999 et de l'ajustement du dividende relatif à l'exercice 1999 effectivement payé, le report à nouveau a diminué de 238 millions d'euros et les réserves réglementées ont augmenté de 524 millions d'euros pour s'établir à 1 707 millions d'euros.

Enfin, le résultat de l'exercice 2000 est en augmentation de 441 millions d'euros par rapport à celui de 1999.

Plan d'options d'achat d'actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel ainsi qu'un Plan d'Épargne du Groupe ("PEG").

Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Un rabais de 10 % et 5 % a été accordé par rapport au cours moyen, respectivement en 1997 et 1998. Tout rabais a été supprimé depuis 1999.

Le délai minimum de levée des actions est de deux, trois ou de cinq ans. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de huit ans (1998) et de dix ans (1999 et 2000) à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe.

Depuis 1997, les plans ne portent plus sur des options de souscription d'actions nouvelles mais sur des options d'achat d'actions existantes.

Les données relatives aux plans d'options sur actions au cours des exercices 1998, 1999 et 2000 sont récapitulées ci-après :

	<i>en euros</i>	
	Actions	Prix moyen d'exercice
Nombre d'options non levées au 1 ^{er} janvier 1998	1 122 523	86,90
■ Options attribuées	321 995	118,15
■ Options exercées	(103 583)	68,78
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1998	1 340 935	95,81
■ Options attribuées	437 725	162,53
■ Options exercées	(287 216)	77,22
Nombre d'options non levées au 31 décembre 1999	1 491 444	118,97
■ Options attribuées	679 125	150,75
■ Options exercées	(92 504)	79,07
■ Options annulées (non souscrites avant la date d'expiration)	(3 459)	62,10
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2000	2 074 606	131,24

Aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000, 722 075, 618 279 et 522 316 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice compris entre 78,41 euros et 91,51 euros et au 31 décembre 2000, 607 415 options étaient disponibles pour être attribuées.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2000 :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante en mois	Prix d'exercice	Nombre d'options		
	(en euros)			(en euros)			
1993	66,30	18 676	11			18 676	Souscription
1994	81,56	29 820	21			29 820	Souscription
1995	70,13	88 455	35			88 455	Souscription
1996	85,68	211 295	47			211 295	Souscription
1997	113,88	174 070	59	113,88	113 445	287 515	Achat
1998	118,15	0	71	118,15	321 995	321 995	Achat
1999	162,53	0	107	162,53	437 725	437 725	Achat
2000	150,75	0	119	150,75	679 125	679 125	Achat
Total	–	522 316	–	–	1 552 290	2 074 606	–

Plan d'Épargne du Groupe (PEG) de la Compagnie de Saint-Gobain

Le Plan d'Épargne du Groupe est ouvert à tous les salariés français du Groupe, hors Essilor et ses filiales, ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays européens qui ont un minimum de 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Un rabais de 20 % sur le cours moyen de l'action durant les 20 jours précédant la réunion du Conseil d'administration décidant le Plan est accordé aux salariés au titre des nouvelles actions émises dans le cadre du Plan.

Les salariés peuvent choisir une durée de Plan de 5 ou 10 ans. Au cours de cette période, les salariés ne peuvent pas vendre leurs actions, sauf événements exceptionnels.

En 2000, 1999 et 1998, le Groupe a respectivement émis au titre du PEG 1 956 224, 1 174 234 et 965 392 actions nouvelles réservées à ses salariés, à un prix moyen de 106,00 euros, 97,11 euros et 101,53 euros.

Note 10 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres (391 millions d'euros) correspondent aux titres participatifs Francs et Ecus émis entre 1983 et 1988, qui ont été redénominés en euros en 1999.

Note 11 – État des provisions

Provisions

en milliers d'euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
■ Plus-values réinvesties	6 427	–	–	6 427
■ Autres	68	73	–	141
	6 495	73	0	6 568
Pour risques				
■ Pour impôts latents ⁽¹⁾	406 284	18 599	–	424 883
■ Pertes de change	0	–	–	0
■ Autres risques	6 479	–	–	6 479
	412 763	18 599	0	431 362
Pour charges				
■ Autres charges	7 646	1 563	(148)	9 061
	7 646	1 563	(148)	9 061
Pour dépréciation				
■ Sur immobilisations financières	19 007	–	(154)	18 853
■ Valeurs mobilières de placement	0	–	–	0
	19 007	–	(154)	18 853

(1) Dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice fiscal consolidé, la provision pour impôts latents a fait l'objet d'une dotation de 18,6 millions d'euros pour couvrir le risque de retour à meilleure fortune.

Note 12 – Dettes

Les dettes (9 779 millions d'euros) enregistrent une augmentation de 2 770 millions d'euros liée principalement à la mise en place de nouveaux emprunts et lignes de crédit, notamment du fait du

financement des filiales. Cette augmentation est à rapprocher des créances rattachées à des participations qui augmentent de 2 909 millions d'euros.

Échéances des dettes

en milliers d'euros

	Échéance		
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	301 894	6 769	295 125
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	1 703 986	1 306 189	397 797
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾ - ⁽³⁾	7 460 958	3 641 611	3 819 347
Dettes fiscales et sociales	118 781	118 781	
Autres dettes ⁽³⁾	192 091	192 091	
Produits constatés d'avance	1 661	867	794
Total des dettes ⁽⁴⁾	9 779 371	5 266 308	4 513 063
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 816 277		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 035 338		
(2) Dont : à 2 ans au maximum à l'origine	1 272 922		
à plus de 2 ans à l'origine	431 064		
(3) Dont dettes envers les associés	Néant		
(4) Dettes dont l'échéance est à plus de 5 ans	2 014 069		

Emprunts et dettes financières

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Partie à long terme des dettes financières			
Echéance comprise entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre :			
■ 2000	–	–	270 292
■ 2001	–	345 469	342 703
■ 2002	615 040	423 303	369 642
■ 2003	210 293	240 783	194 783
■ 2004	372 861	357 480	89 816
■ 2005	1 300 082	129 582	–
■ 2006	98 252	–	–
Échéance plus de 6 ans et moins de 10 ans	1 881 035	1 889 589	793 402
Échéance au-delà de 10 ans	–	–	–
Échéance indéterminée	34 706	103 155	127 423
Total partie à long terme des dettes financières	4 512 269	3 489 361	2 188 060
Partie à court terme des dettes financières	1 652 616	365 971	97 218
Total des emprunts et dettes financières	6 164 885	3 855 332	2 285 278

Autres dettes financières court terme

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Billets de trésorerie (en euros)	92 000	519 500	240 869
Euro Commercial Paper (en Livre sterling)	152 860	–	–
Euro Commercial Paper (en dollar américain)	161 204	251 344	124 277
US Commercial Paper (en dollar américain)	516 926	512 642	341 917
Emprunts Groupe	1 998 615	1 032 704	1 192 514
Banques créditrices et autres emprunts court terme	357 882	497 231	285 964
Divers	22 466	17 146	16 875
Total autres dettes financières court terme	3 301 953	2 830 567	2 202 417
TOTAL GÉNÉRAL	9 466 838	6 685 899	4 487 695

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

	en milliers d'euros		
	2000	1999	1998
Euro	4 380 145	2 988 520	2 026 505
Dollar américain	770 961	602 680	258 773
Franc suisse	269 061	264 132	–
Livre sterling	744 718	–	–
Total	6 164 885	3 855 332	2 285 278

Note 13 – Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	en milliers d'euros			
	Montant net concernant les entreprises			Total net au bilan
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Autres	
Participations	7 029 030	309 716	–	7 338 746
Créances rattachées à des participations	6 295 889	2 766	–	6 298 655
Autres titres immobilisés	99 881	–	487	100 368
Prêts	490 655	222 099	57 558	770 312
Autres créances	66 439	556	92 447	159 442
Disponibilités	1 710 782	930 221	45 662	2 686 665
Autres emprunts obligataires			301 894	301 894
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 703 986	1 703 986
Emprunts et dettes financières divers	4 565 914	1 173 258	1 721 786	7 460 958
Autres dettes	824	3 386	187 881	192 091

Note 14 – Inventaire du portefeuille

en milliers d'euros

	Pays	Valeur d'inventaire	% du capital détenu	Nombre de titres
Spafi	France	2 726 540	100,00	116 289 805
Poliet	France	2 405 712	100,00	27 813 420
Vertec	France	491 039	100,00	8 008 999
Raab Karcher GmbH	Allemagne	194 600	100,00	100 000 000
Vivendi Universal	France	168 004	1,14	12 314 927
Saint-Gobain Glass Benelux SA	Belgique	160 880	88,69	1 667 698
Saint-Gobain Isover G+H AB	Allemagne	153 669	99,88	3 196 296
International Saint-Gobain	Suisse	153 409	96,50	221 950
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH	Allemagne	152 967	99,00	44 550 000
BNP Paribas	France	131 680	0,77	3 455 584
São Lourenço	Brésil	109 559	99,91	3 617 581
Cie de Saint-Gobain (actions propres)	France	99 881	0,87	742 533
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	86 660	60,00	119 999 970
Saint-Gobain Autoglas GmbH	Allemagne	72 833	60,00	120 000 000
Saint-Gobain Emballage	France	61 553	20,52	331 966
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen GmbH	Allemagne	61 151	100,00	20 000 000
SEPR	France	56 571	25,73	407 600
Société Financière des Miroirs	France	45 735	100,00	2 999 994
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	40 557	33,94	72 962 298
Saint-Gobain Pam	France	30 732	8,10	360 254
Saint-Gobain Nederland	Pays-Bas	13 621	100,00	66 100
Valfix Finanz AG	Suisse	8 838	100,00	11 400
Diverses sociétés immobilières		3 428		
Diverses sociétés françaises		3 888		
Diverses sociétés étrangères		5 607		
		7 439 114		
Répartition au bilan				
Titres de participation		7 338 746		
Autres titres immobilisés		100 368		
		7 439 114		

Note 15 – Valeur boursière des participations détenues dans les sociétés françaises

en milliers d'euros

Cours de Bourse du 29 décembre 2000

Vivendi Universal	863 276
BNP Paribas	323 097

Note 16 – Renseignements concernant les participations directes de la Compagnie dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

en milliers d'euros ou d'unités nationales

Sociétés	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Cie	Avals et cautions fournis par la Cie	Chiffre d'affaires HT 2000	Bénéfice (ou perte) 2000	Dividendes encaissés par la Cie en 2000
				Brute	Nette					
1 - FILIALES (50 % du capital au moins détenu par la Compagnie)										
Spafi										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 1 860 637	EUR 1 211 355	100,00	2 726 540	2 726 540	46 031		–	EUR 127 993	
Poliet										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 222 507	EUR 1 262 197	100,00	2 405 712	2 405 712	1 235 623		EUR 6 904	EUR (64 080)	
Vertec										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 128 144	EUR 412 753	100,00	491 039	491 039			–	EUR 95 480	104 117
Raab Karcher GmbH										
Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aachen	EUR 100 000	EUR 94 600	100,00	194 600	194 600	192 431		EUR 142 276	EUR (64 335)	
Saint-Gobain Glass Benelux SA										
Rue des Glaces Nationales B-5060 Sambreville	EUR 70 900	EUR 87 334	88,69	160 880	160 880	254 446		EUR 139 471	EUR 2 163	6 004
Saint-Gobain Isover G+H AG										
1 Burgermeister-Grunzweig Strasse D-67059 Ludwigshafen	DEM 160 378	DEM 22 084	99,88	153 669	153 669			DEM 703 096	DEM 102 085	
International Saint-Gobain										
10, rue Saint-Pierre CH-1700 Fribourg	CHF 230 000	CHF 251 137	96,50	153 409	153 409			–	CHF 50 486	28 239
Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH										
Bicheroux Strasse 61 D-52134 Herzogenrath	DEM 45 000	DEM 260 139	99,00	152 967	152 967			DEM 200 697	DEM 25 278	
São Lourenço Administradora										
482, avenida Santa Marina Água Branca 05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	BRL 175 654	BRL 93 407	99,91	109 559	109 559			–	BRL 30 033	
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH										
Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aachen	EUR 102 258	EUR 32 899	60,00	86 660	86 660	271 268		EUR 353 695	EUR 10 954	
Saint-Gobain Autoglas GmbH										
Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aachen	EUR 102 258	EUR 19 130	60,00	72 833	72 833			–	EUR 20 581	
Saint-Gobain Schleifmittel-Beteiligungen GmbH										
Viktoria - Allee 3-5 D-52066 Aachen	EUR 10 226	EUR 50 925	100,00	61 151	61 151			–	EUR 3 080	
Société Financière des Miroirs										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	EUR 45 750	EUR 1 249	100,00	45 735	45 735		7	–	EUR 1 189	780
2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Compagnie)										
Saint-Gobain Emballage										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	FRF 275 067	FRF 2 279 603	20,52	61 553	61 553	46 066		FRF 3 722 258	FRF 550 665	17 142
SEPR										
18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie	FRF 498 745	FRF 225 938	25,73	56 571	56 571	98 957		FRF 1 426 387	FRF 68 212	1 963
Saint-Gobain Vidros SA										
482, avenida Santa Marina Água Branca 05036-903 São Paulo-SP (Brésil)	BRL 420 000	BRL 238 734	33,94	40 557	40 557			BRL 544 942	BRL 65 012	2 130
3 - AUTRES										
Filiales à plus de 50 %										
■ Françaises ensemble				6 938	6 938	38				803
■ Étrangères ensemble				27 143	25 703		3 607 353			1 800
Participations de 10 à 50 %										
■ Françaises ensemble				0	0					
■ Étrangères ensemble				5 296	723					
Autres				444 424	432 315	147 219				23 760
TOTAL GÉNÉRAL				7 457 236	7 439 114	2 292 079	3 607 360			186 738

Note 17 – Engagements financiers hors crédit-bail

en milliers d'euros

Engagements donnés	Montant
Avals et cautions ⁽¹⁾	3 628 804
Engagements en matière de pensions et retraites ⁽²⁾	34 264
Autres engagements donnés :	
■ Vis-à-vis des groupements d'intérêts économiques et fondation d'entreprise	10 147
Total	3 673 215
<i>(1) Dont concernant les sociétés consolidées</i>	<i>3 607 360</i>

(2) Le montant indiqué au titre des engagements pris en matière de pensions et retraites prend en compte les engagements pour indemnités de départ en retraite et pour compléments de retraite. Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées).

en milliers d'euros

Engagements reçus	Montant
Autres engagements reçus :	
■ Clauses de retour à meilleure fortune	3 689
Total	3 689
<i>Dont concernant les participations autres</i>	<i>3 689</i>

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de change sont les suivants :

en milliers de devises

	Montant
Contrevaleur en euros des achats et ventes de devises à terme	EUR 157 542
Achats d'options de change	USD 120 000
Ventes d'options de change	USD 120 000
Swaps de devises	EUR 3 485 467

Les engagements en matière d'instruments financiers concernant le risque de taux sont les suivants :

en milliers d'euros

Concernant le risque de taux	Montant
Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR 984 492
Swaps de taux prêteurs variable / fixe	EUR 788 014
Swaps de taux variable / variable	EUR 236 462
Swaps de taux fixe / fixe	EUR 53 357
Cross-Currency Swaps de taux emprunteurs fixe / variable	EUR 553 917
Cross-Currency Swaps de taux prêteurs variable / fixe	EUR 294 265
Cross-Currency Swaps de taux variable / variable	EUR 10 583
Cross-Currency Swaps de taux fixe / fixe	EUR 537 346
Caps achetés / (vendus) Montant net	EUR 194 790
Swaps sur matière première - Emprunteurs	EUR 18 031
Swaps sur matière première - Prêteurs	EUR 18 031

Le montant nominal des engagements donnés et reçus sous la forme d'option de conversion de taux (swaptions) ou de remboursement anticipé d'emprunts est respectivement de 460 millions d'euros et de 257 millions d'euros.

Note 18 – Engagements en matière de crédit-bail

en milliers d'euros

	Siège social
Valeur d'origine	80 798
Amortissements :	
■ Cumuls d'exercices antérieurs	4 271
■ Dotation de l'exercice	1 464
Total	5 735
Relevances payées :	
■ Cumuls d'exercices antérieurs	26 153
■ Paiements de l'exercice	9 076
Total	35 229
Redevances restant à payer :	
■ À un an au plus	8 975
■ À plus d'un an et cinq ans au plus	35 902
■ À plus de cinq ans	27 699
Total	72 576
Valeur résiduelle :	
■ À un an au plus	–
■ À plus d'un an et cinq ans au plus	–
■ À plus de cinq ans	12 120
Total	12 120

Note 19 – Informations sur le personnel

Effectif moyen mensuel pondéré

Hors établissement allemand	2000	1999	1998
Cadres	165	152	147
Agents de maîtrise	73	73	73
Employés	11	14	14
Total	249	239	234
<i>Dont contrats à durée déterminée</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>6</i>

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes perçues en 2000 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 12,6 millions d'euros, à 11,7 millions d'euros en 1999 et à 11,0 millions d'euros en 1998, dont 5,2 millions d'euros (4,3 en 1999 et 3,2 en 1998) constituant la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2000 est de 0,3 million d'euros (exercice 1999 : 0,3 million d'euros, exercice 1998 : 0,3 million d'euros).

Note 20 – Litiges

En France, où les sociétés Everite et Pont-à-Mousson ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont atteints, sont venues s'ajouter en 2000 à celles engagées depuis 1997 : au 31 décembre 2000, 253 actions au total étaient ainsi engagées en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'Assurance Maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

À cette date, 31 actions étaient en cours de procédure administrative devant des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, 74 étaient pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 113 devant des Cours d'appel, tandis que 35 avaient donné lieu à arrêts rendus par des Cours d'appel.

Les 35 décisions rendues par ces Cours d'appel ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable mais font l'objet d'un pourvoi devant la Cour de Cassation de la part de l'employeur concerné.

Dans 23 des 35 arrêts ainsi rendus, la charge financière de l'indemnisation des victimes a été imputée pour des motifs de procédure aux Caisses d'Assurance Maladie.

Les 12 actions restantes ont donné lieu à des décisions d'indemnisation à la charge des employeurs : 9 sont en cours d'expertise pour évaluation des préjudices ; le montant global des indemnisations allouées dans les 3 autres dossiers est inférieur à 0,4 million d'euros.

Par ailleurs, au 31 décembre 2000, le nombre de demandes individuelles émanant de salariés (d'autres sociétés françaises du Groupe que les deux précitées) ayant utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur est de 26. À ce jour, une seule de ces demandes a donné lieu à décision devenue définitive : le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Beauvais a écarté la responsabilité de l'employeur. À l'inverse,

dans 10 autres dossiers, les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale saisis ont retenu la faute inexcusable de l'employeur. Appel a été interjeté de ces 10 décisions : l'une de ces décisions a été infirmée en appel, les neuf autres sont pendantes devant les Cours compétentes. Les 15 autres demandes sont en instance, soit en cours de procédure administrative, soit pendantes devant les juridictions.

Il convient de signaler en outre que la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2001 vient de créer un fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante destiné à indemniser intégralement de leur préjudice les personnes reconnues en maladie professionnelle occasionnée par l'amiante ainsi que toute personne ayant subi une exposition à l'amiante sur le territoire français. La saisine du fonds et l'acceptation de l'offre d'indemnisation émanant du fonds rend irrecevable toute autre action juridictionnelle en réparation du même préjudice. Le fonds est subrogé dans les droits du demandeur contre le responsable du dommage. Les modalités d'application de ce texte doivent être fixées par décret, non paru à ce jour.

Aux États-Unis, trois sociétés américaines du Groupe, qui ont fabriqué dans le passé des produits en fibre-ciment et des produits isolants spéciaux, principalement Certain Teed, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts qui visent également, et simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe, fabricants, distributeurs ou installateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Au cours de l'exercice 2000, CertainTeed a fait partie d'une organisation ("Center for Claims Resolution" - CCR) regroupant en fin d'exercice douze défendeurs à ces actions (à la suite de la défaillance de deux membres au cours de l'exercice) et assurant leur défense devant les juridictions concernées. Les indemnisations qui ont été accordées ou ont fait l'objet de transactions ont été ensuite réparties selon une clé de répartition convenue entre les membres du CCR et réglées par les assurances ou, en cas de défaut ou d'insuffisance de couverture d'assurances, par les sociétés elles-mêmes. À ce titre, CertainTeed dispose à ce jour d'une provision d'environ 10 millions de dollars pour faire face à un éventuel défaut ou à une éventuelle insuffisance de couverture d'assurances.

Depuis le 1^{er} février 2001, CertainTeed assume directement sa défense dans les actions dirigées contre elle et les indemnisations qui peuvent en résulter.

Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger sur le plan juridique l'impact des actions et des recours engagés au motif de préjudices liés à l'utilisation de l'amiante par ces sociétés compte tenu en particulier de la diversité des situations de droit, de fait et des décisions des juridictions, le Groupe considère ne pas encourir de risque significatif à ce titre.

Note 21 – Projet d'affectation du résultat

en milliers d'euros

	Montant
Origines	
Report à nouveau antérieur au 31 décembre 2000 ⁽¹⁾	441 402
Résultat de l'exercice	1 014 611
Affectations	
Affectations aux réserves :	
■ Réserves réglementées :	
Plus-values nettes à long terme	672 479
Dividendes ⁽²⁾	357 311
Report à nouveau	426 223
Totaux	1 456 013

(1) Tenant compte de l'ajustement du dividende 1999 correspondant aux 1 080 200 actions propres acquises entre le 30 mars 2000, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 3 juillet 2000, date de mise en paiement de ce dividende, pour un montant de 3 889 milliers d'euros.

(2) Calculés sur la base de 85 213 263 actions, diminuée de 2 117 647 actions propres détenues, soit : 83 095 616 actions.

Résultat (et autres éléments caractéristiques) au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros

	2000	1999	1998	1997	1996
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 363 412	1 395 788	1 376 550	1 360 254	1 320 852
Nombre d'actions ordinaires existantes	85 213 263	87 236 750	90 295 788	89 226 813	86 642 216
2 - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	138 313	113 942	106 618	98 932	88 437
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 087 460	600 175	706 362	355 896	199 544
Impôts sur les bénéfices	(46 464)	(36 209)	(85 228)	(22 867)	–
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 014 611	573 860	593 887	449 593	317 018
Résultat distribué - Dividendes	357 311 ⁽²⁾	300 916 ⁽³⁾	268 403 ⁽⁴⁾	251 647	224 545
3 - Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	12,76	6,88	7,82	3,99	2,30
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	11,91	6,58	6,58	5,04	3,66
Dividende net attribué à chaque action	4,30	3,60	3,20	2,82	2,59
4 - Personnel ⁽⁵⁾					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	249	239	234	232	231
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 525	19 066	18 769	19 652	16 907
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	11 330	9 139	8 338	8 313	7 731

(1) Correspond aux redevances et autres services.

(2) Sur la base de 85 213 263 actions diminuée de 2 117 647 actions propres détenues, soit : 83 095 616 actions.

(3) Chiffre corrigé de 3 889 milliers d'euros, correspondant aux 1 080 200 actions propres acquises entre le 30 mars 2000, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 3 juillet 2000, date de mise en paiement de ce dividende.

(4) Chiffre corrigé de 13 184 milliers d'euros, correspondant aux 4 120 000 actions propres acquises entre le 25 mars 1999, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 29 juin 1999, date de mise en paiement de ce dividende.

(5) Correspond uniquement au personnel hors intégration de l'établissement allemand.

Chiffres significatifs en francs et en euros

1 - Compte de résultat

	en milliers de francs			en milliers d'euros		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Produits des participations	4 411 954	3 885 948	3 171 708	672 598	592 409	483 524
Résultat financier	798 496	1 826 427	1 591 955	121 730	278 437	242 692
Résultat courant	760 248	1 772 665	1 536 278	115 899	270 241	234 204
Résultat exceptionnel	6 199 948	2 229 126	2 918 423	945 176	339 828	444 911
Résultat net social	6 655 412	3 764 275	3 895 645	1 014 611	573 860	593 887

2 - Bilan

	en milliers de francs			en milliers d'euros		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Capital social	8 943 396	9 155 769	9 029 579	1 363 412	1 395 788	1 376 550
Capitaux propres	44 996 013	42 944 206	44 201 210	6 859 598	6 546 802	6 738 431
Dettes financières	62 098 387	43 856 623	29 437 351	9 466 838	6 685 899	4 487 695
Valeurs immobilisées nettes	95 312 441	81 243 810	68 165 017	14 530 288	12 385 539	10 391 690
Total du bilan	114 598 482	94 246 203	79 986 093	17 470 426	14 367 741	12 193 801

3 - Dividende net et bénéfice net par action

	en francs			en euros		
	2000	1999	1998	2000	1999	1998
Dividende net	28,21	23,61	20,99	4,30	3,60	3,20
Bénéfice net par action	78,12	43,16	43,14	11,91	6,58	6,58

Rapport général des Commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2000

Aux Actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Saint-Gobain, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 29 mars 2001

Les Commissaires aux comptes

Befec – Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

S.E.C.E.F.

Mike MORALEE

Christian MARCELLIN

Jacques TENETTE

Renseignements sur les filiales

FRANCE

• SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE

Participation 100 % par Vertec.

Production et transformation de vitrage.

Usines à Aniche (Nord) et Chanteraine (Oise). *Float*.

Ventes 2000 : 1 584 millions de francs.

Personnel : 1 041.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit France - Fr., Saint-Gobain Exprover - Belgique, Saint-Gobain UK Ltd - GB. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Produits Industriels, M.O. Pays de Loire, M.O. Atlantique, M.O. Semiver-Climaver, M.O. Charentes-Limousin, M.O. Armorique, Miroiterie du Rhin, Société Verrière Française (SVF), Sovedys, Sivaq, Centre Est Vitrage, Charles André, Soprover, Société Verrière de l'Atlantique, Le Vitrage du Midi, Glassver, Gobba Vitrage, Auvergne Isolation, Vitrages Isolants d'Auvergne, Alp'Verre, Courbu, Verreries d'Aurys (100 %), Groupe Financière Wehr - Fr. (100 %). Détient : Wehr Miroiteries (100 %), Emaillerie Alsacienne (100 %), Technifen (100 %), Techniverre Industrie (66,3 % + 33,7 % par Technifen) - Fr. Sociétés de négoce et de transformation de vitrage pour le Bâtiment. Personnel : 3 010.
- EuroKera North America - USA (50 %), Keraglass - Fr. (50 %). Production de vitrocéramiques. Usine à Bagneux-sur-Loing (Seine-et-Marne). Personnel : 261.
- Sovis - Fr. (100 %). Verre trempé pour l'électroménager, optique industrielle et scientifique, verre antiradiations. Usines à Jouarre (Seine-et-Marne) et Château-Thierry (Aisne). Ventes : 151 millions de francs. Personnel : 234. Détient : 50 % d'Eurokera - Fr. Production et commercialisation de plaques de vitrocéramiques. 100 % d'Euroglass - Italie, 70 % de Borgna Veder - Italie. Verre trempé pour l'électroménager.
- 100 % des Verreries de Saint-Just - Fr. Verres décoratifs. Usine à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire). Personnel : 93.
- Dima, Glaçauto, Ouest Pare-Brise, Somir Autover - Fr. Sociétés de négoce et de transformation de vitrage automobile. Personnel : 80.
- Saint-Gobain Sully Produits Spéciaux - Fr. (100 %). Vitrage ferroviaire et aviation. Usine à Sully-sur-Loire (Loiret). Personnel : 403.
- Eurofloat - Fr. (100 %). *Float* à vocation européenne. Usine à Salaise-sur-Sanne (Isère).
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (32,7 %). Le solde du capital est détenu par les autres sociétés verrières françaises du Groupe. Siège à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Personnel : 265.
- Samin (29,4 %). Voir Saint-Gobain Emballage.
- Delegrange et Messenger - Fr. (38 %). Transports.

• SAINT-GOBAIN SEKURIT FRANCE

Participation 100 % par Saint-Gobain Glass France.

Transformation automobile.

Usines à Aniche (Nord) et Chanteraine (Oise).

Ventes 2000 : 1 461 millions de francs.

Personnel : 1 232.

Ces chiffres incluent ceux de Saint-Gobain Sekurit France et de la Société Verrière d'Encapsulation.

Détient : Société Verrière d'Encapsulation - Fr. (100 %).

Encapsulation de vitrage automobile. Saint-Gobain Sekurit Glass India (85,8 %) - Inde.

• SAINT-GOBAIN ISOVER

Participation 100 % par Spafi.

Production et transformation de produits isolants en laine de verre et de roche.

Usines à Orange (Vaucluse), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), Rantigny (Oise).

Ventes 2000 : 1 530 millions de francs.

Personnel : 1 007.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vetrotex France - Fr. Voir fiche de renseignements.
- Saint-Gobain Eurocoustic - Fr. (51 %). Production de produits isolants en laine de roche. Usine à Genouillac (Creuse). Ventes : 182 millions de francs. Personnel : 154.
- Saint-Gobain Ecophon SA - Fr. (50 %). Plafonds acoustiques.
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (32,7 %), Delegrange et Messenger - Fr. (18,9 %). Voir Saint-Gobain Glass France.
- Samin - Fr. (19,6 %). Voir Saint-Gobain Emballage.
- Saint-Gobain Beijing Isover Glasswool - Chine (29,5 %), CSR Guandong Glasswool - Chine (15 %).

• SAINT-GOBAIN VETROTEX FRANCE

Participation 94,1 % par Spafi + 5,9 % par Saint-Gobain Isover.

Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.

Usine à Chambéry (Savoie).

Ventes 2000 : 748 millions de francs.

Personnel : 672.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vetrotex International - Fr. (99,4 %). Centre de recherche et développement, et activités de vente à l'exportation. Siège à Chambéry (Savoie). Détient : 99,8 % de Saint-Gobain Vetrotex Renforcement - Fr. 100 % de Saint-Gobain Vetrotex Glasmat - Fr. 100 % de Saint-Gobain Vetrotex Reinforcement GmbH - Allemagne. 99,9 % de Saint-Gobain Vetrotex Benelux - Belgique. 99,9 % de

Syncoglas - Belgique. 100 % de Verigex - Italie. 100 % de Vetrotex Svenska AB - Suède ; 100 % de Vetrotex Ltd - GB. 100 % de Vetrotex Bohemia - République tchèque. Sociétés de commercialisation. 98,6 % de Saint-Gobain Vetrotex Korea Ltd - Corée du Sud. Voir fiche de renseignements. 100 % de Saint-Gobain Vetrotex Thailand - Thaïlande. 100 % de Saint-Gobain Vetrotex India - Inde. 76 % de RF Services - Australie.

- Saint-Gobain Lorcet - Fr. (98,2 %), Mermet Rovings - Fr. (40 %). Tissage de verre.
- Saint-Gobain Revetex SRL - Italie (8,4 %). Traitement de déchets.
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (4,6 %). Voir Saint-Gobain Glass France.

• POLIET

Participation 100 %.

Distribution de matériaux pour le Bâtiment.

Ventes 2000 : 4,6 milliards d'euros.

Personnel (filiales comprises) : 23 558.

Détient :

- Point P (100 %) - Fr. Distribution de matériaux de construction au travers de 11 sociétés régionales à l'enseigne POINT P et de 3 sociétés nationales spécialisées dans le sanitaire chauffage (CEDEO), l'isolation (SFIC) et la couverture (Asturienne). 1 100 points de vente (dont 53 nouveaux en 2000).
- Lapeyre (74,8 %) - Fr. Société cotée à la Bourse de Paris. Production et distribution de menuiseries industrielles, d'équipements de la cuisine et de la salle de bains sous les enseignes Menuiseries Lapeyre, GME, SGM, OXXO, Les Zelles et K par K, Lapeyre Deutschland et Erg Okfens (Pologne).
- Orchardflint (100 %) - GB. Holding.
- 100 % de Novatech KG - Allemagne. Usine à Kolbermoor. Production de composites ciment-verre pour la couverture et la façade.
- Everite (95,9 %) - Fr. Produits composites en polyester renforcés.
- Saint-Gobain Weber (99,9 %) - Fr. Production de mortiers industriels dans 20 pays. Détient notamment : 100 % de Weber & Broutin France, 100 % de Saint-Gobain Weber Cemarska (Espagne), 50 % de Saint-Gobain Quartzolit - Brésil. Production de colles-carrelage. Usines à Jandira (São Paulo), Santa Luzia (Minas Gerais), Abreu et Lima (Pernambuco) et Viamao (Rio Grande do Sul).
- Saint-Gobain Terreal (99,9 %) - France. Production de tuiles en terre cuite. 19 usines et filiales en France, Italie, Espagne et Malaisie.
- Saint-Gobain Stradal (99,9 %) - Fr. Production de bétons industriels au travers de 25 usines de production en France. Détient : 49 % de Tuyaux et Agglomérés Vendéens - Fr., 50 %

de la Sociedad Tubo Fabrega - Espagne, 30 % d'Egyptian Concrete Pipe Company - Égypte. Production de tuyaux en béton.

• SAINT-GOBAIN PAM

Participation 8,1 % + 91,9 % par Spafi.

Canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau, l'irrigation, l'assainissement. Fonte de Bâtiment.

Usines à Pont-à-Mousson, Blénod, Foug, Liverdun, Toul (Meurthe-et-Moselle), Bayard (Haute-Marne).

Ventes 2000 : 4 544 millions de francs.

Personnel : 3 119.

Filiales et participations

- Halbergerhütte GmbH - Allemagne, Saint-Gobain Canalizacion - Espagne, Saint-Gobain UK - GB, Saint-Gobain Condotta SpA - Italie, Saint-Gobain Canalização - Brésil. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Seva - Fr. (100 %). Équipements industriels, moules, assiettes de fibrage pour l'isolation, ferme-portes. Usine à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Ventes : 51,9 millions d'euros. Personnel : 369.
- SADIP - Arabie Saoudite (20 %). Production de canalisations en fonte ductile.
- Détient également : Conduites d'Eau SA - Belgique (99,9 %). Saint-Gobain Leidindsystemen - Pays-Bas (100 %). Saint-Gobain Conduitas - Portugal (99,5 %). Saint-Gobain Trubni Systemy - République Tchèque (100 %). PSH - Norvège (80 %). Saint-Gobain Pipe Systems OY - Finlande (70 %). Distribution de canalisations et accessoires. PAM Julong Ductible Iron Pipe - Chine (47,3 %). Canalisation en fonte ductile. Usine à Manshaan. Ventes : 81 millions de yuan. Personnel : 440. Saint-Gobain Canalizacion Argentina - Argentine (99,9 %).

• SAINT-GOBAIN EMBALLAGE

Participation 20,5 % + 79,5 % par Vertec.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels).

Usines à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Cognac (Charente), Lagnieu (Ain), Oiry (Marne), Saint-Romain-le-Puy (Loire), Vauxrot (Aisne).

Ventes 2000 : 3 634 millions de francs.

Personnel : 2 159.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Desjonquères - Fr. Saint-Gobain Oberland AG - Allemagne, Saint-Gobain Vetri - Italie. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Recherche - Fr. (24,6 %). Delegrange et Messager - Fr. (19 %). Voir Saint-Gobain Glass France.

- VOA Verrerie d'Albi - Fr. (98,7 %). Emballages en verre creux (bouteilles). Usine à Albi (Tarn). Ventes : 414 millions de francs. Personnel : 300.
- Samin - Fr. (51 %). Exploitation de carrières. Ventes : 251 millions de francs. Personnel : 174.
- Établissements René Salomon - Fr. (100 %). Négocio de bouteilles.
- Vetreria Etrusca SRL - Italie (24 %). Emballages en verre creux.
- Saint-Gobain Finanziaria - Italie (99,9 %). Holding. Détient : Saint-Gobain Vetri - Italie. Voir fiche de renseignements.

• SAINT-GOBAIN DESJONQUÈRES

Participation 100 % par Saint-Gobain Emballage.
Fabrication de flacons en verre destinés notamment à la parfumerie et à la pharmacie.
Usines à Mers-les-Bains (Somme) et Sucy-en-Brie (Val-de-Marne).
Ventes 2000 : 2 431 millions de francs.
Personnel : 1 788.

Filiales

- SGD Glashüttenwerke Kipfengerg GmbH - Allemagne (100 %). Flacons en verre. Usine à Kipfenberg. Ventes : 84 millions de deutsche Mark. Personnel : 203.
- Saint-Gobain VG Emballage - Fr. (100 %). Négocio d'emballages en verre, plastique et accessoires. Ventes : 201 millions de francs. Personnel : 70.
- Verreries de l'Orne - Fr. (100 %). Décor de verre creux. Ventes : 102 millions de francs. Personnel : 289.
- Saint-Gobain Desjonquères Manufacturing - USA (100 %). Flacons parfumerie. Usine à Covington. Ventes : 37 millions de dollars. Personnel : 129.
- Saint-Gobain Desjonquères Inc. - USA (100 %). SGD UK - GB (100 %), SGD Italia - Italie (95 %). Sociétés commerciales.

• SEPR - SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES PRODUITS RÉFRACTAIRES

Participation 25,7 % + 62,7 % par Vertec + 11,6 % par Spafi.
Fabrication de réfractaires électrofondus utilisés principalement pour les fours de verrerie et divers produits spéciaux (billes, grains, poudres céramiques).
Usine au Pontet (Vaucluse).
Ventes 2000 : 1 284 millions de francs.
Personnel : 1 436.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Quartz SA - Fr., SEPR Keramik GmbH & Co KG - Allemagne, SEPR Italia - Italie, Saint-Gobain Ceramic Material A/S - Norvège. Voir fiches de renseignements.
- Savoie Réfractaires - Fr. (99,9 %). Fabrication de réfractaires spéciaux. Usines à Vénissieux (Rhône), Provins (Seine-et-Marne). Personnel : 249.
- Saint-Gobain Céramiques Avancées Desmarquest - Fr. (100 %). Fabrication de céramiques fines pour applications

industrielles et médicales, de robinetterie, et d'isolation thermique et électrique. Usines à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Évreux (Eure), Courtenay (Loiret), Étremby (Essonne), Moissy Cramayel (Seine-et-Marne). Personnel : 505.

- Saint-Gobain Cristaux et Détecteurs - Fr. (100 %).

Production de cristaux optiques, de détecteurs de rayonnements nucléaires et de monocristaux artificiels pour analyse chimique. Usines à Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine-et-Marne), Gières (Isère). Personnel : 160.

- Saint-Gobain Matériaux Céramiques - Fr. (100 %).

Production de seeded-gel. Usine à Courtenay (Loiret).

- Saint-Gobain Performance Plastics Europe - Fr. (100 %).

Holding. Détient : 99,9 % de Saint-Gobain Matériaux Céramiques, Saint-Gobain Performance Plastics Asti, Saint-Gobain Performance Plastics Gessil, Saint-Gobain Performance Plastics Verneret - France. 100 % de Norton Fluorplast Nederland BV - Pays-Bas. 99,9 % de Saint-Gobain Performance Plastics Chainex - Belgique. Fabrication et vente de plastiques haute performance.

- Saint-Gobain Ceramics Industrielles - Espagne (99,9 %).

Fabrication de céramiques techniques et négocio de plastiques à haute performance. Usine à Castellbisbal.
Personnel : 85.

- Beijing SEPR - Chine (65,9 %). Fabrication de réfractaires électrofondus. Usine à Pékin.

- SEPR Australia - Australie (100 %). Fabrication de réfractaires électrofondus. Usine à Brisbane.

- Nihon Saint-Gobain KK - Japon (5,1 %). Voir Saint-Gobain Quartz.

• SAINT-GOBAIN QUARTZ

Participation 100 % par SEPR.

Fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, creusets et tubes en silice pour l'industrie des semi-conducteurs, fils et laine en silice pour l'industrie spatiale, isolant Micaver, céramiques piézo-électriques.

Usine à Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine-et-Marne).

Ventes 2000 : 141 millions de francs.

Personnel : 219.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Quartz Pte - Singapour (100 %). Fabrication de tubes pour semi-conducteurs.
- Saint-Gobain Quartz SA (Suisse) - Suisse (100 %). Transformation de pièces en quartz.
- Saint-Gobain KK - Japon (11,5 %). Société commerciale.

• SAINT-GOBAIN ABRASIFS SA (FRANCE)

Participation 99,6 % par Spafi.

Production d'abrasifs appliqués, de meules et de super-abrasifs.

Usines à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), La Courneuve et Bobigny (Seine-Saint-Denis), Amboise (Indre-et-Loire).

Personnel : 939.

Filiales et participations

- Norton SA (Espagne), Saint-Gobain Norton SA (Luxembourg), Norton SpA (Italie), Saint-Gobain Abrasives - Pologne, Saint-Gobain Abrasives Pty Ltd (Afrique du Sud). Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Diamind Winter SA - Fr. (100 %). Production d'outils diamantés pour le marché de la pierre. Usine à Saulx-les-Chartreux (Essonne).
- Pabsa - Colombie (100 %). Production d'abrasifs appliqués et de meules. Usine à Mosquera.
- Saint-Gobain Abrasivos - Venezuela (100 %). Production d'abrasifs appliqués et de meules. Usines à Maracay et à Los Teques.
- Meules Deplanque SA - Fr. (100 %). Production de meules abrasives. Usine à Bobigny (Seine-Saint-Denis).
- Carbo Abrasifs - Fr. (100 %). Norton Scandinavia AB - Suède (100 %). Abrasifs.
- Saint-Gobain Winter SA - Fr. (24 %). Commercialisation d'outils super-abrasifs pour les industries de la mécanique.
- Saint-Gobain Abrasives Nederland - Pays-Bas (100 %). Détient 99,9 % de Flexovit International NV. Production de meules minces et d'abrasifs appliqués. Usines à Eibergen et Vaals (Pays-Bas). Personnel : 356.
- Saint-Gobain Abrasives Shangai (67,9 %) - Chine. Production de meules abrasives. Usine à Shangai.
- Saint-Gobain Abrasives Australia (100 %) - Australie. Production de meules abrasives et d'abrasifs appliqués. Usine à Lidcombe.
- PT Norton Hamplas Industries (50 %) - Indonésie.

• SPAFI

Participation 100 %.

Holding.

Détient : Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Vetrotex France, Saint-Gobain PAM, SEPR, Saint-Gobain Abrasifs (France), SGPPI - France, Saint-Gobain UK - GB, Saint-Gobain Glass Polska - Pologne, Saint-Gobain Corporation - USA, Saint-Gobain Abrasivos - Brésil. Voir fiches de renseignements.

• SGPPI

Participation 100 % par Spafi.

Holding.

Détient :

- Saint-Gobain Glass Benelux - Belgique, Saint-Gobain Cristaleria - Espagne, Brasilit SA - Brésil, Grindwell Norton Ltd - Inde. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain China Invest Cy Ltd - Chine (100 %). Holding.
- Saint-Gobain Sekurit Thailand - Thaïlande (22,5 %). Transformation de vitrage pour l'automobile.
- Verinvest Oy - Finlande (17,3 %). Voir Scan-Gobain Glass.

• VERTEC

Participation 100 %.

Holding.

Détient : Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Emballage, SEPR - Fr., Saint-Gobain Vetro Italia. Voir fiches de renseignements.

ALLEMAGNE- EUROPE CENTRALE et ORIENTALE

1 euro = 1,96 deutsche Mark

• SAINT-GOBAIN DEUTSCHLAND

Participation 100 %.

Holding.

Détient :

- Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Saint-Gobain Isover G + H AG, Saint-Gobain Vetrotex Deutschland GmbH, SGT Schleifmittel GmbH, Raab Karcher GmbH - Allemagne. Voir fiches de renseignements. Efesis Schleiftechnik GmbH. Voir SGT Schleifmittel GmbH.
 - 60 % de Saint-Gobain Autoglas GmbH - Allemagne.
- Détient : 100 % de Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH et de Saint-Gobain Sekurit Deutschland Verw/Beteil. - Allemagne.

• SAINT-GOBAIN GLASS DEUTSCHLAND GMBH

Participation 60 % par Saint-Gobain Deutschland + 40 % par Saint-Roch Germania.

Production et transformation de vitrage.

Usines à Stolberg (*float* et transformation), Herzogenrath (*float*), Cologne-Porz et Torgau (*float* et verre à couche bas émissif), Mannheim (verre coulé).

Ventes 2000 : 704 millions de deutsche Mark.

Personnel : 1 353.

Ces chiffres comprennent ceux de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Flachglas Torgau GmbH et Verbundglas Torgau GmbH.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Glas Deutsche GmbH, Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG. - Allemagne, Saint-Gobain Exprover - Belgique, Saint-Gobain Glass Polska - Pologne, Scan Gobain Glass A/S - Danemark. Voir fiches de renseignements.
- Flachglas Torgau - Allemagne (100 %).
- Nitrasklo (40 %), Venisklo (100 %) - Slovaquie. Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.
- Internationale Maatschappij Voor Het Beheer van Glasmaatschappijen BV (SGT) - Pays-Bas (100 %). Holding.
- Saint-Gobain Glass India Ltd (46,6 %) - Inde.

- **SAINT-GOBAIN GLAS**

DEUTSCHE GMBH

Participation 99 % par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH.

Holding contrôlant différentes filiales ayant pour activités le négoce et la transformation de vitrage pour le Bâtiment. L'ensemble SGGD et ses filiales ont réalisé en 2000 un chiffre d'affaires consolidé de 613 millions de deutsche Mark. Il emploie 2 440 personnes.

- **SAINT-GOBAIN SEKURIT**

DEUTSCHLAND BETEILIGUNGEN GMBH

Participation 100 % par Saint-Gobain Autoglas GmbH. Société gérante de Saint-Gobain Sekurit Deutschland KG et gestion de participations.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Benelux - Belgique, Saint-Gobain Sekurit Scandinavia - Suède. Voir fiches de renseignements.
- Autoglas Hansa Vertriebsgesellschaft GmbH - Allemagne (100 %). Détient : 100 % de Renz Sonnenschutz, 100 % de AGH Rheinmain, 100 % de Freudenberg - Allemagne, 100 % d'Andersen - Norvège, 100 % d'Autover Oy - Finlande, 80 % de Direkglas - Suède, 85 % de Walter Kigler - Autriche. Distribution de vitrage automobile de remplacement.
- Saint-Gobain Sekurit Glas-Union GmbH - Allemagne (100 %). Commercialisation de vitrage automobile.
- Muotolasi - Finlande (100 %). Faba Autoglas Technik GmbH - Allemagne (100 %). Transformation de vitrage automobile.
- Saint-Gobain Sekurit CRS pol SRO - République Tchèque (100 %). Production de verre feuilleté automobile.
- Huta Szkła Okiennego-Kunice SA - Pologne (99,4 %), Saint-Gobain Sekurit Polska - Pologne (74,8 %). Production de verre automobile.

- **SAINT-GOBAIN SEKURIT**

DEUTSCHLAND KG

Participation 99 % par Vegla Verw/Beteil. GmbH + 1 % par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH.

Production de vitrage pour l'automobile.

Usines à Stolberg (verre feuilleté), Herzogenrath (verre trempé).

Ventes 2000 : 603 millions de deutsche Mark.

Personnel : 2 036.

Ces chiffres comprennent ceux de SSG Modularechnik, SSG Torgau et FABA Autoglas Technik.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Nutzfahrzeugglas GmbH (SSGN KG) - Allemagne (100 %). Production de vitrage pour véhicules utilitaires. Usine à Cologne-Porz. Ventes : 84 millions de deutsche Mark. Personnel : 347.

- Saint-Gobain Sekurit Modularechnik - Allemagne (100 %). Usine à Würselen. Extrusion de vitrage feuilleté et trempé.

- Saint-Gobain Sekurit Torgau - Allemagne (100 %). Usine à Torgau (verre trempé).

- FABA Autoglas Technik - Allemagne (94 %).

- **SAINT-GOBAIN ISOVER G + H AG**

Participation 99,9 % par Saint-Gobain Deutschland.

Fabrication et commercialisation de fibres minérales et de mousses pour l'isolation thermique, frigorifique et acoustique, et pour la protection contre l'incendie sous la marque G + H Isover.

Usines à Bergisch-Gladbach (Rhénanie-Westphalie), Ladenburg (Bade-Wurtemberg), Spire (Rhénanie-Palatinat) et Lübz (Mecklenburg Vorpommern).

Ventes 2000 : 701 millions de deutsche Mark.

Personnel : 1 491.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Isover SA - Suisse, Saint-Gobain Isover Benelux - Pays-Bas, Saint-Gobain Isover A/S - Danemark. Voir fiches de renseignements.

- Saint-Gobain Isover Austria AG - Autriche (99,8 %).

Production et commercialisation de matériaux isolants. Usine à Stockerau. Ventes : 60 millions d'euros. Personnel : 260.

Détient : 100 % de Saint-Gobain Orsil - République Tchèque.

Production de matériaux isolants en laine de roche. Usine à Castolovice. Ventes : 624 millions de couronnes.

Personnel : 293.

- G + H Fursorger GmbH + Superglass Dammstoffe GmbH - Allemagne (100 %). Commercialisation de matériaux isolants.

- **SAINT-GOBAIN VETROTEX**

DEUTSCHLAND GMBH

Participation 99 % Saint-Gobain Deutschland.

Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.

Usine à Herzogenrath.

Ventes 2000 : 201 millions de deutsche Mark.

Personnel : 609.

Détient : 99,6 % de Vertex - République Tchèque. Ventes :

5 770 millions de couronnes. Personnel : 1 423. 0,2 %

de Saint-Gobain Vetrotex International - Fr. Voir Saint-Gobain Vetrotex France. 100 % de Saint-Gobain Vetrotex Glasvies - Allemagne.

- **HALBERGERHÜTTE GMBH**

Participation 100 % par Saint-Gobain PAM.

Holding.

Détient :

- Saint-Gobain UK - GB, Saint-Gobain Condotte SpA - Italie. Voir fiches de renseignements. SG Rohrsystem (100 %) - Allemagne. Distribution travaux publics. Ventes : 431 millions de deutsche Mark. Personnel : 557.

- Saint-Gobain GussRohr GmbH (100 %) - Allemagne. Canalisations en fonte ductile. Usine à Saarbrücken-Brebach (Sarre) et Gelsenkirchen (Ruhr). Ventes : 345 millions de deutsche Mark. Personnel : 702.
- SG HES GmbH (100 %) - Allemagne. Ventes de systèmes de canalisation pour le Bâtiment. Ventes : 126 millions de deutsche Mark. Personnel : 61.

• SAINT-GOBAIN OBERLAND AG

Participation 96,7 % par Saint-Gobain Emballage. Société cotée à la Bourse de Francfort, de Munich et de Stuttgart. Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels et briques de verre). Usines à Bad Wurzach (Bade-Wurtemberg), Neuburg (Bavière), Essen (Rhénanie-Westphalie) et Wirges (Rhénanie-Palatinat). Ventes 2000 : 632 millions de deutsche Mark. Personnel : 1 759.

Filiales et participations

- Ruhrglas - Allemagne (100 %). Détient 100 % de GPS Glas Produktions Service. Production de machines pour l'industrie du verre creux. Ventes : 35 millions de deutsche Mark. Personnel : 72.
- Westerwald - Allemagne (99,6 %). Holding.
- GGA Gesellschaft für Glasrecycling - Allemagne (26,4 %). Collecte et redistribution du calcin de verre creux.
- Oberland Glas System und Handel - Allemagne (100 %). Négoce de caisses plastique.
- Zhanjiang Saint-Hua-Glass (35 %) - Chine. Emballages en verre creux (bouteilles).

• SAINT-GOBAIN CALMAR GMBH

Participation 99 % par Saint-Gobain Kipfenberg + 1 % par Saint-Gobain Calmar Inc. Fabrication de pompes plastique. Usine à Hemer. Ventes 2000 : 120 millions de deutsche Mark. Personnel : 546. Détient : 50 % de Calmar Poland - Pologne, 5 % de Saint-Gobain Calmar Ltd - Angleterre. Sociétés commerciales.

• SEPR KERAMIK GMBH & CO KG

Participation 100 % par SEPR. Holding. Détient :

- Norton Beteiligungs (100 %) - Allemagne. Holding.
- Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH (100 %) - Allemagne. Fabrication et vente de plastiques hautes performances pour l'industrie médicale et automobile, et équipements industriels divers. Usine à Willich. Personnel : 329.

- Saint-Gobain Advanced Ceramics Lauf GmbH (100 %) - Allemagne. Fabrication et vente de céramiques avancées. Usine à Lauf. Personnel : 230.
- Saint-Gobain Industriekeramik Düsseldorf (100 %) - Allemagne. Production de réfractaires. Usine à Düsseldorf. Personnel : 115.
- Saint-Gobain Advanced Ceramics Mönchengladbach (100 %) - Allemagne. Production et vente de céramiques avancées. Usine à Mönchengladbach.
- Saint-Gobain Quartz GmbH (99,9 %) - Allemagne. Usine à Wiesbaden. Personnel : 81.
- Saint-Gobain Industriekeramik Roedental - (100 %) - Allemagne. Fabrication de réfractaires haute performance. Usine à Roedental. Personnel : 485.

• SG SCHLEIFMITTEL GMBH

Participation 100 % par Saint-Gobain Deutschland. Détient :

Unités de production

- 100 % de Diamant Winter Steinbearbeitungswerkzeuge, d'Ernst Winter Diamantwerkzeuge. Production d'outils super-abrasifs pour les industries de la mécanique et de la pierre. Usines à Norderstedt. Personnel : 611.
- 99 % (+ 1 % par Saint-Gobain Deutschland) d'Efesis Schleiftechnik GmbH. Production et vente de meules et de super-abrasifs. Usine à Gerolzhofen. Personnel : 258.
- 100 % de Cora Schleiftechnik. Production et vente d'abrasifs appliqués. Usine à Wesseling. Personnel : 194.
- 100 % de Winter Inc. - USA.
- 100 % de Diamant Winter Hellas - Grèce.
- 100 % de Diamant Winter Italia - Italie.
- 99,9 % de Diamond Winter South Africa - Afrique du Sud.

Unités de commercialisation

- 76 % de Diamant Winter France SA - Fr. Voir Saint-Gobain Abrasifs SA (France).
- 100 % de Winter Diamond Tools - GB.
- 100 % de Diamantes Winter - Espagne.
- 100 % de Ernst Winter & Zoon BV - Pays-Bas.
- 90 % de Winter Diamond Tools India Ltd - Inde.

• RAAB KARCHER GMBH

Participation 100 % par SG Deutschland. Distribution de matériaux de construction en Allemagne au travers de 140 agences détenues en direct et de 27 détenues par des filiales, aux Pays-Bas au travers de 49 agences et en Europe centrale (Pologne, République tchèque, Hongrie) au travers de 80 agences. Ventes 2000 : 1,1 milliard d'euros. Personnel : 6 468.

BENELUX

1 euro = 40,34 francs belges

1 euro = 2,20 florins

1 euro = 40,34 francs luxembourgeois

• SAINT-GOBAIN GLASS BENELUX SA

Participation 88,7 % + 10,8 % par SGPPI.

Production et transformation de vitrage.

Usines à Sambreville (2 float).

Ventes 2000 : 141 millions d'euros.

Personnel : 626.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Exprover - Belgique, Saint-Gobain UK - GB, Sas Van Gent - Pays-Bas, Scan Gobain Glass - Danemark. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Roch Germania - Allemagne (100 %). Holding. Détient : 40 % de Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH - Allemagne. Voir fiche de renseignements. 40 % de Saint-Gobain Autoglas GmbH - Allemagne. Voir Saint-Gobain Deutschland.
- Groupe B & G Glas Frankenglas, Groupe Boermans, Burniat SA, Glorieux SA, Hanin SA, Techniver SA, Groupe Wagener - Belgique (100 %).
- Baeyens Glass NV (99,9 %), Glas & Design Sint Truiden (99,6 %), Mirover NV (99,2 %) - Belgique.
- Koninklijke Veromco NV - Pays-Bas (100 %). Holding contrôlant les filiales de négoce et de transformation de produits verriers pour le bâtiment.

• SAINT-GOBAIN EXPROVER

Participation 39 % par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH + 27 % par Saint-Gobain Glass Benelux + 18 % par Saint-Gobain Glass France + 8 % par Saint-Gobain Vetro Italia + 8 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Société d'exportation de la Branche Vitrage. Promotion et coordination de toutes les exportations des produits verre plat fabriqués dans les usines du Groupe en dehors des zones où sont implantées ces usines.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Hellas - Grèce (100 %), Saint-Gobain Glass Exprover North America - USA (100 %).
- Saint-Gobain KK - Japon (6,4 %). Voir Saint-Gobain Quartz.

• SAINT-GOBAIN SEKURIT BENELUX SA

Participation 100 % par Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligung GmbH.

Transformation de vitrage pour l'automobile.

Usine à Sambreville.

Ventes 2000 : 2 939 millions de francs belges.

Personnel : 529.

Détient : Saint-Gobain Sekurit Italia - Italie (17 %). Voir fiche de renseignements. Saint-Gobain Sekurit Thailand - Thaïlande (72,5 %). Voir SGPPI. Autover International BV (100 %) - Pays-Bas. Distribution de vitrage automobile de remplacement.

• GLASFABRIEK SAS VAN GENT BV

Participation 100 % par Saint-Gobain Glass Benelux.

Fabrication de vitrages réfléchissants et de glaces émaillées.

Activités de trempe.

Usine à Sas Van Gent (Pays-Bas).

Ventes 2000 : 55 millions de florins.

Personnel : 140.

• SAINT-GOBAIN ISOVER BENELUX

Participation 100 % par Saint-Gobain Isover G + H AG.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Usine à Etten-Leur (Pays-Bas).

Ventes 2000 : 196 millions de florins.

Personnel : 384.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Isover Benelux NV - Belgique (99,8 %). Commercialisation.
- Cultiène BV - Pays-Bas (100 %). Transformation et commercialisation de produits en laine de verre et de roche pour la culture hors sol.
- Saint-Gobain Ecophon BV - Pays-Bas (30 %), Velimat GmbH (100%) - Allemagne.

• SAINT-GOBAIN NORTON SA (LUXEMBOURG)

Participation 100 % par Saint-Gobain Abrasifs (France).

Production et vente d'outils, disques et forets diamantés.

Machines pour la coupe de l'asphalte pour le marché de la construction et du génie civil.

Usine à Bascharage (Luxembourg).

Ventes 2000 : 1 786 millions de francs luxembourgeois.

Personnel : 137.

Détient : 100 % de Bay State SA - Luxembourg. Fabrication et vente de meules abrasives. Usine à Steinsel. Personnel : 134.

• SAINT-GOBAIN NEDERLAND

Participation 100 %.

Société financière.

ESPAGNE - PORTUGAL

1 euro = 166,39 pesetas

1 euro = 200,48 escudos

• SAINT-GOBAIN CRISTALERIA SA

Participation 1 % + 66,6 % par International Saint-Gobain + 4,9 % par Saint-Gobain Vicasa + 1,9 % par SGPPI.

Société cotée à la Bourse de Madrid.

Production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'automobile, et de produits isolants (laine de verre et de roche).

Usines de vitrage à Arbós (*float*), Avilès (*float*), Madrid (Hortaleza), Renedo de Pielagos. Usine de produits isolants à Azuqueca de Henares.

Ventes 2000 : 78,5 milliards de pesetas.

Personnel : 2 032.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vicasa, La Veneciana, Saint-Gobain Canalizacion, Saint-Gobain Vetrotex España - Espagne, Saint-Gobain Glass Portugal - Portugal, Saint-Gobain Exprover - Belgique, Saint-Gobain Sekurit Mexico, Saint-Gobain Glass Mexico, Saint-Gobain Vetrotex America, Xicoh, Mexique, Saint-Gobain de Colombia, Pam Colombia - Colombie. Voir fiches de renseignements.
- Autover Iberica - Espagne (100 %). Distribution de vitrage automobile de remplacement.
- Wanner y Vinyas (100 %) - Espagne. Isolation thermique et acoustique. Ventes : 7,3 milliards de pesetas. Personnel : 404.
- Industrias del Cuarzo (100 %). Carrière de sable.
- Vislam (100 %), Inmobiliaria Cristalex (99,9 %), Unión Cristaleria (5 %), La Veneciana Norte (5 %), La Veneciana Levante (5 %), La Veneciana Bética (5 %), La Veneciana Canarias (5 %).
- Procustic - Espagne (100 %). Transformation et distribution de produits isolants acoustiques.
- Iberisol - Portugal (65,1 % + 22 % par Wanner y Vinyas). Distribution de produits isolants.
- Vidrieria Argentina (VASA) - Argentine (49 %). Fabrication de vitrage pour le Bâtiment.
- Cristaleria Andina - Panama (100 %).

• LA VENECIANA

Participation 100 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Commerce, transformation et pose de vitrage, miroiterie.

Ventes 2000 de la société et de l'ensemble de ses filiales : 14 milliards de pesetas.

Personnel (filiales comprises) : 579.

Filiales et participations

- La Veneciana Norte (95 %), La Veneciana Ebro (12,5 %), La Veneciana Catalana (95 %), La Veneciana Levante (95 %), La Veneciana Bética (95 %), La Veneciana Canarias (95 %), La Veneciana Balear SA (100 %), Union Cristaleria SA (95 %).

• SAINT-GOBAIN VETROTEX ESPAÑA

Participation 100 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.

Usine à Alcalá de Henares.

Ventes 2000 : 14 milliards de pesetas.

Personnel : 380.

Détient : 0,2 % de Saint-Gobain Vetrotex International - Fr.

Voir Saint-Gobain Vetrotex France. 100 % de CemFil International - GB. Distribution de fibres de verre CemFil pour le renforcement du béton. 100 % de Vetrotex Distribucion Norte, de Vetrotex CemFil et de Tevesa - Espagne. 40 % de Beijing Saint-Gobain Vetrotex Glass Fiber - Chine.

• SAINT-GOBAIN CANALIZACION

Participation 80 % par Saint-Gobain PAM + 20 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Canalisations en fonte ductile.

Usine à Santander.

Ventes 2000 : 20,4 milliards de pesetas.

Personnel : 267.

Détient : Pam Colombia SA - Colombie (95 %). Voir fiche de renseignements. Saniplast (70 %) - Espagne. Distribution de canalisation et accessoires. Ventes : 3,9 milliards de pesetas. Personnel : 58.

• SAINT-GOBAIN VICASA SA

Participation 99,9 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels, flacons).

Usines à Azuqueca de Henares (Guadalajara), Burgos, Dos Hermanas (Séville), Jerez de la Frontera (Cadix), Saragosse.

Ventes 2000 : 35,1 milliards de pesetas.

Personnel : 1 413.

Les chiffres de ventes et de personnel incluent ceux de Saint-Gobain Montblanc SA.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Cristaleria - Espagne, Saint-Gobain Mondego - Portugal. Voir fiche de renseignements.
- Saint-Gobain La Granja SA - Espagne (100 %). Production d'emballages en verre creux (flacons), isolateurs et moulages. Usine à La Granja (Ségovie). Ventes : 9,3 milliards de pesetas. Personnel : 334. Détient 100 % de Saint-Gobain Calmar SA - Espagne. Production de pompes plastiques. Usine à Barcelone. Ventes : 6,6 milliards de pesetas. Personnel : 425.

Détient : 95 % de Saint-Gobain Calmar Ltd - Angleterre, 99 % de Saint-Gobain Calmar SRL - Italie, 50 % de Calmar Poland - Pologne. Sociétés commerciales.

- Saint-Gobain Montblanc SA - Espagne (100 %). Production d'emballages en verre creux (bouteilles). Usine à Montblanc (Catalogne). Ventes : 4,4 milliards de pesetas. Personnel : 116.
- Vidrieras Canarias (41 %). Emballages en verre creux.
- Rayen Cura Saic - Argentine (59,5 %). Production d'emballages en verre creux (bouteilles). Usine à Mendoza. Personnel : 285.
- Gijon Fabril - Espagne (100 %). Production et distribution de machines et de moules pour l'industrie du verre.

• NORTON SA (ESPAGNE)

Participation 100 % par Saint-Gobain Abrasifs (France).

Production de meules abrasives.

Usine à Pampelune.

Personnel : 202.

Détient : 100 % de Debray - Espagne. Production d'abrasifs appliqués. Usine à Montmelo. 100 % de Lima, Teixeira e Lima - Portugal. Distributeur de produits abrasifs. Usine à Porto.

• SAINT-GOBAIN GLASS PORTUGAL

Participation 100 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Production et transformation de vitrage pour le Bâtiment et l'électroménager.

Float à Santa Iria de Azoia - Portugal.

Ventes 2000 : 10,5 milliards d'escudos.

Personnel : 185.

Détient : SSGP Vidro Automovel - Portugal. Voir fiche de renseignements. 100 % de Vidros Segurança, qui détient 100 % de Vidronorte et de Covilis - Portugal. Transformation de produits verriers pour le Bâtiment.

• SSGP VIDRO AUTOMOVEL

Participation 100 % par Saint-Gobain Glass Portugal.

Transformation de vitrage pour l'automobile.

Usine à Santa Iria de Azoia - Portugal.

Ventes 2000 : 11,2 milliards d'escudos.

Personnel : 298.

Détient : 59,7 % d'Autoverlusa - Portugal. Négoce de vitrage automobile de remplacement.

• SAINT-GOBAIN MONDEGO

Participation 100 % par Saint-Gobain Vicasa.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels).

Usine à Figueira da Foz (Portugal).

Ventes 2000 : 8,8 milliards d'escudos.

Personnel : 254.

GRANDE-BRETAGNE

1 euro = 0,62 livre sterling

• SAINT-GOBAIN UK LTD

Participation 72,2 % par Poliet + 6,2 % par Spafi + 8,5 % par Saint-Gobain Glass Benelux + 4,1 % par Saint-Gobain PAM + 4,1 % par Halbergerhütte + 3,6 % par Saint-Gobain Glass France + 1,3 % par Saint-Gobain Isover A/S.

Holding.

Détient :

- Solaglas Ltd, Saint-Gobain Glass UK Ltd, Saint-Gobain Pipelines Plc, Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc, Abrasives Plc - GB. Voir fiches de renseignements.
- Saint-Gobain Pipe Systems Plc (100 %) - GB. Distribution de produits de canalisation pour le BTP et l'industrie. Ventes : 142 millions de livres sterling. Personnel : 765.
- Saint-Gobain Technical Fabrics UK Ltd (100 %), Saint-Gobain Insulation UK (100 %). Détient 49,9 % de British Gypsum Isover - GB. Production et commercialisation de produits isolants.

• SOLAGLAS LTD

Participation 100 % par Saint-Gobain UK Ltd.

Transformation et distribution de vitrage pour le Bâtiment (verre trempé, verre feuilleté, miroirs, vitrages isolants). Réseau de 74 sites, dont 11 unités de transformation, répartis à travers le Royaume-Uni.

Ventes : 183,6 millions de livres sterling.

Personnel (filiales comprises) : 2 256.

Détient :

- Groupe Hayes, Groupe Dockrell Glass - GB (100 %). Transformation Bâtiment.
- Thermax, Birmingham Build - GB (100 %). Transformation automobile et Bâtiment.
- Saint-Gobain Glass Ltd - GB (100 %). Société de commercialisation au Royaume-Uni des produits des branches Vitrage et Conditionnement.

• SAINT-GOBAIN BUILDING DISTRIBUTION UK

Participation 99,76 % par Orchardflint.

Distribution de matériaux de construction au travers de 540 dépôts et de filiales de distribution spécialisées (bois, carrelage, location de matériel...).

Ventes 2000 : 2 milliards d'euros.

Personnel : 12 536.

Détient : Jewson Limited, Graham Group, Hire Point, International Timber, World's End Tiles (100%) - GB, PDM (100%) - Irlande, International Decorative Surfaces (100%) - USA.

• SAINT-GOBAIN PIPELINES PLC

Participation 100 % par Saint-Gobain UK Ltd.

Canalisations et pièces hydrauliques en fonte ductile pour l'adduction d'eau et l'assainissement. Robinetterie hydraulique. Pièces de voirie en fonte et acier, fonte de Bâtiment. Usines à Stanton, Staveley, Holwell, Risca, West Bromwich et Telford.

Ventes 2000 : 97,2 millions de livres sterling.

Personnel : 1 379.

Détient :

- Foundry Products Ltd - GB, Guest and Chimes - GB (100 %).
- Stanton Bonna Concrete Ltd - GB (20 %). Tuyaux en béton.
- Saint-Gobain Pipelines South Africa (100 %) - Afrique du Sud. Fabrication de pièces de fonderie. 2 usines à Pretoria. Ventes : 90 millions de rands. Personnel : 521. Fundicao Aldebara (81,1 %) - Brésil. Raccords en fonte ductile. Personnel : 419.

• SAINT-GOBAIN CERAMICS & PLASTICS PLC

Participation 100 % par Saint-Gobain UK Ltd.

Fabrication et vente de plastiques hautes performances et de produits pour procédés chimiques.

Usines à Stoke on Trent et Corby.

Personnel : 123.

Détient :

- 100 % de Saint-Gobain Quartz Plc - GB. Voir fiche de renseignements.
- 100 % de Saint-Gobain Crystals & Detectors UK - GB. Fabrication de cristaux et de détecteurs. Personnel : 124.
- 100 % de The Saint-Gobain Industrial Ceramics Ltd - GB. Production et vente de fibres d'isolation haute température et de produits réfractaires. Usine à Rainford. Personnel : 100.

• SAINT-GOBAIN QUARTZ PLC

Participation 100 % par Saint-Gobain Ceramics & Plastics Plc.

Fabrication de pièces en silice pour l'industrie chimique, production de quartz fondu pour l'industrie des semi-conducteurs, la fabrication des fibres optiques, le chauffage infrarouge et les équipements de laboratoire.

Usines à Wallsend et Benton.

Personnel : 305.

Filiales

- TSL Quadrant Ltd - GB (100 %). Usine à Harlow.
- TSL Semicon Quartz Ltd - GB (100 %). Usine à Cumberland.
- Ceramic Saint-Gobain UK Ltd - GB (100 %). Société commerciale.

• ABRASIVES PLC

Participation 100 % par Saint-Gobain UK Ltd.

Ventes 2000 : 53 millions de livres sterling.

Personnel : 733.

Détient : 100 % d'Unicorn International Plc - GB. Au travers de diverses filiales, produit des abrasifs agglomérés, des abrasifs appliqués et des super-abrasifs. Usines à Stafford, Gloucester et Tottenham. Détient 100 % d'Unicorn Abrasives Inc. - USA. Ventes : 60 millions de dollars. Personnel : 90.

ITALIE

1 euro = 1 936,27 lires

• SAINT-GOBAIN VETRO ITALIA

Participation 100 % par Vertec.

Usines à Pise (produits transformés Bâtiment) et à Sesto Fiorentino (atelier d'argenterie).

Ventes 2000 : 292,6 milliards de lires.

Personnel : 339.

Filiales et participations

- Saint-Gobain Sekurit Italia - Italie. Voir fiche de renseignements.
- Flovetto (50 %). *Float* à Vasto.
- Mineraria Apuana (100 %). Exploitation d'une carrière de dolomie.
- Sirsa (49 %). Composants pour l'industrie automobile.
- Mac Trasporti (50 %). Transports routiers.
- Gruppo Fontana (100 %). Transformation et négoce de verre. Détient 100 % de Fontana Centro, Fontana Sud, Fontana Sarda.
- Cerina Vitrage SRL (100 %).

• SAINT-GOBAIN SEKURIT ITALIA

Participation 83 % par Saint-Gobain Vetro Italia + 17 % par Saint-Gobain Sekurit Benelux.

Transformation de vitrage pour l'automobile.

Usine à Savigliano.

Ventes 2000 : 147,4 milliards de lires.

Personnel : 308.

Détient : 50 % de Borgna Sircuglass SRL et de Vetro Sud SRL - Italie.

• SAINT-GOBAIN ISOVER ITALIA

Participation 91,5 % par International Saint-Gobain.

Fabrication de produits isolants et de produits d'étanchéité (matériaux de toiture, revêtements à base de voile de verre).

Usines à Vidalengo et Chieti.

Ventes 2000 : 58,7 millions d'euros.

Personnel : 284.

Détient : 17,9 % de Saint-Gobain Isover SA - Suisse.

Voir fiche de renseignements.

• **SAINT-GOBAIN VETROTEX ITALIA**

Participation 100 % par International Saint-Gobain.
Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
Usines à Besana Brianza et Vado Ligure.
Ventes 2000 : 170 millions d'euros.
Personnel : 569.
Détient : 67,5 % de Saint-Gobain Revetex SRL - Italie, 100 % de LMC - Italie, 0,2 % de Saint-Gobain Vetrotex International - France. Voir Saint-Gobain Vetrotex France.

• **SAINT-GOBAIN CONDOTTE**

Participation 90 % par Saint-Gobain PAM + 10 % par Halbergerhütte.
Canalisations en fonte ductile.
Usine à Cogoletto.
Ventes 2000 : 190,3 milliards de liras.
Personnel : 176.
Détient : 100 % de BDM SRL et d'ISI SRL - Italie. Robinetterie hydraulique.

• **SAINT-GOBAIN VETRI**

Participation 72,8 % par Saint-Gobain Finanziaria + 26,8 % par Saint-Gobain Emballage.
Production d'emballages en verre creux (bouteilles, pots industriels).
Usines à Dego, Lonigo, Villa Poma, Pescia, Gazzo Veronese, Carcare.
Ventes 2000 : 563,8 milliards de liras.
Personnel : 1 196.

Filiales et participations

- Silver - Italie (100 %). Produits de carrière de sable.
- Ecoglass - Italie (100 %), Ecolvetro - Italie (20 %). Récolte et traitement du calcin.

• **NORTON SPA**

Participation 100 % par Saint-Gobain Abrasifs (France).
Production de meules abrasives.
Usines à Corsico (Milan) et à Caronno.
Ventes 2000 : 93,5 milliards de liras.
Personnel : 226.
Détient : Ral-Flex SpA - Italie (93,3 %). Production d'abrasifs appliqués. CIA. Italiana (100 %). Abrasifs. Grinding SRL (100 %). Proma SpA (100 %) - Italie. Fabrication de meules minces. Détient 100 % de Moma SRL - Italie. Même activité.

• **SEPR ITALIA**

Participation 100 % par SEPR.
Fabrication de réfractaires électrofondus.
Usine à Mezzocorona.
Personnel : 224.
Détient : 84,7 % de Valoref - Fr. Recyclage.

POLOGNE

1 euro = 3,85 zlotys

• **SAINT-GOBAIN GLASS POLSKA**

Participation 34,7 % par Spafi + 65,3 % par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH.
Production et transformation de vitrage.
Float à Strzemieszyce - Pologne.
Ventes 2000 : 324,2 millions de zlotys.
Personnel : 269.
Détient 100 % de Glaspol - Pologne. Négocier et transformation de vitrage pour le Bâtiment.

• **SAINT-GOBAIN ISOVER POLSKA**

Participation 100 % par Saint-Gobain Isover AB.
Production et commercialisation de produits isolants.
Ventes 2000 : 162 millions de zlotys.
Personnel : 234

• **VELIMAT SP ZOO**

Participation 100 % par Vertex.
Production et commercialisation de voile de verre.
Ventes 2000 : 9 millions de zlotys.
Personnel : 94.

• **SAINT-GOBAIN ABRASIVES SA**

Participation 97 % Saint-Gobain Abrasifs SA (France).
Production et commercialisation de meules abrasives.
Usine à Kolo.
Ventes 2000 : 64 millions de zlotys.
Personnel : 637.

SUISSE

1 euro = 1,52 franc suisse

• SAINT-GOBAIN ISOVER SA

Participation 34,1 % par International Saint-Gobain + 46,7 % par Saint-Gobain Isover G + H AG + 17,9 % par Saint-Gobain Isover Italia.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Commercialisation de fibres de renforcement.

Usine à Lucens.

Ventes 2000 : 51,7 millions de francs suisses.

Personnel : 173.

Détient : 25 % de Saint-Gobain Isover AB - Suède.

Voir fiche de renseignements. 49 % de Saint-Gobain

Eurocoustic - Fr. Voir Saint-Gobain Isover.

• INTERNATIONAL SAINT-GOBAIN

Participation 96,5 % + 3,5 % par Valfix.

Holding.

Détient : Isover SA - Suisse, Saint-Gobain Isover Italia - Italie, Saint-Gobain Vetrotex Italia - Italie, Saint-Gobain Isover AB - Suède, Saint-Gobain Cristaleria - Espagne. Voir fiches de renseignements. 1,4 % de la Compagnie de Saint-Gobain - France, 1,9 % d'Euroventures - Pays-Bas.

Sa répartition géographique d'après les valeurs immobilisées est de : Espagne 37,5 % ; France 30 % ; Italie 19,7 % ; Suède 10,6 % ; Suisse 1,2 % ; autres pays 1 %.

SCANDINAVIE

1 euro = 7,46 couronnes danoises

1 euro = 8,83 couronnes suédoises

1 euro = 8,23 couronnes norvégiennes

1 euro = 5,95 marks finlandais

• SAINT-GOBAIN GLASS NORDIC A/S (DANEMARK)

Participation 50 % par Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH + 50 % par Saint-Gobain Glass Benelux.

Holding.

Détient 100 % de :

- Emmaboda Glas AB - Suède. Production de vitrage isolant et de verre trempé. Usine à Emmaboda. Ventes : 289 millions de couronnes suédoises. Personnel : 282.

Détient : 100 % de Glashuset Y Uddevalla - Suède.

Négoce de verre.

- Scanglas A/S - Danemark. Production de vitrage isolant et de verre trempé. Usines à Korsør et Kjellerup.

Ventes : 213 millions de couronnes danoises. Personnel : 266.

Détient : 100 % de VG Glas A/S - Danemark. Négoce de verre.

- Brodrene Böckmann A/S - Norvège. Production de vitrage isolant. Usines à Frederikstad et Gjøvik. Ventes 2000 :

305 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 258.

- Scandi - Glass A/S - Norvège. Production de vitrage isolant.

Usine à Sem. Ventes : 73 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 43.

- SI-Glass A/S - Norvège. Production de verre feuilleté et trempé. Usine à Sauda. Ventes : 80 millions de couronnes norvégiennes. Personnel : 68.

Détient également : Esbjerg Glas - Danemark (100 %),

Baltiklaas - Estonie (100 %), Länsilasi Oy - Finlande (100 %),

Verinvest Oy - Finlande (82,7 %). Négoce et transformation de vitrage pour le Bâtiment.

• SAINT-GOBAIN SEKURIT SCANDINAVIA AB (SUÈDE)

Participation 100 % par Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH.

Production de vitrage trempé et feuilleté pour l'automobile.

Usine à Eslöv.

Ventes 2000 : 482,5 millions de couronnes suédoises.

Personnel : 368.

Détient : 100 % de Saint-Gobain Sekurit Eesti A/S - Estonie, 100 % de Glasex - Suède. Production de pare-brise de remplacement.

• SAINT-GOBAIN ISOVER AB (SUÈDE)

Participation 75 % par International Saint-Gobain + 25 % par Saint-Gobain Isover SA.

Fabrication et commercialisation de produits isolants.

Usines à Billesholm et Vrena.

Ventes 2000 : 873 millions de couronnes suédoises.

Personnel : 561.

Détient : Saint-Gobain Ecophon AB - Suède, Saint-Gobain Isover Oy - Finlande, Saint-Gobain Isover Polska - Pologne.

Voir fiches de renseignements.

• SAINT-GOBAIN ECOPHON AB (SUÈDE)

Participation 100 % par Saint-Gobain Isover AB.

Production et commercialisation de plafonds acoustiques.

Usine à Hyllinge.

Ventes 2000 : 1 058 millions de couronnes suédoises.

Personnel : 711.

Détient : 100 % de Saint-Gobain Ecophon Production A/S - Danemark. Production de produits acoustiques. 50 % de Saint-Gobain Ecophon SA - France. Voir Saint-Gobain Isover. 60 % d'Ecophon CertainTeed - USA. Voir CertainTeed.

• SAINT-GOBAIN ISOVER OY (FINLANDE)

Participation 100 % par Saint-Gobain Isover AB.
Production et commercialisation de produits isolants.
Usines à Hyvinkää et Forssa.
Ventes 2000 : 78 millions d'euros.
Personnel : 304.
Détient : 100 % de Saint-Gobain Isover Esti AS - Estonie,
100 % de SIA Saint-Gobain Isover - Lettonie, 100 % d'UAB
Saint-Gobain Isover - Lituanie, 100 % de Zao Isover - Russie.
Commercialisation de produits isolants.

• SAINT-GOBAIN ISOVER A/S (DANEMARK)

Participation 100 % par Saint-Gobain Isover G + H AG.
Fabrication et commercialisation de produits isolants.
Usine à Vamdrup.
Ventes 2000 : 360 millions de couronnes danoises.
Personnel : 222.
Détient : Saint-Gobain UK - GB. Voir fiche de renseignements.
100 % de Glasuld Ireland. 50 % de Moy Isover - Irlande.
Production et commercialisation de produits isolants.

• SAINT-GOBAIN CERAMIC MATERIALS A/S (NORVÈGE)

Participation 100 % par SEPR.
Fabrication et vente de produits de carbure de silicium.
Usines à Lillesand et Arendal.
Personnel : 372.
Détient : Saint-Gobain Matériaux Céramiques Benelux SA
(99,9 %) - Belgique. Process de carbure de silicium et corin-
dons pour les industries réfractaires et des abrasifs. Usine à
Hody. Personnel : 27. Saint-Gobain Materiales Ceramicos
(100 %) - Venezuela. Production de carbure de silicium.
Norton Lianying Grains Industry (100 %) - Chine.

AMÉRIQUE DU NORD

1 euro = 0,93 dollar US

• SAINT-GOBAIN CORPORATION

Participation 100 % par Spafi.
Détient : 100 % de Saint-Gobain Delaware Corporation -
USA. Holding contrôlant CertainTeed, Saint-Gobain
Containers, Saint-Gobain Calmar Inc. et Norton - USA.
Voir fiches de renseignements.

• CERTAINTEED CORPORATION

Participation 100 % par Saint-Gobain Delaware Corporation.
Ventes 2000 : 2 382 millions de dollars.
Personnel : 8 695.
Les ventes et le personnel de CertainTeed incluent ceux de
Saint-Gobain Vetrotex America Inc., Saint-Gobain Technical

Fabrics America, Saint-Gobain Bayform America Inc.,
Ludowici-Roof Tile, Air Vent Inc., CerBay.
Produits d'isolation. Usines à Athens (Georgie), Chowchilla
(Californie), Kansas City (Kansas), Mountaintop (Pennsylvanie),
Winter Haven (Floride).

Matériaux de construction. Ce secteur comprend
les activités :

- Revêtements et fenêtres en PVC. Usines à Hagerstown
(Maryland), McPherson (Kansas), Jackson (Michigan), Grinnell
(Iowa), Nesquehoning (Pennsylvanie), Social Circle (Georgie),
Auburn (Washington), Richmond (Virginie).
- Matériaux de toiture asphaltés (shingles).
Usines à Birmingham (Alabama), Glenwood et Little Rock
(Arkansas), Fremont, Rancho Cordova et Wilmington
(Californie), Oxford (Caroline du Nord), Charleston Heights
(Caroline du Sud), Peechtree (Géorgie), Shreveport
(Louisiane), Norwood (Massachusetts), Shakopee
(Minnesota), Gads Hills (Missouri), Milan, New Lexington et
Avery (Ohio), Portland (Oregon), Chester (Pennsylvanie), Ennis
(Texas).
- Systèmes d'aération. Usines à Clinton (Iowa), Dallas (Texas),
Lincolton (Caroline du Nord).
- Usine de polymérisation à Lake Charles (Louisiane).
- Tuyaux et clôtures en PVC. Usines à Lodi (Californie),
McPherson (Kansas), Waco (Texas), Social Circle (Georgie),
Buffalo (New York).
- Fiber Cement siding. Usines à White City (Oregon), Roaring
River (Caroline du Nord).

Filiales et participations

- Saint-Gobain Vetrotex America Inc., Norton - USA. Voir fiche
de renseignements.
- Saint-Gobain Technical Fabrics America Inc. - USA (100 %).
Production et commercialisation de produits industriels pour
le renforcement. Usine à Albion (New York). Détient : 50 % de
CerBay Company - USA. Usine à Wichita Falls (Texas).
Tissage.
- Saint-Gobain Bayform America - USA (100 %). Production
et commercialisation de produits industriels et d'accessoires
pour l'industrie des portes et fenêtres. Usines à Cadiz et
Dover (Ohio), Pascal (Washington), Merrill (Wisconsin).
- Ludowici-Roof Tile, Inc. - USA (100 %). Fabrication de tuiles
en terre cuite.
- Air Vent Inc. - USA (100 %). Production de systèmes d'aéra-
tion pour greniers et soutes.
- Insulate Inc. - USA (100 %). Production et commercialisation
de portes et de fenêtres en vinyl.
- Ecophon CertainTeed - USA (40 %). Commercialisation de
plafonds acoustiques.
- Bird Inc. - USA (100 %). Production de shingles et roofing.
Détient : 100 % de GS Roofing Products Company Inc.
- CertainTeed Shade Systems.

• SAINT-GOBAIN VETROTEX AMERICA INC.

Participation 100 % par CertainTeed.

Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.

Usines à Wichita Falls (Texas) et Russellville (Alabama).

Détient : 100 % de Saint-Gobain BTI - USA, 50 % de CerBay Company - USA.

• NORTON COMPANY

Participation 82 % par Saint-Gobain Delaware Corporation + 18 % par CertainTeed Corporation.

Ventes 2000 : 661 millions de dollars.

Personnel : 4 709.

Production d'abrasifs agglomérés, d'abrasifs couchés et de super-abrasifs. Principales usines : Worcester (Massachusetts) ; Gainesville (Georgie), Littleton (New Hampshire), Troy et Wheatfield (New York), Aberdeen et Arden (Caroline du Nord), Brownsville et Stephenville (Texas).

Principales filiales aux États-Unis, Canada, Mexique, Australie. Détient également : Saint-Gobain Ceramics & Plastics - USA, Grindwell Norton - Inde, Saint-Gobain Norton KK - Japon.

Voir fiches de renseignements.

• SAINT-GOBAIN CERAMICS & PLASTICS

Participation 100 % par Norton Company.

Par activités propres ou par l'intermédiaire de ses filiales, produit des céramiques techniques et avancées, des produits pour procédés chimiques, des plastiques à haute performance, des produits réfractaires électrofondus et des grains céramiques spéciaux, des produits de carbure de silicium, des cristaux, des détecteurs et des matériels électroniques pour la détection des rayonnements nucléaires.

Principales usines à Worcester et Northboro (Massachusetts), Keasbey, Wayne, Bridgewater, Sparta (New Jersey), Amherst, Niagara Falls, Sanborn, Granville et Wheatfield (New York), Akron, Stow, Ravenna, Newbury et Solon (Ohio), Louisville (Kentucky), Buckhannon (Virginie-Occidentale), Scranton, Latrobe, Malvere, Reading, Allentown (Pennsylvanie), Brantford et Paris (Ontario), ainsi qu'à Köln (Allemagne) et Thomastown (Australie).

Ventes 2000 : 1 467 millions de dollars.

Ces chiffres incluent ceux des filiales consolidées.

• SAINT-GOBAIN CONTAINERS

Participation 100 % par Saint-Gobain Delaware Corporation.

Fabrication d'emballages en verre creux (bouteilles et pots industriels).

Usines à El Monte, Maywood (Californie), Henderson, Wilson (Caroline du Nord), Dolton, Lincoln (Illinois), Dunkirk, Ruston

(Louisiane), Milford (Massachusetts), Pevely (Missouri), Carteret (New Jersey), Sapulpa (Oklahoma), Port Allegany (Pennsylvanie), Waxahachie (Texas), Seattle (Washington), Burlington (Wisconsin).

Ventes 2000 : 1 351 millions de dollars.

Personnel : 5 386.

Les chiffres de ventes et de personnel incluent ceux de Madera Glass et de Tropicana Industrial Glass.

Filiales et participations

- Madera Glass - USA (100 %). Production d'emballage en verre creux (bouteilles). Usine à Madera (Californie).
- Tropicana Industrial Glass - USA (50 %). Production d'emballage en verre creux (bouteilles). Usine à Bradenton (Floride).
- Heye America L. P. - USA (49 %). Production de moules pour fabrication d'articles d'emballage en verre creux.

• SAINT-GOBAIN CALMAR INC.

Participation 100 % par Saint-Gobain Delaware Corporation.

Fabrication de pompes plastiques.

Usines à City of Industry (Californie), Lee Summit (Missouri), Washington Courthouse (Ohio).

Ventes 2000 : 182 millions de dollars.

Personnel : 1 396.

Filiales et participations

- Calmar Wuxi - Chine (100 %). Assemblage de pompes plastiques. Usine à Wuxi.
- Pt Calmar Indonesia - Indonésie (51 %). Assemblage de pompes plastiques. Usine à Jakarta.
- Saint-Gobain Calmar Brazil - Brésil (99 %), Saint-Gobain Calmar Argentina - Argentine (99 %), Calmar Plastics - Canada (100 %). Sociétés commerciales.
- Saint-Gobain Calmar GmbH - Allemagne. Voir fiche de renseignements.

BRÉSIL

1 euro = 1,83 réal

• SÃO LOURENÇO

Participation 99,9 %.

Holding. Détient : 43,7 % de Saint-Gobain Vidros SA et 0,7 % de Saint-Gobain Canalização - Brésil. Voir fiches de renseignements.

• SAINT-GOBAIN VIDROS SA

Participation 33,9 % + 43,7 % par São Lourenço.

Société cotée à la Bourse de São Paulo.

Production et transformation de vitrage, pour le Bâtiment et l'automobile, de verre creux (bouteilles, flacons, pots industriels), de gobeletterie et de fibres de verre d'isolation et de renforcement.

Usines à Mauá, Santo Amaro, São Paulo, São Vicente, Porto Ferreira et Capivari (État de São Paulo).

Ventes 2000 : 545 millions de réals.

Personnel : 2 744.

Filiales et participations

- Cebrace - Brésil. Voir fiche de renseignements.
- Subrasa - Brésil (90 %). Fabrication de verre creux (bouteilles). Usine à Campo Bom (Rio Grande do Sul). Ventes : 36 millions de réals. Personnel : 142.
- Rimisa - Brésil (10 %). Fabrication de verre creux (bouteilles, pots, gobeletterie). Usine à Rio de Janeiro.
- Saint-Gobain Isover Andina - Argentine (100 %). Production de fibres de verre d'isolation et de renforcement. Usine à Llavallol. Ventes : 12 millions de pesos. Personnel : 91.

• CEBRACE

Participation 50 % par Saint-Gobain Vidros SA.

Production et transformation de vitrage.

Float à Jacarei et Caçapava.

Ventes 2000 : 332 millions de réals.

Personnel : 632.

• BRASILIT

Participation 92,5 % par SGPPI.

Société cotée à la Bourse de São Paulo.

Fabrication de plaques et moulages en fibres-ciment.

Usines à Esteio (Rio Grande do Sul) et Caxanga (Pernambuco).

Ventes 2000 : 99 millions de réals.

Personnel : 616.

Les chiffres de ventes et de personnel incluent Ibasa.

Filiales et participations

- Eterbras - Brésil. Voir fiche de renseignements.
- Brasilit da Amazonia - Ibasa (99,2 % + 0,8 % par São Lourenço). Plaques et moulages en fibres-ciment. Usine à Belem (Para).
- Santa Veronica (76 % + 24 % par Ibasa).
- São Juliano (25 % + 50 % par Santa Veronica). Détient : 100 % de Saint-Gobain Materiais Cerâmicos - Brésil. Production de carbure de silicium. Usine à Barbacena (Minas Gerais). Ventes : 51 millions de réals. Personnel : 325.
- Carborundum Holding (100 %). Détient Saint-Gobain Cerâmicas & Plásticos (100 %). Production et vente de fibres d'isolation haute température et produits réfractaires. Usine à Vinhedo. Ventes : 84 millions de réals. Personnel : 232.
- Saint-Gobain Quartzolit (35 % + 15 % par Santa Veronica). Voir Saint-Gobain Weber.
- 93,7 % de Jundu - Brésil. Exploitation de carrières.

• ETERBRAS

Participation 55 % par Brasilit.

Fabrication de plaques et moulages en fibres-ciment.

Usines à Capivari (São Paulo), Guadalupe (Rio de Janeiro) et Goiânia (Goiás).

Ventes 2000 : 172 millions de réals.

Personnel : 787.

• SAINT-GOBAIN CANALIZAÇÃO

Participation 67,6 % par Saint-Gobain PAM + 6,4 % par Ibasa + 8,7 % par Santa Claudia + 0,7 % par São Lourenço.

Société cotée à la Bourse de Rio de Janeiro et à celle de São Paulo.

Fabrication de tuyaux et de raccords en fonte ductile.

Usine à Barra Mansa (Rio de Janeiro).

Ventes 2000 : 130 millions de réals.

Personnel : 880.

Détient : A Rural Mineira (99,9 %) - Brésil.

• SAINT-GOBAIN ABRASIVOS LTDA

Participation 100 % par Spafi.

Production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs appliqués.

Usines à Caieiras, Caldas, Guarulhos, Lorena, Igarassu, Paulista.

Ventes 2000 : 249 millions de réals.

Personnel : 1 455.

Détient : 100 % de Saint-Gobain Abrasivos Argentina -

Argentine. Production et distribution d'abrasifs agglomérés.

Usine à Campana.

MEXIQUE - COLOMBIE

1 euro = 9,04 pesos mexicains

1 euro = 476,08 pesos colombiens

• SAINT GOBAIN GLASS MEXICO

Participation 80 % par Saint-Gobain Cristaleria.

Usine (*float*) à Cuautlá.

Ventes 2000 : 863 millions de pesos mexicains.

Personnel : 372.

• SAINT-GOBAIN SEKURIT MEXICO

Participation : 55,7 % par Saint-Gobain Cristaleria Española + 44,3 % par Saint-Gobain Glass de Mexico.

Production de vitrage pour l'automobile.

Usine à Cuautlá.

Ventes 2000 : 715 millions de pesos mexicains.

Personnel : 1 114.

• SAINT-GOBAIN VETROTEX AMERICA XICOH

Participation 100 % par Saint-Gobain Cristaleria.
Production et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
Usine à Xicotencatl.
Ventes 2000 : 183 millions de pesos mexicains.
Personnel : 239.

• SAINT-GOBAIN DE COLOMBIA

Participation 49,4 % par Saint-Gobain Cristaleria + 28,5 % par Saint-Gobain + 16,4 % par Cristaleria Andina.
Production de vitrage pour le Bâtiment et l'automobile.
Usines à Barranquilla et Usinme.
Ventes 2000 : 37 milliards de pesos colombiens
Personnel : 375.

• PAM COLOMBIA SA

Participation 95 % par Saint-Gobain Canalizacion + 5 % par Saint-Gobain Cristaleria.
Production de tuyaux pour l'adduction d'eau.
Ventes 2000 : 14 milliards de pesos colombiens.
Personnel : 95.

• NORTON COMPANY DE MEXICO

Participation 100 % par Norton Foreign Affiliates.
Production d'abrasifs non tissés et de meules abrasives.
Usine à Reynosa.

• SAINT-GOBAIN NORTON KK

Participation 100 % par Norton Company.
Production de super-abrasifs, de céramiques techniques, de plastiques à hautes performances, de produits pour procédés chimiques, de céramiques électrofondues et de grains céramiques.
Usines à Chiba, Suwa et Seto (Japon).
Ventes 2000 : 8 milliards de yen.
Personnel : 185.

• SAINT-GOBAIN CRYSTALS AND DETECTORS KK

Participation 100 % par Spafi.
Unité de vente de la division Cristaux et Détecteurs.
Détient 65,6 % de Saint-Gobain Ceramic Materials.
Production de grains et poudres céramiques.
Usine à Osaka.
Personnel : 124.

• SAINT-GOBAIN ABRASIVES PTY

Participation 100 % par Saint-Gobain Abrasifs (France).
Production d'abrasifs appliqués, de super-abrasifs et de meules.
Usines à Isando et Port Elisabeth (Afrique du Sud).
Ventes 2000 : 125 millions de rands sud-africains.
Personnel : 334.

AUTRES PAYS

• GRINDWELL NORTON LTD

Participation 26,8 % par Norton Company + 24,2 % par SGPPI.
Production d'abrasifs agglomérés et d'abrasifs couchés.
Usines à Bangalore, Bombay, Nagpur et Tirupaty (Inde).
Ventes 2000 : 1,8 milliard de roupies indiennes.
Personnel : 1 723.

• SAINT-GOBAIN VETROTEX KOREA LTD

Participation 98,6 % par Saint-Gobain Vetrotex International.
Fabrication et commercialisation de fibres de verre pour le renforcement.
Usine à Kunsan (Corée du Sud).
Ventes 2000 : 97 milliards de won.
Personnel : 505.

Responsable du Document de Référence Responsables du Contrôle des comptes

Attestation du responsable du Document de Référence

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Compagnie de Saint-Gobain et de son Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Le Président-Directeur Général

Jean-Louis BEFFA

Attestation des responsables du Contrôle des comptes consolidés et sociaux

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de la Société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 1999 et 1998 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve en appelant de notre part pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, l'observation suivante : "sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose un changement de méthode concernant la comptabilisation des engagements de retraite, de départ en retraite et autres avantages consentis aux retraités".

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 1999 et 1998 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve en appelant de notre part pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999, l'observation suivante : "sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les notes 1, 7 et 9 de l'annexe des comptes annuels qui exposent un changement de méthode concernant la comptabilisation des comptes de l'établissement allemand de la Compagnie de Saint-Gobain".

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations formulées dans nos rapports telles que rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Paris, le 6 avril 2001

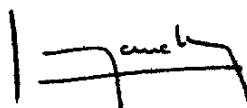
Les Commissaires aux comptes

Befec – Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

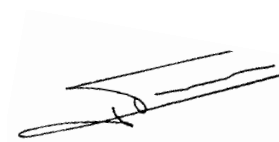
S.E.C.E.F.



Mike MORALEE



Christian MARCELLIN



Jacques TENETTE

COB
▲

En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent Document de Référence le 6 avril 2001 sous le numéro R 01-087. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présumés.

Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001



Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001

Les résolutions qu'il vous est proposé d'adopter relèvent pour les résolutions 1 à 8 de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour les résolutions 9 à 17 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

I - Comptes annuels et dividende

Les comptes consolidés du Groupe ainsi que les comptes annuels de la Compagnie vous sont présentés dans le Rapport sur l'exercice 2000.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 (1^{re} résolution).

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Compagnie au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent également dans le Rapport sur l'exercice 2000, auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de la Compagnie pour l'exercice 2000 ressort à 1 014 611 milliers d'euros, contre 573 860 milliers d'euros en 1999.

Compte tenu du report à nouveau de 441 402 milliers d'euros, qui tient compte de l'incidence au 1^{er} janvier 2000 de l'ajustement de 3 889 milliers d'euros du dividende 1999 correspondant aux actions d'autocontrôle acquises entre le 30 mars 2000, date du Conseil d'arrêté des comptes, et le 3 juillet 2000, date de mise en paiement de ce dividende, le bénéfice distribuable est de 1 456 013 milliers d'euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale (2^e résolution) :

- de doter la réserve réglementée des plus-values à long terme de 672 479 milliers d'euros ;
- de reporter à nouveau 426 223 milliers d'euros ;
- et de distribuer aux actionnaires 357 311 milliers d'euros correspondant à un dividende net de 4,30 euros par action, ce qui, compte tenu de l'impôt versé au Trésor (avoir fiscal) de 2,15 euros, représente un revenu global de 6,45 euros par action. Le dividende net de 4,30 euros sera versé pour chacune des actions qui seront en circulation à la date de détachement du coupon, le 2 juillet 2001. Il sera intégralement payé en espèces.

II - Conventions réglementées

Au titre des conventions nouvelles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (anciens articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés), sont soumises à votre approbation les conventions autorisées en 2000 qui sont décrites dans le Rapport spécial ci-après des Commissaires aux comptes (3^e résolution).

III - Autorisation de rachat d'actions Saint-Gobain

La 4^e résolution a pour objet de donner au Conseil d'administration l'autorisation de racheter nos propres actions. Les prix maximum d'achat et minimum de revente prévus sont fixés à 215 et à 110 euros, respectivement.

L'autorisation qui est ainsi sollicitée est destinée à permettre, le cas échéant, à la Compagnie de mettre en œuvre les facilités de souplesse que les dispositions légales prévoient en matière de rachat d'actions : conservation ou transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres, gestion de trésorerie ou des fonds propres, attribution d'actions ou d'options d'achat d'actions, achats et ventes en fonction des situations de marché et régularisation des cours, ou annulation des actions, ce à concurrence de 10 % du capital social (cette dernière nécessitant l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, telle que prévue dans la 14^e résolution).

L'autorisation de rachat qui avait été donnée l'an dernier a été mise en œuvre : il en est rendu compte à la page 52 du Rapport sur l'exercice 2000.

IV - Ratification de la cooptation d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur

Sur proposition du Comité des Mandataires, le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 mars 2001, a nommé à titre provisoire en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Pierre FAURRE, décédé le 6 février 2001, M. Jean-Martin FOLZ, nomination qu'il vous est demandé de bien vouloir ratifier pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2005 (5^e résolution).

Par ailleurs, le Comité des Mandataires a proposé au Conseil d'administration, qui l'a adopté, le projet de nomination en qualité d'administrateur de M. Paul Allan DAVID (6^e résolution).

Cette nomination porterait à quinze le nombre d'Administrateurs en fonction. Elle nécessite une modification des statuts, le nombre maximum d'Administrateurs composant le Conseil d'administration de votre Société étant actuellement fixé à quatorze ; cette modification est soumise à votre approbation dans la 15^e résolution.

Le mandat serait conféré pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2007.

Voici les notices biographiques de M. Jean-Martin FOLZ et de M. Paul Allan DAVID.

Agé de 54 ans, ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines, M. Jean-Martin FOLZ, après avoir exercé différentes fonctions dans l'administration (1970-78), a été nommé successivement Directeur de l'usine Rhône-Poulenc Polymères à Saint-Fons (1979), Directeur Général Adjoint de Rhône-Poulenc Spécialités Chimiques (1981), Directeur Général Adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider (1984), Directeur Général de Péchiney, Président de Carbone Lorraine

(1987), Directeur Général d'Eridania Béghin-Say (1991) et Directeur de la division Automobile de PSA Peugeot Citroën (1996).

Depuis 1997, M. FOLZ est Président du Directoire de PSA, Président du Conseil d'administration d'Automobiles Citroën, d'Automobiles Peugeot, de Banque PSA Finance et de Peugeot Citroën Automobiles SA.

Il est par ailleurs Administrateur de Faurecia, et détient 300 actions Saint-Gobain.

Agé de 66 ans, M. Paul A. DAVID, de nationalité américaine, est Professeur d'économie à l'Université de Stanford (États-Unis) où il dirige le programme de recherche sur l'impact économique des hautes technologies, et Professeur d'économie et d'histoire économique à l'Université d'Oxford (Grande-Bretagne).

Paul DAVID est l'un des principaux contributeurs de l'économie historique contemporaine, et l'un des pères de la théorie de *la dépendance à l'histoire*. Il est également spécialisé dans l'étude des institutions économiques et dans l'analyse du changement technique, en particulier des technologies de l'information et des réseaux.

Le professeur DAVID est l'auteur de très nombreux ouvrages et publications, dont les plus récents ont pour titre : *The economic Future in Historical Perspective* (en collaboration, 2001), *Heart of Darkness : Modeling Public-Private Funding interactions inside the R&D Black Box* (en collaboration, 2000) et *Early Twentieth Century Productivity Growth Dynamics : an Inquiry into the economic History of our Ignorance* (en collaboration, 1999).

V - Révision du montant annuel des jetons de présence

Nous vous proposons de réviser le montant annuel des jetons de présence qui a été fixé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2000 à 2 550 000 francs (environ 390 000 euros) et de le porter dorénavant à 500 000 euros (7^e résolution) afin de tenir compte de l'augmentation qui vous est proposée du nombre des Administrateurs, du nombre élevé de réunions du Conseil (sept par an), et du développement important des travaux des deux Comités d'Administrateurs, Comité des Comptes et Comité des Mandataires.

VI - Renouvellement des autorisations financières données par votre Assemblée au Conseil d'administration

Sont soumises à votre approbation trois résolutions visant à renouveler, pour une durée limitée à vingt-six mois, des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999, la première relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée, les deux suivantes de la partie extraordinaire.

Aux termes de la 8^e résolution, nous vous proposons de donner à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour émettre éventuellement des obligations, des titres assimilés ou des titres et valeurs mobilières représentatives de créance, dans la limite de trois milliards d'euros.

Par ailleurs, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour émettre éventuellement toutes

sortes de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, ce de manière globale dans deux résolutions, l'une avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'autre avec suppression de ce droit.

Ainsi, la 9^e résolution prévoit de donner délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'émettre, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons autonomes et/ou toutes autres valeurs mobilières pouvant donner accès à des actions (par exemple, des obligations convertibles en actions, des actions ou des obligations à bons de souscription d'actions, des obligations remboursables en actions, etc.), aussi bien que de procéder éventuellement à toute augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant de l'ensemble de ces émissions ne saurait excéder une valeur nominale maximale de sept cent soixante millions d'euros (sur lequel s'imputerait le cas échéant celui des émissions qui seraient réalisées en vertu de la 10^e résolution), et le montant des valeurs obligataires initiales qui pourraient être émises simultanément de trois milliards d'euros ou leur contre-valeur.

La 10^e résolution comporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et prévoit de donner au Conseil d'administration pouvoir, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder éventuellement, tant sur le marché français que sur les marchés étrangers ou internationaux, à l'émission des mêmes titres que ceux visés à la résolution précédente, sachant que ces titres pourraient également être créés en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Compagnie à l'occasion d'une Offre Publique d'Échange dont elle serait l'initiateur. En outre, la délégation sollicitée aux termes de cette résolution permet l'émission d'actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises, en accord avec votre Conseil, par des filiales directes ou indirectes de la Compagnie. Le montant nominal maximal, sept cent soixante millions d'euros pour la ou les augmentations de capital, est le même que celui porté à la résolution précédente, sur lequel il s'imputerait le cas échéant (et vice versa), et est de trois milliards d'euros ou leur contre-valeur pour les valeurs obligataires initiales.

Le but des autorisations financières qu'il vous est ainsi demandé de renouveler et d'approuver est de permettre à votre Conseil de disposer d'une grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et d'adapter la forme des valeurs mobilières à émettre en fonction de l'état et des possibilités des marchés financiers, français, étrangers ou internationaux, le moment venu. À cet égard, la faculté d'émettre sans droit préférentiel de souscription correspond à des situations qui font de la rapidité des opérations une condition essentielle de leur réussite, aussi bien qu'à l'intérêt de solliciter l'épargne d'un large public en émettant, le cas échéant, sur les marchés financiers étrangers et internationaux. En cas d'usage de la délégation faisant l'objet de la 10^e résolution, le Conseil pourrait éventuellement conférer aux actionnaires un délai de priorité de souscription si les émissions étaient effectuées sur le marché français, les valeurs non souscrites par les actionnaires faisant alors l'objet d'un placement public.

Dans la délégation comportant suppression du droit préférentiel de souscription, il est prévu que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de

l'action ancienne pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour de la réunion du Conseil qui déciderait l'émission de ces valeurs.

Dans tous les cas, nous vous précisons que seule l'émission d'actions ordinaires de la Compagnie est envisagée, à l'exclusion d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement.

En cas d'émission de valeurs mobilières autres que des actions, les modalités d'attribution des titres de capital auxquels ces valeurs donneraient droit ainsi que les dates auxquelles pourraient être exercés ces droits d'attribution, seraient déterminées, au moment de la décision d'émission, par votre Conseil.

VII - Poursuite du développement de l'actionnariat salarié

La 11^e résolution s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'actionnariat salarié de la Compagnie qui est l'objectif constant de votre Conseil depuis treize ans.

Compte tenu du nombre sans cesse croissant de pays adhérents à ce Plan, cette résolution a pour but de renouveler, dès cette année, l'autorisation donnée à votre Conseil d'administration l'an passé de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe : le Plan reconduit cette année offre la possibilité, sous certaines conditions, aux salariés ainsi qu'aux anciens salariés des sociétés françaises ou étrangères appartenant au Groupe de souscrire, directement ou indirectement, des actions avec une décote maximale de 20 % sur le cours de Bourse moyen précédant la décision de votre Conseil. Par nature, cette résolution implique la suppression du droit préférentiel de souscription. Elle serait consentie, comme l'année précédente, dans la limite d'un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros (soit quatre millions d'actions) et serait valable vingt-six mois.

La 12^e résolution a pour objet de réserver une augmentation de capital aux salariés des filiales américaines du Groupe par l'intermédiaire d'une société retenue pour les besoins des opérations d'épargne salariale qui sont susceptibles d'être organisées à leur intention. Le nombre d'actions qui seront effectivement souscrites à cette occasion, dans la limite d'un million, s'imputera sur celui autorisé par la résolution précédente au titre du Plan d'Épargne du Groupe, soit quatre millions d'actions au maximum au total. La présente autorisation serait valable vingt-quatre mois.

VIII - Délégation à donner au Conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

Pour ce qui est des options sur actions prévues par la 13^e résolution, il vous est proposé de renouveler à votre Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999, également pour vingt-six mois, en portant la limite à 3 % du capital social.

IX - Annulation éventuelle d'actions

Par la 14^e résolution, il vous est demandé de renouveler à votre Conseil d'administration l'autorisation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 1999, pour une

période de vingt-quatre mois, d'annuler les actions de la Société acquises par elle à la suite des autorisations des Assemblées, et ce dans la limite de 10 % du capital social.

X - Modifications statutaires

La 15^e résolution a pour objet de vous demander de porter le nombre maximum d'Administrateurs de quatorze à quinze, de manière à donner effet à la nomination de M. Paul Allan DAVID qui vous est proposée dans la 6^e résolution.

La résolution suivante (16^e résolution) est destinée d'une part, à introduire l'usage de tous moyens de télétransmission tels que visioconférence, télécommunication, Internet ou autres réseaux de communication à distance, dès que les textes en vigueur le permettront, pour la tenue de certaines des réunions de votre Conseil d'administration, pour la réunion de l'Assemblée Générale et la retransmission publique de cette dernière, ainsi qu'à permettre aux actionnaires de céder leurs titres même après les avoir immobilisés pour pouvoir participer aux Assemblées, et, d'autre part, à procéder en même temps aux quelques modifications des statuts de votre Société rendues nécessaires par l'introduction du nouveau Code de commerce qui a codifié la loi sur les sociétés commerciales, et enfin à procéder à une actualisation de l'objet social et à en adopter une rédaction simplifiée.

La 17^e résolution donne pouvoirs pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

★

En outre, vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires prévues par la loi :

Franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2000, la Compagnie a franchi les seuils de participation ou de droits de vote dans :

- Vivendi Universal : franchissement en baisse du seuil de 5 % des droits de vote par suite de la cession de 4 000 000 d'actions Vivendi Universal le 16 février 2000 ;
- Essilor International : franchissement en baisse des seuils du tiers des droits de vote et du cinquième, du dixième et du vingtième en capital et en droits de vote, à la suite de la cession de 3 378 055 titres le 13 novembre 2000, dont 1 051 158 titres à Essilor International et 2 326 897 titres sur le marché dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert, soit la totalité de la participation que détenait la Compagnie dans Essilor.

Actionnaires salariés

Enfin, la part de capital et des droits de vote de la Compagnie détenue collectivement par les salariés du Groupe s'établit respectivement à 6,1 % et 8 % (page 51 du Rapport sur l'exercice 2000). Le 31 octobre 2000, les sociétés de gestion du Plan d'Épargne du Groupe ont ainsi déclaré qu'elles avaient, de concert, franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de la Compagnie.

Il est rappelé à cet égard, pour satisfaire aux prescriptions de l'article L.225-23 du nouveau Code de commerce, que le Conseil d'administration de la Compagnie comprend un Administrateur (M. Jean-Maurice MALOT) représentant les actionnaires salariés de Saint-Gobain, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance des FCP du Plan d'Épargne du Groupe, nommé parmi les membres de ce Conseil représentant les salariés.

Ordre du jour

Partie ordinaire

- Approbation des comptes de l'exercice 2000.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de racheter éventuellement les actions de la Société.
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Révision du montant annuel des jetons de présence.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations, de titres assimilés ou de titres et valeurs mobilières représentatives de créance dans la limite de trois milliards d'euros.

Partie extraordinaire

- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, ce pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des émissions d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe pour un montant nominal maximal de soixante-quatre millions d'euros.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder éventuellement à des émissions d'actions réservées à une société retenue pour les besoins du Plan d'Épargne des salariés des filiales américaines du Groupe.
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions dans la limite de 3 % du capital social.
- Délégation à donner au Conseil d'administration d'annuler le cas échéant jusqu'à 10 % des actions de la Société.
- Modification du nombre maximum d'Administrateurs composant le Conseil d'administration et modification corrélative de l'article 9 des statuts.
- Autres modifications statutaires :
 - a - possibilité pour le Conseil d'administration de tenir certaines réunions par télétransmission dès que la législation et la réglementation en vigueur le permettront ;
 - b - possibilité de faire usage de la télétransmission pour les Assemblées dès que la législation et la réglementation en vigueur le permettront ;
 - c - possibilité de retransmettre publiquement l'Assemblée par télétransmission ;
 - d - possibilité conférée aux actionnaires de céder leurs titres même après les avoir immobilisés pour pouvoir participer aux Assemblées ;
 - e - harmonisation des statuts avec le nouveau Code de commerce ;
 - f - actualisation de l'objet social.
- Pouvoirs pour formalités.

Résolutions

Partie ordinaire de l'Assemblée Générale

Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet de fixer à 4,30 euros le dividende net par action (revenu global : 6,45 euros).

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1 014 610 866,95 euros, et le report à nouveau à

441 401 840,27 euros, formant un total de 1 456 012 707,22 euros, approuve la proposition d'affectation du résultat par le Conseil d'administration et décide :

- d'affecter à la réserve spéciale des plus-values à long terme la somme de 672 478 921,49 euros ;
- de reporter à nouveau la somme de 426 222 636,93 euros ;
- de prélever, pour être répartie entre les actionnaires :
 - à titre de premier dividende, la somme de 66 476 492,80 euros,
 - à titre de dividende complémentaire la somme de 290 834 656,00 euros,
 - soit la somme totale de 357 311 148,80 euros.

En conséquence, le dividende net versé à chaque action ayant jouissance courante sera de 4,30 euros, ce qui, compte tenu de l'impôt versé au Trésor (soit pour un avoir fiscal à 50 %), de 2,15 euros, représente un revenu global de 6,45 euros.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende net (en euros)	Avoir fiscal (en euros)	Revenu global (en euros)
1997	89 226 813	2,82	1,41	4,23
1998	83 875 788	3,20	1,60	4,80
1999	83 587 844	3,60	1,80	5,40

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2000.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, à faire acheter et revendre éventuellement les propres actions de la Société.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil à faire acheter par la Société ses propres actions, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris, le cas échéant, de gré à gré et par mécanismes optionnels, en vue soit de leur conservation ou de leur transfert par tous moyens, notamment par échanges ou cessions de titres, soit de la gestion de sa trésorerie ou de ses fonds propres, soit de l'attribution d'options d'achat d'actions, soit de l'attribution d'actions aux salariés, soit d'achats et ventes en fonction des situations de marché et de la régularisation des cours, soit en vue de leur annulation sous réserve pour ce dernier cas d'une autorisation de l'Assemblée Extraordinaire, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 215 euros
- prix minimum de vente : 110 euros
- nombre maximum d'actions : 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la mise en œuvre de l'autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire ce qui est nécessaire.

Cinquième résolution

Cette résolution a pour objet la ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 mars 2001 de M. Jean-Martin FOLZ en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Pierre FAURRE, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Sixième résolution

Cette résolution a pour objet la nomination d'un nouvel Administrateur.

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur M. Paul Allan DAVID sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution relative au nombre maximum d'Administrateurs composant le Conseil d'administration.

Ce mandat est conféré pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Septième résolution

Cette résolution a pour objet de réviser le montant annuel des jetons de présence.

L'Assemblée Générale décide de porter à 500 000 euros le montant annuel maximum des jetons de présence alloués aux Administrateurs.

Huitième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 à l'effet de procéder à l'émission d'obligations, de titres assimilés ou de titres et valeurs mobilières représentatives de créance dans la limite de trois milliards d'euros.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger ou sur le marché international, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés tels que des titres subordonnés à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable, ou de tous autres titres ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre ci-dessus visés ne pourra excéder trois milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant, en francs français, en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en vue de procéder à cette ou à ces émissions, en déterminer la nature, les formes, conditions et taux, arrêter toutes caractéristiques des titres à émettre et notamment leurs conditions d'exercice, leur mode d'amortissement ou de remboursement, y compris sous forme d'échange, de remise ou de dation de titres en portefeuille, et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités.

Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle annule, pour le montant non utilisé et pour la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 dans sa dixième résolution.

Partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

Neuvième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'alinéa 3 de l'article L.225-129, III du Code de commerce :

1 - Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

a - par émission, en euros, en francs français, en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, de bons autonomes, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b - et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2 - Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

3 - Décide de fixer, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs pour la réalisation des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

a - le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, à sept cent soixante millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi - étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions ordinaires émises, directement ou non, en vertu de la dixième résolution de la présente Assemblée ;

b - et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à trois milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant.

4 - En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

a - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

b - confère néanmoins au Conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible dans les conditions qu'il déterminera ;

c - prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit.

5 - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

a - déterminer les conditions d'augmentation de capital et/ou de la ou des émissions ;
b - en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au 1/a) ci-dessus :

- déterminer le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission ;
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- c - en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
 - décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L.225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues.
- d - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la bonne fin et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

6 - Prend acte que la présente délégation annule, pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 dans sa onzième résolution.

Dixième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, ce pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales notamment à l'alinéa 3 de l'article L.225-129, III ainsi qu'aux articles L.225-148, L.225-150 et L.228-93 du Code de commerce :

1 - Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, en francs français, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par l'émission :

a - d'actions ordinaires, de bons autonomes et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une Offre Publique d'Échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce ;

b - et/ou des titres ci-dessous indiqués, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la Compagnie de Saint-Gobain détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions ordinaires de la Compagnie de Saint-Gobain ;
- soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Compagnie de Saint-Gobain, étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions ordinaires, d'obligations convertibles en actions ordinaires, d'obligations remboursables en actions ordinaires ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

2 - Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

3 - Décide de fixer, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- a - le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, à sept cent soixante millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi - étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions émises, directement ou non, en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- b - et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société à trois milliards d'euros ou à la contre-valeur de ce montant.

4 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou par une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ; étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5 - Prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6 - Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le Premier Marché de la Bourse de Paris pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions ordinaires et/ou des titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

7 - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes sociaux des sociétés visées ;
- déterminer le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis et à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;

- fixer les modalités selon lesquelles la Société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;

- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une Offre Publique d'Échange (OPE), arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une Offre alternative d'Achat ou d'Échange, soit d'une Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier ;

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la bonne fin, et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

8 - Prend acte que la présente délégation annule, pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 dans sa douzième résolution.

Onzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 29 juin 2000 à l'effet de procéder à l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal de soixante quatre millions d'euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément d'une part, aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales, notamment à l'article L.225-138 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L.443-1 et suivants du Code du travail :

1 - Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Cette décision entraîne renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au profit des adhérents au plan.

2 - Décide que les bénéficiaires des augmentations de capital présentement autorisées seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Compagnie de Saint-Gobain et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

3 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

4 - Décide de fixer à soixante-quatre millions d'euros le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises.

5 - Décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le Premier Marché de la Bourse de Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de l'adhésion.

6 - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :

- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les conditions de l'émission ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission ;
- fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

7 - Prend acte que la présente délégation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2000 dans sa septième résolution.

Douzième résolution

Cette résolution a pour objet de réserver une augmentation de capital aux salariés des filiales américaines du Groupe par l'intermédiaire d'une société retenue pour les besoins des opérations d'épargne salariale susceptibles d'être organisées à leur intention.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1 - Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées à la société Saint-Gobain Savings Plan.

2 - Décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre à la société Saint-Gobain Savings Plan, société par actions simplifiée inscrite au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° B 434 565 057.

3 - Fixe à vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

4 - Décide de fixer à seize millions d'euros le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, étant précisé que le montant nominal des actions effectivement souscrites dans le cadre de la présente autorisation s'imputera sur le montant nominal maximal des actions pouvant être émises conformément à la onzième résolution, soit soixante-quatre millions d'euros au total.

5 - Décide que le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par le bénéficiaire visé ci-dessus, en application de la présente délégation, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le Premier Marché de la Bourse de Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision, par le Conseil d'administration, qui arrêtera les modalités de la présente émission d'actions.

6 - Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-206-1 du Code de commerce, que le Conseil d'administration ne pourra faire usage de la présente autorisation que pour les besoins d'une ou de plusieurs opérations d'épargne salariale organisées à l'intention des salariés des filiales américaines du Groupe.

7 - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions prévues par la loi la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de l'émission ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission ;
- fixer le délai accordé au bénéficiaire pour la libération de ses titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;

- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie, et ce dans les limites de la présente autorisation ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Treizième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 à l'effet de consentir des options d'achat d'actions, ce dans la limite de 3 % du capital social.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales relatives aux sociétés commerciales et, notamment aux articles L.225-179 à L.225-184 et L.225-209 du Code de commerce :

- 1 - Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
- 2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation.
- 3 - Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que, d'une part, les salariés ou certains d'entre eux ou certaines catégories du personnel, et, d'autre part, les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Compagnie de Saint-Gobain que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.
- 4 - Décide que le nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital social de la Compagnie de Saint-Gobain à ce jour.
- 5 - Décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration.
- 6 - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, en cas d'opérations financières de la Société ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur date d'attribution ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

7 - Prend acte que la présente délégation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999 dans sa quatorzième résolution.

Quatorzième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler au Conseil d'administration la délégation qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999, et ce à l'effet d'annuler, le cas échéant, jusqu'à 10 % des actions de la Société.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à faire annuler par la Société ses propres actions acquises à la suite des autorisations données par les assemblées, selon les modalités suivantes :

- le Conseil est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu d'autorisations de rachat des actions propres de la Société, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé et pour le surplus sur la prime d'émission.

La présente autorisation est donnée, pour une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour, au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Quinzième résolution

Cette résolution a pour objet de modifier le nombre maximum d'Administrateurs composant le Conseil d'administration et de modifier corrélativement l'article 9 des statuts.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de porter de 14 à 15 le nombre maximum d'Administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié et rédigé comme suit :

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Seizième résolution

Cette résolution a pour objet, d'une part, d'apporter certaines modifications aux statuts permettant l'usage de la télétransmission et facilitant la participation des actionnaires aux assemblées, et, d'autre part, d'harmoniser les statuts avec le nouveau Code de Commerce ainsi que d'actualiser la rédaction de l'objet social.

a - *La première modification est destinée à permettre au Conseil d'administration de tenir certaines réunions par télétransmission lorsque la législation et la réglementation en vigueur l'autoriseront, et à modifier corrélativement les articles 11 et 12 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'autoriser le Conseil d'administration à tenir certaines de ses réunions par télétransmission dans les conditions des textes en vigueur et d'ajouter ou de modifier en conséquence :

À L'ARTICLE 11

l'alinéa 5 *nouveau* Dans les conditions prévues par la loi, les réunions peuvent se tenir par télétransmission. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs participant par télétransmission à la réunion. Le Président du Conseil d'administration, ou à défaut l'auteur de la convocation, informe les personnes convoquées des moyens retenus pour la réunion.

À L'ARTICLE 12

l'alinéa 7 *modifié* Tout Administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues ; le pouvoir, valable pour une seule séance, peut être donné au moyen d'une lettre ou par tout moyen de télétransmission ; le mandataire ne peut disposer de plus de deux voix, y compris la sienne.

b - *La deuxième modification est destinée à permettre la participation des actionnaires aux assemblées par télétransmission, dès que la législation et la réglementation en vigueur l'autoriseront, et à modifier corrélativement l'article 18 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de permettre aux actionnaires de participer aux réunions par télétransmission et d'insérer en conséquence deux nouveaux alinéas entre les alinéas 2 et 3 de l'article 18 des statuts :

À L'ARTICLE 18

l'alinéa 3 *nouveau* Dans les conditions prévues par la loi, tout actionnaire peut adresser sa formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale soit sous

forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission.

l'alinéa 4 *nouveau* Dans les conditions prévues par la loi, tout actionnaire peut, sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, participer et voter à toute Assemblée Générale par télétransmission permettant son identification. Cet actionnaire est alors réputé présent à l'Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

c - *La troisième modification est destinée à autoriser la retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission et à modifier corrélativement l'article 18 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'insérer un nouvel alinéa 5, après le nouvel alinéa 4 :

À L'ARTICLE 18

l'alinéa 5 *nouveau* La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée, sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

L'alinéa 3 *ancien*, inchangé, prend la numérotation 6.

d - *La quatrième modification est destinée à permettre aux actionnaires de céder leurs titres même après les avoir immobilisés pour pouvoir participer aux assemblées et à modifier corrélativement l'article 18 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'insérer à l'article 18 des statuts un nouvel alinéa 7 après l'alinéa 6 :

À L'ARTICLE 18

l'alinéa 7 *nouveau* Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'Assemblée, à l'intermédiaire habilité par la société les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant.

Les anciens alinéas 4 à 13 sont inchangés et prennent la numérotation 8 à 17.

e - *La cinquième modification est destinée à harmoniser les statuts avec le nouveau Code de commerce et à modifier corrélativement les articles 1 et 7 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de remplacer, à l'article 1 des statuts, les mots "de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966" par les mots : "du Code de commerce", et à l'article 7, alinéa 4, les mots "des articles 356-1-2 et 356-1-3 de la loi du 24 juillet 1966" par les mots : "des articles L. 233-9 et L. 233-10 du Code de commerce".

f - *La sixième modification est destinée à actualiser l'objet social et à modifier corrélativement l'article 3 des statuts.*

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'actualiser l'objet social de la Société et de le modifier comme suit :

Les alinéas 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'article 3 sont abrogés. Les actuels alinéas 4 et 11 sont modifiés et renumérotés 3, 4 et 5 comme suit :

À L'ARTICLE 3

l'alinéa 3 modifié la fabrication, la transformation, le traitement, l'enrichissement, la distribution de tous produits ou substances naturels ou de synthèse, simples ou composites, notamment dans les domaines du silicium, de la silice, des silicates, des verres et dérivés, de tous métaux et alliages ferreux ou non ferreux, de tous matériaux composites ou agglomérés à base de fibres minérales, végétales ou de synthèse, de ciment, chaux, plâtre, de sable ou de tous autres constituants, de matières plastiques, de matériaux réfractaires, céramiques, abrasifs et de tous produits dérivés ou connexes.

l'alinéa 4 modifié la distribution, la commercialisation et le négoce de ces matériaux, produits ou substances ainsi que ceux destinés plus généralement, directement ou indirectement, à l'habitat, au bâtiment et à l'équipement urbain.

l'alinéa 5 modifié la recherche et la mise au point de tous matériaux et produits techniques et applications ; l'exploitation ou la participation à l'exploitation, sous toutes ses formes, du résultat de ces recherches, ainsi que tous brevets, procédés, marques, modèles et plus généralement de tous droits de propriété industrielle, intellectuelle, de possession personnelle ou portant sur des noms de domaine ; l'achat, la vente, la concession de tels droits.

Les alinéas 1 et 2 sont inchangés, les alinéas 12 et 13, inchangés, prennent la numérotation 6 et 7 respectivement.

Dix-septième résolution

Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les autorisations financières

Exercice clos le 31 décembre 2000

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

1 – Augmentations de capital et émissions de valeurs mobilières de différents types

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'augmentations de capital et d'émissions de valeurs mobilières de différents types donnant directement ou indirectement accès au capital de votre Société.

1.1 - Délégation à donner au Conseil d'administration, telle que prévue à l'article L. 225-129 III du Code de commerce, à l'effet de procéder à l'augmentation de capital et à l'émission de valeurs mobilières de différents types (neuvième et dixième résolutions)

La neuvième résolution porte sur l'autorisation d'augmenter le capital social soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de votre Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) ou de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).

La dixième résolution porte sur l'autorisation d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de votre Société, ou auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières à émettre le cas échéant par des filiales, pour un montant nominal maximal de sept cent soixante millions d'euros (actions) et de trois milliards d'euros (valeurs obligataires).

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et pour celles prévues à la dixième résolution de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné les projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les montants des prix d'émission des titres de capital à émettre, des bases de conversion ou d'échange et du prix d'exercice des droits de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, pour ce qui

concerne les émissions visées par la dixième résolution sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

1.2 - Autorisation de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe (onzième résolution) et autorisation de consentir des options d'achat d'actions (treizième résolution)

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées :

- pour l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de votre Société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés (onzième résolution) ;
- pour la fixation du prix d'achat des actions (treizième résolution), en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

1.3 - Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à la société Saint-Gobain Saving Plans (douzième résolution)

La douzième résolution a pour objet de réserver une augmentation de capital aux salariés des filiales américaines du Groupe par l'intermédiaire de la société Saint-Gobain Saving Plans, société par actions simplifiée inscrite au registre du commerce de Nanterre sous le numéro B 434 565 057, pour les besoins d'une opération d'épargne salariale susceptible d'être organisée à leur intention.

Le prix d'émission des actions nouvelles souscrites par la société Saint-Gobain Saving Plans ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur le Premier Marché de la Bourse de Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision par le Conseil d'administration qui arrêtera les modalités de l'émission d'actions.

Le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises est fixé à seize millions d'euros, étant précisé que le montant nominal des actions effectivement souscrites dans le cadre de cette douzième résolution s'imputera sur le montant nominal maximum des actions pouvant être émises conformément à la onzième résolution, soit soixante-quatre millions d'euros.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné le projet d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 22 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société dans la limite de 10 % de son capital social, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de commerce. Une nouvelle autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre des autorisations d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

2 – Annulation d'actions préalablement rachetées (quatorzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Paris, le 23 avril 2001

Les Commissaires aux comptes

Befec – Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

S.E.C.E.F.

Mike MORALEE

Christian MARCELLIN

Jacques TENETTE

Rapport special des commissaires aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2000

Aux actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec la société BNP Paribas

Administrateurs concernés : MM. BEFFA, MESSIER et PÉBEREAU
Dans sa séance du 27 janvier 2000, votre Conseil d'Administration a approuvé la conclusion avec BNP Paribas des contrats de financement provisoire et définitif ainsi que des accords accessoires, à ces contrats, destinés à permettre l'acquisition par voie d'offre publique de la société britannique Meyer International Plc.

L'offre publique d'achat initiée par la société Orchardflint, alors filiale directe de la Compagnie de Saint-Gobain, a pris fin le 27 mars 2000.

Convention avec la société Orchardflint

Administrateur concerné : M. d'HAUTEFEUILLE

Dans sa séance du 27 janvier 2000, votre Conseil d'Administration a autorisé la constitution d'une société de droit anglais au

capital intégralement détenu par la Compagnie de Saint-Gobain nommée Orchardflint, destinée à être l'initiatrice de l'offre publique d'achat de la société Meyer International Plc, et la conclusion entre la Compagnie de Saint-Gobain et ladite société de tous contrats et accords rendus utiles ou nécessaires au financement et à la bonne fin de ladite offre.

Durant l'exercice 2000, la Compagnie de Saint-Gobain a souscrit à hauteur de GBP 870 millions à l'augmentation de capital de la société Orchardflint afin de financer l'offre publique d'achat de la société Meyer International Plc. Au 31 décembre 2000, la société Orchardflint n'est plus une filiale directe de la Compagnie de Saint-Gobain.

Convention avec M. D'HAUTEFEUILLE

Administrateurs concernés : MM. BEFFA et D'HAUTEFEUILLE

Dans sa séance du 27 juillet 2000, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion entre votre société et M. D'HAUTEFEUILLE, d'une convention destinée à la remise en vigueur, à compter du 1^{er} septembre 2000, du contrat de travail de ce dernier en sa nouvelle qualité, à la reconnaissance de ses droits à la retraite et à diverses autres dispositions annexes à son contrat de travail.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Saint-Gobain PAM (précédemment Pont-à-Mousson)

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale conclue le 24 juillet 1998 avec la société Saint-Gobain PAM s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Contrat d'assistance générale

En application du contrat d'assistance générale du 18 septembre 1991 et de ses avenants, votre société a perçu de Saint-Gobain PAM des redevances pour un montant de 12 360 652 euros.

Paris, March 29, 2001

Les Commissaires aux comptes

Befec – Price Waterhouse
Membre de PricewaterhouseCoopers

S.E.C.E.F.

Mike MORALEE

Christian MARCELLIN

Jacques TENETTE